

## REMERCIEMENTS

Nous tenons ici à dire notre gratitude à tous les personnels soignants des SMPR qui, à tous moments de ce travail, n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur imagination, pour mener à bien l'élaboration et la réalisation de ce projet.

## SOMMAIRE

### LES ETAPES DE LA RECHERCHE

1 - Nature de la recherche	p. 5
2 - L'Hypothèse générale	p. 5
3 - Objectifs de la recherche	p. 6
4 - Méthodologie	p. 6
4.1 - Construction du questionnaire	p. 7
4.2 - Populations : Comparaison de 2 groupes : Agresseurs sexuels et Témoins	p. 8
4.3 - Nécessité des épreuves projectives	p. 9
4.4 - Recueil des données	p. 9
4.5 - Traitement des données	p. 10
5 - Partenariat scientifique	p. 10
6 - Temps de recherche	p. 11
7 - Mise en place d'une trame relationnelle thérapeutique	p. 11

### RÉSULTATS

Mode de traitement statistique	p. 12
La population	p. 13
Les catégories de délits sexuels utilisées dans la recherche	p. 14
1 - Les catégories psychiatriques et psychodynamiques	p. 14
2 - Rappel des catégories pénales	p. 15
3 - Chefs d'inculpations de la cohorte des agresseurs sexuels	p. 15

#### I - LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

1 - Les données socio-démographiques pour les deux cohortes ramenées à la population générale des détenus	p. 19
2 - Comparaison des données démographiques entre cas et témoins	p. 20
2.1 - Prévenus et condamnés	p. 20
2.2 - Moyenne d'âge	p. 20
2.3 - Origine par nationalité	p. 20
2.4 - Niveau scolaire et formation professionnelle	p. 21
2.5 - Les Catégories Socio -Professionnelles	p. 21
2.6 - Sujets exerçant une activité professionnelle à la date des faits	p. 22
3 - Analyse socio-démographique à partir des catégories judiciaires	p. 22
3.1 - Prévenus et condamnés	p. 22
3.2 - Âge et catégories judiciaires	p. 23
3.3 - Origine des sujets selon la catégorie judiciaire	p. 23
3.4 - Catégorie judiciaire et niveau d'éducation	p. 24
3.5 - Catégorie judiciaire et formation professionnelle	p. 25
3.6 - Activité professionnelle à la date des faits et catégories judiciaires	p. 25
3.7 - Attribution d'allocation et catégories judiciaires	p. 26
<i>Résumé</i>	p. 28

#### II - NATURE DES CRIMES ET DÉLITS ET SITUATION JUDICIAIRE DES SWETS '

1 - Chefs d'inculpations de la cohorte Témoin	p. 31
2 - Situation judiciaire et récidive	p. 31
2.1 - La moitié des récidives est sexuelle	p. 31
2.2 - Le plus et le moins de la récidive	p. 35
2.3 - Le récidiviste n'a pas de véritable volonté de changement	p. 36
<i>Résumé</i>	p. 38

3 - Reconnaissance du délit	p. 39
3.1 - Les catégories judiciaires et la reconnaissance du délit	p. 39
3.2 - Lorsque la reconnaissance est totale	p. 41
3.3 - Lorsque la reconnaissance est partielle	p. 42
3.3.1 - Chez les violeurs d'adultes ou d'enfants	p. 42
3.3.2 - Chez les autres agresseurs	p. 42
3.4 - Ce qui n'est pas reconnu, c'est la violence en tant qu'affect identifiant	p. 43
3.5 - L'altérité est plus reconnu par les auteurs de CBV	p. 44
3.6 - La reconnaissance du délit : un indicateur de travail thérapeutique	p. 45
<i>Résumé</i>	p. 46

#### III - LA VICTIME

1 - Age de la victime	p. 48
2 - Sexe de la victime	p. 48
3 - Le choix de l'âge : un révélateur de l'homoérotisme	p. 49
4 - Désubjection de la victime	p. 50

<i>Résumé</i>	p. 53
<b>IV - AVANT LE DÉLIT, L'ACTE DÉLICTEUX EXISTAIT IL DANS LA VIE PSYCHIQUE DU SUJET ?</b>	
1 - Les autres types de comportement transgressifs non judiciairisés	p. 55
2 - Y a-t'il une "formulation psychique" de l'acte antérieure au délit?	p. 56
3 - Le stimulus inducteur d'une pensée de l'acte	p. 57
4 - L'acte délictueux est une forme de stratégie anti-dépressive	p. 57
5 - Quand la source de liaison devient source d'excitation	p. 59
<i>Résumé</i>	p. 59
<b>V - ÉVÉNEMENTS, ATTITUDES PSYCHIQUES ET COMPORTEMENTS PRÉCÉDENTS L'ACTE DÉDUCTUEUX</b>	
1 - Le délit arrive à une époque particulière de la vie du sujet	p. 61
2.1 - Participation de l'acte au traitement de la perte objectale	p. 62
2 - Présence d'adjuvant avant l'acte : l'alcool concerne moins d'un tiers des agresseurs	p. 63
3 - Dans la moitié des cas, le délit est déclenché par une impulsion	p. 64
4 - Les phénomènes psychiques au déclenchement de l'acte : la question de la dépersonnalisation et de l'hallucination?	p. 65
5 - Pour plus des deux tiers des sujets, l'acte s'impose à eux : l'abolition subjective	p. 68
6 - Rationalisation du passage à l'acte : rationalisation de la survie psychique et "prédation" de l'enfance	p. 69
7 - L'état émotionnel au déclenchement de l'acte	p. 70
8 - L'acte surgit dans un climat d'effacement du processus représentatif	p. 71
<i>Résumé</i>	p. 72
<b>VI - QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LE DÉROULEMENT DE L'ACTE?</b>	
1 - L'acte délictueux procure principalement un apaisement	p. 74
2 - L'apaisement comme réponse au dépassement par l'excitation	p. 75
3 - "Se sentir anormal" au moment de l'acte : un indicateur thérapeutique	p. 77
4 - L'acte aurait-il pu être empêché?	p. 78
<i>Résumé</i>	p. 80
<b>VII - LES VÉCUS APRÈS L'ACTE DÉLICTEUX</b>	
1 - Les sentiments de honte et de culpabilité éprouvés après l'acte sont "inefficaces"	p. 82
2 - Perception des conséquences de l'acte	p. 84
2.1 - Pour le sujet lui-même	p. 85
2.2 - Pour la victime	p. 85
2.2.1 - Les effets néfastes de l'acte	p. 86
2.2.2 - Les effets de "suite"	p. 87
2.3 - Le sujet ne perçoit pas, ou mal, la réalité des conséquences de l'acte délictueux pour la victime	p. 88
3 - Revendiquer la responsabilité de l'acte	p. 89
4 - Se sentir victime des événements	p. 90
5 - L'acte devait-il "fatalement" arriver dans la vie du sujet?	p. 91
6 - Volonté de changement du sujet	p. 92
6.1 - Le prix du changement	p. 92
6.2 - Avoir déjà entrepris quelque chose pour changer	p. 94
6.3 - Changer quelque chose en soi pour que l'acte ne se passe pas	p. 96
7 - Soulagement d'être arrêté	p. 98
7.1 - Le soulagement d'être arrêté : un bon indicateur thérapeutique	p. 99
<i>Résumé</i>	p. 100
<b>VIII - CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTE D'AGRESSION</b>	
1 - Caractéristiques spatiales	p. 102
2 - Caractéristiques temporelles	p. 102
3 - L'espace, le temps et le regard : les dangers de l'altérité et la dictature économique	p. 103
4 - Avoir voulu montrer quelque chose à la victime	p. 104
5 - La contrainte	p. 105
6 - La violence de l'acte n'est pas repérée	p. 106
7 - L'humiliation	p. 108
8 - Reconnaître la contrainte : un indicateur thérapeutique	p. 109
<i>Résumé</i>	p. 110
<b>IX - VIE SEXUELLE EN DEHORS DE L'ACTE CONSIGNÉ DANS LE CHEF D'INCULPATION</b>	
1 - Les rapports sexuels et leurs qualités chez les agresseurs sexuels	p. 112
1.1 - Comparaison avec les témoins	p. 113
1.2 - Qualité de la satisfaction que procure cette vie sexuelle	p. 114
2 - Initiation à la vie sexuelle : sous le signe de la "séduction"	p. 115
3 - L'hypothèse d'une "séduction" continue primaire	p. 117
4 - Les modifications dans la vie sexuelle	p. 118

5 - La masturbation	p. 119
6 - Les sources d'excitations	p. 120
6.1 - masturbatoires	p. 120
6.2 - Dans la sexualité générale	p. 121
Résumé	p. 122
<b>X - INVESTIGATION DE LA PERSONNALITÉ</b>	
1 - Les angoisses	p. 124
2 - La dépendance à l'environnement externe	p. 126
En résumé	p. 128
3 - Représentation de la folie	p. 128
En résumé	p. 129
4 - Les phobies	p. 129
4.1 - Pendant l'incarcération	p. 130
4.2 - Avant l'incarcération	p. 130
5 - Des passions envahissantes?	p. 131
Résumé	p. 133
6 - Les difficultés relationnelles	p. 134
Résumé	p. 135
7 - Comportement relationnel et émotionnel avant l'incarcération	p. 135
8 - Comportement relationnel et émotionnel pendant l'incarcération	p. 137
Résumé	p. 139
9 - Réactivité à la solitude et décompensation psychiatrique	p. 139
10 - Addiction	p. 140
<b>XI - L'ACTIVITÉ ONIRIQUE</b>	
1 - Organisation formelle d'un rêve récent: l'indigence	p. 142
2 - Les contenus des rêves récents	p. 143
3 - Les rêves chez les sujets incestants et pédophiles	p. 145
4 - Les rêves de violence	p. 147
5 - Rêver au délit	p. 150
6 - Rêves d'argent et de plaisir	p. 150
7 - Le rêve chez le pédophile : au delà du principe de plaisir, le silence et le meurtre	p. 151
8 - Les cauchemars	p. 153
8.1 - Les cauchemars avant l'incarcération	p. 154
8.2 - L'évolution des cauchemars	p. 159
9 - Rêves traumatiques d'agression dans l'enfance	p. 163
Résumé	p. 164
<b>XII - EXPLORATION DES VÉCUS D'ENFANCE ET D'ADOLESCENCE</b>	
1 - L'école	p. 166
2 - Une tendance précoce à l'exercice de la cruauté	p. 166
3 - Les troubles sexuels apparaissent tôt dans les demandes de consultations spécialisées	p. 167
4 - Les agressions sexuelles dans l'enfance et/ou l'adolescence	p. 167
Résumé	p. 169
<b>XIII - LES ANALYSES DES CORRESPONDANCES MULTIPLES (ACM)</b>	
1 - ACM sur l'importance de l'âge et du sexe de la victime	p. 171
2 - ACM sur les sentiments éprouvés par rapport à l'acte	p. 173
3 - ACM sur sentiment de rejet et de sentiments paranoïaques	p. 175
4 - ACM sur l'agression dans l'enfance et choix d'objet ultérieur	p. 177
5 - ACM sur les sujets élevés seul par leur mère	p. 178
<b>XIV - INVESTIGATION FAMILIALE ET SOCIALE</b>	
1 - Mode de logement	p. 181
2 - Mode de vie	p. 181
3 - Composition de la famille actuelle	p. 183
4 - Famille d'origine	p. 184
5 - Grands -parents	p. 185
6 - Séparation familiale	p. 186
7 - Sujets élevés par leur mère	p. 187
8 - Décès des parents	p. 188
9 - Traumatismes familiaux	p. 189
10 - Relation au père, à la mère	p. 191

11 - Réseau de sociabilité	p. 192
<i>Résumé</i>	p. 194
XV - ETUDE DU CONTRE TRANSFERT DE L'INVESTIGATEUR	p. 196
XVI - IMPACT DU QUESTIONNAIRE ET DEMANDE DE SOIN	p. 197
XVII - LES ÉPREUVES PROJECTIVES	
1 - Une grande variabilité inter-individuelle de la population étudiée	p. 199
2 - Une relative variabilité intra-individuelle entre Rorschach et TAT	p. 200
2.1 - Du surinvestissement perceptif à reprise perceptive : une relation d'emprise réciproque	p. 201
2.2 - Les mouvements pulsionnels et leur représentation (ou l'archipel pulsionnel)	p. 202
2.3 - L'angoisse et les mécanismes de défense	p. 204
2.3.1 - La nature de l'angoisse	p. 204
2.3.2 - La perte de l'objet et son destin	p. 206
2.3.3 - Les mécanismes de défense	p. 208
<i>Résumé</i>	p. 209
XVIII - LA RÉCIDIVE ET LA QUESTION DE LA PROGRESSION DANS LE DÉLIT : "LE DÉLIT CALMANT"?	
1 - Statut des atteintes à l'intégrité physique des personnes dans les statistiques officielles de 1994 sur la criminalité	p. 211
2 - La récidive et les affaires de mœurs	p. 212
3 - L'hypothèse d'une progression du délit : rexcitation calmante	p. 214
4 - L'acte perceptif, une défense contre l'angoisse	p. 217
XIX - CAPACITÉ DE MENTALISATION CHEZ L'AGRESSEUR SEXUEL	
1 - L'Angoisse	p. 222
2 - Comparaison entre le comportement relationnel avant et pendant l'incarcération	p. 222
3 - La contenance psychique	p. 226
4 - Passivité, activité et potentialité de régression	p. 228
5 - La capacité dépressive	p. 229
6 - L'activité onirique	p. 229
7 - La répression : mode de défense prévalent	p. 231
XX - LE TRAVAIL DE FORMATION AVEC LES ÉQUIPES ET L'ÉLABORATION D'UNE "PRAGMATIQUE DE LA MENTALISATION"	
1 - Résistances au QIPAAS	p. 235
2 - Difficulté d'une connaissance réelle de l'acte	p. 236
3 - La question des refus de passation	p. 237
4 - Le QIPAAS : un "aménageur" thérapeutique	p. 238
4.1 - Questionner : un "forçage" nécessaire de la parole	p. 238
4.2 - La description de l'acte : un moment dynamique	p. 239
5 - Les difficultés d'évocation de l'intimité psychique reflètent une régression malaisée	p. 240
6 - L'effet de médiatisation et de renforcement de la contenance psychique	p. 241
6.1 - La contenance psychique permet à l'acte d'horreur de devenir "blessure à penser"	p. 242
7 - Une ligne de conduite : chercher à susciter la demande	p. 243
8 - Les équipes et utilisation du QIPAAS	p. 243
8.1 - Unification du tissu thérapeutique au niveau national	p. 233
XXI - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	
1 - Le délinquant sexuel, son acte et sa victime	p. 248
2 - L'acte d'agression : caractéristiques et composantes psychiques et environnementales	p. 250
3 - La vie familiale, sexuelle et l'insertion sociale de l'agresseur	p. 252
4 - L'enfance et l'adolescence	p. 254
5 - Vie psychique et organisation psychopathologique	p. 255
6 - La question du "changement", les possibilités de traitement et les indicateurs thérapeutiques	p. 257
XXII - POUR CONCLURE : FAVORISER LA MISE EN PLACE TRAITEMENT PENDANT LA DÉTENTION ET DÉVELOPPER LE SUIVI POST-PÉNAL	p. 262
XXIII - LE DEVENIR DU QIPAAS	
1 - Un devenir de réaction "recherche": la création de l'ARTAAS	p. 266
2 - Impact de l'ARTAAS sur la formation des personnels	p. 267
XXIV - VALORISATION DE LA RECHERCHE	p. 268

"Enlevez le pervers du milieu de vous."  
(Paul, Épître aux Corinthiens, 5, 13)

"La langue est le dépositaire des traces de la  
structure de la psyché et de l'histoire de ce qui fait  
courir les hommes."  
(André Green, Les chaînes d'Éros, 1997, p. 263)

## LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE<sup>1</sup>

La constatation depuis un quart de siècle de l'augmentation constante des délits et crimes sexuels qui représentent, en 1996, 12,5% de la population incarcérée, la multiplication par 6 en 20 ans des condamnés pour viol ou attentats aux mœurs (600 en 1975; 3600 en 1995)<sup>2</sup>, l'accélération depuis ces 10 dernières années de leur incarcération (>110%), placent les systèmes publics, tant judiciaire que de Santé, devant une responsabilité éthique, que ce soit face aux victimes à qui il convient d'apporter une aide thérapeutique, ou face aux agresseurs qu'il convient de prendre en charge, tant pénalement que thérapeutiquement, afin de protéger d'une éventuelle récurrence tous les citoyens, enfants et adultes, victimes potentielles.

S'intéresser aux agresseurs sur un plan thérapeutique pose la question du traitement et donc de l'aide à apporter à ces personnalités. De manière sous jacente est implicitement posée la question de la prévention, voire de la prédiction de tels actes. Avant de parvenir à développer des moyens d'actions efficaces, il est nécessaire d'évaluer le fonctionnement mental de tels sujets afin de comprendre l'économie psychique de l'acte d'«agression sexuelle». Une telle démarche suppose un temps d'étude des données recueillies différencié du temps d'application du protocole de soins. Cependant, dans le cadre de cette étude, la sensibilité du thème traité, les contraintes institutionnelles du milieu carcéral (non disponibilité, mobilité des sujets, séparation des sphères santé/ justice) rendait nécessaire un abord concomitant des deux temps. Il était donc impératif que le recueil des données, permettant l'évaluation de la personnalité de ces sujets, soit en même temps pour eux une expérience thérapeutique. Il s'agissait pour nous de trouver les éléments permettant de construire une solution intégrée à notre culture française, en utilisant les moyens déjà en place permettant l'accueil de

---

<sup>1</sup> - Cette partie n'est qu'un rappel succinct des différentes étapes de ce travail. Pour plus d'informations, nous renvoyons le lecteur aux deux rapports intermédiaires ceux de décembre 94 et décembre 95.

<sup>2</sup> - KENSEY A., GUILLONNEAU M. (1996) : *Éléments statistiques pour l'étude de la santé en milieu carcéral*, intervention au 31ème Congrès Français de Criminologie, "Santé et Système pénitentiaire; applications et implications de la loi du 18 janvier 1994", Dijon, 25-26 oct. 1996, tiré à par, 14 p., p. 4.

ce type de population, à savoir les SMPR. Nous avons donc choisi la modalité d'une «recherche-action» dans la quelle nous avons impliqué les équipes des SMPR ayant accepté de travailler avec nous.

Cette recherche fut originellement programmée sur 3 ans. La phase de choix et d'élaboration de la méthode s'est déroulée de mai 1993 à janvier 1994, la réalisation du questionnaire s'est faite de février à juillet 1994, sa mise en place sur les sites de recherche fut effectué en septembre de la même année. En décembre 1994 un premier rapport d'étape était fourni à la DGS. Le recueil des données dura d'octobre 1994 à mai 1995. Le codage et la mise en forme du matériel recueilli se fit de juin à novembre 1995. L'analyse des données est encore en cours et a subi un retard de traitement conséquent compte tenu de l'importance et de la complexité du matériel. Le présent rapport ne saurait donc constituer un rapport final qui ne pourra parvenir que dans le courant du premier semestre 1997 à la Direction Générale de la Santé (voir § 6 - Temps de recherche, p. 10).

## **1 - Nature de la recherche**

*La nature de cette recherche s'inscrit dans une optique **thérapeutique**, selon un axe de compréhension **psychanalytique**. Cependant compte tenu des prémisses nécessaires de connaissance des sujets, elle se situe dans un champ **d'épidémiologie clinique** dont l'approche proprement dite sera **psychologique**.*

## **2 - L'Hypothèse générale**

Le délit sexuel n'est pas exclusivement l'oeuvre de personnalité à organisation "perverse" mais appartient à un tableau économique-dynamique complexe dont il constitue, à un moment donné, un point de rupture mais peut-être aussi une ultime tentative de mise en forme de ce qui n'a pu venir se représenter psychiquement.

**L'acte délictueux ne doit pas masquer ce qu'il représente pour le sujet qui l'accomplit, à savoir la mise en oeuvre d'un mécanisme de sauvegarde psychique et non un simple système de**

réponse à une excitation. Il serait le signe d'un inachèvement des processus de transitionnalité psychique.

### **3 - Objectifs de la recherche**

L'objectif sous-jacent à ce travail de recueil des données est de mobiliser les volontés des membres des équipes autour d'un projet de recherche permettant de développer une **meilleure compréhension de ce type de criminalité** et donc **une meilleure efficacité thérapeutique**. L'espoir à terme étant de : réduire le taux de récidive par le **développement de protocoles d'aide et de suivi thérapeutique** de l'agresseur; **définir des critères de "bons répondeurs"** à un traitement psychique; **mettre en lumière les éléments prédictifs** des conduites délictueuses de cet ordre.

Notre procédure de recherche repose donc sur un double axe évaluatif et thérapeutique.

#### **Axe évaluatif :**

L'évaluation s'est effectuée sur la base d'un questionnaire élaboré avec la collaboration de l'équipe du SMPR de Varcès pré-testé et testé *in situ* par celle-ci. Un an fut nécessaire à sa mise en oeuvre après 12 versions successives.

#### **Axe thérapeutique :**

Le questionnaire est réalisé de telle manière qu'il fonctionne comme un **"aménagement thérapeutique"** permettant, malgré la contrainte de recueillir des données, une mise en forme, une verbalisation par le sujet de ses vécus psychiques. Volontairement ce questionnaire nécessite plusieurs rencontres avec le délinquant.

### **4 - Méthodologie**

Les outils de recueil des données sont de deux ordres : un questionnaire et des épreuves projectives.

#### 4.1 - Construction du questionnaire

Notre questionnaire comporte 3 types de questions : ouvertes, semi-ouvertes et fermées.

Le questionnaire nommé QIPAAS (Questionnaire d'Investigation pour les Auteurs d'Aggressions Sexuelles) explore 3 registres complémentaires : épidémiologique, thérapeutique et préventif (évaluation clinique). Il est conçu selon une **progression hiérarchisée** en 11 parties :

- 1 - Recueil de critères socio-démographiques;
- 2 - Exploration de la nature du chef d'inculpation et de la reconnaissance des faits par le sujet délinquant;
- 3 - Nature de l'acte délictueux;
- 4 - **Description précise de l'acte;**
- 5 - Perception de l'acte par le sujet et des conséquences pour la victime;
- 6 - Investigation de l'acte sexuel en dehors de l'acte consigné dans le chef d'inculpation;
- 7 - Investigation de la personnalité : angoisses, phobies, activité onirique, comportement relationnel et émotionnel avant et pendant l'incarcération, antécédents psychiatriques, comportements addictifs, enfance du sujet;
- 8 et 9 - Investigation familiale : recherche d'éléments ou d'effets de transgénérationnalité;
- 10 - Investigation somatique;
- 11 - Evaluation par l'investigateur permettant l'étude du contre-transfert de l'investigateur.

Le questionnaire a été **testé et validé en situation pénitentiaire** auprès d'agresseurs sexuels.

#### 4.2 - Populations. Comparaison de 2 groupes : Agresseurs sexuels et Témoins

Le recrutement des populations de nos deux cohortes est national. Exclusivement masculines, les cohortes ont été recrutées à l'intérieur de 18 SMPR et Centres de Détention et répartis sur l'ensemble du territoire français :

- 1 - SMPR Lille
- 2 - SMPR Rennes
- 3 - SMPR Fresnes
- 4 - SMPR Nantes
- 5 - SMPR Toulouse
- 6 - SMPR Perpignan
- 7 - SMPR Dijon
- 8 - SMPR Strasbourg
- 9 - SMPR Varces
- 10 - SMPR Bois d'Arcy
- 11 - SMPR Rouen
- 17 - SMPR de Metz
- 12 - Villepinte (programme 13000)
- 13 - Val de Reuil - Rouen (CD)
- 14 - Saint Quentin Fallavier (CD)
- 15 - Le Muret - Toulouse (CD)
- 16 - Maison d'arrêt du Larzat (Programme 13000)
- 18 - Maison d'arrêt de Château Thierry

Notre recrutement comprend :

1 - une population de **176 "agresseurs sexuels"**, c'est à dire des sujets incarcérés pour un acte relevant d'une qualification judiciaire sous les termes d'«agressions sexuelles».

2 - Une cohorte témoin de **32 sujets incarcérés pour acte de violence physique sans violence sexuelle** même dans les antécédents judiciaires (Coups et Blessures Volontaires ayant ou non entraîné la mort).

Dans les deux populations **les sujets sont des "tous venants" prévenus ou condamnés**, qui ne devaient pas avoir eu, depuis l'incarcération en cours, de prise en charge psychothérapeutique.

3 - Un groupe de **30 sujets soumis à des épreuves projectives**, tirés au sort parmi les sujets répondants aux critères

d'inclusion suivants : le fait d'être incarcéré, l'intitulé pénal de l'acte, le fait d'avoir répondu au QIPAAS et être âgé entre 25 et 45 ans inclus.

#### 4.3 - Nécessité des épreuves projectives

Deux épreuves ont été retenues : le **RORSCHACH**, qui apprécie l'intégration libidinale corporelle et le **T.A.T**, qui explore les mécanismes défensifs prévalents. Ces épreuves relativement standardisées permettront de valider cliniquement le questionnaire.

#### 4.4 - Recueil des données

Le recueil des données s'effectue en plusieurs temps.

- 1 - **Entretiens** (en moyenne 3, d'une heure chacun) permettant de remplir soit le QIPAAS; soit un questionnaire similaire pour le groupe témoin dont la partie concernant l'acte sexuel délictueux a été expurgée.

##### 1.1 - **Formation des personnels**

Pour assurer la pertinence de ces entretiens et permettre l'homogénéité des investigations, il a été nécessaire de garantir une formation continue aux personnels assurant ce recueil. L'ensemble des équipes participant à la recherche a été rencontré tous les mois et demi pendant 2 ans. Ces réunions, centrées sur la mise en oeuvre de la recherche et les interrogations que suscitait le recueil des données auprès des agresseurs sexuels, étaient émaillées d'apport tant théoriques que cliniques. Ainsi c'est constitué un travail de liaison et de réflexion entre les différents professionnels et les différentes équipes permettant le développement d'une plus grande cohérence dans la prise en charge de ce type de patients.

2 - **Passation des épreuves projectives** pour un échantillon des échantillons de nos populations, Rorschach puis TAT, par des investigateurs différents de ceux qui font passer le QIPAAS. Les épreuves projectives, passées en aveugle, ont été traitées par d'autres cliniciens projectivistes..

#### 4.5 - Traitement des données

Les diverses données recueillies sont traitées informatiquement, après codage des questions selon la séquence suivante : tri à plat, tri croisé, analyses factorielles. Nous avons opté pour une **double approche** : la première **transversale** toutes conduites délinquantes confondues et la seconde **par groupe de conduites déviantes spécifiques** (parents incestueux, pédophile, violeur, agresseur non-violeur).

Le traitement automatique des données a obtenu **l'accord de la CNIL** (Comité National Informatique et liberté), par arrêté du 28 mars 1995.

#### 5 - Partenariat scientifique

- PARI (Psychothérapies, Applications et Recherches Intersectorielles), CH de Saint Égrève, 38120 SAINT ÉGREVE.
- Laboratoire de Psychologie Clinique de l'Université de Paris V, dirigé par Mme le Professeur C. CHABERT, pour la passation et le traitement des épreuves projectives;
- Unité 302 de l'INSERM, Mmes F. CASADEBAIG et N. QUEMADA (CCOMS) pour l'analyse des données issues du questionnaire. L'ensemble technique du traitement fut réalisé par la Société EVAL sous la maîtrise de Mme J. BLOCH.
- Enfin, dans le cadre d'une convention de coopération scientifique antérieurement signée, nous avons collaboré, pour le recrutement d'étudiants psychologues, codeurs du questionnaire, avec le Laboratoire de Psychologie Clinique et pathologique de l'Université Pierre Mendès-France, Grenoble 2.

## 6 - Temps de recherche

La recherche fut initialement programmée sur 3 ans. Deux rapports d'étapes ont déjà été fournis à la DGS, le premier en décembre 1994, le second en décembre 1995 ainsi qu'un pré-rapport final fin 96. La **richesse du matériel collecté**, ainsi que la **dynamique** qui s'est instaurée sur le territoire national dans les équipes soignantes ayant en charge les sujets agresseurs sexuels, dans le cadre des SMPR, a nécessité un report de rendu du texte final. En effet, l'exploitation de cette étude constitua une base de réflexions tant sur le plan de la connaissance psychologique de ces sujets que de leur prise en charge thérapeutique. Il était donc important d'approfondir les hypothèses de travail et de prendre le temps d'exploiter en détail le matériel que nous avons collecté, afin que nous mêmes où d'autres puissent poursuivre l'avancée que constitue ce travail.

## 7 - Mise en place d'une trame relationnelle thérapeutique

L'un des termes de ce travail fut de constituer un outil utilisable par les différents personnels soignants exerçant dans les centres psychiatriques pénitentiaires. Cet outil, le "Questionnaire d'Investigation Clinique pour les Auteurs d'«Agressions Sexuelles»" (QICPAAS), peut fournir la base d'une **trame relationnelle thérapeutique** permettant d'aborder le sujet délinquant sexuel au long de son parcours pénitentiaire, quelque soit le lieu de ses différentes incarcérations, avec une relative cohérence.

## RÉSULTATS

### Mode de traitement statistique

Toutes les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide du logiciel SAS®. Les comparaisons de variables qualitatives entre groupes ont fait appel au test du Chi 2 ou au test exact de Fisher, selon les effectifs. Les comparaisons de moyenne de variables quantitatives entre groupes ont été faites à l'aide du test de Student non apparié. **Les différences ont été considérées comme significatives lorsque le "p" était inférieur à 0.05.**

L'ensemble des résultats que nous utilisons dans nos analyses présentent un  $p < .05$  (0,05), lorsque celui-ci est en limite de signifiante, nous le signalons.

### Remarque à propos des citations

Les mots ou les phrases entre guillemets typographiques («-») sont des citations choisies pour leur valeur d'exemple représentant des prototypes de grandes catégories, et issues de l'analyse de contenus nos entretiens.

## Les données du QIPAAS

### La population

La population est composée de :

- 176 cas d'auteurs d'agressions sexuelles, toutes qualifications judiciaires confondues (ces sujets seront aussi désignés par l'appellation : "Cas")<sup>1</sup>,
- 32 témoins ou "non agresseurs sexuels" (désignés encore par le terme "Témoins"), tous incarcérés pour violences physiques ayant ou non entraîné la mort, avec ou sans intention de la donner, mais sans antécédent de crime ou de délit sexuel.

---

<sup>1</sup> - Par souci éthique nous avons exclu de notre cohorte d'agresseurs sexuels l'ensemble des sujets qui refusaient intégralement de reconnaître le délit. Exclusion rendue aussi nécessaire sur le plan statistique par le fait que leur réponses, dès qu'il était question de leur acte ou d'une évocation de leur conduite délictueuse, étaient codées NON, ce qui faussait l'ensemble des réponses. Ainsi, les résultats pour les parties concernant l'acte délictueux ne prennent-ils en compte que les sujets reconnaissant partiellement ou totalement l'acte pour lequel ils ont été jugés, soit 151 sujets. L'analyse pour les autres parties prendra en compte l'intégralité de la cohorte, soit les 176 sujets.

## Les catégories de délits sexuels utilisées dans la recherche

Travailler à partir d'une population d'Agresseurs Sexuels suppose une définition de ceux-ci, là réside le premier écueil. En effet sur quelle base qualifier l'agresseur sexuel? Une base psychodynamique, psychiatrique ou pénale? Ces différentes bases se recoupent plus ou moins sans pour autant se chevaucher complètement.

### 1 - Les catégories psychiatriques et psychodynamiques

Les catégorisations psychiatriques sont principalement au nombre de 2 :

- le **DSM IV** (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* - Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux), quatrième version du manuel proposé par l'Association Américaine de Psychiatrie (la première date de 1952). Centré sur une classification des syndromes et des maladies, ce manuel, dans sa version de 1992, intègre les comportements pervers sous le terme de "paraphilie", qui recouvre les anomalies de conduites sexuelles suivantes : pédophilie, zoophilie, frotteurisme, fétichisme, masochisme, sadisme, éonisme / travestisme, exhibitionnisme et voyeurisme.
- la **CIM 10** (*Classification Internationale des Maladies*) dixième version de la classification utilisée par l'Organisation Mondiale de la Santé, elle intègre dans son chapitre V (cotation F 65) les "troubles de la préférence sexuelle", qui regroupe : le fétichisme, transvestisme fétichiste, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, la pédophilie, le sado-masochisme, et sous le vocable "autres troubles de la préférence sexuelle" regroupe le frotteurisme, la zoophilie, la nécrophilie ainsi que l'utilisation de la strangulation ou de l'anoxie et le fait de dire des obscénités au téléphone.

Les théories psychodynamiques proposent implicitement une classification sans réellement tenir compte des conduites des sujets. Ainsi, on ne parlera plus de structure perverse mais de **champ pervers** désignant ainsi une échappée de la notion de structure, au profit de celle de **configuration**. Il est dès lors possible d'appréhender que le terme de "pervers" peut regrouper des sujets appartenant à des organisations dites "états-limites", "border line" ou encore psychotique. Une telle conception permet de comprendre que certains sujets pourront être complètement organisés de manière perverses, alors que d'autres pourront ne présenter que des conduites ponctuelles de type pervers.

## **2 - Rappel des catégories pénales**

Dans le nouveau Code Pénal en vigueur depuis le 1er mars 1994, dans la section 3 du livre II, intitulé "Des agressions sexuelles", l'article 222.22 précise qu'est considérée comme "agression sexuelle", «toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise».

L'article 222.23 distingue le "viol" comme «acte de pénétration de quelque nature qu'il soit», des autres agressions sexuelles. Le viol est aggravé lorsqu'il a entraîné une mutilation ou une infirmité permanente, ou lorsqu'il est commis sur un mineur de 15 ans, par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime, par une personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions, par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou de complices ou enfin avec usage ou menace d'une arme.

Les autres agressions sexuelles correspondent aux atteintes sexuelles autres que le viol et intègre l'ancien "attentat à la pudeur" (art. 222.27). L'exhibition sexuelle (art. 222.32) est considérée comme une agression sexuelle qui correspond à ce qui était antérieurement qualifié d'«outrage public à la pudeur». Une nouvelle agression sexuelle apparaît dans la version 1994 du Code Pénal, le harcèlement sexuel (art. 222.33). L'acte d'«agression sexuelle» peut aussi être aggravée dans des circonstances similaires à celle du viol (art. 222.28 à 222.30).

Enfin, l'article 222.25 précise que le fait pour un majeur d'exercer, sans violence, contrainte, menace ni surprise, une atteinte sexuelle sur un mineur de moins de 15 ans, constitue en soi une infraction.

## **3 - Définitions des catégories de délits sexuels retenues pour la recherche**

Pour notre étude, nous avons considéré uniquement les catégories pénales, regroupées selon celles du nouveau code pénal.

Pour les Agressors Sexuels les chefs d'inculpations sont :

Catégories judiciaires	%	Descriptif de la catégorie	%
Viol sur mineur < 15 ans .....	30%	sans lien de parenté .....	15%
		Décès de la victime .....	1 cas
		Par ascendants	
		Père .....	8%
		Frère .....	1%
		Grand-Père .....	2%
		Beau-Père .....	4%
Viol sur mineur > 15 ans .....	6%		
Viol sur sujet "adulte" .....	19%	sur adulte (sans qualification) .....	15%
		sur adulte handicapée .....	2%
		sur personne âgée .....	1%
		en réunion .....	1%
		Décès de la victime .....	2 cas
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans .	34%	sans lien de parenté .....	21%
		par Père .....	8%
		par Grand-Père .....	1%
		par Oncle .....	2%
		par Beau-Père .....	2%
Agression sexuelle sur mineur > 15 ans .	2%		
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	9%	dont exhibitionnisme.....	2%

Les catégories pénales ne considèrent pas l'inceste en tant que tel, élément très important en clinique, même si la notion «par ascendant» rend bien compte de cet état de fait. Par ailleurs, pour qu'un travail d'analyse statistique présente une valeur il impose la constitution de classes présentant suffisamment d'individus. Ainsi, par souci de lecture clinique et par nécessité statistique, nous avons segmenté les catégories judiciaires et leurs descriptifs en 6 classes. Le «Viol sur mineur < 15 ans non incestueux» correspond au «Viol sur mineur < 15 ans sans lien de parenté». Le «Viol sur mineur < 15 ans» correspond au «Viol sur mineur par ascendants». Le «Viol sur adulte» regroupe le «Viol sur mineur > 15 ans» et le «Viol sur sujet "adulte"». L'«Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux» correspond à l'«Agression sexuelle sur mineur < 15 ans sans lien de parenté». L'«Agression sexuelle sur mineur < 15 ans» correspond à l'«Agression sexuelle sur mineur par ascendants». L'«Agression sexuelle sur adulte» regroupe l'«Agression sexuelle sur mineur > 15 ans» et l'«Agression sexuelle sur sujet "adulte"».

Catégories utilisées dans la recherche	n Cas	%
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	26	15%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	26	15%
Viol sur sujet "adulte".....	46	26%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	51	29%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	11	6%
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	16	9%

En regroupant les catégories judiciaires, on constate que 65% des sujets sont inculpés pour un acte concernant une victime de moins de 15 ans, 21% pour un acte incestueux et 56% pour viol (en regroupant acte incestueux et non incestueux).

I  
**LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES**

**1 - Les données socio-démographiques pour les deux cohortes ramenées à la population générale des détenus<sup>1</sup> :**

La moyenne d'âge générale est de **38,5 ans**. L'amplitude des âges va de 19 à 72 ans. 75% des sujets ont moins de 46 ans. Notre population est donc plus âgée que la moyenne générale de la population incarcérée qui est de 30 ans, dont la moitié de moins de 29 ans.

**93%** des interrogés sont de **nationalité française**, toutes origines ethniques confondues. Là encore notre population se distingue de celle générale, qui comptait en 1995 près de 30% d'étrangers.

**78%** des questionnés ont un **niveau d'éducation primaire**, près de 16% ont fait des études secondaires et 6% des études universitaires, ce qui est plus faible que la population générale incarcérée puisqu'un tiers de celle-ci déclare avoir fait des études secondaires; par contre pour les études universitaires notre population présente une sur-représentation (de 6% vs 3%, soit du simple au double).

60% appartiennent à une catégorie socio-professionnelle d'employés ou d'ouvriers, 14% sont cadres, 2% relèvent d'une catégorie agricole et 14% sont des inactifs .

A la date des faits qui leur sont reprochés, seuls **62%** exerçaient une **activité professionnelle**, plus d'un tiers était au chômage. Si l'on compare avec la population générale des détenus, seuls 30%, à la date de l'écrou, affirme occuper un emploi et 23% se déclarent chômeurs. Parmi les 32% qui ne travaillaient pas, la moitié bénéficiait d'une allocation (AAH, invalidité ou compensatrice) et 16% étaient en arrêt maladie.

---

<sup>1</sup> - Nous utiliserons comme source de comparaison le travail d'Annie Kensey et de Maud Guillonnet, in KENSEY A., GUILLONNET M. (1996) : *Éléments statistiques pour l'étude de la santé en milieu carcéral*, intervention au 31ème Congrès Français de Criminologie, "Santé et Système pénitentiaire: applications et implications de la loi du 18 janvier 1994", Dijon, 25-26 oct. 1996, tiré à part, 14 p. Ce travail présente des chiffres traduisant la description réelle des populations incarcérées et de leurs mouvements internes dans l'univers carcéral français.

## 2 - Comparaison des données démographiques entre cas et témoins

### 2.1 - Prévenus et condamnés

Les prévenus sont légèrement plus représentés dans le groupe des témoins (65%) que dans celui des agresseurs sexuels (58%). A contrario, les condamnés sont plus nombreux parmi les cas (43% vs 35%).

### 2.2 - Moyenne d'âge

Le groupe des Agresseurs Sexuels présente une moyenne d'âge significativement plus élevée (40 ans versus 32 ans), 57% d'entre eux se situent dans la tranche des 36-55 ans contre 34% des Témoins.

Une telle différence semble en partie expliquée :

- par la qualité de l'infraction, 38% des témoins ont moins de 25 ans contre 10% des agresseurs sexuels, où la moyenne d'âge à la première incarcération est de 27 ans (21 ans pour les témoins);
- par la fréquence des sujets accusés d'inceste (24% dans le sens d'un adulte en position de parent - père, oncle, beau-père- vers un enfant) qui d'évidence ne peuvent réaliser leur acte qu'une fois les enfants nés et donc jamais trop précocément dans leur parcours de vie.

L'amplitude des âges de la cohorte des agresseurs va de 19 à 69 ans.

### 2.3 - Origine par nationalité

La répartition des nationalités fait apparaître que **95% des Cas sont Français** contre 84% pour les témoins. Il y a significativement moins d'Africains du Nord chez les agresseurs sexuels que chez les témoins (2% vs 9%,  $p < .05$ ). **La nationalité d'origine des parents est**

**significativement plus souvent française pour les Cas (75% vs 39%) et plus souvent africaine du nord pour les Témoins (39% vs 7%) (p<.001).**

#### **2.4 - Niveau scolaire et formation professionnelle**

**Le niveau scolaire est relativement homogène entre nos deux cohortes, les différences qui sont enregistrées sont essentiellement dues à la différence d'âge entre les deux groupes et donc à leur rapport avec la scolarité obligatoire.**

Par commodité, pour les tris croisés, le niveau d'éducation a été regroupé en trois catégories, différentes selon l'âge du sujet, en raison de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, cette réforme ayant concerné (approximativement) les sujets de moins de 45 ans à l'heure actuelle. Ainsi la catégorie d'éducation «primaire», regroupe les sujets de moins de 45 ans qui ont été jusqu'à la troisième (scolarité obligatoire) et les sujets de plus de 45 ans qui n'ont pas dépassé l'école primaire et comprend **83% des cas**, La catégorie d'éducation «secondaire» regroupe les sujets qui ont été jusqu'au Baccalauréat et comprend **9,5% des sujets agresseurs sexuels**. La catégorie «supérieure» comprend **7% des sujets**.

#### **2.5 - Les Catégories Socio-Professionnelles**

L'étude des Catégories Socio-Professionnelles (CSP, grille postérieure à 1983) montrent que **16% des agresseurs sexuels sont des cadres** versus 3% pour les Témoins. Par contre 9% de ces derniers sont des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, les Cas ne sont que 3%. Les catégories agricoles regroupent 1% des Cas et 3% des Témoins. **72% des Agresseurs Sexuels sont employés ou ouvriers** contre 64% des Témoins. Enfin, les personnes sans activité professionnelle sont sensiblement identique dans les deux populations, 13% des témoins et 14% des Cas. Il convient cependant de noter que les personnes de moins de 60 ans sans activité professionnelle regroupent 8% des Agresseurs Sexuels.

## 2.6 - Sujets exerçant une activité professionnelle à la date des faits

A la date des faits 65% des Cas exerçaient une activité contre 47% des Témoins. Parmi ceux qui ne travaillaient pas (35% des Cas), plus d'un tiers était au chômage contre la moitié des Témoins, 16% en arrêt maladie (vs 12,5% chez les Témoins) et près de la moitié bénéficiait d'une allocation (AAH, invalidité ou compensatrice), enfin 38% déclarent n'avoir jamais travaillé (vs 31% chez les Témoins).

## 3 - Analyse socio-démographique à partir des catégories judiciaires

Pour affiner la connaissance de nos sous cohortes, formées par les catégories judiciaires recomposées pour les besoins de cette recherche, nous avons croisé ces dernières (au nombre de 6) avec un certain nombre de données socio-démographiques.

### 3.1 - Prévenus et condamnés

Catégories judiciaires	Prévenus	Condamnés
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	17	9
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	16	10
Viol sur sujet "adulte".....	32	13
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	26	25
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	6	4
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	3	13

Ce sont les violeurs d'adultes (32%) et les agresseurs de mineurs non-incestants (26%) qui forment plus de la moitié de la cohorte des prévenus. Pour celle des condamnés ce sont les agresseurs de mineurs non-incestants (34%) ainsi que les violeurs d'adultes à parité avec les agresseurs d'adultes qui en représentent plus des deux tiers.

### 3.2 - Âge et catégories judiciaires

Il existe une différence significative ( $p=0,01$ ) entre les différentes catégories judiciaires et l'âge des sujets :

Catégories utilisées dans la recherche	Age moyen
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	40 ans
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	45 ans
Viol sur sujet "adulte".....	35 ans
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	40.5 ans
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	41 ans
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	39.5 ans

Nos sujets en moyenne les plus jeunes seront les violeurs d'adultes et les plus âgés seront les violeurs incestants de mineurs.

### 3. 3 - Origine des sujets selon la catégorie judiciaire

Catégories judiciaires	Origine des sujets			
	France	Europe autre que France	Afrique du Nord	Asie
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	26	0	0	0
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	25	1	0	0
Viol sur sujet "adulte".....	41	1	3	0
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	47	2	0	1
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	10	0	0	0
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	15	1	0	0

Origine des sujets selon la catégorie judiciaire

Sur le plan de la nationalité, aucune conclusion ne peut statistiquement être tirée des données de notre cohorte, si ce n'est que, quelque soit le chef d'inculpation, il s'agit toujours, dans l'immense majorité et bien au-delà de la répartition des origines sur le territoire national, de sujets de nationalité française.

### 3.4 - Catégorie judiciaire et niveau d'éducation

Catégories judiciaires	Primaire	Secondaire	Supérieur
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	22	1	3
Viol sur mineur < 15 ans incestueux .....	18	5	1
Viol sur sujet "adulte" .....	37	5	2
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	41	3	6
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux .....	8	1	0
Agression sexuelle sur sujet "adulte" ....	13	1	0

La catégorie présentant le plus faible niveau éducatif est celle des agresseurs sexuels d'adultes (93% primaire, 7% secondaire).

La catégorie des agresseurs non-incestueux de mineurs, la plus importante de notre étude, présente une double polarité 82% ont un niveau d'éducation "primaire" mais 12% ont un niveau "supérieur". On rencontre le même profil chez les violeurs non-incestueux de mineurs (85% primaire, 12% supérieur).

Ce sont les violeurs incestants de mineurs qui présente le moins de niveaux "primaires" (75%) et le plus de niveaux secondaires (21%). Une telle occurrence peut interroger, lorsque l'on sait que c'est la population qui est aussi la plus âgée de notre cohorte. Ces sujets incestants violeurs (parent ou fratrie) sont donc des sujets qui présentent, compte tenu de ce que nous avons dit sur l'âge, un niveau d'éducation scolaire moyen, légèrement supérieur au reste de notre cohorte.

Il faut noter que seul pour les catégories "inceste", qu'il s'agisse d'agression ou de viol, le niveau d'éducation semble avoir un impact ( $p=0,03$ ). Le nombre de personnes présentant un niveau d'éducation "primaire" est plus faible chez les incestants (79% vs 85%) par contre celles ayant un niveau "secondaire" est plus élevé (19% vs 6%). A l'intérieur de la catégorie des sujets incestants, ce sont les agresseurs qui présentent néanmoins le plus de niveau éducatif "primaire" (89% vs 75% pour les violeurs incestants). Enfin, on rencontre plus souvent chez les non-incestants des sujets ayant un niveau d'études "supérieur" (9% vs 2%).

### 3.5 - Catégorie judiciaire et formation professionnelle

Catégories judiciaires	Ayant reçu une formation professionnelle	N'ayant pas reçu de formation professionnelle
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	20	6
Viol sur mineur < 15 ans incestueux .....	20	6
Viol sur sujet "adulte" .....	31	14
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	34	17
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux .....	8	2
Agression sexuelle sur sujet "adulte" ....	12	4

Si l'on prend en compte la formation professionnelle reçue par les sujets agresseurs sexuels, ce sont les agresseurs de mineurs de moins de 15 ans non-incestants ainsi que les violeurs d'adultes qui présentent quantitativement le plus faible niveau de formation, puisque qu'à peine les deux tiers d'entre eux disent avoir reçu une formation de type manuelle-artisanale. Pour les autres catégories judiciaires le niveau de formation se situe entre 75 et 80% de notre population.

Ainsi, parmi notre cohorte d'agresseurs sexuels, il appert que les catégories les plus défavorisées sur le plan scolaire et sur celui de la formation professionnelle soient celle des agresseurs de mineurs non-incestants et celle des violeurs d'adultes.

### 3.6 - Activité professionnelle à la date des faits et catégories judiciaires

A la date des faits, les violeurs d'adultes présentent la plus faible proportion de sujets exerçant une activité professionnelle : près de la moitié d'entre eux n'exerce aucune activité à cette date. Pour les autres catégories la fourchette se situe entre 25% pour les agresseurs d'adultes et 40% pour les agresseurs de mineurs de moins de 15 ans incestueux.

Catégories judiciaires	Activité prof		Sans activité	
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	16	9%	10	6%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	19	11%	7	4%
Viol sur sujet "adulte".....	25	14%	20	11,5%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	34	20%	17	10%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	6	3,5%	4	2%
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	12	7%	4	2%

Ainsi, à la date des faits, il est possible d'écrire que les agresseurs de sujets adultes (75%) étaient les mieux insérés dans le monde du travail avec les violeurs incestants de mineurs (73%).

Pour les sujets ne travaillant pas, la raison la plus fréquemment évoquée est qu'ils n'ont jamais travaillé (38%) vient ensuite le chômage (36%). Cependant les violeurs d'adultes sont ceux qui cumulent le plus de causes diverses de non engagement dans une activité professionnelle à la date des faits. **Les violeurs d'adultes représente donc la catégorie la moins bien intégré dans le monde du travail.** Deux autres catégories, les agresseurs incestants de mineurs et les violeurs non-incestants de mineurs, présentent aussi une mauvaise insertion dans le monde professionnel, avec presque 40% de sans emploi à la date des faits, mais moins de polymorphisme des causes de non emploi que les violeurs.

Une remarque doit être faite à propos des violeurs de mineurs, ceux incestants présentent l'une des meilleures insertions professionnelles de notre cohorte avec 27% de sans emploi à la date des faits, par contre ceux non-incestants présente l'une des plus mauvaises avec plus de 38% de sans emploi.

### 3.7 - Attribution d'allocation et catégories judiciaires

Catégories judiciaires	Allocation		Sans allocat°	
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	9	5%	17	10%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	6	3,5%	20	11,5%
Viol sur sujet "adulte".....	10	6%	35	20%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	11	6%	40	23%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	3	2%	7	4%
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	5	3%	11	6%

*Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels  
C. BALIER, A. CIAVALDINI, M. GIRARD-KHAYAT  
Novembre 1996*

Catégories judiciaires	Sans activité		Allocation	
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	10	6%	9	5%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux .....	7	4%	6	3.5%
<b>Viol sur sujet "adulte" .....</b>	<b>20</b>	<b>11.5%</b>	<b>10</b>	<b>6%</b>
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux .....	17	10%	11	6%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux .....	4	2%	3	2%
Agression sexuelle sur sujet "adulte" ....	4	2%	5	3%

Ce dernier tableau nous indique qu'en général les sujets n'ayant pas d'emploi à la date des faits ont, sous une forme ou sous une autre une allocation financière. Seuls deux catégories se distinguent par les non-aides qu'elles reçoivent : les agresseurs non-incestants de mineurs ainsi que les violeurs d'adultes. Même si nous savons que **les violeurs d'adultes** constituent le sous échantillon le plus jeune de notre cohorte, que certains d'entre eux (2) à la date des faits étaient militaires et donc ne présentaient ni insertion professionnelle, ni ne pouvaient prétendre à une allocation, il n'en reste pas moins qu'un tel état de fait révèle **une réelle fragilité des moyens d'autonomie financière de cette catégorie.**

### **Résumé des données socio-démographiques**

*Notre population d'Agresseurs Sexuels est plus âgée que celle incarcérée pour violence physique (moyenne d'âge des Cas = 40 ans). Dans leur très grande majorité de nationalité française (95%) avec pour les trois quart d'entre eux des parents d'origine française, (il y a significativement moins d'Africains du Nord chez les Cas que chez les Témoins). Les Agresseurs sexuels, ici en parité avec les Témoins, présentent un plus faible niveau de scolarisation que la moyenne des sujets incarcérés. Pour autant, au premier abord, ils présentent une meilleure intégration dans la vie professionnelle que les Témoins, ainsi qu'une meilleure insertion dans celle-ci, puisque un sur six est un cadre (1 sur 33 chez les Témoins).*

*De l'ensemble du croisement des données socio-démographiques et des catégories judiciaires utilisées dans la recherche, il appert que la **catégorie des violeurs d'adultes se dégage comme particulièrement fragile sur le plan de son insertion sociale. Ce sont certes les plus "jeunes" de notre cohorte mais ils présentent un niveau d'éducation bas; ils ont quantitativement le plus faible niveau de formation professionnelle et la plus instable insertion professionnelle à la date des faits ainsi que la plus délicate autonomie financière.***

### VALIDITÉ DE LA COMPARAISON DES DEUX COHORTES

La comparaison socio-démographique de nos deux cohortes montre leur hétérogénéité sauf sur le niveau scolaire. Ainsi, l'utilisation du groupe des CBV, ne pourra intervenir qu'à titre de témoin et non de contrôle. **Les résultats comparatifs des deux cohortes sont donc à lire comme des indications de tendances** et non comme ce qui différencie les agresseurs sexuels, des agresseurs non sexuels. Parvenir à de tels résultats eu nécessité l'appariement des deux cohortes à minima sur l'âge, la CSP, le niveau scolaire et l'insertion familiale.

**II**  
**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS**  
**ET SITUATION JUDICIAIRE DES SUJETS**

## **1 - Chefs d'inculpations de la cohorte Témoin**

Les sujets formant la cohorte des témoins présentent tous chefs d'inculpations confondus 30 Coups et Blessures Volontaires dont 7 meurtres et 2 "violence familiale".

## **2 - Situation judiciaire et récidive**

Sur l'ensemble de nos deux cohortes, **58% sont des prévenus et 42% des condamnés**. Il n'y a pas de différence entre nos deux groupes.

Le délit date de moins d'un an pour près de la moitié d'entre eux (45%).

**67% des Agresseurs sexuels sont incarcérés pour la première fois, cependant 45% sont des récidivistes**. Les Témoins, dans la population de notre recherche présentent moins de récidivistes que les Cas (40% vs 45%), pourtant ils sont plus nombreux à en être à leur seconde incarcération, ou plus (41% vs 33%).

L'étude de la population des récidivistes indique que les Témoins ont tous déjà été condamné à une peine de prison, ce qui n'est pas le cas pour les Agresseurs sexuels, dont 12% n'ont pas connu de peine d'emprisonnement. Il semble donc que les faits précédemment jugés aient été moins graves pour ces 12% que ceux actuels. Ce qui n'est pas le cas pour les Témoins qui d'emblée connaîtront l'incarcération. Cela semble d'autant plus net que notre population de Témoins est plus jeune que celle de nos Cas.

### **2.1 - La moitié des récidives est sexuelle**

**La moyenne des récidives est de 3 par sujet et n'est pas différente dans nos deux cohortes**. Cependant, l'étude qualitative, récidive par récidive, montre d'intéressantes différences. L'amplitude des récidives allant de 1 à 14, nous avons fait le choix d'analyser les 5 premières récidives.

Dans le questionnaire, elles étaient notées de la plus ancienne à la plus récente, ainsi le numéro 1 dans les tableaux ci-contre est la plus éloignée dans le temps. Chaque n° correspond donc à la fois à un ordre temporel et à une quantité, ainsi le n° 5 correspond à la fois à 5 récidives et désigne la plus récente dans le temps et donc pour les sujets ne présentant que 5 récidives, la dernière avant l'acte qualifiant pour la recherche, cependant que pour les sujets n'ayant qu'une seule récidive, cet acte apparaîtra en 1.

#### Analyse des récidives chez les Agresseurs sexuels

Récidive	n sujets	% AS	Sexuelle <sup>1</sup>	Vol	CBV	Filouterie <sup>2</sup>	ILS <sup>3</sup>	Alcool	ILA <sup>4</sup>
1	77	44 %	47%	30%	4%	8%	0%	4%	1%
2	44	25 %	52%	27%	7%	7%	0%	5%	2%
3	29	16 %	45%	24%	7%	10%	0%	7%	0%
4	15	9 %	47%	13%	13 %	20%	0%	0%	0%
5	7	4 %	71%	0%	14 %	14%	0%	0%	0%

#### Analyse des récidives chez les Témoins

Récidive	n sujets	% T	Sexuelle	Vol	CBV	Filouterie	ILS	Alcool	ILA
1	15	47 %	0%	47%	20%	13%	13%	0%	0%
2	5	16 %	0%	40%	20%	60%	40%	0%	0%
3	4	13 %	0%	25%	50%	0%	25%	0%	0%
4	3	9 %	0%	67%	0 %	33%	0%	0%	0%
5	3	9 %	0%	33%	0 %	0%	0%	0%	67%

Les agresseurs sexuels connaissent, à côté des récidives sexuelles tous crimes et délits confondus, 2 autres catégories de délits : les vols et les filouteries, ainsi que des problèmes dus aux CBV et à l'alcoolisation. Par contre à aucun moment n'apparaît d'inculpation pour ILS. Pour les Témoins, au contraire, nous n'avons pas une seule condamnation pour alcoolisation, alors que l'on trouve un pourcentage important d'ILS.

1 - Sous le terme «Sexuelle», nous avons réunis les affaires de mœurs et les autres délits sexuels.

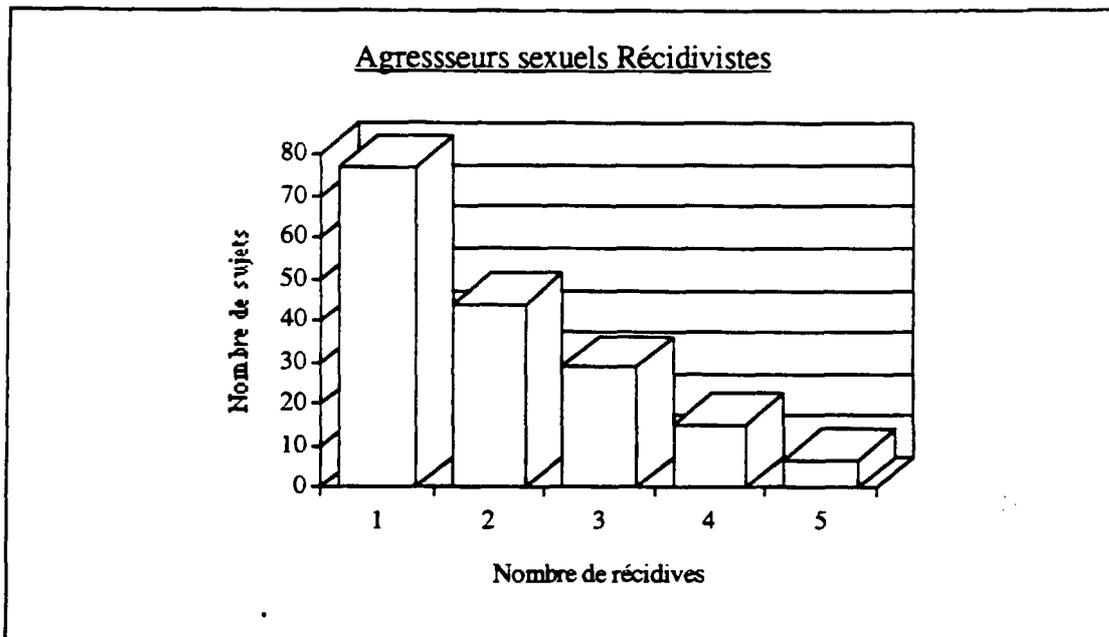
2 - Par commodité nous avons regroupé sous le terme de «Filouterie» : les filouteries, les infractions financières, les abus de confiance et les problèmes de chèques.

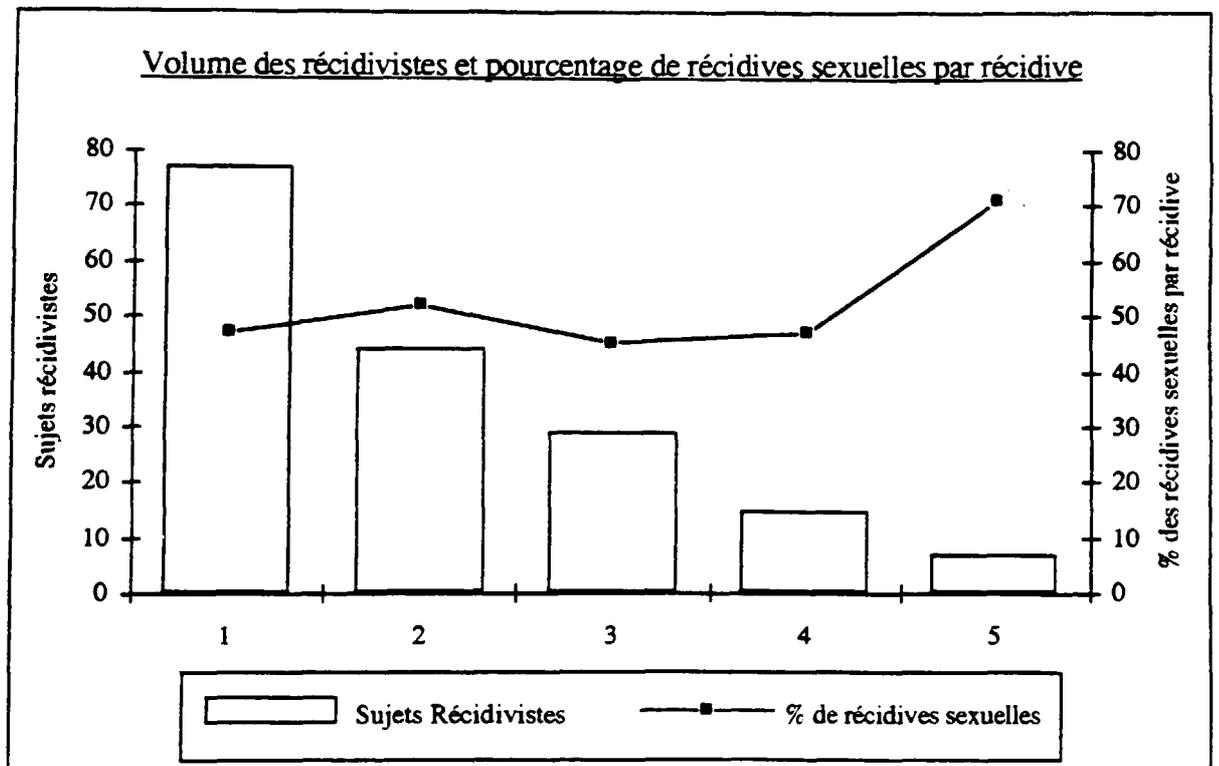
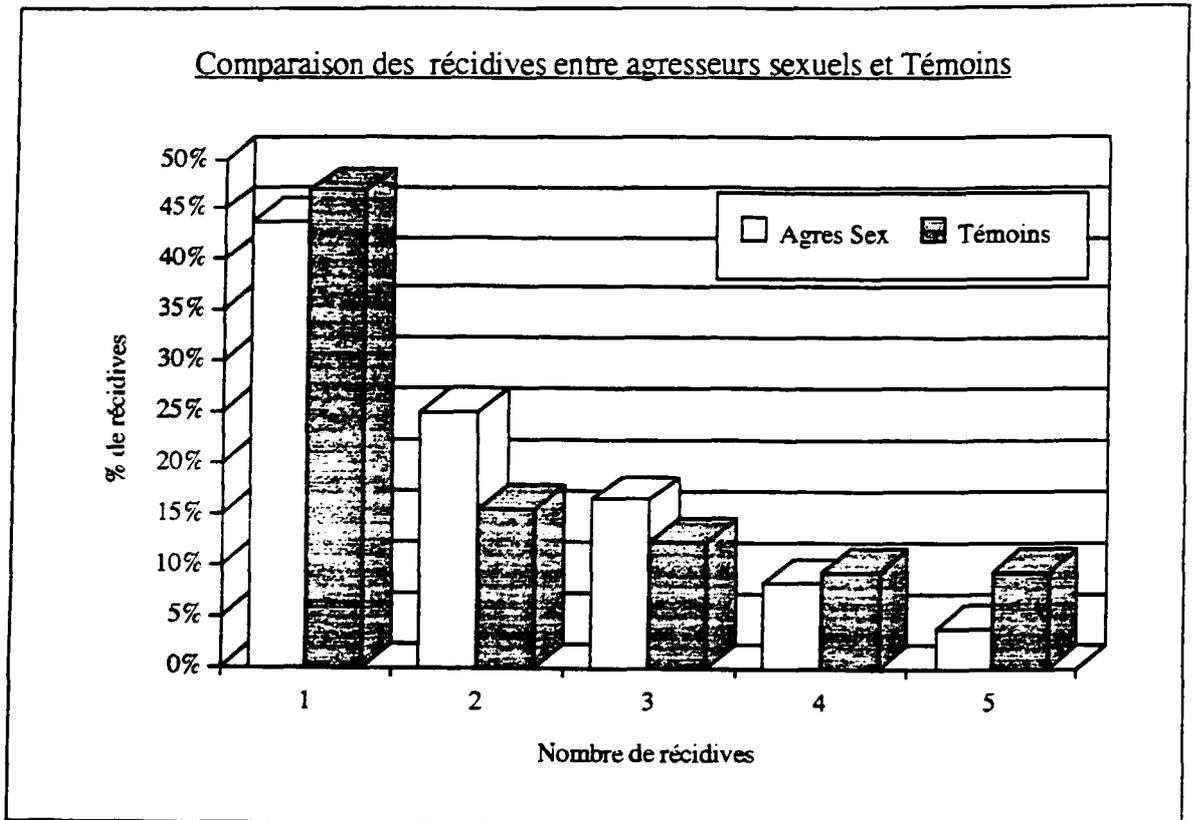
3 - ILS : Infraction à la Législation sur les Stupéfiants.

4 - ILA : Infraction à la Législation sur les Armes.

Si la présence des Vols est une donnée constante dans la récurrence des Témoins, elle est loin d'être absente pour les Cas, puisqu'ils composent entre un sixième à un tiers des récurrences. La filouterie et son cortège d'abus est aussi actuel à chaque récurrence, ce qui est moins le cas chez les Témoins mais à chaque fois en plus forte proportion.

Cependant, la récurrence sexuelle est constante et occupe au moins la moitié des récurrences. L'atteinte physique aux personnes augmente aussi en même temps que croît le nombre de récurrences.





Ainsi plus le nombre de récidives augmente, plus l'éventualité que la récidive soit sexuelle est grande.

Par ailleurs, une analyse des récidives montrent que pour un tiers des agresseurs sexuels il y a une progression dans la gravité du délit. Cette progression semble plus concerner les violeurs que les autres. Il faut noter que les sujets déclarant que l'acte apaise semble connaître une progression plus importante que les autres (55% vs 30%,  $p=0,025$ ). Enfin, les récidivistes ont été plus souvent agressés dans leur enfance que les non récidivistes (51% vs 23%,  $p=0,001$ ).

## 2.2 - Le plus et le moins de la récidive

Par rapport aux autres catégories, ce sont les agresseurs de mineurs non-incestants qui récidivent le plus (60%) et les violeurs de mineurs incestants qui récidivent le moins (8%). Il faut remarquer que pour les sujets incestants, lorsqu'ils sont "simples agresseurs", le taux de récidive est de 33%, lorsqu'ils sont violeurs celui-ci chute à 8%. Il est raisonnable d'avancer, comme hypothèse, que les mesures judiciaires (ne serait-ce que le temps d'incarcération, pendant lequel enfant ou fratrie grandissent) et préventives auprès des violeurs incestants viennent réduire considérablement les possibilités de récidives. D'autant plus que la judiciarisation apparaît souvent au terme d'un parcours incestueux pour un certain nombre d'entre eux puisque, parmi les sujets reconnaissant que ce n'est pas la première fois qu'ils commettent cet acte délictueux, un sujet sur trois admet que sa conduite présentait un caractère de régularité dans sa vie.

### 2.3 - Le récidiviste n'a pas de véritable volonté de changement

La notion de récidive est avant tout une notion judiciaire, dont nous verrons qu'avec les sujets agresseurs, elle peut être caduc du fait même de la présence d'actes délictueux non judiciairisés

Les récidivistes ne présentent pas de différence significative quant à la perception des conséquences sociales, morales ou pénales pour eux mêmes de leur acte, il en va de même quant à la reconnaissance de conséquences de leur acte sur leur victime : **un peu plus d'un sujet sur deux, récidiviste ou pas, ne perçoit pas de conséquence de son acte délictueux pour la victime.** Par contre, l'ensemble des récidivistes semble légèrement plus souvent coupable de leurs actes que les autres ( $p=0,033$ ). Cependant, un tel résultat ne doit pas être pris pour une affirmation de fait; en effet, nous verrons plus avant que la notion de culpabilité n'a chez ces sujets pas grand sens, d'une part elle ne présente pas sémantiquement de différence avec la notion de honte, d'autre part elle ne semble pas s'accompagner des signes que nous pourrions logiquement voir se dessiner accreditant la perception d'une culpabilité comme par exemple une revendication de la responsabilité de l'acte ou encore une perception de conséquences pour eux mêmes et surtout pour leur victime. Ces discordances, dont nous tirerons plus avant les conséquences, se retrouvent dans la liaison plus fréquente entre le fait d'être récidiviste et le désir de changer (quoique en limite extrême de signifiante par manque de puissance,  $p=0,079$ ), en revanche rien n'est fait par ces sujets pour mettre en œuvre ce souhait. Il semble donc que nous ayons, dans ces résultats, chez les récidivistes, l'effet d'une forme d'apprentissage due à leurs condamnations ou incarcérations antérieures, sans que l'on puisse noter chez eux une véritable différence avec des sujets "primaires". Cela nous indique combien **les condamnations et/ou les incarcérations antérieures n'ont pas provoqué chez les récidivistes de transformations psychiques par rapport à des sujets "primaires"**. Une telle occurrence montre que ces sujets, une fois leur peine purgée, se retrouveront donc face à leur malaise interne avec aussi peu de moyens psychiques d'y faire face qu'avant. La récidive semble donc

difficilement évitable, dans la mesure où le désir de changement qui est noté ne semble pas réellement mis en œuvre. Ce dernier point semble validé par une autre voie, celle des actes délictueux non judiciairisés qui nous montrent que certains de nos sujets présentent depuis de longues années des pratiques répréhensibles n'ayant jamais été judiciairisées (un agresseur sur trois), pratiques pour près de la moitié d'entre eux très proches de celle l'ayant conduite à l'incarcération actuelle (cf ce sujet de 65 ans, retraité, incarcéré pour viol sur mineur masculin de 12 ans et qui reconnaîtra lors de notre étude commettre depuis plus de 25 ans ce type d'acte mais de façon préférencielles sur des filles majeures<sup>1</sup>. Cf aussi, l'affaire très récente de Cosne-sur-Loire<sup>2</sup>).

Ainsi la question que pose celle de changer "quelque chose" en soi pour que de tels actes ne se renouvellent pas, supposera que le sujet perçoive que "quelque chose" soit à changer. Or, quoique ces sujets ne soient pas forcément satisfait de leur fonctionnement, ils sont le plus souvent incapables de percevoir et donc de repérer que leur fonctionnement est inapproprié et source de dangerosité. Ainsi, **une fois en dehors d'un cadre judiciaire, il ne cherchera nullement à tenter une démarche dont aucun bien fondé ne lui apparaît.**

---

<sup>1</sup> - Il faut noter que, même dans cette affaire, dont il ne faut pas penser qu'elle soit rare (1 agresseur sur 6) il y a une progression dans le délit, puisque du viol sur femme majeur, le sujet passera à un mineur.

<sup>2</sup> - Le Monde du 10 mai 1997.

**Résumé sur la nature des délits et les récidives**

**Deux tiers des Agresseurs sexuels sont incarcérés pour la première fois, mais près de la moitié sont des récidivistes avec une moyenne identique dans les deux cohortes de trois récidives par sujet et un âge moyen à la première incarcération de 27 ans chez les Agresseurs sexuels. Ce sont les agresseurs de mineurs non-incestants qui récidivent le plus et les violeurs de mineurs incestants qui récidivent le moins. Cependant pour les sujets incestants un sujet sur trois admet que la conduite délictueuse avait un caractère de régularité dans sa vie.**

**Une analyse qualitative des récidives dans les deux cohortes montre, de manière discriminante, que l'on ne rencontre aucune ILS chez les Cas, pas plus que l'on ne rencontre de problèmes judiciairisés d'alcoolisation chez les Témoins. Par contre, la récidive sexuelle est un risque constant pour les Agresseurs sexuels et occupe au moins la moitié des récidives, avec le fait que plus le nombre de récidives augmente, plus augmente le risque que la récidive soit sexuelle, mais plus augmente aussi l'éventualité de l'atteinte physique violente aux personnes.**

**Chez les sujets récidivistes, les condamnations ou les incarcérations antérieures n'ont provoquées aucune transformation psychique par rapport aux sujets "primaires". Ainsi, une fois en dehors d'un cadre judiciaire et/ou pénal, ils ne chercheront pas à tenter une démarche dont aucun bien-fondé psychique ne leur apparaît.**

### 3 - Reconnaissance du délit

Pour apprécier le niveau de reconnaissance du délit nous avons opté pour une classification en 4 catégories<sup>1</sup> :

- **OUI Totalement** : le sujet reconnaît totalement le délit, il est en outre conscient que celui-ci représente le signe d'un dysfonctionnement lié à un ensemble de facteurs internes et externes;
- **OUI, partiellement, niveau 1** : le sujet reconnaît son délit mais il accuse des facteurs extérieurs et/ou il se dit "guéri" et affirme qu'il n'y aura pas de récurrence;
- **OUI, partiellement, niveau 2** : le sujet reconnaît avoir eu des contacts avec la victime, voire des contacts sexuels, mais il ne reconnaît pas leur caractère délictueux ;
- **NON** : négation totale du délit.

Niveau de reconnaissance	n A S	%	n T	%
OUI, totalement	73	41	17	55
OUI, partiel 1	31	18	6	19
OUI, partiel 2	47	27	4	13
NON	25	14	4	13

85% de nos deux populations reconnaissent, au moins partiellement l'acte qui leur est reproché. Cependant moins de un agresseur sexuel sur deux reconnaît totalement l'acte pour lequel il est prévenu ou condamné, contre un peu plus de la moitié chez les Témoins. Lorsque l'agresseur a été lui même victime d'acte d'agression dans l'enfance ou l'adolescence, il reconnaît plus fréquemment les faits.

#### 3.1 - Les catégories judiciaires et la reconnaissance du délit

Malgré cette similitude de moyenne une analyse inter-catégorielle fait apparaître des différences spécifiques entre nos deux groupes. Entre Cas et Témoins il y a une identité des réponses en "OUI,

---

<sup>1</sup> - Une telle classification semble actuellement relativement reconnue, depuis les travaux de Jocelyn Aubut. AUBUT J. (1982) : *L'évaluation des délinquants sexuels*, in *Criminologie*, 15 (2), p. 41-48; et AUBUT J. (1993) : *L'évaluation clinique*, in *Les agresseurs sexuels*, Québec, éd. de la Chenelière inc., 1993, 328 p., p. 79-88.

partiel 1" et NON, par contre les Témoins reconnaissent beaucoup plus totalement l'acte délictueux que les cas (55% vs 41%), en revanche un Témoin sur 8 n'a qu'une reconnaissance de niveau 2 contre 1 cas sur 4. Cela nous indique que les Cas beaucoup plus que les Témoins présentent une difficulté à reconnaître l'aspect délictueux de leur acte.

Catégories judiciaires	Reconnaissance du délit		
	Totale	Partielle <sup>1</sup>	Pas du tout
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	35%	46%	19%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	35%	54%	12%
Viol sur sujet "adulte".....	31%	58%	11%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	57%	25%	18%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	50%	40%	10%
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	31%	56%	12%

Reconnaissance du délit en fonction de la catégorie judiciaire.

(Les chiffres représentent les pourcentages par catégories)

Deux catégories se détachent quant à la non-reconnaissance du délit, celle des violeurs de mineurs non-incestants et celle des agresseurs de mineurs non-incestants, catégories qui correspondent à l'appellation "pédophile". Cela nous indique que les violeurs de mineurs non-incestants présentent le plus de réticence à la reconnaissance des faits, ce qui semble différent des agresseurs de mineurs non-incestants, qui eux sont, par ailleurs, les plus nombreux à reconnaître les faits. Dans la mesure où ces derniers sujets présentent le plus faible taux de reconnaissance partielle (25%), il semble donc que, pour cette catégorie plus particulièrement, nous ayons à faire à une bi-partition plus franche qu'avec les autres catégories. Qu'est-ce qui engendre cet état de fait : l'organisation de la personnalité de ces sujets ou bien l'effet en retour de l'acte délictueux lui même? Le passage de l'agression externe à la pénétration ferait-il baisser la reconnaissance du délit?

Enfin, ce sont les sujets agresseurs ou violeurs d'adultes qui présentent le plus de reconnaissance partielle et le

<sup>1</sup> - Pour des raisons de traitements statistiques, nous avons été obligé de regrouper les catégories "OUI, partiel 1" et "OUI, partiel 2", afin de constituer des groupes présentant suffisamment de poids.

moins de reconnaissance totale, indiquant combien leur perception de la délictuosité des faits est fragile.

Parmi les sujets reconnaissant totalement ou partiellement l'acte, l'alcoolisation entraîne une baisse de la reconnaissance totale (55% en cas de non alcoolisation vs 36%,  $p=0,03$ ). Par contre, lorsque pour l'acte délictueux est évoqué une "impulsion", le niveau de reconnaissance totale augmente par rapport aux autres sujets (58% vs 42%,  $p=0,001$ ). L'alcool sera considéré comme un facteur de déresponsabilisation, alors que la reconnaissance d'une "impulsion" pourrait être le signe d'une capacité endo-perceptive psychique, permettant une prémisse de prise en charge subjective de l'acte déviant.

### 3.2 - Lorsque la reconnaissance est totale

La reconnaissance de l'acte semble liée par ailleurs à de nombreux autres facteurs<sup>1</sup>. Les sujets qui reconnaissent totalement le délit disent moins souvent éprouver du plaisir pendant l'acte que les autres (58% vs 42%,  $p=0,002$ ), ils y trouvent une source plus fréquente d'apaisement (58% vs 42%,  $p=0,001$ ) et sont paradoxalement moins dégouté par lui (41% vs 59%,  $p=0,001$ ). Par contre ils reconnaissent plus facilement qu'il y a pour eux des conséquences pénales, morales (70% vs 30%,  $p=0,001$ ) que des conséquences sociales (40% vs 60%,  $p=0,001$ ). De la même façon ils reconnaîtront également les conséquences de leurs actes sur leurs victimes (66% vs 34%,  $p=0,001$ ) et jugeront leur acte anormal (94% vs 6%,  $p=0,045$ ). Ce sont ces sujets qui désireront le plus changer quant à leur comportement délictueux (92% vs 8%,  $p=0,001$ ) et qui ont déjà entrepris quelque chose pour tenter de le faire (75% vs 35 %,  $p=0,001$ ). Enfin, un sujet sur deux reconnaissant totalement les faits a subi une agression sexuelle dans son enfance ( $p=0,001$ ).

---

<sup>1</sup> - Il nous faut préciser que pour ceux-ci les données manquantes ont été classées "NON", sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit d'un "NON" ou d'un refus des sujets de témoigner de leurs actes.

### 3.3 - Lorsque la reconnaissance est partielle

#### 3.3.1 - Chez les violeurs d'adultes ou d'enfants

Ce qui ne sera pas reconnue, en cas de viol (56% de notre population), c'est principalement l'intrusion corporelle. Le viol est refusé (26 sujets) d'abord dans le terme qu'il représente : «Le mot 'viol' ne me convient pas, je préfère employer le terme de 'jeu sexuel'»; ensuite dans l'acte qu'il évoque, le sujet invoquant par exemple qu'il est impuissant, il réclamera alors des analyses médicales; il pourra aussi refuser de reconnaître la pénétration (digitale ou autre) comme "viol" ou encore soutiendra que "ses enfants n'étaient déjà plus vierges" lors de l'acte délictueux, enfin il arguera que la victime était consentante (n=16) avec diverses variations notamment avancer une liaison avec la victime pour refuser l'acte d'effraction ou encore présenter la victime comme "vénale", désirant de l'argent que l'agresseur aurait refusé de donner.

#### 3.3.2 - Chez les autres agresseurs

La stratégie de non reconnaissance, en cas d'agression sexuelle (44% de notre population), est sensiblement la même, principalement il sera mis en avant que la victime, d'une façon où d'une autre était consentante ou séductrice (chez les parents incestueux le consentement peut porter sur plusieurs générations !), puis vient le déni de l'acte par lui-même, essentiellement l'acte délictueux est présenté comme "un jeu".

### 3.4 - Ce qui n'est pas reconnu, c'est la violence en tant qu'affect identifiant

Nous percevons ici un déplacement progressif des zones du refus allant du déni de l'acte de pénétration jusqu'à l'affirmation d'une victime consentante, voire séductrice ou pour le moins la suggestion que l'acte est banal et que le sujet agresseur est "un parmi d'autres". Le fait d'évoquer la victime comme consentante et/ou séductrice (enfant ou adulte) tente un retournement de la situation de "culpabilité" plus qu'une projection sur l'autre du désir du sujet agresseur. Ce retournement s'opère sous une apparente forme projective : l'excitation n'est pas issu de lui, mais de l'autre, le sujet agresseur, par cette opération, devient la victime de l'autre. Cependant, une telle opération ne doit pas tromper, il s'agit vraisemblablement d'un mécanisme antérieur à la possibilité psychique de projeter, qui suppose la construction, de part l'opération de projection même, d'un dedans et d'un dehors. Ici, il semble que nous soyons dans un espace psychique encore indifférencié où la distinction dedans-dehors n'est pas stabilisée avec des limites bien définies. Si l'excitation parvenant de l'extérieur mobilise peu le système pulsionnel, alors les limites seront opérantes, le système pare-stimulus et préconscient resteront intègres et donc efficaces; mais si les excitations entraînent une liaison trop forte avec la pulsionnalité du sujet, alors les limites ne serviront plus de protection, il y aura nouvelle émergence d'une confusion dedans-dehors, signant la défaillance du pare-stimulus, entraînant l'invasion pulsionnelle interne. C'est pour échapper à cette surcharge, pouvant fonctionner chez certains sujets comme un raz-de-marée que, quasi automatiquement, le sujet cherchera l'acte spécifique lui permettant d'échapper à la tourmente risquant de le conduire dans des zones agoniques. Retrouver le calme, voilà ce qu'il lui faut. L'urgence dès lors, peu dominer le tableau. Cet effacement dedans-dehors entraîne *de facto* l'effacement ponctuel de l'altérité de ce qui peut être identifié comme la "source pulsionnelle". L'autre (enfant ou adulte, fille ou garçon), par nécessité de sauvegarde psychique, perdra dès lors sa qualité d'autre au sens d'un autre sujet présentant des caractéristiques identitaires inaliénables. Ainsi, si évoquer la victime consentante et/ou séductrice n'est que la suite "logique" de la sauvegarde psychique, ce

n'en est pas moins une manœuvre qui vise à une annulation de l'autre dans sa fonction d'altérisation du sujet. Ainsi faisant, l'autre devient non plus sujet, ni même objet, mais "chose". **Chosification sexuel de l'autre** qui perd ainsi sa dimension d'objet pour retourner à celle "d'objet partiel" non encore appartenant à un espace psychique différencié du sujet agresseur.

Une telle annulation de l'autre nous permet de comprendre la **non reconnaissance**, par l'agresseur, **des signes de refus de la part des victimes** et, en contre point, pourquoi toutes les stratégies défensives évoquées tentent d'expulser de l'acte sa dimension violente, car c'est bien ce qui, en filigrane, est en **permanence refusée** : la violence, violence de la pénétration, de la contrainte, de l'humiliation ou de l'acte de barbarie. A terme, en effet, il semble que ce soit cette réalité que ces sujets tentent d'éviter. La violence serait ce qu'il y a de plus refusé car la violence est l'affect identitaire par excellence, antérieur à l'affect dépressif. Freud évoquait que c'est dans la haine que naît l'objet, cela suppose que l'objet dans son apparition suscitera toujours de la violence : son apparition à l'orée du psychisme révèle ce qui deviendra le sujet en tant qu'il est séparé de l'objet : c'est ce qui constitue la phase paranoïde mais aussi les prémices de la violence de toute interprétation du monde.

Ainsi, les agresseurs refuseraient le plus la violence en tant qu'affect identifiant l'autre dans une position de sujet. Assumer leur violence, ce serait reconnaître la place, ou pour le moins l'ébauche, d'une altérité, ce qui leur est impossible dans cette circonstance d'excitation là.

### **3.5 - L' altérité est d'avantage reconnue par les auteurs de CBV**

La comparaison avec le groupe témoin, nous indique qu'eux aussi présentent des difficultés à reconnaître la violence, pour autant, ce n'est pas ce qui sera le plus refusé par ces sujets, bien au contraire, elle semble fréquemment admise en tant que telle, en revanche ce que ces derniers ne reconnaissent pas prioritairement, c'est l'acte

volontaire. En règle générale, la responsabilité est rejetée, soit sur l'extérieur : «c'est un accident», «c'est dû aux circonstances»; soit sur une conduite : «c'est sûr j'ai cogné un peu fort mais c'était parce que j'avais bû»; soit sur l'autre, «c'est de la légitime défense», «il l'a bien cherché».

Ainsi, majoritairement, la qualité d'autre est plus fréquemment reconnu par l'auteur de CBV que par nos cas. Une telle occurrence nous indique une différence de position psychique chez les Témoins : l'autre existe, bien qu'il puisse devenir rapidement menaçant, sans pour autant perdre sa place psychique d'autre. Ces résultats nous indiqueraient que l'agresseur sexuel présenterait un fonctionnement psychique plus archaïque que le sujet auteur d'atteinte violente non sexuelle, cela n'excluant pas le passage de l'une à l'autre. Dans un tel cas où l'acte d'agression sexuelle surviendrait au décours ou en alternance avec des actes violents non sexuels, cela serait l'indice d'une défaillance du processus de constitution, ou d'une menace imminente d'effondrement des limites identitaires du Moi.

### **3.6 - La reconnaissance du délit : un indicateur de travail thérapeutique**

Il est important de noter que plus la reconnaissance du délit est totale, plus les sujets sont capables de discriminer les éprouvés provoqués par l'acte ( $p=0,001$ ) et ce dans un mouvement et des proportions similaires au repérage d'une origine impulsive de l'acte. Ainsi, il peut être fait à titre d'hypothèse de travail, que plus le sujet peut reconnaître totalement le délit, plus il présente une ébauche de différenciation psychique sur laquelle un travail thérapeutique pourra s'appuyer.

### **Résumé sur la reconnaissance du délit**

**Moins de un agresseur sur deux reconnaît totalement l'acte délictueux, mais si l'agresseur fut lui-même agressé dans son enfance ou adolescence, il reconnaît plus fréquemment les faits. Ce sont les violeurs de mineurs non incestants qui présentent le plus de réticence à reconnaître les faits. L'alcoolisation entraîne une réticence à la reconnaissance de l'acte, en revanche si le sujet évoque l'acte comme une impulsion, il en reconnaîtra plus sa délictuosité.**

**Lorsque la reconnaissance de l'acte est totale, il y a moins de plaisir évoqué pendant l'acte et plus d'apaisement. Lorsqu'un sujet a lui-même subi une agression sexuelle dans son enfance, il reconnaîtra plus facilement totalement les faits.**

**Lorsque la reconnaissance est partielle, chez les violeurs d'enfants ou d'adulte ce qui ne sera pas reconnu en premier est l'intrusion corporelle, chez les autres agresseurs ce sera le fait de l'acte d'agression et la victime sera présentée comme "séductrice" ou "consentante". Cependant pour tous les agresseurs ce qui est en filigrane refusé en permanence, c'est la violence.**

**La reconnaissance totale du délit est un indicateur sur lequel un travail thérapeutique pourra s'appuyer.**

III  
LA VICTIME

**Les Agresseurs Sexuels connaissent plus souvent leur victime que les Témoins (71% vs 6%) et ils ont dans presque un tiers des cas un lien de parenté avec la victime (30% vs 3% pour les Témoins) et avaient sur elle un lien d'autorité (35% vs 3% chez les Témoins), ces deux liens pouvant être cumulés.**

### **1- Âge de la victime**

**La victime est âgée de moins de 10 ans dans un tiers des cas et de moins de 15 ans dans deux tiers des cas. Cependant l'âge de la victime a de l'importance pour un agresseur sexuel sur 3.**

**Les auteurs d'actes incestueux attachent moins d'importance à l'âge de la victime (moins d'un tiers), alors que les agresseurs de mineurs de moins de 15 ans en attachent plus souvent (près des deux tiers), et que les violeurs d'adulte se situe au milieu (50%). L'ensemble des résultats valident une apparente évidence, c'est que lorsque l'on investigate l'âge de préférence pour le choix d'une victime, les auteurs de délits sur mineurs de moins de 15 ans déclarent tous que cet âge est inférieur à 15 ans ( $p=0,002$ ). Quand il est déclaré que l'âge de la victime importe, la victime est le plus souvent du sexe masculin ( $p=0,001$ ) ce sont alors de jeunes garçons.**

**Enfin, lorsque les Agresseurs ont eux-mêmes été victime d'une agression sexuelle dans leur enfance, ils accordent plus souvent d'importance à l'âge de la victime ( $p=0,002$ ) et non à son sexe.**

### **2 - Sexe de la victime**

**La victime est dans 70% des cas de sexe féminin. Le sexe de la victime est déclaré important par un agresseur sur deux.**

**Si le sexe de la victime importe, la victime est le plus souvent du sexe féminin ( $p=0,001$ ) et moins souvent un enfant de moins de 15 ans ( $p=0,036$ ); quand il s'agit d'un viol et que le sexe est déclaré importer, le sexe de préférence est plus souvent le sexe féminin (88% vs 68%,  $p=0,02$ ).**

Les Agressors agressés dans l'enfance ont plus souvent pour victime un sujet masculin (51% vs 19%,  $p=0,001$ ). Enfin, le fait de vivre ou d'avoir une vie sexuelle avec une femme n'empêche pas d'avoir une victime masculine, cependant les 3 sujets qui ont déclaré avoir vécu avec un homme, ont tous agressé un sujet masculin ( $p=0,024$ ).

### 3 - Le choix de l'âge : un révélateur de l'homoérotisme

A la lecture de ces résultats, le choix de l'âge révèle en filigrane le choix d'un sexe de préférence : le sexe masculin, c'est-à-dire homosexué. Il s'agit vraisemblablement d'un choix non directement conscient. Une telle occurrence est validée par les agresseurs agressés dans l'enfance qui n'accordent de l'importance qu'à l'âge, pas au sexe de la victime, mais l'étude des victimes montrent que celles-ci sont, de manière significative ( $p=0,001$ ) des sujets masculins.

A titre d'hypothèse, il nous semble important de reconnaître ici qu'il ne s'agit pas d'un choix consciemment caché. Nous proposons de le comprendre au plus près des paroles des agresseurs : c'est à l'âge qu'ils accordent de l'importance, pas au sexe en tant que le sexe pour eux, ici, ne signifie pas "sexualité". Il n'y a pas de choix de sexe car pour nombre de ces sujets, psychiquement, ce terme ne signifie "rien" dans le sens d'une reconnaissance de la différence qu'il suppose et qu'il impose de fait. Le choix qui apparaît n'est donc pas un choix comme on l'entend classiquement, homosexué, mais il faut le comprendre dans sa dimension homoérotique<sup>1</sup> et donc essentiellement narcissique. Ainsi, le choix de l'âge ne serait pas par défaut, mais par nécessité imposé, comme si seule cette dimension était consciemment repérable c'est-à-dire mobilisatrice d'une capacité d'attention perceptive. Nous sommes donc ici face à l'effet d'un déni massif. La question soulevée étant l'origine d'un tel déni. Ces sujets choisiront implicitement des jeunes garçons, mais ne pourront pas en tant que tel le repérer, seul l'âge retiendra leur capacité de discriminer leurs stimuli internes;

---

<sup>1</sup> - Le concept d'homoérotisme fut proposé par S. Ferenczi en 1911 au congrès de Weimar, il est repris par Jean Bergeret et désigne sous la plume de ce dernier, "une relation avant tout narcissique concernant une satisfaction libidinale narcissique [dont le but] est le rétablissement de l'intégrité narcissique du sujet. L'objet est visé en tant qu'objet complémentarément narcissique et de statut identique", in BERGERET J. (1996) : La pathologie narcissique, Paris, éd. Dunod, 248 p., p. 173.

pour le reste il s'agira d'un choix à l'identique, qu'à posteriori il tenteront, pour un certain nombre d'entre eux, de rationaliser.

#### 4 - Désubjectivation de la victime

Chercher à comprendre l'acte d'agression suppose que l'on puisse imaginer ce que la victime représentait pour l'agresseur au moment de l'acte lui-même.

Ce que ces sujets vont évoquer c'est le fait que la victime représentait pour eux «une femme comme les autres» : «ce n'était pas ma fille, ni ma femme, mais une femme comme les autres» (viol de sa fille), «pas une sœur, une femme», «une femme avec qui j'allais faire l'amour normalement» (viol sur personne vulnérable). Dans ce même registre certains sujets identifient plus la victime à, non pas «une femme» mais à «leur femme» : «ma femme» (viol femme adulte), «c'était entre ma femme et ma fille» (viol de la belle fille > 15 ans), «c'était pas un objet, c'était une personne avec de la sensibilité qui représentait ma femme» (viol < 15 ans). Moins souvent la femme est idéalisée : «la femme idéale» (viol de sa nièce < 15 ans), «une femme que j'estimais beaucoup»; elle peut aussi être dévalorisée : «juste une femme», «une femme facile». Il peut alors y avoir un glissement sémantique du statut de femme vers celui de «fille» avec sa nuance plus familière : «une fille quoi», «une fille, comme ça pour se donner du plaisir». La victime pourra aussi apparaître sous les traits de quelqu'un de familier, ces réponses sont particulièrement fréquentes quand la victime est un non familier : «c'était comme quelqu'un de familier», «c'était comme une amie» (agression sexuelle sur adulte non familière), «une copine». Enfin, en limite de cette catégorie, on rencontre parfois des sujets qui s'interrogent sur le statut d'humanité de la victime : «peut-être une femme», «mes victimes sont, je crois, toujours des personnes humaines» (violeur)

La victime est aussi assez fréquemment perçue «telle qu'elle est» : «je la voyais comme ma sœur», «c'était mes filles», «ça a toujours été mes enfants, je les ai et je les aime», «c'était ma petite fille, pas une femme, surtout pas une femme», «c'était une enfant, rien de plus» (agression sexuelle sur mineure), «un gamin qui s'amuse, rien d'autre» (agression sexuelle sur mineur). Néanmoins il peut y avoir soit une «adultification» de l'enfant : «c'était

pas une fille, c'était un petit bout de femme», «c'était comme une grande personne consentante», «je la voyais plus grande que son âge»; soit une utilisation de l'enfant pour une "infantification" de l'adulte agresseur : «Avec elle c'est moi qui devenait enfant», «moi, j'étais transformé, je me revoyais au même âge que lui», «j'avais son âge, on était deux gamins».

Cependant la plus grande fréquence de réponses est une négation de la victime en tant que sujet : «je n'en ai aucune idée», «une relation sexuelle potentielle», «un fantasme que je réalisais» (agression sado-masochiste sur une prostituée), «une victime sur laquelle je me défoulais» (viol d'adulte), «je ne voyais pas ma filleule, c'était comme si on était fixé sur un "i" et qu'on en voit que le point» (le sujet ne pourra pas expliquer ce qu'il veut dire), «pour moi, c'est pas des enfants», «un sexe de femme» (il s'agit des fesses d'un petit garçon). Dans le même ordre d'idée, on trouvera des réponses qui réduisent la victime à une virtualité affective : «un amour», «une tendresse», «un bonheur» (ces réponses semblent plus particulièrement le fait des pères incestants).

Certaines réponses, s'inscrivant dans le même champ, montrent une élimination radicale de l'aspect humain de la victime : «rien du tout», «un jouet», «un poison», «quelque chose d'à moi, qui m'appartient complètement. C'est de la folie», «une épave» (agression sexuelle et viol sur homme adulte, avec décès de la victime), «un écran noir» (exhibitionniste : quand il s'exhibe le sujet voit ses victimes comme un écran noir sur lequel se déroule son acte d'exhibition), «un objet soumis. Point».

Enfin, et de manière rare, l'on pressent que la victime est ce qui va relier l'agresseur à une "réalité", dont il est difficile de savoir s'il s'agit d'une hallucination ou d'une sortie d'hallucination : «c'était comme si je touchais la réalité» (attouchements sexuels par instituteur sur élève).

De l'ensemble de ces réponses se dégage l'idée forte d'une non reconnaissance de la victime en tant que sujet. Quelque soit la tonalité des réponses, la victime n'est jamais considérée pour ce qu'elle est. Tout au mieux lorsqu'elle est identifiée, elle est de toute manière déqualifiée de son statut de sujet spécifique, inscrit dans une histoire. Elle devient terme générique ("une femme") qui ne vaut que par son équivalence, son impersonnalisation, qui signe chez l'agresseur un effacement de ses

possibilités de discrimination au moment de l'acte. La victime n'est plus un "objet" au sens psychanalytique du terme, mais devient un élément d'une action psychique pas forcément mentalisée. Cette abrasion des qualités objectales, alors que l'acte se déroule en pleine conscience (il est rare d'enregistrer des amnésies antérogrades), doit être comprise comme un révélateur de l'organisation psychique de l'agresseur. Face à une excitation à valeur sexuelle, le sujet ne présente pas de processus de mise en représentation suffisant pour donner à celle-ci un statut psychique. Son appareil mental se trouvera d'une certaine façon désorganisé par l'émergence de l'excitation. La désorganisation se traduit par l'effacement des qualités discriminantes des catégories symboliques. Nous pouvons percevoir ici "l'urgence chronique" dans lesquels sont souvent pris ces sujets dès qu'ils sont confrontés à une excitation sexuelle. L'impossibilité d'effectuer une opération de mise en représentation de cette dernière les conduit corrolairement à ne pouvoir identifier l'objet, en tant qu'objet du désir. Il y aurait là un rabattement du désir sur le besoin, celui de faire cesser ce qui menace, à savoir l'excitation. Cette **carence identificatoire** ne permet pas à l'agresseur de considérer l'objet en soi comme un sujet doué à son tour de désir, l'objet sera considéré comme homomorphe au processus psychique (cela est mis en relief par les sujets répondant «ma femme»), il lui sera partie intégrante et à lui s'appliquera les mêmes catégories de traitement que celles que le sujet agresseur applique à ses contenus mentaux. Dans ces cas, l'objet en tant que tel s'efface aux profit de catégories plus pauvres ("une femme", "une fille"). Dans de telles conditions, l'objet ne pourra plus jouer son rôle réparateur. En ce sens il devient à jamais insatisfaisant, doublant et répétant le défaut d'un "objet primaire". Choisisant ainsi ses "objets-non-objets" sexuel, l'agresseur répète la vividité d'une douleur ancienne (A.-M. Merle-Béral), celle de son lien avec un objet primaire, pour qui il fut certainement en position d'objet insatisfaisant, vécu plus comme "enfant" générique que comme "fils de" («Un enfant, c'est quelque chose à moi, qui m'appartient **complètement**»).. Ainsi l'agresseur sexuel répéterait ses agressions, non pas à l'identique, ce qui supposerai qu'il y trouve satisfaction, mais selon un crescendo montrant l'échec permanent à rencontrer des objets capables de réparer l'effraction que l'excitation provoque dans le Moi (répétition comme peut l'être celle du cauchemar). L'agresseur semble s'appuyer sur une procédure très pauvre où sont court-circuités les schémas de liaisons et d'attentes sociaux à l'instar de ce qui se passe dans sa psyché.

Ce qui domine, ce sera l'urgence. Cela est d'autant plus réel que pour nombre d'agresseurs la qualité humaine de l'identification de l'objet (la victime) défaille, ils sont en rapport avec, tout au mieux, une "chose" voire «rien». De telles affirmations doivent nous signaler que l'état de l'agresseur au moment de son acte<sup>1</sup> est parfois proche d'un "état crépusculaire" et pourtant toujours conscient ! Elle nous indique surtout combien eux-mêmes sont en rupture avec leur propre humanité, mûs uniquement par la quête que "cela" cesse. Objet externe dont on perçoit l'aspect dangereux qu'il recouvre, dans son potentiel d'excitation («un poison»).

### **Résumé à propos des victimes**

*Les agresseurs sexuels connaissent plus fréquemment leur victime que les Témoins. L'âge de la victime a de l'importance pour un auteur sur 3, mais concerne moins les auteurs d'actes incestueux, les plus concernés étant les auteurs d'agression sur sujets de moins de 15 ans. Chez ces derniers, l'âge de préférence pour le choix d'une victime est inférieur à 15 ans. Quand il y a un âge de préférence, la victime est le plus souvent de sexe masculin. Si l'agresseur a lui-même été agressé dans l'enfance, il accorde plus souvent de l'importance à l'âge de la victime.*

*Le sexe de la victime est important pour un agresseur sur deux, dans un tel cas la victime est moins souvent un mineur. Les agresseurs agressés dans l'enfance ont plus souvent une victime de sexe masculin.*

*Le choix de l'âge de la victime est un révélateur de l'homoérotisme du sujet.*

***Au moment de l'agression, les qualités humaines de la victime disparaissent pour l'agresseur sexuel.***

<sup>1</sup> - Pour certains, quoique rare, cet état confine à une "désorientation allopsychique" (EY H. p. 312) état proche de l'obnubilation de conscience où parfois l'acte est réalisé dans un état quasi crépusculaire.

**IV**  
**AVANT LE DÉLIT, L'ACTE DÉLICTEUX EXISTAIT-IL DANS LA**  
**VIE PSYCHIQUE DU SUJET?**

Pour parvenir à comprendre la place de l'acte délictueux dans la vie psychique du sujet, nous avons séquencé dans le temps notre appréhension, partant de l'histoire du sujet pour parvenir à ce qui se passe pour le sujet juste au moment du déclenchement de l'acte.

Nous avons donc d'abord envisagé un terme ancien, au travers des marqueurs que sont les autres types de comportements transgressifs non judiciairisés, antérieurs à l'acte délictueux. Puis nous avons cherché à saisir si, dans ses représentations psychiques, le sujet disposait d'éléments mettant en forme son futur passage à l'acte et éventuellement ce qui les activait? Seule une telle perception permet d'appréhender l'utilisation que recouvre l'acte délictueux dans l'économie psychique de ces sujets.

### **1 - Les autres types de comportement transgressifs non judiciairisés**

Un tiers des Agressors reconnaissent avoir eu d'autres comportements susceptibles d'être jugés répréhensibles sur le plan judiciaire et pour presque la moitié d'entre eux (44%) de même nature que l'acte pour lequel ils sont incarcérés. Cela signifie que sur l'ensemble de notre population d'Agressors Sexuels, un sujet sur six (15%) reconnaît avoir des pratiques sexuelles délictueuses régulières et non judiciairisées. Cela ne doit pas pour autant masquer un certain polymorphisme des conduites délictueuses où, néanmoins, domine le vol (41%), le reste des actes délictueux non judiciairisés étant partagé entre les infractions financières, les violences familiales, les CBV, les destructions de biens et les abus de confiance. Il est à noter que l'analyse de contenu des réponses n'a donné presque aucune réponse qui pourrait relever d'un vécu de culpabilité, exprimant un délit plus imaginaire que réel. Seul un sujet nous a répondu qu'il "travaillait au noir", pour les autres réponses toutes étaient justiciables d'une judiciairisation.

Ces comportements réguliers délictueux seraient apparus, dans plus de la moitié des cas à l'adolescence et dans 17% des cas dans l'enfance du sujet.

## **2 - Y a t'il une "formulation psychique" de l'acte antérieure au délit?**

Seul un sujet sur quatre avait déjà pensé au comportement délictueux avant de passer à l'acte. Pour ces sujets la première "formulation psychique" de l'acte semble fréquemment se présenter sous forme de «pensées», d'«idées», d'«imagination», voire de «fantasmes» ou encore de «rêves» ou de «sorte de rêves». Le terme de "scénario" n'est jamais employé en tant que tel. Dans ces formations psychiques, il est question de l'acte «sans toujours penser passer à l'acte». **La scène est alors dite «vue», plus rarement imaginée.** Elle peut aussi, si elle s'appuie sur une scène réelle, être transformée mais **toujours dans un sens plus excitant, souvent plus violente** qu'elle n'a été dans la réalité. L'autre dimension la plus fréquemment évoquée est l'idée d'incontrôlabilité de l'émergence de ces «pensées», comme quelque chose qui s'impose au sujet : «ça arrive d'un coup, c'est pas contrôlable». Certains de ces sujets reconnaissent qu'ils sont «envahis» par ces «pensées», qu'ils y pensent tout le temps. L'aspect automatique recouvre aussi une dimension d'un "scénario" qui vient se plaquer sur la réalité perçue : «Dès que je vois une femme, je la vois en porte-jarretelle». Dans ces cas l'aspect "dangereux" ne semble pas perçu, le sujet pouvant ouvertement formuler qu'il ne fera rien pour empêcher la mise en acte. Un autre vecteur est moins souvent rencontré, il s'agit de l'acte venant combler une vacuité (dans les moments où le sujet n'a rien à faire), un passage dépressif. Pour certains sujets, le recours à l'acte peut alors être ouvertement recherché comme **conduite anti-dépressive** : «Dans les moments de déprime, j'ai envie d'agresser une femme pour avoir des relations sexuelles». Enfin, nous avons rencontré des sujets qui tentaient d'échapper à ce qu'induisait notre question en restant près du descriptif de l'acte pour lequel ils avaient été condamné. Cette dernière stratégie nous indique la difficulté de ces sujets à avoir une activité de représentation psychique; il semble ici qu'il y ait une forme de collage au perceptif, qui est tenté d'être utilisé comme représentation de l'acte.

### 3 - Le stimulus inducteur d'une pensée de l'acte

L'inducteur du développement imaginaire peut être multiple. Le sujet décrit principalement un **stimulus visuel externe** (la vision d'une femme, d'une fille ou d'un enfant dans une cour d'école) mais ce peut tout aussi bien être un magazine, un film ou encore une publicité. **La dimension du voyeurisme est très présente**, avec la recherche implicite du lieu, notamment les piscines. Il faut noter que quelques sujets déclarent que leur acte c'est déroulé peu de temps après la vision d'un film pornographique pédophilique. Il est aussi question d'une endo-perception (une érection au réveil), quelque fois l'alcoolisation est évoquée comme inducteur : « quand on a bû de l'alcool, c'est toujours comme ça quand on voit une femme ». (viol).

### 4 - L'acte délictueux est une forme de stratégie anti-dépressive

Le fait que l'acte délictueux soit ouvertement utilisé dans une stratégie anti-dépressive, permet de comprendre le fonctionnement de l'acte d'agression sexuelle pour certains sujets. Reprenons la phrase citée en exemple : « Dans les moments de déprime, j'ai envie d'agresser une femme pour avoir des relations sexuelles ». Dans une telle phrase, s'agrège une terrible condensation, une "bombe psychique". Il semble que nous ayons affaire à une "fusion topique", sorte d'amplification et de généralisation du processus de "collapsus topique" décrit par C. Janin<sup>1</sup>: L'éprouvé dépressif sera d'emblée perçu dans sa double essence privante et violente. Sans épaisseur préconsciente, le sujet éprouve le manque de quelque chose qui lui permettrait de retrouver le calme, c'est-à-dire un éprouvé d'unité antérieure. Cet affect dépressif ne peut qu'être violent tant il menace l'intégrité psychique d'une psyché qui ne peut mettre en place un travail de représentation de ce manque. Le désir qui vient est alors non de combler ce vide par une représentation où une recherche affective, mais c'est l'envie d'agression. Nous serions là très proche d'une dimension mélancolique où l'effet de retournement implusif qui fait tomber l'ombre de l'objet sur le moi ne

---

<sup>1</sup> - JANIN Cl. (1996) : Figures et destins du traumatisme, Paris, éd. PUF, col. *le fait psychanalytique*, 132 p., p. 24.

s'effectue pas. L'objet perdra son statut d'objet, dans une désobjectalisation et deviendra appendice du sujet. L'acte d'agression étant une tentative de retrouvaille avec ce qui n'est plus véritablement considéré comme un objet, mais comme une part amputée de lui dont l'affect dépressif est la preuve *incorpore*, il s'agit donc d'une tentative de retrouver son Moi en perdition psychique. C'est la co-excitation qui sauvera le sujet de l'effondrement psychique et qui tiendra lieu d'objet. Dans un tel cas, la co-excitation a le statut de l'ombre pour le mélancolique, elle devient persécutante. Cela permet de percevoir la dimension de quiproquo dans lequel se situe le sujet agresseur: il s'agira de calmer la co-excitation par une relation sexuelle!!! ce qui revient à vouloir cautériser une jambe de bois, ça ne sert à rien et ça y met le feu. C'est exactement ce qui se passera ici. Nous percevons donc combien le manque est vécu comme un redoutable excès dans une co-excitation inextinguible qui ne peut que déboucher sur le passage à l'acte violent : d'emblée le sujet imagine l'agression. La réalité externe devenant source du danger d'effondrement psychique. Il faudra donc au sujet fusionner avec ce qui est identifié comme source du manque et lieu du retour au calme. Le sujet ne semble disposer d'aucun moyen de différer l'acte qui se réduit à la "relation sexuelle", indiquant de nouveau la dimension d'écrasement : ce n'est pas la relation qui est recherchée, c'est la décharge. Ainsi peut on comprendre l'engrenage terrifiant : affect dépressif - pensée d'agression - décharge sexuelle. Il pourrait être fait ici l'hypothèse que certaines agressions, à l'issue de ce type de processus, soient considérées comme un **mécanisme d'appropriation primaire**, d'incorporation de ce qui n'est pas ou plus considéré comme encore l'objet, **trace de l'échec d'une introjection primaire**. Un tel processus permet de comprendre ces actes comme des effets de triomphe maniaque, ce qui rejoindrait en partie les théorisations de Stoller.

Il est important de préciser qu'il semble en être de même quand l'affect dépressif n'est pas repéré en tant que tel. Le simple fait d'y penser peut déclencher l'action.

## 5 - Quand la source de liaison devient source d'excitation

Ainsi ces sujets semblent présenter peu de possibilité d'inhibition de leurs excitations internes donc très peu de contrôle pulsionnel. Si pour 25% d'entre les agresseurs il semble qu'il y ait un essai de maîtrise de l'excitation interne (les sujets ayant déjà pensé à l'acte avant le délit) par un recours à une ébauche imaginaire, nous avons montré combien celle-ci est fragile et échoue dans sa fonction d'inhibition de l'action et donc dans sa fonction de satisfaction hallucinatoire. Au contraire, ce recours à l'imaginaire semble pour certains potentialiser le passage à l'acte tant la capacité de liaison de l'excitation induite, précisément par ce développement imaginaire, est risquée d'effondrement par défaut de liaison. Ainsi ce qui devrait être source de liaison (cette tentative de mise en image) devient source de surchauffe excitative. La seule voie restante est le recours à l'acte de décharge dans une sorte d'urgence assez bien décrite par les sujets dans certaines errances fiévreuses dans la ville en quête de leur acte : « dans ces cas là, je part en chasse » (un violeur pédophile).

***En résumé de ce qui se passait avant le délit dans la vie psychique du sujet à propos de l'acte délictueux***

***Un tiers des agresseurs sexuels ont eu d'autres comportements susceptibles d'être jugés comme délictueux mais non judiciairisés dont près de la moitié d'entre eux sont de même nature que le délit. Dans la moitié des cas ces comportements sont apparus à l'adolescence et dans un sixième dans l'enfance du sujet.***

***Un agresseur sur quatre avait déjà pensé à l'acte délictueux avant de passer à l'acte mais, en règle générale, l'aspect dangereux n'est pas perçu. L'acte délictueux apparaît comme une stratégie anti-dépressive face à l'impossible maîtrise de la montée d'excitation.***

V  
ÉVÉNEMENTS, ATTITUDES PSYCHIQUES ET COMPORTEMENTS  
PRÉCÉDENTS L'ACTE DÉLICTUEUX

Nous avons ici essayé de comprendre l'impact des circonstances proximales temporelles événementielles sur le déclenchement de l'acte, mais aussi l'état émotionnel, psychique dans lequel se trouvait le sujet dans les moments qui précèdent le déclenchement de l'acte.

### **1 - Le délit arrive à une époque particulière de la vie du sujet**

**40%** disent que l'acte c'est déroulé à une période particulière de leur vie. La première raison qui est donnée est la **rupture affective** : éloignement, divorce, rupture, adultère, en forment le cortège. Sont aussi souvent évoquées les **difficultés conjugales** : conflit sans qu'il en soit précisé la raison, début d'un travail pour l'épouse, refus de relations sexuelles, naissance d'un enfant ou encore des situations adultérine particulières (liaison entre la femme et le père de l'agresseur). Cependant, les situations de **rupture** ne sont pas que directement affectives, elles peuvent aussi être **professionnelles** (notamment le chômage, la perte d'un emploi). Le sujet peut aussi être placé devant des **indices de rupture** que sont les **situations de changements**. Dans cette dernière catégories nous retrouverons de multiples circonstances : l'acte apparaîtra après une maladie, une hospitalisation, voire une incarcération de la compagne, un retour au pays ou un déménagement pour le sujet; certains passeront à l'acte après un arrêt volontaire de l'alcoolisation, à la sortie de prison, au moment de commencer à travailler, voire après une maladie grave ayant mis leurs jours en danger ou encore après d'importantes pertes au jeu, mais aussi après une rencontre amoureuse marquante. Parfois, c'est la **puberté** en tant que changement qui est évoqué et qui sera source du passage à l'acte. Des changements plus lointains seront encore évoqués, les changements de lune ou de saisons. Cependant dans ces derniers cas le changement apparaît sous son versant directement excitant : «au printemps la pulsion est plus grande et les tenues sont plus légères», «en été c'est plus aisé on a moins de vêtements» (agresseur exhibitionniste).

Parmi toutes ces circonstances, certains sujets font état de changements qui n'appartiennent pas directement au présent de l'acte mais à une **histoire traumatique qui semble perdurer** principalement des événements infantiles : séparation avec la famille d'origine, violence dans le

couple parental, alcoolisation du père et violence ou encore attouchements incestueux.

L'analyse de ces différentes causes montre que ce sont toutes des variations autour de la perte ou de ses indices. Cela devrait nous indiquer la **difficulté processuelle que rencontre ces sujets à traiter psychiquement la perte** et donc à mettre en jeu leur capacité dépressive.

## **2.1 - Participation de l'acte au traitement de la perte objectale**

La perte objectale ou sa menace vient toucher certes un objet proximal mais aussi de multiples facettes de l'environnement proximal du sujet. Cela doit nous indiquer **l'importance de cet environnement perceptif pour ces sujets**. Certes, l'intégralité de ces situations, au-delà de leurs diversités pourraient se ramener à une situation prototypique de **perte ou de risque de perte objectale**. Il semble donc que ce soit cette dimension que, au moins 40% des sujets n'ont pu négocier.

L'hypothèse qui pourrait être faite est que **l'acte délictueux participerait au traitement de la situation de perte objectale** par le sujet. Ces situations placent le sujet face à un contexte d'où quelque chose s'est absenté, ce qui le confronte à la présence de l'absence de l'objet dans son champ perceptif. D'une part la perception (du regard de l'autre) avons nous écrit est un des éléments d'une orthèse identitaire : si l'objet vient à manquer, c'est de plein fouet le sujet, dans son intégrité psychique, qui se trouvera atteint; d'autre part supporter l'absence suppose une capacité à se déprimer, à s'endeuiller de l'objet réel pour faire fonctionner sa représentation à l'intérieur de soi. Précisément, il semble que ce soit cette dimension que ces sujets ne peuvent mettre en place. Du manque ou de sa menace il n'en reste que la dimension excitative<sup>1</sup> qui fonctionnera

---

<sup>1</sup> - L'exemple archétypal en est ceux qui évoquent les changements de saisons - certes les tenues plus légères sont excitantes mais elles ne semblent être ici que des signaux déclencheurs, pas la trace précisément d'un changement de saison qui s'inscrit dans une logique auquel tout un chacun est soumis : quand il fait plus chaud on s'habille moins que cela soit séducteur est certes réel et il reviendra au

comme une source pulsatile douloureuse et d'autant plus inextinguible qu'aucun processus de représentation ne pourra venir l'engrammer et donc, en lui procurant une représentativité interne répondant à son besoin<sup>1</sup>, venir lui donner satisfaction en la réintégrant dans le schéma pulsionnel et son traitement psychique. Pour ces sujets l'absence reste vide terrifiant et ne devient jamais refusement de l'objet. L'acte participera à la décharge par l'annexion d'un "objet" autre, avec lequel une tentative de fusion sera tentée permettant de recouvrer singulièrement ce qui c'était absenté et n'était plus présent que sous une forme d'excitation.

## **2 - Présence d'adjuvant avant l'acte : l'alcool concerne moins d'un tiers des agresseurs**

L'alcoolisation est présente avant l'acte pour près d'un tiers de notre effectif (29,5%), alors que la prise de drogue reste un phénomène très marginal (moins de 5%). Dans 6% des cas le facteur groupe est important pour la réalisation de l'acte (viol en réunion).

Il faut noter que les sujets alcoolisés pendant l'acte considèrent qu'ils n'étaient pas normaux au moment de l'acte (77% vs 59%,  $p=0,029$ ). La prise d'alcool avant l'acte semble associée à un sentiment de dégoût procuré par l'acte mais la différence n'est pas significative ( $p=0,07$ ), par contre il n'y a pas de liaison entre le fait de prendre de l'alcool et se sentir responsable de l'acte. Si les deux tiers des sujets pensent que quelque chose ou quelqu'un aurait pu empêcher que l'acte n'arrive, ce sentiment n'est pas associé au fait que le sujet était alcoolisé au moment de l'agression.

Ces éléments indiquent qu'à la fois le sujet alcoolisé au moment de l'acte reconnaît bien celui-ci mais qu'il n'en assume pas la responsabilité, celle-ci étant, comme il l'indique fréquemment lui-même, rejetée sur l'alcool. Ce qui peut avoir sur le plan thérapeutique des effets de résistance

---

psychisme de traiter l'excitation que ce changement saisonnier entraîne, tout en conservant les distances, limites et interdits imposées par notre état d'humains vivants en société.

<sup>1</sup> - Cette notion de "besoin du Moi en représentations" a été développée par FAIN M., DAVID Ch. (1962) : *Aspects fonctionnels de la vie onirique*, in *Rev. franc. Psychanal.*, t. XXVII, 1963, n° spécial, 23<sup>ème</sup> congrès des Langues Romanes (Barcelone), p. 241-343, p. 242.

importants, la "cause" à prendre en compte sera pour le sujet, non sa délinquance sexuelle qu'il vit comme marginale, mais son problème d'alcoolisation.

Si le phénomène de prise de drogue précédant un délit sexuel semble marginal, ce n'est pas le cas pour l'alcool. Cela est à rapprocher de l'analyse des récidives qui montrent que jamais les agresseurs sexuels ne connaissent dans leurs récidives d'ILS. Un tel fait doit interroger sur la spécificité du lien prise d'alcool et agressions sexuelles. Les toxicomanes ne paraissent pas être dans ce type de passage à l'acte, puisque les sujets déclarant ici avoir consommé de la drogue avant leur délit semble des consommateurs accidentels. Parmi d'autres hypothèses, ne pourrions nous supposer que pour la prise d'alcool, lorsqu'elle a anticipée un acte violent pouvant conduire au meurtre, le phénomène épileptique ne doit pas être laissé de côté comme processus de compréhension, d'autant qu'un certain nombre de sujets disent avoir agi dans un "état second" : "ce n'était plus moi qui agissait", ou encore un état d'amnésie, partiel ou total qui n'est pas incompatible par ailleurs avec la reconnaissance de l'acte.

### **3 - Dans la moitié des cas, le délit est déclenché par une impulsion**

**La moitié des Agresseurs Sexuels reconnaît qu'une impulsion est à l'origine de l'acte délictueux.** Il convient de noter que 20 % des agresseurs se montrent incapable de préciser s'il s'agit ou non d'une impulsion, comme s'il y avait une incapacité à discriminer leurs éprouvés internes. De tels résultats ne supposent pas pour autant, pour le tiers restant des sujets, la présence d'une activité "réfléchie" à l'origine de leur acte, comme nous l'avons montré plus avant.

Lorsque le sujet connaît la victime, il déclare moins souvent avoir agi par impulsion (41% vs 64% pour ceux qui ne connaissent pas leur victime,  $p=0,013$ ).

Parmi les sujets qui ne reconnaissent pas le délit, 8% disent quand même avoir agi par impulsion; parmi ceux qui le reconnaissent partiellement, c'est 37% qui disent avoir agi par impulsion, cette proportion augmente à 57%

avec les sujets reconnaissant totalement leur délit ( $p=0,001$ ). La présence d'une impulsion à l'origine du délit semble lié à la reconnaissance du délit et semble valider le fait d'une meilleure capacité à discriminer ses épreuves internes. Cette hypothèse déjà évoquée plus haut est vicariée par deux autres résultats, d'une part le fait que lorsqu'il y a impulsion, malgré toutes les réserves que nous ferons quant à la culpabilité, le sujet se dit plus fréquemment coupable de son acte (60% vs 40%,  $p=0,001$ ); d'autre part parmi les 38% de Cas qui se disent soulagés par leur arrestation presque deux sujets sur trois ont agi par impulsion. Ainsi, **la présence d'une impulsion, reconnu par le sujet agresseur, à l'origine du passage à l'acte, serait le signe d'une capacité d'attention à des épreuves internes indiquant à minima que le sujet peut se décoller de son vécu et reconnaître l'origine endogène (pas encore intra-psychique) de son acte.**

Un travail thérapeutique devra tenir particulièrement compte de cette capacité qui à moyen terme fournira l'espace intermédiaire des représentations.

#### **4 - Les phénomènes psychiques au déclenchement de l'acte : la question de la dépersonnalisation et de l'hallucination?**

Avant l'acte délictueux les sujets peuvent présenter un certain nombre de phénomènes qui peuvent être qualifiés de "psychiques" (une pensée, une image). Lorsque ces sujets n'en sont pas à leur premier passage à l'acte (que ces répétitions soient judiciairisées ou non) 28% de ceux-ci diront que c'est toujours le même phénomène psychique (pensée ou image) qui se présente à eux.

**Il y a presque un agresseur sur quatre (22%) qui dit avoir eu une "pensée" ou une "image" qui soit venue avant le déclenchement de l'acte.** Cependant, le discours nous montre que principalement les sujets ne vont pas évoquer des pensées, au sens psychique du terme mais des images. Leur formulation sera celle, non de représentation psychique mais de perception : **les sujets «voient» ces images, il ne les imaginent pas.** Celles-ci se présenteront sous trois formes principales :

- **l'acte tel qu'il se déroulera** mais qui peut se passer soit avec une autre personne («je voyais ma concubine qui me faisait l'amour à la place de ma belle-fille»), soit qui reprend une agression similaire subie par le sujet que le sujet cherchera à reproduire («J'ai des pensées uniquement sexuelles, des pensées pareilles à l'acte que j'ai vécu quand j'étais enfant et des pensées de l'acte à venir», pédophile violeur, violé dans l'enfance), soit l'acte reprend ce qui a été lu ou vu («je pense à ce que j'ai lu et qui fonctionne pour moi comme un fantasme à réaliser»), dans ce dernier cas on trouve parfois le déroulement d'un scénario («je voyais le cheminement de l'acte dans ma tête»); un fragment de l'acte («je vois juste la sodomie»); une idéalisation de l'acte («je vois une relation sans violence», violeur incestant);

- **une personne entière mais qui ne tient pas compte de la réalité objective du sujet** qui peut être une femme ou un enfant anonyme («sans visage») ou un prototype de la victime, soit la victime elle même mais sans que la dimension délictueuse puisse être prise en compte («je continuais à voir le jeune homme de la piscine, il était mignon et pourtant je continuais à agir»);

- **des fragments de corps** : poitrine, des fesses, un sexe d'enfant.

Les pensées qui sont donc évoquées sont principalement des "images", encore faut il s'interroger ici sur le statut de ces images. Il semble que nous ayons parfois à faire à une **dimension quasi hallucinatoire**; quelque chose s'impose au sujet presque de l'extérieur. Cela nous confronte donc au problème de la régression de la pensée à l'image. Avons-nous à faire à une régression ou à une perception? Dans l'hallucination il y a bien perception mais d'une réalité non présente, fruit, par la régression topique, de la réactivation des traces mnésiques. Ici, il semble que, quoique nous ne puissions évacuer complètement la question de l'hallucination, nous ayons à faire à une perception d'une réalité présente, mais tronquée. En effet les corps sont tronqués, parcellisés et lorsqu'ils sont complets ils sont anonymisés ou déliés de leurs liaisons intersubjectives. Ces phénomènes devraient nous indiquer le même processus à l'œuvre, celui de l'hallucination négative, avec des variations de la négativation. Il semblerait que

l'hallucination négative fonctionne comme un processus générique qui de toute façon, et à terme, portera sur les systèmes de liaisons fondant l'intersubjectivité, sans qu'il soit question de rejet.

On rencontre enfin des sujets qui n'évoquent aucune pensée ou image précédant l'acte délictueux mais qui ont besoin de préciser combien leur acte ou leur désir est normal en référence à une absence de loi partageable

Lorsque la pulsionnalité surgit brusquement il s'agit toujours d'une imposition qui agit le sujet, celui-ci est alors *de facto* désubjectivé par la puissance de la force inquiétante et étrange qui l'anime. Nous sommes là dans des éprouvés proches de la dépersonnalisation où le sujet devient étranger à ce qui l'agit. Il y a dans ces éprouvés, perte de la maîtrise corporelle. Dans de tels cas, la régression (mais est-ce encore une régression?) sera subite, massive et violente. C'est certainement pour échapper à cet effet de désubjectivation que le sujet va chercher à transformer l'autre en une chose fragmentaire et donc aliénable. **L'autre en quelque sorte sera traité comme le sujet s'éprouve en lui-même.** Cependant pour ne pas sombrer dans une passivité qui le mettrait psychiquement à mort (ce qui se passerait s'il conservait à l'autre son statut de sujet), **le sujet agresseur invalidera d'autant plus la subjectivité de l'autre que la sienne l'est.** Cela lui permettra de conserver un minimum de contrôle de la situation. Dès lors la situation devient une situation d'emprise narcissique. Dans un tel cas, l'hallucination négative joue sur les liens du sujet à la dimension de la loi humaine (induisant la reconnaissance et le respect de la différence des sexes et des générations); nous pourrions proposer l'hypothèse que le déni se présenterait ici sous forme d'une hallucination négative altérant la perception des liens du sujet à la réalité "sociale" symbolique générant la différence des sexes et des générations.

En effet nous connaissons les effets du déni sur les systèmes perceptifs, si les sujets présentant un déni peuvent avoir une altération perceptive, c'est précisément parce que l'hallucination négative est à l'œuvre. Cette dernière, une fois enclenchée, s'accompagne toujours d'une altération des structures de la Loi et de la famille, dans la mesure où, G. Pankov l'a bien montré<sup>1</sup>, les altérations de l'image du corps sont des altérations des structures

---

<sup>1</sup> - PANKOV G. (1977) : Structures familiales et psychose, Paris, éd. Aubier-Montaigne, 1977, 205 p.

familiales, ce qui permet de reconsidérer l'inceste, comme une variation de l'hallucination négative et de l'intégrer complètement dans le cadre d'une agression sexuelle pédophilique.

### **5 - Pour plus des deux tiers des sujets, l'acte s'impose à eux : l'abolition subjective**

A côté de ces "images" qui viennent à la place des pensées, les sujets évoquent aussi une **dimension pulsionnelle relativement brute** : «j'en ai envie, j'y vais», «c'est plus fort que moi»; ou des pensées irrépressibles malfaisantes : «je me sens obligé de faire quelque chose de mal». C'est 71% des sujets qui ne pourront pas préciser ce qui se passe pour eux avant l'acte. Ce dernier s'imposera à eux sans qu'il leur soit possible de comprendre ce qui se déroule en eux : «Je me promène dans la campagne avec mon fils je ne sais pas ce qui c'est passé» (viol), «je n'en sais rien, c'est venu d'un seul coup». On trouve un **sentiment d'obnubilation**, où le champ de conscience du sujet semble envahit par une excitation sexuelle irrépressible : «je discute avec elle et j'ai une obsession du rapport sexuel», «je ne vois plus que l'enfant et la relation sexuelle». Ils se décrivent comme **étranger à eux mêmes** : «il y a quelque chose qui me pousse à le faire, c'est pas moi, je dois pas», «j'étais dans le brouillard, comme un dédoublement», la dimension du clivage est dans ces cas évidente C'est aussi pour signifier le même état qu'est évoqué l'**alcoolisation** : «c'est toujours comme ça quand je bois, je ne me souviens pas», «j'ai bû, après je ne sais plus». Dans ces cas l'alcool est présenté comme "paravent", cette "défausse" alcoolique vient simplement recouvrir l'effet de désobjectivation que nous avons évoqué plus haut et qui se retrouve ici de manière encore plus brutale, puisque ces sujets ci disent que l'acte c'est imposé à eux d'emblée. L'alcoolisation semblerait donc dans un tel contexte à la fois le produit de cette faille identitaire en même temps qu'elle pourrait fonctionner comme un déclencheur par la déshinibition qu'elle entraîne, le remède ici déclencherait le mal. Proche de l'acte qui s'impose à eux est l'idée du **non-contrôle de l'excitation sexuelle** : «je sens une forte envie sexuelle dans ces cas la première personne est la bonne», «d'un coup, je sens un désir qui monte, c'est comme un éternuement pas comme les autres qui dégage une sensualité» dans ce dernier cas, il y a face à la montée de l'excitation, une confusion des zones qui indique la

désorganisation dans laquelle se trouve le sujet, confusion que l'on retrouve dans l'emploi du terme "dégager", dont nous percevons la condensation entre "dégager" et "se dégager de" par le biais de l'éternuement. Ainsi, nous retrouvons un **fonctionnement en boucle close** : ce qui devrait dégager (l'éternuement), dégage de la sensualité et engage le sujet dans la spirale de l'acte. C'est dans ce même registre que l'on retrouve l'idée du **piège** : «ça commence par un geste simple (grattage de dos de sa fille) et puis c'est un piège, ça progresse après sans arrêt». Ce non contrôle se présente aussi sous des formes de **malaise**, sentiment de grande tension, de nœud à l'estomac, de perte des capacités physiologiques des organes de liaison à l'autre : «Je voyais pas bien, comme si j'avais bû mais j'avais pas bû, je perdis la tête»

Ainsi, ce qui semble évoquée sous de multiples formes, c'est la dimension **d'abolition subjective** et donc de **faillite des limites du Moi** dans laquelle ces sujets éprouvent quelque chose de "sombre" (nous verrons dans les rêves surgir, de manière inquiétante, l'image du "trou noir"). Le fonctionnement en "boucle close" (l'alcoolisation en ferait partie) nous indique l'échec de toute négociation de l'excitation, la seule voix devient dès lors le passage à l'acte comme "sauvetage psychique".

## **6 - Rationnalisation du passage à l'acte : rationalisation de la survie psychique et "prédation" de l'enfance**

On rencontre enfin des sujets qui n'évoquent aucune pensée ou image précédant l'acte délictueux mais qui ont le besoin de préciser combien leur acte ou leur désir est normal en référence à une absence de loi partageable, cela est particulièrement le fait de sujets incestants ou de pédophiles. Ces sujets rationaliseront leur passage à l'acte et pourront même tenter de l'argumenter. Il faut noter que ces sujets se feront "séducteurs" pour développer leur argument, répondant ainsi à l'image commune du "pervers" Mais ils ne font, en définitive, que rationaliser quelque chose qu'ils ont substitué à ce qu'ils ne peuvent pas se représenter au regard précisément d'un agencement symbolique qui leur apparaît étranger. Ils rationalisent en quelque sorte ce qui leur permet d'exister et de survivre psychiquement, dans l'incompréhension qu'ils sont de pouvoir négocier autrement les excitations

qui se présenteront à eux. Ils ne "séduisent" pas, même s'ils le font, ils développent une technique d'adaptation : ils tentent d'adapter leur carence de fonctionnement au fonctionnement de l'autre en utilisant des arguments qui, quoique les mêmes que ceux de l'écouter, ne se situent plus dans un registre symbolique, mais qui pour eux représentent la rationalisation de leur stratégie de survie psychique. Ainsi font ils afin de ne pas être dépossédé de la stratégie psychique qui leur permet d'être, d'exister. Une comparaison s'impose, c'est celle du camouflage, du mimétisme mais un mimétisme particulier qui, s'il leur permet de survivre psychiquement, leur permet aussi dans la logique du traitement de leurs excitations, d'approcher leurs futurs jeunes victimes et qui fait de ces sujets **des prédateurs d'enfance** (cf. l'évocation de «la chasse» du violeur pédophile évoqué au chapitre précédent).

## **7 - L'état émotionnel au moment du déclenchement de l'acte**

Si l'on demande au sujet, non pas s'il a des pensées ou des images, mais dans quel état émotionnel il se sentait au moment du déclenchement de l'acte, il décrira principalement :

- soit une "pseudo-normalité" : le sujet se dit «bien», «calme», «détendu», «sans émotion particulière» mais ce qui se révèle de cette "normalité" c'est que la pensée de l'acte n'était pas présente pour bon nombre de sujets, même s'il y a répétition de celui-ci. Parallèlement à cette "normalité", à ce «rien ressenti de précis», certains sujets décrivent un état qui serait proche d'une sorte d'aura anesthésiante : «rien», «j'avais la tête vide», «je sentais plus rien» qui peuvent parfois prendre la forme d'éprouvé d'effondrement intérieur : «un trou noir». Ainsi, cette apparente normalité, qui relativement souvent est évoquée, masque un clivage du sujet pour tenter d'échapper à cette menace d'effondrement bien formulée par le "trou noir"<sup>1</sup>.

- soit une forme de pression intérieure allant de «l'état de folie» ou de «très grande excitation, avec le besoin de concrétiser» ou de «poussée d'adrénaline» à l'état de «gros stress» ou «d'énervement», voire de «colère»,

<sup>1</sup> - Le thème du "trou noir" trouvera un autre développement dans la partie sur l'exploitation des cauchemars, mais aussi dans la partie : "L'émergence du signifiant formel comme signe d'une altération de l'objectalité".

avec comme dominante la sensation d'«**incontrôlable**», «de coup de tête». Dans un registre proche la dimension du "besoin" est évoquée : «besoin de tendresse», «de réconfort», «fort besoin affectif». Enfin certains sujets parleront de leur "désir" : «de ma belle-fille», «de relation sexuelle».

Cependant d'autres états émotionnels sont éprouvés telle une «gène» dont la dimension semble essentiellement physique : «le cœur qui bat, une peur bleue mais à cause de quoi?», «une faiblesse dans les jambes», «un manque physique», «on transpire».

Ce qui semble paradoxal, c'est qu'un certain nombre de sujets évoquent un sentiment de peur lié à une représentation, «de faire mal», «d'être découvert», «d'être pris en flagrant délit», autant d'émotions qui n'empêcheront pas le passage à l'acte montrant ainsi l'effet des clivages.

## **8 - L'acte surgit dans un climat d'effacement du processus représentatif**

L'ensemble de ces investigations nous indiquent combien peu sont présentent les dimensions psychiques que l'on pourrait attendre comme par exemple la mise en place d'un scénario. Il semble que nous ayons à faire avant l'acte à un état de bouleversement intérieur proche des éprouvés d'une inquiétante étrangeté. Ce qui émerge, de façon prépondérante et pour une grande majorité de nos sujets, c'est la dimension de **surgissement de l'acte dans un climat d'effacement du processus de représentation psychique**. Cela ne signifiant pas que les actes des sujets seront dénués de sens ou incohérents. Bien au contraire, ils développeront une logique interne propre au déroulement de l'acte pour le mener à son terme, **une logique non affective car non affectée**. L'acte s'accomplira sans lien avec une dimension psychisable mais avec une cohérence interne parfois redoutable. Ce dernier point nous est indiqué par ces sujets qui ont peur d'être découvert mais qui n'en continuent pas moins leur pratique; il semble que dans de tels cas, ce soit la dimension économique qui domine le tableau. L'important semble de juguler la surcharge d'excitation. Très peu de sujets avant le passage à l'acte évoquent une dimension psychique qui, quand elle est présente, y est souvent sous la forme projective : «humilié par les enfants» (appelant la vengeance de l'exhibition), «elle me considérait

comme un bouche-trou» (il faut noter ici la dimension démétaphorisée de l'expression puisqu'il s'agit d'un viol); ou sous une forme d'affabulation défensive «j'étais étonné, elle se masturbait devant moi» (voulant rendre logique le viol de sa belle fille de 14 ans).

**En résumé des événements, attitudes psychiques et comportements précédants l'acte délictueux**

*Pour plus d'un tiers des agresseurs sexuels, l'acte d'agression s'est passé dans une période particulière de leur vie. Les événements cités, semblent indiquer que perdure une situation traumatique ancienne faisant que ces sujets ont du mal à traiter les signaux de "perte objectale". Il est confirmé que l'acte délictueux surgirait en lieu et place de la défaillance de leur capacité dépressive.*

*L'alcoolisation est présente dans un tiers des passages à l'acte. Près de la moitié des agresseurs reconnaissent qu'une impulsion est à l'origine de leur acte. La présence de cette reconnaissance est un élément favorisant sur le plan thérapeutique.*

*Presque un quart des agresseurs a eu une "pensée" ou une "image" avant le déclenchement de l'acte mais qui semble se présenter sous le statut d'une quasi-hallucination indiquant des éprouvés proches de la dépersonnalisation signant une abolition subjective face à la montée excitative. Le surgissement de l'acte se déroule donc dans un climat d'effacement du processus de représentation psychique.*

**VI**  
**QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LE DÉROULEMENT DE L'ACTE?**

Nous avons exploré les éprouvés que procure l'acte pendant son déroulement, en tentant de savoir si le sujet considère cet acte comme normal, ou s'il se considère lui-même comme normal au moment où il commet son délit, si enfin quelque chose ou quelqu'un aurait pu empêcher que l'acte ne se déroule.

Appréhender cette dimension, qui n'est donnée à connaître qu'en après coup, c'est percevoir, pour le sujet agresseur, les qualités subjective de l'acte; l'agresseur sera-t-il auteur ou acteur. Explorer ainsi cette dimension, qui suppose pour le sujet une "reconstruction", voire une "construction", c'est lui donner la possibilité de se placer en témoin de son acte, c'est lui offrir l'opportunité de se décoller, à l'intérieur de lui, de l'urgence de son délit.

## **1 - L'acte délictueux procure principalement un apaisement**

L'analyse de nos données montre que l'acte délictueux procure plusieurs types d'éprouvés psychiques. 59% déclarent avoir éprouvé du plaisir, **78% un apaisement**, 28% du dégoût et 25% de l'insatisfaction. Une analyse des fréquences montrent que quand deux réponses sont données (68 sujets), les plus citées sont plaisir-**apaisement** (46%) puis **apaisement-dégoût** (21%). Quand trois réponses sont données (17 sujets), il s'agit du triplet **apaisement-dégoût-insatisfaction** (7 cas) et plaisir-**apaisement-dégoût** (7cas). **Ce que l'acte procure de manière privilégiée à l'agresseur sexuel c'est l'éprouvé d'apaisement**. Ainsi, c'est l'éprouvé d'apaisement qui est présent dans toutes les configurations. Cette dimension servira de base à l'une des hypothèses de compréhension de l'acte délictueux sexuel : **c'est précisément la recherche de cet apaisement que vise l'acte délictueux, apaisement vécu comme une forme de sauvegarde psychique** (voir partie : "La récidive et la question de la progression dans le délit : le délit calmant?").

## 2 - L'apaisement comme réponse au dépassement par l'excitation

Cet apaisement procuré de manière privilégié par l'acte est une forme de réponse au sentiment qui est le plus fréquemment évoqué lors du déclenchement de l'acte, celui d'un **dépassement par l'excitation qui constitue presque une situation d'urgence**. Ce dépassement ne se présentera pas de manière uniforme dans l'après-coup de l'acte pour chacun des agresseurs. C'est d'abord le plaisir à l'excès : «un plaisir très puissant», «une grande excitation sexuelle», «une jubilation», «une joie intense». Ce **déchaînement** du plaisir semble correspondre à l'éprouvé physique de la transgression, le plaisir serait sans limite, dans un sentiment de toute puissance du sujet qui fait disparaître la réalité de l'objet : « une excitation telle que je ne pense plus à l'enfant, je ne pense plus qu'à moi, à mon plaisir ». Parfois on peut sentir dans cet excès une dimension plus infantile, où la dimension du besoin d'évacuation corporelle est présente : «une grosse envie». Cependant ce dépassement prend parfois une **dimension inquiétante** pour le sujet lui-même qui se déclare alors «dans un état anormal», il se «demande ce qui lui arrive», dit «ne pas comprendre ce qui se passe», il est «dépassé» par ce qu'il ressent, il n'est «pas vraiment lui-même» ou «est en dehors de lui-même». Dans ces instants les sujets verbalisent une "rupture" pour tenter d'échapper à ce dépassement, l'acte est alors décrit comme «machinal», «irréfléchi», «en dehors de tout contrôle». Cette excitation peut parfois prendre une telle dimension que le sujet se sentira déshumanisé par elle : «Pendant [le passage à l'acte] ce n'est pas la même chose qu'avec une femme, c'est plus brutal, animal, j'ai même envie de mordre» (violetur d'adulte). Cette dimension de rupture de digue est encore perçue au travers des sujets qui disent avoir du "regret". Ce qui est fréquemment évoqué, c'est qu'«après [le sujet] a regretté», «dès qu'elle a pleuré, c'est le dégoût de ce que j'ai fait qui est venu». Cet "après" signe **l'impossibilité d'un contrôle et l'effacement des limites subjectives** ce qui entraîne que «ce n'est qu'après que je me suis rendu compte que j'avais fait une bêtise». Un dernier éprouvé souligne le même aspect d'une perte de contrôle, c'est la dimension assez souvent évoquée du **soulagement**, voire d'«une grande libération». Ces dernières réponses montrent la dimension **d'impérieuse nécessité** de l'acte.

A cet excès se rattache les sujets qui pendant l'acte éprouveront de la haine, de la colère, de la rage ou du mépris à l'encontre de la victime. Pour

certains d'entre eux, l'émergence de tels éprouvés se fait dans une forme d'indistinction où il est difficile de dire à qui s'adresse l'éprouvé, à l'agresseur ou à la victime : « j'avais de la haine, mais c'était peut-être envers moi de faire un tel acte, je ne sais plus ».

En contrepoint de ce dépassement on rencontre assez fréquemment des sujets qui verbalisent **ne rien éprouver pendant l'acte**, dans une sorte de banalisation de l'acte délictueux: « j'étais comme un père, j'éprouvais ce que peut ressentir un père », « rien du tout, je ne voulais pas mettre l'enfant en érection, je voulais simplement voir s'il avait fait pipi dans sa couche » (agression sexuelle dans un autobus d'un enfant de 18 mois, l'enfant étant avec sa mère). Ces deux dernières séquences montrent l'état d'irreprésentation de la différence des sexes et des générations dans lesquels sont ces sujets. Cet adulte ayant agressé ce bébé nous indique son **incapacité à se représenter** certes une différence entre la sexualité adulte et celle de l'enfant, mais plus généralement **une différence entre soi et l'autre**. Le discours de cet adulte agresseur du bébé dans l'autobus pourrait être qualifié facilement de discours pervers, tous les ingrédients y sont : la reconnaissance de l'acte et le déni de son intention, avec de surcroît une mauvaise lecture de l'acte vu par les tiers, faisant de l'agresseur une sorte de victime. Cependant cette phrase rend sensible un point, c'est que ce bébé pourrait rentrer en érection sur la simple manipulation de l'adulte, c'est à dire que les éprouvés de désir et de plaisir seraient les mêmes dans les deux corporéités. Il y a là l'indication d'une confusion corporelle; ponctuellement, cet enfant n'est plus un enfant pour le sujet, cet enfant est le sujet, très exactement ce bébé est appendice du sujet.

**La dimension du plaisir est assez souvent citée**, « un plaisir sans différence avec celui d'un rapport normal ». Il est alors question de « bonheur », de « bien être » voire même de « bienfait ». De manière moins présente que pour les cas où rien est éprouvé, là encore la dimension délictueuse, à savoir la question de la différence, est éludée.

De manière plus rare peut être verbalisé le désir du sujet de donner ou de recevoir « de la tendresse », « de la chaleur », ou « de l'amour », il s'agit alors toujours du fait de pères incestueux ou de pédophiles.

La lecture de l'ensemble de ces réponses présente **un agresseur beaucoup plus acteur de son acte que véritablement auteur**. Principalement "agi" par la dimension de la surexcitation, le vécu d'"inquiétante étrangeté" est présent dans ces actes avec parfois des émergences de désorganisation psychotique franche et des vécus de dépersonnalisation. La violence pouvant envahir le devant de la scène au détriment d'un quelconque éprouvé de plaisir. L'acte se déroule dans un climat psychique où l'agresseur semble dans une grande difficulté pour distinguer soi de l'autre. Quant aux dimensions du "plaisir" si elle sont relativement souvent citées, elles s'intègrent dans la même conjoncture. Il en va de même quand le plaisir, ou la sauvegarde de l'enfant, est cité.

### **3- "Se sentir anormal" au moment de l'acte : un indicateur thérapeutique**

L'acte est considéré comme anormal par **88%** des agresseurs. Plus l'acte sera considéré comme anormal, plus le sujet dira éprouver un sentiment de culpabilité (73% vs 35%,  $p=0,002$ ), plus aussi il reconnaîtra des conséquences pour la victime (56% vs 29%,  $p=0,035$ ), plus enfin il désirera changer (90% vs 41%,  $p=0,001$ ). Cependant, lorsque la victime est un adulte, le sujet perçoit moins l'anormalité de son acte que lorsqu'il s'agit d'un enfant (78% vs 91%,  $p=0,042$ ).

**Les deux tiers des agresseurs reconnaissant le délit, se jugent dans un état "anormal" au moment de leur passage à l'acte** ce résultat implique qu'un peu plus d'un tiers des sujets (34%) se considèrent "normal". Ceux qui se considèrent comme "anormaux" seront plus fréquemment soulagés d'être arrêtés (53% vs 32%,  $p=0,017$ ), ils se sentiront plus souvent coupables (80% vs 45%,  $p=0,001$ ) et c'est plus nettement qu'ils désireront changer (93% vs 68%,  $p=0,001$ ),

Un sujet qui se percevra "anormal" pendant l'acte semble capable de prendre du recul quant à l'acte lui-même et de percevoir qu'il est la source de la perturbation entraînant son caractère "hors norme". Il présenterai ainsi une potentialité de subjectivation. C'est cependant le réseau des corrélations fortement significatives de cette question avec d'autres, dont le désir de changer, elle-même fortement lié au fait de se sentir responsable, qui permet

de la proposer comme **indicateur d'une prise en charge thérapeutique.**

#### **4 - L'acte aurait-il pu être empêché?**

Il est remarquable de voir que **67% des agresseurs pensent que quelque chose ou quelqu'un aurait pu empêcher que leur acte ne se déroule.** L'analyse des réponses montre que ce qui est d'abord évoqué c'est le "**hasard**" : "si quelqu'un d'extérieur était intervenu", quelque soit sa qualité. Assez souvent il est précisé "**n'importe qui**", même des passants dans la rue qui ont vu la scène. La **compagne** est assez fréquemment évoquée, avec l'idée d'une carence affective. Il arrive assez souvent que le sujet **s'accuse lui-même** d'avoir ou de n'avoir pas fait telle ou telle chose qui aurait pu éviter le délit : «j'aurai jamais dû lire ce livre», «si j'avais pas trouvé un cache discrète, ça serait pas arrivé». A côté de ses faux-fuyants francs, certains sujets évoquent avec un réel regret le fait de n'avoir pu "parler" à quelqu'un, de n'avoir pas engager une thérapie plus tôt. Ensuite il s'agit d'une **personne en position d'autorité** qui peut être un proche affectif, un supérieur ou un représentant de la loi. Dans ces cas, c'est sous forme d'un grief : ces personnes savaient les tendances ou les risques de passage à l'acte que présentait le sujet et rien n'a été fait. Si un certain nombre de ces sujets tentent de projeter la faute sur l'autre dans un raisonnement : «c'est la faute de l'administration pénitentiaire qui n'a pas répondu à mes demandes de soins», si pour d'autres la logique est proche du délire : «c'est la faute à Dieu, qui ne m'a pas dit de ne pas faire cela» (témoin de Jéhovah, violeur), pour nombre d'autres sujets, il semble qu'il y ait une réelle "bonne foi" dans leurs affirmations : «mes parents savaient mes tendances, mais ils ont fait comme s'ils ne savaient pas», «ma femme savait ce qui se passait, elle n'a jamais rien fait ni dit». Ces réponses sont à comprendre comme étant des attentes par rapport à des parents : les parents ne sont pas assez protecteurs. Ce qui renvoie aux réponses convoquant directement les parents du sujet : «si mon père ne m'avait pas battu dans l'enfance, ça ne serait pas arrivé».

Enfin, c'est la **victime** elle-même qui est souvent évoquée comme ayant pu empêcher l'acte. Principalement c'est le refus de la victime qui est

évoqué : «si elle m'avait dit non, je n'aurais pas agit contre sa volonté», «si elle s'était manifestée, jamais je l'aurais fait» ou encore «elle n'avait qu'à pas être là». Derrière ces réponses nombreuses, on ne peut pas ne pas percevoir l'intention qui pourrait faire porter, là encore de manière projective, la "faute" par la victime : "elle n'avait qu'à dire quelque chose, mais comme elle n'a rien dit...". Pour autant, toutes les réponses de ce type ne s'équivalent pas. Certaines sont vraiment fondées, ce qui signifie que, si réellement la victime n'avait pas été sidérée et avait pu intervenir verbalement, l'acte aurait peut-être été évité.

Ainsi, l'analyse nous montre le peu d'accord qu'il y a entre la réponse de ces 67% et la réalité de leurs évocations. Il semble que ce soient de telles réponses qui parfois peuvent en imposer pour une "dialectique perverse". Le sujet mentirait sciemment, dans une volonté manipulatrice afin de dissimuler la voie de son plaisir. Cependant il est aussi possible de lire cet écart entre réponse et contenu de la réponse comme une preuve du décalage entre ce qui est dit et ce qui est éprouvé. **Ces sujets, pour une grande part, semblent incapables d'évaluer la réalité de ce qu'ils éprouvent au moment du déclenchement de l'acte, puisqu'ils pensent, de manière inadéquate, que l'acte aurait pu être empêché. Cette dernière conclusion peut fonder à dire que ces sujets sont incapables d'évaluer leur degré de dangerosité.** Cela nous indique que le déclenchement de l'acte se déroule sous un régime de clivage psychique.

Pour autant, et par rapport au tiers restant qui eux pensent que rien n'aurait pu empêcher le passage à l'acte et qui évoqueront soit l'accord de la victime, soit la manipulation franche («je suis trop vieux pour me laisser influencer par quelqu'un»), soit encore le côté irrépressible de la pulsion, ces sujets semblent présenter une capacité de "recul" à minima, même si elle est mal évaluée.

*En résumé de ce qui se passe pendant l'acte*

*C'est principalement un éprouvé d'apaisement que procure l'acte délictueux. Retour au "calme qui suit le sentiment intérieur d'un dépassement par l'excitation au moment du déclenchement de l'acte. Ce dépassement est vécu par les sujets comme étant inquiétant, d'autant plus qu'ils perçoivent l'impossibilité d'un contrôle et l'effacement de leur limites subjectives. Ainsi, un agresseur est il plus acteur de son acte qu'auteur.*

*Le fait de se sentir "anormal" au moment de l'acte, constitue un bon indicateur thérapeutique.*

*Enfin ces sujets semblent, pour une grande part d'entre eux, incapables d'évaluer leur degré de dangerosité.*

**VII**  
**LES VÉCUS APRÈS L'ACTE DÉLICITUEUX**

Il s'agit ici de percevoir quelle valeur psychique le sujet agresseur accorde à son acte. A quelle place il le convoquera dans son économie interne. Quel sens il donnera à son acte en regard aussi de ses critères internes.

## **1 - Les sentiments de honte et de culpabilité éprouvés après l'acte sont "inefficaces"**

Le sentiment de honte et / ou de culpabilité est lié à la reconnaissance du délit. Ceux qui ne le reconnaissent pas (25 sujets), pour la presque totalité d'entre eux (24/25), n'expriment pas ce type de sentiment. L'analyse a donc porté sur les 151 sujets reconnaissant au moins partiellement le délit.

69% des sujets disent éprouver de la culpabilité et 67% de la honte en conséquence de leur acte. Ces sentiments ne semblent pas directement lié à la catégorie judiciaire. On ne met pas en évidence de liaison entre ces sentiments et le type d'acte délictueux, qu'il s'agisse d'un viol ou d'une agression sexuelle sur sujet adulte ou de moins de 15 ans, incestueux ou pas.

La culpabilité est principalement celle portant sur "l'acte", le sujet se dit coupable de ce qu'il a fait sans précision, comme s'il prenait l'évocation de la culpabilité non comme un sentiment mais comme une donnée judiciaire : «je suis coupable de ce que j'ai fait», «de l'acte que j'ai commis». Parfois affleure une notion d'extérieur ou de regard : «d'avoir fait ça en public» indiquant que ce n'est pas l'acte qui est perçu comme interdit mais son exercice sous le regard. Ici la loi n'aurait de valeur qu'en enceinte public et chuterait en privé, indiquant une non compréhension de sa fonction symbolique. La dimension morale est assez fréquemment déclinée : «c'était une chose qui ne se faisait pas», «c'était ma fille, il ne fallait pas le faire», «par rapport à l'âge de la victime», «j'étais plus à ma place». Cependant, même parmi ces réponses, il arrive que la culpabilité référencée à un interdit révèle une incompréhension de celui-ci : «les attouchements c'est pas bien, je ne sais pas pourquoi», «c'est une sorte de désobéissance, mais je vois pas à quoi»; ou encore le gommage de sa fonction symbolique qui oblige chaque sujet à s'y soumettre : «c'était mal par rapport à la loi, mais pas par rapport à

moi». De nombreux sujets évoquent une culpabilité qui est évacuée sur un tiers indiquant une confusion des places psychiques : «j'étais coupable pour ma femme» (viol incestueux), «coupable de l'avoir trompée [sa femme]» (agression sexuelle sur sa fille). Ces dernières réponses nous indiquent une **non perception de la dimension délictueuse de l'acte**. Si parfois la notion de "victime" est présente, c'est sous une double forme : soit l'agresseur l'a «sali», soit il lui a «volé», «dérobé» quelque chose. Ainsi l'analyse des réponses portant sur la culpabilité montre l'inefficacité psychique de celle-ci. Il s'agit d'une culpabilité qui ne réfère pas à un franchissement d'un interdit valable pour tous et en tous lieux. Ici, la culpabilité semble plaquée et ne paraît pas représenter une réalité de conflit psychique.

Les sentiments de honte ne s'expriment pas dans un registre différent de celui de la culpabilité. On y retrouve même plus de sujet qui expriment leur crainte des conséquences «à cause de leur bêtise». Pour autant, parmi des réponses très proches, ce qui serait plus spécifique de la honte serait le sentiment d'une irrépressibilité de l'acte engendrant une honte d'avoir perdu le contrôle de soi : «je ne suis plus le même», «ça prend le pas sur moi», «quand ça arrive, je suis incapable de maîtriser les nerfs». Nous repérons la blessure narcissique, dont la perte de maîtrise n'est que la représentation consciemment perçue mais sûrement pas l'origine, cette dernière résiderait plutôt dans la perception que leur appareil psychique n'a pu négocier l'excitation à laquelle il fut soumis.

Cette analyse montrant combien honte et culpabilité semblent peu différenciées par les sujets est renforcée par le calcul de significiance où honte et culpabilité sont très liées : **86%** de ceux qui disent se sentir coupable, disent aussi se sentir honteux et **88%** de ceux se trouvant honteux se trouvent aussi coupable ( $p=0,001$ ). Cela tendrait à indiquer une difficile différenciation, voire une **confusion** entre ces deux sphères, dont la honte est du registre narcissique et la culpabilité recouvre la dimension de l'objet. Une telle confusion nous indique un inachèvement des processus différenciateurs internes à ces deux dimensions constitutives de la subjectivité. Cependant, en tenant compte des éléments limitant ci-dessus, les éprouvés de honte pourraient nous indiquer, chez les sujets capables de les évoquer, une certaine auto-représentation de leur appareil psychique, pouvant participer à un travail thérapeutique.

Les sujets se déclarant coupables, disent avoir plus souvent agi par impulsion et pensent plus souvent que leur acte "devait arriver" (31% vs 15%,  $p=0,034$ ). Ce sont eux aussi qui ont le plus le désir de changer (90% vs 62%,  $p=0,001$ ) et qui plus fréquemment sont soulagé d'être arrêté (52% vs 29%,  $p=0,008$ ).

Le fait que ces résultats contradictoires soient liés ("impulsion", le fait de savoir que l'acte devait arriver et la culpabilité) ne peut que nous faire faire l'hypothèse que ces sujets sont depuis longtemps dans une forme de lutte mentale contre une dimension interne, mais non localisable, qui menace régulièrement de déborder leurs mécanismes de contention psychique (mécanismes de défenses). Ainsi est renforcée l'hypothèse d'**une culpabilité inefficace en tant que telle, mais qui peut apparaître un point d'accroche, fut-il superficiel, pour une prise en charge thérapeutique, sûrement pas comme soutien et moteur d'un travail au long cours**. Cela signifie que ce n'est pas parcequ'un sujet dira éprouver de la culpabilité, qu'il faudra en déduire un fonctionnement psychique afférent, correspondant à la recherche d'une alliance thérapeutique, comme on le voit chez le sujet névrotique.

Enfin, le fait que les sentiments de honte et de culpabilité n'apparaissent pas non plus être en relation avec une perception des conséquences sociales ou pénales possibles, mais par contre apparaissent en liaison avec les conséquences morales pour le sujet ( $p=0,003$ ), nous fortifie dans l'idée que la culpabilité n'est souvent qu'une "pièce rapportée" du fonctionnement psychique, ce qui sera confirmé par l'analyse des conséquences perçues par l'agresseur de son acte sur la victime.

## **2 - Perception des conséquences de l'acte**

Nous avons cherché à savoir si les sujets avaient une perception des conséquences que pouvait avoir leur acte d'abord pour eux mêmes, puis pour leur victime.

## 2.1 - Pour le sujet lui-même

En ce qui concerne le sujet, seul 59% pensent que leur acte peut avoir des conséquences pénales, 56% des conséquences sociales (dont la perte d'emploi) et 39% des conséquences morales. Plus le sujet à un taux de reconnaissance élevé de son acte, plus il en admet des conséquences pour lui-même ( $p=0,001$ ). Quand plusieurs conséquences sont perçues en même temps, c'est la conséquence sociale qui est citée en premier, suivie des conséquences morales.

De tels résultats ne peuvent qu'interroger pour des sujets incarcérés, puisqu'à peine plus de un sujet sur deux perçoit des conséquences pénales. Cela ne peut que nous indiquer que **quelque chose n'est pas reconnu par ces sujets**, quelque chose qui fait lien entre leur incarcération et leur acte délictueux.

## 2.2 - Pour la victime

Si les trois quart des agresseurs sexuels perçoivent que leur acte peut avoir des conséquences pour eux mêmes, ils sont **moins de la moitié (44%) à en percevoir, les conséquences pour leurs victimes**. De plus la perception des conséquences est liée au niveau d'éducation du sujet. Les sujets ayant un niveau primaire perçoivent moins les conséquences pour leur victime que ceux ayant une éducation secondaire ou supérieure (47% vs 69%,  $p<0,03$ ). Là encore, plus le sujet présente un fort taux de reconnaissance de son acte, plus il dira en percevoir les conséquences pour la victime, ce qui est le cas pour 65% de ceux qui reconnaissent totalement l'acte et 37% de ceux qui le reconnaissent partiellement ( $p=0,001$ ). Cependant, le fait que le sujet ait été agressé sexuellement dans l'enfance n'est pas lié au fait de reconnaître particulièrement des conséquences pour la victime.

Néanmoins, une analyse de ces conséquences, quand elles sont perçues, répartit les sujets en deux groupes. D'une part ceux qui perçoivent les effets néfastes pour la victime et qui donc essayent de se les représenter; une telle position nous indique une reconnaissance de la délictuosité de l'acte et de l'altération de l'autre qu'il a entraîné, c'est

en quelque sorte une reconnaissance d'une altérité. D'autre part, des sujets qui n'entendent, du terme "conséquence", que l'idée d'une "suite".

### 2.2.1 - Les effets néfastes de l'acte

Ceux-ci sont de plusieurs ordres :

- **d'abord psychologique**, on y retrouve l'idée de «troubles», de «perturbations», voire de «traumatisme», de «choc» ou d'«atteinte psychique». Ces images d'atteinte, sont relativement fréquemment associée soit à l'idée d'une transformation de la perception du monde du sujet : «il va avoir une mauvaise image des adultes et du monde dans lequel il va devoir s'insérer», «je lui ai fait perdre ses repères par rapport aux adultes», «jamais plus elle ne me reconnaîtra comme son père»; soit à l'idée d'une temporalité : «ça va rester gravé dans sa mémoire», «elle va garder cela toute sa vie dans sa tête», «j'ai démoli sa vie». Cette récurrence d'une perception temporelle du traumatisme, ou cette transformation de la perception du monde ne peut que nous indiquer l'idée du "sceau dans la chair", notion ambiguë où le sujet se perçoit comme ayant à jamais marqué l'autre dans sa vie. Il s'agit d'être présent chez l'autre et de manière indélébile autre expression de l'omnipotence. Voilà qui indique, là encore, une défaillance des systèmes symboliques, comme si ces sujets ne pouvaient investir le symbole en tant que tel. Pour eux, le symbole n'est jamais sûr.

- Dans le **registre de la sexualité**, l'agresseur percevant une atteinte de la sexualité de la victime: « quand elle se mariera elle ne sera plus vierge », « quand elle se mariera, j'ai peur qu'elle se rappelle des faits », « ça sera dur pour elle de retourner avec un homme », « je l'ai détruite complètement, pourra t'elle vivre avec un mari sans conséquence? ». Dans ces réactions, qui sont nombreuses, nous percevons encore la

dimension ineffaçable de ces hommes, ce sceau omnipotent rendant souvent pour la victime l'oubli interdit.

- Enfin un sous groupe de réponses indique comme conséquence une **projection de la culpabilité sur la victime** : «j'ai peur qu'elle se sente coupable de me savoir en prison», «elle va avoir honte de ce qui c'est passé entre nous».

Toutes ces réponses nous indiquent que ces sujets peuvent prendre un certain recul quant à leur acte.

### 2.2.2 - Les effets de "suite"

Là encore on retrouve plusieurs niveaux :

- l'**évitement**, certes une conséquence est reconnue pour la victime, mais l'agresseur ne peut pas signifier laquelle : «sûrement, mais je vois pas», «je peux pas l'exprimer», «je crois, mais elle ne m'en a pas parlé»,

- La **banalisation** est fréquente: «oui c'est sur y'a des conséquences, bon mais c'était que des attouchements», «c'est pas pareil que d'autres, elle c'était une adulte» ; relevons les cas où le sujet place les conséquences, non comme effet direct du franchissement d'un interdit ayant porté atteinte à l'identité d'un sujet, mais sous la dépendance d'un élément externe : soit de l'entourage («les conséquences ça dépend de l'entourage, s'ils dédramatisent le geste pas de problèmes»); soit de l'âge de l'enfant («les enfants ça remontent vite la pente à cet âge là»); soit du temps qui passe («le temps efface les blessures»); soit de la répétition de l'acte («j'ai appris que j'étais pas le premier, alors...poh! poh!» (viol sur adulte)).

- Le **déni** de conséquences liées à l'acte est relativement fréquent et paradoxal puisque le sujet a répondu affirmativement à la question des conséquences. Certaines de ces banalisations, plus fréquemment qu'on ne pourrait le penser, se présentent sous cette forme : «les choses naturelles ne sont pas

traumatisantes»; le traumatisme ne serait pas lié à l'acte mais à ses conséquences judiciaires qui, dans un subtil retournement, devient source du trauma : «ce qui aurait pu vraiment la choquer, ce sont les examens, la justice», «ce n'est pas le passage à l'acte qui a des conséquences, mais les suites pénales, passer devant un juge, un psychologue». Le déni peut prendre des formes beaucoup plus franches, avec des teintes parfois projectives : «Ils disent cela pour m'enfoncer», «les psychiatres et les psychologues disent que ça lui a rien fait», «elle pourra pas mentir jusqu'à la fin». La reconnaissance des conséquences peut aussi apparaître comme l'apprentissage d'un discours au contact de l'environnement judicairo-médical : «c'est ce qu'on dit», «c'est les médecins qui disent cela», «c'est ce que m'a dit le juge». Une autre manière de reconnaître la conséquence et de la dénier est son retournement en un avantage pour la victime : «elle va plus faire attention, ça va lui forger la tête», «maintenant au moins, elle sait ce que c'est» (agression sur sujet handicapée).

Il existe enfin une dernière catégorie de conséquences qui relève de la menace pure et simple : «quand je sortirai, il fera pas bon pour elle», «si je la revoie, il y aura de la haine».

### **2.3 - Le sujet ne perçoit pas, ou mal, la réalité des conséquences de l'acte délictueux pour la victime**

De toutes ces réponses nous ne pouvons qu'interroger ce que le sujet entend par "conséquences". Il semble, notamment pour la seconde catégorie, que les sujets ne perçoivent pas de conséquences ou qu'ils ne les comprennent pas en tant que conséquences d'un acte délictueux.

Ainsi, la perception par l'agresseur des conséquences pour la victime doit être fortement tempérée. Cela est renforcé par le fait qu'on ne met pas en évidence de liaison entre les sentiments de honte et de culpabilité et le fait d'admettre des conséquences pour la victime. Ce dernier point doit particulièrement retenir notre attention, en effet il signifie qu'un sujet

peut après son acte dire éprouver de la honte ou/et de la culpabilité, mais en réalité celle-ci ne semble pas le signe d'un véritable travail psychique, puisque la perception des conséquences pour la victime en est indépendante. Ainsi, le fait que l'on ne retrouve pas de liaison, là où il était logique d'en avoir une ne peut que nous interroger, non pas sur la sincérité de cette déclaration, mais sur sa valeur de reflet d'un travail psychique. Une telle occurrence fait donc tomber une ombre importante sur les variables qui se trouvent liées à cette déclaration de honte et de culpabilité, comme par exemple le fait que le sujet se juge anormal pendant l'acte ( $p=0,001$ ) ou encore qu'il juge son acte comme anormal en soi ( $p=0,002$ ). Là encore il convient de se demander si les sujets tenant ce type de propos ne les tiennent pas parce qu'il y a eu "buttée" judiciaire. Discours rapporté dans l'après-coup de l'action judiciaire et de l'incarcération. Cela fait partie des indices qui nous indiquent la **nécessité psychique de l'action de la justice à l'encontre de tels sujets.**

### **3 - Revendiquer la responsabilité de l'acte**

Lorsque le sujet revendique la responsabilité de son acte, ce qui est le cas pour les deux tiers des agresseurs (66,5%), on trouve une corrélation fortement significative avec la reconnaissance de conséquences pour la victime (58% vs 29%,  $p=0,002$ ). Un tel résultat signifie donc aussi **que près de la moitié (42%) de ceux revendiquant la responsabilité de leur acte n'en perçoivent pas les conséquences pour la victime.** Nous retrouvons ici la même interrogation que pour le fait que ces sujets, quoique incarcérés, ne perçoivent pas de lien entre leur incarcération et l'acte délictueux, ce qui n'empêche pas que plus le sujet revendique sa responsabilité, plus il dira éprouver de la culpabilité (83% vs 65%,  $p=0,016$ ). Nous avons ici les effets du **clivage** et du **déni de l'objet en tant que sujet-autre**. Cependant une autre corrélation doit retenir notre attention : plus les sujets revendiquent la responsabilité de leur acte, plus ils émettent le désir de changer (82% vs 57%,  $p=0,003$ ). Par ailleurs les sujets ayant une éducation primaire se sentent moins responsables que ceux qui ont une éducation secondaire ou supérieure (72% vs 96%,  $p<0,03$ ).

#### 4. - Se sentir victime des événements

Travailler dans le champ du déni, suppose qu'il faille en tenir compte dans l'évaluation clinique. Nous avons donc cherché à comprendre si la responsabilité de l'acte, lorsqu'elle était revendiquée par les sujets, l'était réellement ou bien si là encore nous pouvions avoir deux parties du sujet qui pouvaient coexister. Ainsi avons nous demandé aux agresseurs s'ils se sentaient victimes des événements : ce sera le cas pour 61% de ceux-ci. Cependant cette réponse n'est liée à aucune autre, que ce soit se sentir responsable ou de désirer changer. Sans en faire des variables indépendantes, l'absence de corrélations nous indique, tout en tenant compte des réserves faites plus haut, que quoique certains sujets puissent se sentir victime des événements, cette dimension n'invalide pas les indicateurs potentiels de bons répondeurs à une prise en charge psychothérapique qui se sont dégagés progressivement de notre travail.

Cela semble d'autant plus vrai que l'analyse des événements dont il est question n'indique pas, et de loin, un processus de victimisation de l'agresseur, sans pour autant que celui-ci soit absent. Certes cette problématique est relativement présente dans les réponses, l'agresseur se plaignant «d'être victime de ce qui lui arrive», «les parents d'enfants se sont déchaînés contre lui» (pédophile), «c'est [donc] un complot contre [sa] personne» où il devient «victime d'un chantage», d'autant plus que «la victime était consentante» et qu'«il y a eu provocation». Pour autant ce sont d'autres réponses, en plus grand nombre, qui attirent notre attention. Les **circonstances familiales** sont fréquemment citées : «problèmes de couple où il n'y avait plus de relations sexuelles», «départ de ma femme», «trop grande présence de ma belle famille», «conflits conjugaux et familiaux qui me laissaient dans des moments de grand flou». Circonstances souvent potentialisées par **l'alcool**, engendrant alors des problèmes professionnels (en tant que tels ceux-ci ne sont presque jamais évoqués). Est tout aussi fréquemment invoquée, **l'enfance** de ces sujets : «mon éducation de base», «le placement en foyer», «le manque d'affection et de tendresse pendant mon enfance», «les coups que j'ai reçus»; et ses **traumatismes** dont ceux sexuels : «les sévices sexuels que j'ai subi à 12 ans», «mon viol, qui me revient toutes les fois», «mon père qui m'a fait la même chose et qui n'a pas été condamné». Le **non-contrôle** est encore présent parmi les circonstances : «je ne peux pas me contrôler dans ces moments là», «l'envie est plus forte

que moi», «incapable de me raisonner» ; il y a enfin un **sentiment de mal être** : «je suis malade, enfoncé là dedans depuis longtemps», «c'est mal dans ma tête», «je suis mal à l'aise», «c'est le stress, la dépression».

Ce sentiment d'être victime, semble donc recouvrir une activité projective pour certains de nos sujets, mais pour les autres, plus nombreux, il s'agit d'une forme de tentative de se représenter ce qui, dans l'environnement, spatial, historique ou endogène, représente une "cause" de leur acte. Dans ces cas, l'activité projective est relativement limitée, quoique l'on retrouve l'idée d'une défaillance environnementale primaire en même temps qu'une défaillance de l'organisateur de la tiercéité, au travers de ces pères "consommant" leurs enfants.

##### **5 - L'acte devait il "fatalement" arriver dans la vie du sujet?**

Un peu plus d'un agresseur sur cinq (22%) pense que l'acte devait fatalement arriver à un moment ou à un autre dans leur vie. Ces sujets se sentent plus fréquemment coupables (31% vs 15%,  $p=0,034$ ) et **ils ont été plus souvent victimes d'agressions sexuelles dans leur enfance** (42% vs 19%,  $p=0,003$ ). Par contre il n'y a aucune liaison avec le désir de changement que pourrait présenter le sujet. Ainsi, le fait d'avoir été soi même agressé dans l'enfance semble entraîner un sentiment de fatalité, forme de névrose de destinée. Cela révèle l'emprise que l'agresseur s'assure sur l'enfant lors de l'agression. Ici l'on peut peser le poids de la contrainte de répétition sur l'avenir du sujet qui dès lors passera peu ou prou son énergie psychique à lutter contre l'inéchappable. Ces sujets deviennent prisonniers de leur passé traumatique dont nous ne pouvons exclure que la mise en acte soit le moyen de faire cesser cette source d'excitation interne que représente la contrainte. Passer à l'acte pour en finir avec ce qui de toute façon arrivera. Une telle compréhension permet de percevoir combien **l'agression chez un enfant peut fonctionner comme "une bombe à retardement" pour l'avenir de sa psyché.**

## 6 - Volonté de changement du sujet

**Plus des deux tiers des sujets désirent changer mais seuls 54% ont déjà fait quelque chose pour mettre en oeuvre ce souhait.** Là encore une telle assertion sur le changement se doit d'être pondérée par le fait que par ailleurs, 61% des sujets se sentent victimes des événements. Plus les sujets reconnaissent complètement être l'auteur du délit, plus le gradient de volonté de changement augmente, avec un passage de 8% pour les sujets qui ne reconnaissent pas du tout le délit à 92% pour ceux qui le reconnaissent complètement ( $p=0,001$ ). Le désir de changement s'accompagne dans 74% des cas de culpabilité, cette dernière n'apparaît plus que dans un tiers des cas lorsque les sujets n'expriment pas de désir de changement ( $p=0,001$ ). La verbalisation d'un tel désir s'accompagne aussi d'une perception plus grande d'anormalité de l'acte délictueux en lui-même (94% vs 54%,  $p=0,001$ ) ainsi que d'un jugement d'anormalité plus fréquent sur l'état dans lequel se trouvait le sujet au moment de l'agression (72% vs 29%,  $p=0,001$ ) et d'une revendication de la responsabilité de l'acte (82% vs 57%,  $p=0,003$ ); ces mêmes sujets reconnaîtront plus souvent des conséquences pour leur victime (56% vs 30%,  $p=0,01$ ), comme ils seront plus fréquemment soulagés d'être arrêtés (52% vs 10%,  $p=0,001$ ).

### 6.1 - Le prix du changement

Si **88% de ceux qui désirent changer sont prêts à "payer le prix fort"** l'analyse de ce prix, aussi "fort" soit-il, ne recouvre pas les mêmes entités selon les sujets. L'occurrence la plus fréquente sera de **"payer sa dette"** avec un double volet soit au sens propre, **financièrement**, soit au sens figuré, **judiciairement**. Certains sujets proposent de payer quelque chose à la victime : «Je donne tout l'argent que j'ai», «je préfère payer cher et pas faire de prison», «payer très cher et que ce soit fini», «je donne de l'argent et puis je refais ma vie»; pour d'autres, plus nombreux, le prix sera celui de la justice, pour les prévenus on entendra : «passer plusieurs années en prison», «être condamné», «je sais pas, il faut bien que je paye 10 à 15 ans de prison»; pour les condamnés ce sera : «j'ai tout fait pour être

condamné à une longue peine», «je suis en train de payer le prix», «je paye le prix, 15 ans, ça m'a fait du bien, même si j'ai recommencé».

Cependant, il est une seconde grande occurrence, c'est l'idée d'une **dette qui prend des allures "démessurées"**, voire "mégalomaniaques". Là encore deux volets seront rencontrés, ceux qui évoqueront "**n'importe quoi**" du champ matériel : «la justice peut me demander n'importe quoi sur le plan matériel, je le ferai», «je suis prêt à me sacrifier pour que ma famille reprenne le cours de sa vie», «je suis prêt à tout», «le prix de l'absence de liberté sans limite» ; l'autre volet est la **demande de mutilation** : «le prix de la vie», «je demande l'euthanasie si je recommence», «la mort», «je me suis déjà castré moi-même en me coupant les testicules», «on a qu'à me castrer» (sujet déjà sous "Androcur"), «on a qu'à m'enlever une partie du cerveau», «subir des expériences médicales», Ces réponses, nombreuses, nous montrent au travers de leur démesure, non pas la culpabilité du sujet, mais la violence - sacrificielle et / ou mutilatrice - du prix qui se situe dans le même registre que l'acte lui-même. Lorsque ces sujets présentent ce type de réponse, ils ne sont pas dans un registre différent de celui de leur passage à l'acte. Ils nous indiquent la réalité de leur souffrance, de leur blessure à ne pouvoir "s'empêcher" une action dont ils ne comprennent pas toujours l'interdit. Ils disent ainsi leur impossibilité à faire cesser en eux une montée d'excitation. Le prix qu'ils payeraient est celui de l'éprouvé de leur différence, sans qu'ils puissent dire ce qu'est cette différence. Elle est pure souffrance dans des contextes excitatifs particuliers mais elle disparaît dès la modification contextuelle, dès que le retour au calme s'effectue.

Il existe deux autres coût revenant fréquemment :

- **la perte de l'environnement affectif**, que ce soit par la séparation : «je suis séparé de mes enfants», «je vis séparé de mon épouse et de ma dernière fille» ; la perte : «j'ai perdu ce que j'ai construit», «dans cette affaire, j'ai perdu ma copine», «j'ai perdu mes amis», «mon travail» ; la solitude : «vivre seul toute ma vie, si je survis», «ermite», «vivre retiré du monde» ;

- le **soin** sous ses diverses formes de l'aide psychologique aux traitements hormonaux, voire pour certains sujets des demandes relativement structurées de psychothérapies : «parler et réfléchir sur moi-même

indépendamment de ma peine». Il est cependant à noter qu'aucun des sujets de notre échantillon ayant répondu à cette question n'ait verbalisé que l'aide puisse se poursuivre en dehors du temps carcéral.

À côté de ces réponses se proposant de "payer", il est des sujets, qui tout en acceptant l'idée de payer ne perçoivent pas ce qu'ils pourraient "payer", ce qui donne des sujets semblant "fuir" la question : «payer, oui, mais quoi? J'ai déjà eu un traitement pour la pédophilie et ça a perturbé mes relations conjugales», «pourquoi me faire payer quelque chose que je ne referai plus» toutes réponses qui essaient d'éluder la réalité d'un prix à payer et qui nous montrent que, quoique acceptant cette idée, les sujets l'infirmement implicitement, révélant certes la dimension du déni de la délictuosité de l'acte mais surtout ils nous indiquent le risque qu'il y aurait pour eux à reconnaître cela, la protection étant de le reconnaître sans le reconnaître.

Dans l'ensemble de ces réponses où il est question de payer un "prix" parfois démesuré, il y a toujours **un volet violent révélant la violence de la non représentation** et l'importance du percept jusque dans une réalité perceptive de ce qui doit être payer. C'est la continuité du percept qui semble garantir que ça durera dans le temps, d'où l'idée de la castration, de la prison à vie, de perdre sa vie, faire cesser la vie pour que cela cesse, comme les malades somatiques peuvent renoncer à rêver pour ne pas rêver à certains contenus, sorte d'auto-castration.

## 6.2 - Avoir déjà entrepris quelque chose pour changer

Si plus de deux agresseurs sur trois souhaitent changer, à **peine un peu plus d'un sur deux à déjà entrepris quelque chose pour changer (54%)**. Tout d'abord les sujets ont tenté d'entreprendre un traitement pendant le temps de la prison mais certains ont essayé au dehors et avant le temps d'incarcération, des suivis médicaux (traitement anti-hormonaux), psychiatriques, psychothérapiques, psychologiques ou sexologiques. Pour certains autres enfin le suivi fut celui de "l'obligation de soins", parfois très mal comprise : «le juge m'a dit de me soigner, qu'est-ce que j'aurais à

soigner? Avoir envie, ça se soigne pas». Cependant il ne s'agit là que d'un tiers des dossiers de ceux qui ont fait quelque chose pour changer, les autres peuvent avoir réellement tenté une action (telle entreprendre une cure de désintoxication alcoolique) mais la plupart des autres réponses montre une inefficacité de ce qui a été entrepris : écrire : «écrire à ma femme», «écrire aux familles des victimes»; changer de domicile; changer de pratiques sexuelles : «je vais plus (+) me masturber» (viol), «moins me masturber» (viol), «j'ai essayé avec une fille mais ça n'a rien donné» (Agr. Sex. / garçon <15 ans ); changer de sexe; réflexions sur soi : «chercher à me comprendre», « me rencontrer moi-même», «réfléchir et faire après» ; évitement : «faut plus que je m'approche des enfants» ; attitude religieuse : «je me suis tourné vers Dieu», «prier». Enfin, quelques sujets semblent avoir entrepris des actions drastiques comme s'auto-castrer ou souhaitent engager des mesures paradoxales : «je vais me marier et avoir des enfants» (pédophile).

Là encore nous retrouvons, à côté d'une frange d'environ un tiers de sujets qui ont réellement confronté leur désir de changer à un tiers pouvant les aider à le réaliser, une majorité qui n'ont pris aucune mesure en rapport avec ce qui est annoncé du souhait de changement. Faut il pour autant dire que ces sujets omettent de dire la vérité? Il semble que nous ayons plutôt affaire à des sujets pensant réellement avoir engagé une action de changement, particulièrement ceux évoquant la "réflexion sur eux-mêmes". Cependant, ne percevant pas les procédures d'un changement, ils appliquent les modalités apprises de ce que l'on peut nommer "changement" c'est-à-dire en premier lieu une prise de distance soit par la **réflexion,,** : «j'ai réfléchi à tout le mal que j'ai fait, la prison, ça sert à cela» ; soit par **l'écriture** : «depuis que je suis en prison je n'arrête pas d'écrire sur ce que j'ai fait», écriture parfois inapproprié : «j'ai écrit à toutes les victimes pour m'excuser, ça devrait m'aider à aller mieux» ; soit par une **action de distanciation** : «faut plus que je me retrouve seul avec les enfants», «je leur ai dit de crier quand je m'approche» (Grand-père). Autant d'éléments qui nous indiquent que ces sujets sont en quête d'une contenance psychique et donc d'une mise à distance de leurs sources d'excitations.

Un élément latéral qui confirme cette assertion est la signifiante de la liaison entre le fait d'être prévenu ou condamné (pour le délit présent qualifiant pour cette recherche) lorsqu'il s'agit d'un récidiviste et le fait d'avoir fait quelque chose pour changer. Nous avons vu que les récidivistes présentaient légèrement plus de désir de changement que les autres sujets mais que ce désir ne s'accompagnait pas d'une mise en oeuvre. Cependant si l'on compare la catégorie des sujets prévenus et récidivistes avec celle des sujets condamnés et récidivistes, on s'aperçoit que dans la seconde catégorie on note une importante progression (de 50 à 70%) des sujets qui ont effectivement engagés une tentative de changement ( $p=0,044$ ). Un tel résultat nous indique l'effet de la condamnation sur des sujets déjà condamné, puisque récidiviste. **L'important c'est la condamnation "actuelle"**, celle dans laquelle le sujet est prise, puisque même chez un récidiviste les condamnations antérieures, une fois purgée perdent de leur impact en tant qu'aiguillon du changement. Un tel résultat, permet de percevoir qu'il y a **une période féconde d'intervention chez les récidivistes, c'est juste après leur condamnation.** Une rencontre thérapeutique pendant cette période permettrait peut-être plus facilement que s'enclenche la mise en place d'un changement efficace.

### **6.3 - Changer quelque chose en soi pour que l'acte ne se passe pas**

Nous avons cherché à comprendre si les agresseurs sexuels avaient une auto-représentation de ce qui pouvait dysfonctionner en eux les conduisant au passage à l'acte délictueux. 61% d'entre eux disent percevoir que quelque chose serait à changer allant d'une modification de situation contextuelle dans laquelle est inclu le sujet, à une meilleure capacité d'intériorisation. La modification de la situation contextuelle indique, au travers de l'incompréhension de la question, une impossibilité de se représenter un dysfonctionnement interne, cependant ce ne sont pas les réponses les plus fréquentes.

Le plus souvent il semble qu'il y ait chez le sujet une "obscur" auto-représentation d'un dysfonctionnement intérieur. C'est graduellement d'abord une situation affective "touchant" le sujet qui aurait pu être modifiée : «un meilleur dialogue avec mon épouse», si ma femme avait été plus affectueuse avec moi», «la présence de ma femme me manquait»; modification interne : «ne pas céder à la panique», «le souvenir de mon viol (enfant)». Cette auto-représentation peut aussi se faire plus présente au travers de la recherche d'un changement amenant une meilleure maîtrise du caractère, de la sexualité, des émotions. Surtout, il y a la **perception «d'un défaut d'intériorité»** : «je ne me sens pas assez responsable», «je suis trop obsédé par le sexe», «je voudrais avoir une autre sensibilité sur l'amour», «je voudrais apprendre à dire "NON"»; dans ces auto-représentations les traumatismes du passé de l'enfant que fut l'agresseur ressurgissent comme altérant cette intériorité : «je voudrai pouvoir dire ce que j'ai subi auparavant (viol par le père)», «m'autoriser enfin à dire ce que j'ai subi enfant et pouvoir sortir de ce lourd vécu familial pour avoir plus de place dans ma tête», «je voudrais dans mon esprit être libéré de quelque chose qui fonctionne comme une bombe à retardement»; parfois c'est la perception d'un envahissement par la violence qui vient altérer l'intériorité du sujet : «il faut que je résolve mon problème délictueux par rapport aux enfants, dans ma tête c'est comme si j'essayais de faire le génocide de tous les enfants». Enfin certains sujets évoquent l'idée d'une interruption trop précoce d'un traitement antérieur ou encore le fait que l'on aurait dû leur dire d'aller se faire soigner.

Dans l'ensemble de ces réponses, et de manière plus flagrante dans l'exemple de la dernière catégorie, on perçoit **l'attente d'une injonction de caractère paternel qui ne peut advenir et qui s'ignore en tant que telle** : que quelqu'un vienne, écoute, contienne, interdise et donc protège.

## 7 - Soulagement d'être arrêté

**L'arrestation soulage plus d'un agresseur sur trois (38%).** Ce soulagement semble fortement lié, pour plus de la moitié de ces agresseurs, au fait qu'ils aient agi sous l'effet d'une impulsion (58% vs 31%,  $p=0,001$ ). Lorsque les sujets se disent soulagés d'être arrêtés ils se sentent globalement plus coupables de l'acte qu'ils ont commis (52% vs 29%,  $p=0,008$ ) et en perçoivent beaucoup plus les conséquences pour les victimes (55% vs 32%,  $p=0,006$ ). Au moment de l'acte ils jugeront davantage que leur état n'est pas normal (53% vs 32%,  $p=0,017$ ) et en conséquences ils souhaiteront particulièrement plus changer (52% vs 10%,  $p=0,001$ ). Enfin, il faut noter, quoiqu'en limite de signification, que les auteurs d'actes incestueux semblent plus soulagés lorsqu'ils sont arrêtés que les autres catégories de délits (56% vs 39%,  $p=0,058$ ).

Si l'affirmation d'un soulagement par l'arrestation semblent indiquer d'emblée un indice fort d'une bonne réponse à une prise en charge psychothérapeutique, il convient néanmoins d'en analyser le contenu afin de percevoir la congruence de la forme de la réponse avec le fond.

La raison majoritaire qui est mise en avant dans le fait d'éprouver un soulagement à l'arrestation, c'est que celle-ci semble **«le seul moyen que cela s'arrête»** : «il fallait casser le processus» (pédophile), «il fallait que ça cesse» (violeur), «j'étais pris dans un engrenage que seule la prison permet de faire cesser» (père incestueux), «j'étais sur une pente où je ne pouvais plus m'arrêter», «être arrêté, c'est être libéré de cette obsession». L'arrestation est aussi soulageant car elle représente une **mise à jour d'un comportement que le sujet ne supportait plus mais dont il ne pouvait se débarrasser seul** : «me faire arrêter pour être tranquille sans ces pensées», «je voulais pas le faire, mais j'y pensais tout le temps, là, au moins...[en prison je ne passerai plus à l'acte]», «la situation par rapport aux jeunes filles devenait un poids» (viol <15 ans, filles), «inconsciemment je devais penser qu'il fallait que ça s'arrête, c'est pour cela que je suis revenu plusieurs fois sur le lieu du délit revoir cette femme» (viol, femme adulte). Dans le même sens, nous trouvons liée au soulagement de l'arrêt, **l'idée de payer** : «si on paye pas, on recommence», «ça pouvait plus passer inaperçu, il faut payer», «je n'ai pas le droit de m'en tirer bien, maintenant il faut payer». Cette arrestation peut aussi être vécue comme **le temps d'une réflexion**,

comme si elle reflétait le "besoin" de s'arrêter, d'être contenu pour penser : «l'arrestation ça force à réfléchir, c'est un "moins" qui doit devenir un "plus"», « m'arrêter, c'est pouvoir me rendre compte de ce que j'ai fait», «être ici, c'est essayer d'y voir clair dans ma tête». A côté de ces réponses à l'accent de sincérité, d'autres, moins fréquentes, relèvent d'une **attitude plus ambiguë** où l'on peut sentir que le soulagement d'être arrêté se mêle à un regret du temps d'avant : «soulagé d'en parler, pas d'être enlevé à ma famille», «mon arrestation était à prévoir, c'est peut-être pas un mal, mais je regrette d'avoir tout perdu».

### **7.1 - Le soulagement d'être arrêté : un bon indicateur thérapeutique**

Ainsi, l'analyse des réponses montre, pour leur grande majorité, une congruence de fond et de forme qui confirme le fait qu'**une affirmation de soulagement lors de l'arrestation correspond effectivement à la prémisse d'une reconnaissance d'une souffrance interne face à un incontrôlable**. Elle signe l'impuissance du sujet à faire face seul à un univers intérieur qui, de par ce fait d'incontrôlabilité, est vécu comme dangereux. Sorte de double intérieur démoniaque et tout puissant. Cette reconnaissance d'une souffrance s'accompagne de celle des conséquences pour la victime, ce qui implique que la victime peut, en dehors de l'acte, être reconnue comme un autre différencié du sujet. Cette reconnaissance sera donc une plate forme importante lors d'une prise en charge psychothérapique ultérieure, dans la mesure où elle indique une possibilité de prise de distance par rapport à l'acte et à l'objet et ainsi l'ébauche d'un processus de tiercéité. Il semble donc que **l'affirmation d'un soulagement lors de l'arrestation, soit un bon indicateur d'une réponse favorable à un traitement psychothérapique ultérieur**.

### ***En résumé des vécus après l'acte délictueux***

*Honte et culpabilité sont indifférenciées par les agresseurs. Si la honte est plutôt celle d'avoir perdu le contrôle de soi, la culpabilité est inefficace et révèle donc une incompréhension de la dimension délictueuse de l'acte. Elle pourra néanmoins être utilisée comme point d'accroche pour un travail thérapeutique.*

*Moins de un sur deux ne perçoit, ni le lien entre l'acte commis et leur incarcération, ni les conséquences que son acte pourrait avoir pour la victime. Cependant, même lorsque des conséquences sont perçues pour la victime, celles-ci doivent être tempérées et ne sont pas forcément le signe d'un véritable travail psychique de "reconnaissance". Ce point indique la nécessité de l'action judiciaire pour qu'une telle reconnaissance puisse advenir, d'autant plus que la moitié de ceux revendiquant la responsabilité de leur acte n'en perçoivent pas les conséquences pour la victime, que près des deux tiers des agresseurs se sentent victimes des événements et qu'un sur cinq pensait que cela devait "fatalement" arriver dans sa vie. Ce dernier point est d'autant plus vrai que le sujet agresseur a été lui-même agressé dans son enfance.*

*Plus des deux tiers désirent changer mais seul un agresseur sur deux a fait quelque chose pour changer. Plus les sujets reconnaissent complètement être l'auteur du délit, plus leur gradient de volonté de changement augmente. L'analyse du "prix à payer" pour ce changement révèle que 88% sont prêts à "payer le prix fort", mais que ce dernier laisse transparaître soit une incompréhension du terme symbolique, soit une violence (sacrificielle ou mutilatrice) à l'identique de l'acte d'agression lui-même. Parmi les sujets qui désirent changer, seul un tiers a réellement entrepris une action efficace. Les récidivistes ne font rien de plus que les autres pour "changer". Ce qui est efficace pour provoquer la demande de changement et de soin c'est, à chaque fois, la condamnation actuelle. La période d'intervention thérapeutique féconde chez les récidivistes est donc juste après leur condamnation. Cependant presque deux agresseurs sur trois perçoivent confusément que quelque chose en eux serait à changer qui signe l'attente d'une injonction à caractère interdictif, conteneur et donc protecteur.*

*Enfin, lorsque l'arrestation soulage le sujet, ce qui est le cas pour plus d'un agresseur sur trois, cela constitue un bon indicateur thérapeutique.*

**VIII**  
**CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTE D'AGRESSION**

Il s'agit ici de percevoir si l'on peut trouver des caractéristiques précises recherchées lors de la mise en oeuvre du passage à l'acte, mais aussi les "propriétés" internes de celui-ci

## **1 - Caractéristiques spatiales**

Seul **19% des agresseurs sexuels cherchent un lieu particulier**. Cependant ce dernier semble plus être du **registre de l'opportunité** que de celui d'une recherche spécifique. Certes une trilogie apparaît : chambre, toilettes, piscines. La chambre, qu'elle soit celle de l'enfant, d'un membre de sa fratrie ou du couple parental, est plus spécifiquement le lieu des actes incestueux. A côté de ces lieux "classiques", un cinquième de ces agresseurs disant rechercher un lieu précis, avance l'idée d'un «lieu isolé», «loin du domicile», «ailleurs, en location». La justification est alors celle d'«échapper aux regards», «de rechercher la discrétion», avec parfois une notion nette qu'un tel acte, s'il était surpris, puisse engendrer des plaintes de voisinage (!). Dans ces lieux le sujet peut alors se sentir en sécurité et être entièrement "pris" par la dimension de l'excitation et de son assouvissement : «là, je me sens en sécurité, j'en oublie même la justice». Enfin, il faut noter qu'un seul de nos sujets formulera ouvertement la recherche d'un lieu pour que l'enfant ne puisse pas crier.

## **2 - Caractéristiques temporelles**

**24% des agresseurs disent que l'acte se passe à un moment précis de la journée**. Là encore, il semble plus que ce soit **l'opportunité qui gouverne** que la réelle recherche d'une temporalité spécifique, même quand un rythme est indiqué : «tous les soirs à 20h45» (inceste / fille). Cependant, le **souci de «discrétion», semble souvent présent** particulièrement chez les auteurs d'inceste et ce de manière plus fréquente que pour les autres catégories d'agresseurs : «quand personne n'était là», «quand tout le monde dormait», «quand la mère était pas là», «c'était le seul moment où je pouvais prendre la petite». Certes certains violeurs disent pratiquer plus particulièrement le soir ou la nuit (notamment après une sortie

en boîte de nuit) «pour éviter qu'on voit mon visage», «qu'elle ne voit que mon ombre». Dans la famille deux temps se retrouvent : le temps des soins corporels, d'hygiène ou médicaux et «en regardant la télévision».

### **3 - L'espace, le temps et le regard : les dangers de l'altérité et la dictature économique**

De ces éléments se dégage, pour tout au plus un agresseur sur quatre, l'idée d'une recherche de temps et de lieu précis pour mettre en place son acte. Cependant **l'opportunité semble plus gouverner ce choix que la réalité du développement d'un scénario**. Le souci de discrétion qui se retrouve assez fréquemment doit nous indiquer qu'une part de ces sujets ont conscience du "hors normalité" de leur acte, à défaut de leur délictuosité. La question qui se pose alors est : ces sujets se mettent-ils à l'abri du regard pour mettre en oeuvre leur acte délictueux ou, quoique sachant le danger que représente leur acte, la "pression intérieure" ressentie par eux impose une conduite de retrait afin de mener à bien ce qui les sauvegardera psychiquement? Dans le premier cas, nous avons à faire à un sujet qui peut mettre en oeuvre une forme de scénario dont le but ultime serait un plaisir libidinalisé - nous serions là classiquement dans une dimension de perversion, où il s'agirait, tout en pouvant les reconnaître, d'échapper aux arcanes de la Loi. Dans le second cas nous sommes face à un acte cohérent certes mais dont la finalité est un au-delà du plaisir libidinal : ce qui comptera ce ne sera plus directement le "plaisir" mais que quelque chose se déroule jusqu'à son terme afin que le sujet échappe à la "surchauffe" de l'excitation interne. Il semble que les deux cas de figure puissent se présenter, mais le second, parmi les sujets ayant des systèmes de choix d'espace et de temps est plus fréquent que le premier.

En effet, échapper aux regards, évoque la question de l'effacement du regard surmoïque intérieur. Cela nous indique combien **ces sujets se soutiennent que du regard des autres quant à leur organisation moïque et "surmoïque"** (encore que ce terme ne convienne pas véritablement à ces organisations de personnalité), qu'il n'y a donc pas d'intériorisation suffisante des systèmes d'interdits et de limitation du moi. Dans ce cas, se protéger du regard des autres, c'est certes disparaître de leur

regard ("pas vu, pas pris") mais c'est surtout montrer qu'en effaçant la perception du regard de l'autre sur soi, disparaît en même temps tout fonctionnement de la Loi symbolique. Cela ne peut être qu'un indice supplémentaire pour nous indiquer le défaut d'intériorisation d'un processus de représentance psychique. Pour effacer le regard intérieur générateur de conflit et issu du traitement du conflit ayant conduit aux identifications secondaires, il s'agira de se dérober au regard réel de l'autre. La perception dans ce cas prend le pas sur la représentation et en montre l'inefficacité. **On peut comprendre que dès lors la dimension "économique" déliée de sa fonction représentative envahisse le champ du psychisme et soumette ce dernier à sa dictature : décharger.**

Ainsi, échappant au regard d'autrui, c'est de lui-même que le sujet se jouera. Il s'agira d'échapper à ce que le sujet connaît de la réalité de l'interdit qu'une partie de lui lit dans le regard des autres portés sur lui. Contenu dans ce regard, le sujet est maintenu dans une orthèse identitaire<sup>1</sup>. Pris dans l'émergence de l'excitation, le sujet devra échapper à sa perception, pour mener à bien son acte de sauvegarde. A cet instant la part de lui détentrice de l'information sur la loi - une part de lui sait l'interdit, puisqu'il s'éprouve contenu dans le regard de l'autre - devient dangereuse. Or cette part est précisément celle qui - en défaut d'intériorisation - ne se soutient que dans le regard de l'autre pour son existence. C'est donc ce regard qu'il faudra supprimer, pour que la conduite, vécue comme une sauvegarde psychique, puisse se maintenir. **Toute forme d'altérité deviendra dans ces cas une menace réelle pour le sujet.**

#### **4 - Avoir voulu montrer quelque chose à la victime**

17% des agresseurs reconnaissent avoir voulu montrer quelque chose à leur victime, dans ce cas les sujets constatent plus souvent avoir eu du **plaisir** (57% vs 34%,  $p=0,022$ ), mais surtout ils admettent beaucoup plus fréquemment que l'acte pour eux est **apaisant** (70% vs 46%,  $p=0,020$ ), enfin

---

<sup>1</sup> - Nous comprenons que sur un plan identitaire, ces sujets présente une identité "narcissique" dont le stade serait dans l'édification, antérieur à celui du miroir : au sens où une part d'eux n'a pas été reconnue et reste dès lors inféodée à des mécanismes économiques archaïques dont la décharge est le prototype.

ils identifient plus les **conséquences pour la victime** (70% vs 46%,  $p=0,020$ ).

## 5 - La contrainte

Si 17% de nos sujets agresseurs ont contraint leurs victimes à pratiquer les actes délictueux, seuls 5% reconnaissent que cette contrainte a compté dans leur excitation.

Parmi les agresseurs ayant contraint leurs victimes, 10% sont des parents incestueux ( $p=0,012$ ), mais seuls 7% des parents incestants admettent qu'il y a eu contrainte. Par contre **la reconnaissance de la contrainte entraîne, dans 70% des cas, celle des conséquences pour la victime** ( $p=0,020$ ). La contrainte est admise par 43% des agresseurs de mineurs ( $p=0,013$ ), elle sera liée à un dégoût de l'acte dans 57% des cas ( $p=0,002$ ) et à une impulsion pour 67% des sujets ( $p=0,016$ ). Enfin, parmi les agresseurs disant avoir exercé une contrainte sur la victime, 62% ont eux-mêmes été agressés sexuellement dans l'enfance.

Les contraintes sont de 2 ordres : morales et physiques. Les **contraintes morales** recouvrent l'ensemble des abus d'autorités ainsi que les contraintes affectives particulièrement par les parents incestants, mais aussi les surprises. Dans ces cas rien souvent n'est dit, la présence, le rapport évident d'autorité est utilisé par l'agresseur qui n'a pas à forcer la victime que ce soit un rapport de patron à subordonné, d'enseignant à élève, de parent à enfant ou d'ainé à plus jeune. Quoiqu'il en soit le rapport est toujours univoque. Lorsque la victime tente de refuser ou de se positionner la première violence qui est évoquée est la voix : forcer le ton ou encore pratiquer sous forme d'injonction : «tu te déshabilles», «tu me montres ta poitrine», «tu ne parles pas». Viendront ensuite les menaces verbales. Celles-ci peuvent aussi être proférées d'emblé lorsque l'agresseur se sent dans un climat menaçant.

Les **contraintes physiques** apparaissent relativement rarement d'emblée, **elles surgissent le plus souvent lorsque le refus est signifié par la victime**, il s'agit alors d'imposer l'acte pour le mener à son terme. Dans ce cas il est bien difficile de distinguer contrainte et violence. Cependant il est aussi une contrainte qui naîtra de l'excitation elle même

développée par le déroulement de l'acte. Il est à noter que les meurtriers ne déclarent pas qu'il y a eu contrainte.

## **6 - La violence de l'acte n'est pas repérée**

La dimension violente de l'acte est reconnue par 11% de sujets. Seul 1% admettra que cette violence a compté dans son excitation. Il s'agit toujours de violence physique. Le fait que la violence morale ne soit pratiquement jamais évoqué nous indique **l'absence de repérage de la réalité morale violente de l'acte**. Cela semble directement l'effet du déni de la différence : la victime serait ainsi dans une position d'égalité. Sans présence de "traces" physiques, de "coups", il n'y a pas de violence. Il y a là mise en évidence de la part importante du percept : sans perception, pas d'existence. Cela d'autant plus qu'on ne retrouve pas de liaison entre la reconnaissance de la violence et la perception de conséquences potentielles pour la victime.

La violence reconnue dans l'acte implique qu'il s'agit d'un viol dans 80% des cas, alors que les violeurs ne reconnaissent que pour 19% d'entre eux la présence d'actes violents ( $p=0,019$ ). Par contre cette même reconnaissance supposera qu'il s'agit d'un acte sur mineur dans 15% des cas ( $p=0,001$ ) et d'un acte incestueux dans 5% des agressions, alors même que **les parents incestants ne reconnaissent que dans 2% des cas la présence d'une violence ( $p=0,013$ )**. En règle générale, **les agresseurs d'enfants reconnaissent moins souvent la violence que ceux d'adulte (8% vs 30%,  $p=0,001$ )**. Enfin, une telle reconnaissance est liée à la présence après coup du dégoût de l'acte pour 40% des agresseurs ( $p=0,005$ ).

Ces éléments de signifiante montre que **la reconnaissance de la violence est de plus en plus faible lorsque l'on se rapproche des zones de familiarités**. Ces données confirment ce que nous avons déjà évoquée à propos de la violence en tant qu'élément le plus refusé, car affect identitaire. Cela suppose que plus la victime sera proche familièrement de l'agresseur moins sera reconnu l'élément d'identification de base qu'est la violence, que moins sera donc reconnu la subjectivité de l'autre. Subjectivité

annexée par l'agresseur. Cela montre enfin combien **l'inceste est encore plus effaçant identitairement qu'un acte pédophilique**<sup>1</sup>.

On enregistre **quatre modalités d'émergence de la violence** :

- l'une **ponctuelle** appartenant au déroulement de l'acte sans que puisse pour autant être évoqué un scénario<sup>2</sup>, ce sont alors des «maintiens physiques violents», des claques, des coups multiples, relativement fréquemment avec une ceinture;

- la deuxième modalité est celle qui apparaîtra pendant l'acte et qui **participera à la montée de l'excitation**; celle-ci peut devenir particulièrement dangereuse et aller jusqu'à un déchaînement de violence : «au début elle [une prostituée] était d'accord, je l'avais payée pour cela [actes sado-maso] mais c'est après, l'excitation était si grande que je n'ai plus pu m'arrêter» (viol, violence avec actes de barbarie);

- la troisième semble apparaître de manière particulière **lorsque la victime s'oppose à l'agresseur**, celle-ci est une violence qui présente de réels dangers pour la survie de la victime : «dans le feu de l'action, j'ai été obligé de la malmener pour qu'elle s'arrête de crier, je lui ai mis la tête sous l'oreiller», «quand elle a commencé à crier, j'ai eu peur, je l'ai étouffé», «quand elle s'est débattu, j'ai pris ce que j'avais sous la main, un marteau»;

- enfin, certains actes se présentent de manière brutale, comme faisant effraction dans la conscience du sujet, court-circuitant toute possibilité de manoeuvre psychique. De tels actes sont rares mais

---

<sup>1</sup> - Cela correspond à l'idée que l'acte incestueux est peu différent d'un acte pédophilique . Simplement sa différence réside dans son "bouclage" environnemental, en ce sens que le parent incestant utilise ses proches pour mettre en œuvre sa défense, économisant ainsi la montée en puissance de l'excitation et donc la tension dangereuse qu'elle engendre. Dans l'acte incestueux la boucle de l'acte est encore plus courte que dans la pédophilie. La présence réelle de l'enfant pouvant donner l'illusion d'une présence, non subjectivée, dans le psychisme du parent. L'enfant se retrouve, sous couvert d'amour, à la solde d'une **défense par le sexuel**. C'est ce "racourci", pour reprendre la métaphore freudienne de la pulsion (qui acquiert en chemin son efficacité), qui fait de l'inceste un acte apparemment différent de l'acte pédophilique. Dans son essence, nous soutenons qu'il n'en est rien. D'autant plus que le "pédophile incestant" joue sur sa qualité de père pour suborner l'objet de sa position de sujet. Nous pourrions dire que la perversion est ici et qu'elle est mise au service de la défense par le sexuel. La qualité de père devient, dans ce cas, destructeur des qualités de subjectivité de l'enfant. Univers pétrifiant pour la psyché où l'un est exclusif l'autre.

<sup>2</sup> - Ou alors un scénario qui se construirait au fur et à mesure du déroulement de l'acte et dont nul ne pourrait déterminer le devenir, si ce n'est qu'il devra mener à son terme l'acte.

lorsqu'ils surviennent la violence est fracassante quasi sur un mode **clastique** où l'acte se solde par un risque de mort ou un meurtre : «je l'ai invitée à boire un café, je me suis effacé pour qu'elle entre dans la pièce et là, j'ai d'un coup senti ma sueur, et je l'ai violemment poussée en avant, sa tête a heurtée le mur et elle a perdu connaissance, je me souviens vaguement j'ai dû lui arracher ses vêtements et je l'ai pénétré par derrière» (viol, actes de barbarie et meurtre sur sujet adulte).

## 7 - L'humiliation

L'humiliation, qui consiste en une blessure narcissique faite à autrui en le rabaissant, est un indicateur des qualités de prise en compte du narcissisme d'autrui par un sujet, c'est-à-dire des qualités subjectives de l'objet.

L'humiliation ne semble pas directement appartenir à l'acte lui-même, elle semble être repérée dans l'après-coup. En général, elle est perçue comme le **résultat de la contrainte**.

15% de nos Cas reconnaissent avoir humilié leurs victimes mais seuls 3% admettent que cela a eu de l'importance dans leur excitation. Lorsque l'acte est commis sur un mineur, l'humiliation est moins souvent relevée par l'agresseur (38% vs 68%,  $p=0,005$ ), du reste nous ne retrouvons pas de corrélation avec l'acte incestueux ( $p=0,251$ ). **La reconnaissance de l'humiliation semble donc plus caractéristique d'agresseurs de sujets adultes.** En général, parmi les sujets n'humiliant pas leurs victimes, 29% des agresseurs disent éprouver du dégoût pour leur acte, mais dès qu'il y a reconnaissance d'une humiliation, c'est 50% qui en éprouvent ( $p=0,036$ ). La non reconnaissance de l'humiliation par les agresseurs de mineurs, étrangers ou familiers, nous indique, plus fréquemment chez ces sujets, un **dénie des qualités subjectives de l'objet**. Par contre, lorsque la victime est humiliée c'est dans 80% des cas un agresseur qui a agi sous le coup d'une impulsion ( $p=0,001$ ). Cet ensemble nous indique combien les hypothèses utilisant les notions **d'emprise narcissique** et de **triomphe maniaque** sont pertinentes pour appréhender psychiquement ce type d'organisation.

## 8 - Reconnaître la contrainte : un indicateur thérapeutique

Parmi ces éléments constitutifs de l'acte d'agression, contrainte, violence et humiliation, un en particulier doit retenir notre attention : la contrainte. Celle-ci est la seule à présenter une liaison fortement significative avec la reconnaissance du délit et celle des conséquences pour la victime.

Lorsque la contrainte est reconnue dans l'acte délictueux le taux de reconnaissance du délit croît (67% vs 37%,  $p=0,003$ ) ce qui n'est ni le cas pour la violence ( $p=0,152$ ), ni pour l'humiliation ( $p=0,129$ ). Il en est de même nous l'avons vu pour la reconnaissance des conséquences pour la victime, lorsque la contrainte est admise, le taux de reconnaissance des conséquences pour la victime augmente (70% vs 37%,  $p=0,020$ ), alors que la signification se perd pour l'humiliation et la violence ( $p=0,179$ ). Or, le fait d'admettre que l'acte entraîne des conséquences pour la victime est significativement lié à la revendication par le sujet de la responsabilité de son acte et donc à être capable de se positionner comme sujet de celui-ci (87% vs 66%,  $p=0,002$ ). Nous retrouvons cette reconnaissance de conséquences pour la victime aussi pour le fait d'avoir voulu montrer quelque chose (70% vs 46%,  $p=0,020$ ) sans retrouver de signification au niveau de la reconnaissance du délit. Ainsi, le fait, pour un agresseur, de reconnaître qu'il a voulu montrer ou apprendre quelque chose à sa victime, mais surtout qu'il lui a fait subir une contrainte, représente un indicateur d'une reconnaissance des conséquences qu'un tel acte puisse avoir des conséquences pour la victime. Ce qui suppose une reconnaissance de la victime en tant que telle, en tant qu'autre ayant subi un préjudice contre son gré. Cependant compte tenu de la multiplicité des liaisons significatives, seule la reconnaissance d'une contrainte peut être un indicateur fiable d'un sentiment de responsabilité de l'acte délictueux. Cette occurrence invite à penser qu'une telle reconnaissance suppose un potentiel d'identification d'un objet en tant que tiers externe. **Ainsi la reconnaissance de la contrainte devrait être un bon indice pour une prise en charge thérapeutique ultérieure.**

### ***En résumé des caractéristiques de l'acte d'agression***

*Moins de un agresseur sur cinq cherche un lieu particulier pour l'exercice de son acte et un sur cinq préfère un moment précis de la journée. L'essentiel est d'être - mis à part l'exhibitionniste, et encore - à l'abri du regard de l'autre au moment du déclenchement de l'acte. **Dans ces moments, toute forme d'altérité deviendra menaçante pour le sujet.***

*Moins de un sujet sur cinq reconnaît "avoir voulu montrer quelque chose à la victime. La même proportion admet avoir exercé une contrainte sur elle. **La contrainte physique surgit le plus souvent lors de la manifestation de refus par la victime.** La violence morale de l'acte n'est pas repérée par l'agresseur. Si les parents incestants sont seulement 2% à reconnaître la présence de violence dans l'acte d'inceste, les agresseurs d'enfants reconnaissent moins souvent la violence que ceux d'adultes.*

*Enfin, la reconnaissance de la contrainte est un bon indicateur thérapeutique.*

**IX**  
**VIE SEXUELLE EN DEHORS DE L'ACTE CONSIGNÉ DANS LE**  
**CHEF D'INCULPATION**

Cette partie permet d'envisager la qualité de la vie sexuelle du sujet agresseur, en dehors de l'acte d'agression. Cette qualité est à la fois descriptive et représente une auto-évaluation de sa vie sexuelle.

Pour notre population générale (agresseur et témoins), 82% des sujets ont une vie sexuelle qui les satisfait pour un peu moins des deux tiers d'entre eux. La qualité de cette vie sexuelle est meilleure que celle procurée par le passage à l'acte pour 59 sujets et moins bonne pour 22 mais 33 disent que cela n'a rien à voir et 63 ne peuvent répondre. Plus d'un tiers des sujets a débuté sa vie sexuelle sur un mode passif. Cependant, 43% des sujets estiment qu'il y a eu une modification importante de leur vie sexuelle à un moment donné. Plus de deux sujets sur trois se masturbaient avant l'incarcération. Quand aux revues, cassettes et matériel pornographiques il ne sont utilisés que par une minorité de personne.

## **1 - Les rapports sexuels et leurs qualités chez les agresseurs sexuels**

80% des cas disent avoir une vie sexuelle en dehors de l'acte d'agression; cette vie est pour quatre agresseur sur cinq (82%) avec une partenaire et pour un peu plus des deux tiers d'entre eux la relation revêt un caractère stable dans le temps. Lorsque la relation revêt un caractère occasionnel, on rencontre alors des rapports avec des femmes prostituées. Parmi les 19% (33) de sujets disant ne pas avoir de vie sexuelle avec une femme, un agresseur sur cinq présente une relation homosexuelle rarement constante; celle-ci est le plus souvent décrite comme occasionnelle, mais exclusive de relation féminine. Parmi ceux-ci certains sujets présentent des relations «régulières" sans pour autant pouvoir être décrites comme "constantes" par le sujet, depuis l'adolescence avec un personnage masculin plus âgé qu'eux. Pour le reste de notre population d'agresseurs déclarant avoir une vie sexuelle sans partenaire féminin ou masculin on enregistre des pratiques sexuelles centrés sur des relations exclusivement pédophiliques, voire incestueuses. Pour le reste des sujets, ceux ne déclarant pas avoir de vie sexuelle en dehors de l'acte d'agression, on remarque quand même des «pratiques sexuelles" uniquement masturbatoires et/ou exhibitionnistes.

## 1.1 - Comparaison avec les témoins

**Les témoins sont plus nombreux à avoir une vie sexuelle que les agresseurs sexuels** (94% vs 80%,  $p=0,059$ ), les liaisons homosexuelles sont moins fréquentes et les relations sexuelles plus souvent avec des femmes (93% vs 82%). **On ne rencontre pas chez les auteurs de CBV de notre population de conduites sexuelles délictueuses même marginales.** Lorsqu'il n'y a pas de vie sexuelle, c'est simplement la masturbation qui est évoquée. Les cas ont tendance à avoir moins souvent une relation sexuelle constante avec une femme (85% vs 94%,  $p=0,08$ )

Chez les agresseurs, comme chez les témoins, cette vie sexuelle est décrite principalement comme "normale". Cependant, et en tenant compte de la différence numérique importante apportant une plus grande diversité qualitative, on peut noter que les agresseurs insistent plus sur l'aspect quantitatif, les fréquences, les "besoins" sexuels importants et insatisfaits (particulièrement les violeurs). C'est encore eux qui décrivent le plus de pratiques singulières : «amour avec une poupée de chiffon» (viol <15 ans), «strangulation» (viol / adulte). C'est enfin eux qui semblent présenter le plus de perturbations de la vie sexuelle, avec notamment des conduites de quête sexuelle pour certains permanente : «sur ce point, je mène une vie de patachon. J'ai beaucoup de partenaires, n'importe qui, sauf les hommes. Beaucoup de femmes, et puis des enfants, uniquement des garçons entre 8 et 12 ans», «je draguais sans arrêt dans les jardins publics», «c'était sur les routes, je m'arrêtais toujours (relations avec les prostituées)». Les agresseurs sont moins satisfaits, pour eux mêmes, de leur vie sexuelle que les témoins (62% vs 75%), mais ils pensent un peu plus souvent que leur partenaire est satisfait.

## 1.2 - Qualité de la satisfaction que procure cette vie sexuelle

Sur l'ensemble de notre population d'agresseurs, 62% s'estiment satisfaits de leur vie sexuelle, soit 78% du sous échantillon disant avoir une vie sexuelle. Si l'on demande au sujet d'évaluer la qualité de la satisfaction du partenaire, 57% répondent par l'affirmative. Cependant, deux agresseurs sur cinq ayant une vie sexuelle en dehors de l'acte d'agression (42%) déclarent avoir une qualité de satisfaction plus grande dans l'acte délictueux. 15% trouvera cette satisfaction moins grande et 23% dira que cela n'a rien à voir.

Lorsque la satisfaction est **plus grande** lors du passage à l'acte, c'est d'abord les auteurs d'actes incestueux mais aussi de certains pédophiles qui vont évoquer d'abord le "plus" de douceur, de sentiments, d'intimité ou de complicité. L'idée d'un "plus" d'intensité est aussi relativement présente, avec celle de la concrétisation d'un désir. Est évoquée enfin la difficulté de la relation sexuelle avec une femme : «c'est vite fait la branlette, avec une femme c'est plus long, ça me gêne» (agression sexuelle sur fille < 15 ans).

Lorsque la satisfaction est jugée **moins grande**, l'acte est franchement dévalorisé : «c'était nul»; avec une absence de satisfaction : «aucun plaisir, même si j'ai joui», «pas de satisfaction profonde»; «je n'ai rien ressenti, j'ai pas éjaculé», «ce n'est qu'un simple soulagement»; l'acte peut être ramené à une masturbation : «c'est pas satisfaisant, me taper une queue c'est pareil»; il peut aussi être exclu de la sexualité : «y a pas de sexualité dans cette histoire». Cependant très souvent, l'explication de la piètre qualité de l'acte délictueux est soutenu par une comparaison avec la sexualité régulière du sujet avec sa partenaire ou il y a un "plus" : «avec ma femme, c'est plus agréable», «plus d'intimité», «plus de naturel», «plus de liberté», «plus régulier», «plus de pénétration de l'organe». La part sentimentale n'en est pas exclue : «avec ma femme, je l'aime», «y a des sentiments plus important avec ma femme».

Lorsque la satisfaction n'a **rien à voir**, il est d'abord noté l'hétérogénéité des deux partenaires : «c'est pas le même sexe que

d'habitude» (viol ou agression sexuelle sur garçons < 15 ans), «car c'est un enfant», «on peut pas comparer une femme et une gamine», «le corps n'est pas le même, c'est pas les mêmes sensations» ; parfois, l'hétérogénéité porte sur l'acte lui-même : «je ne m'imagine pas faire l'amour à une gamine» (attentat à la pudeur/fille < 15 ans). L'acte peut enfin être jugé comme "étrange" dans la vie du sujet : «avec une femme c'est normal mais avec un garçon, je n'arrive toujours pas à croire que j'ai fait cela» (viol / garçon < 15 ans), parfois même aucune dimension sexuelle ne lui est attribuée : «avec ma fille, je n'ai jamais pensé que c'était un acte sexuel».

## **2 - Initiation à la vie sexuelle : sous le signe de la "séduction"**

Les débuts de la vie sexuelle des sujets agresseurs sexuels présentent bien des différences avec ceux du groupe témoin. Les Témoins décrivent une entrée dans la vie sexuelle "banale", avec les joies et les déconvenues qu'une telle expérience peut engendrer. Aucun signe particulier ne semble à retenir. L'âge est rarement en dessous de 15 ans, la partenaire est dans une zone d'âge, inférieure à 5 ans d'écart avec celui du sujet. Quelques rares témoins, toujours a un age supérieur à 15 ans, ont eu des expériences avec des femmes plus âgées (dont quelques uns pendant leur service national). D'autres, aussi peu nombreux, ont commencé «avec des copains».

Les agresseurs décrivent des modes d'entrée dans la sexualité qui ne peuvent que rarement évoquer une sexualité "banale". Si la masturbation est très fréquemment citée en début de puberté ou bien plus jeunes (6, 7 ans), le tableau général s'inscrit pour presque une majorité des sujets agresseurs dans un contexte de "séduction", voire de traumatisme. L'évocation de loin la plus fréquente est l'initiation par une personne plus âgée, présentant un écart d'âge bien supérieur à 5 ans : «j'avais 16 ans, elle en avait 26, elle m'a bien pris en main», «j'avais 14 ans, c'était dans un bal, elle, elle était mariée», «j'en avais 20 et elle en avait 30, c'était dégoûtant, elle avait ses règles moi, c'était la première fois», «je venais d'avoir mes 18 ans, elle en avait au moins le double, c'était une vraie salope», «elle en avait 27 et moi à peine 15, c'est elle qui menait la danse», «vous savez, quand on a 15 ans et la femme 25, elle m'a tout appris, moi j'ai

rien fait». On remarque, parmi ces sujets, des garçons de 14 ans, 15 ans qui évoquent la rencontre volontaire d'une prostituée qu'ils ont payé. Certains de ces sujets ont commencé très tôt leur vie sexuelle : «j'avais pas plus de 8 ans et elle, elle était nourrice, elle en avait 38, elle m'a guidé» (viol / adulte). Il est remarquable que dans certains de ces cas, et lorsque l'initiatrice est féminine, le sujet ne se déclarera pas abusé pendant l'enfance.

Cependant la personne initiatrice n'est pas toujours de sexe féminin, ce peut être un homme nettement plus âgé que le sujet qui est alors plus jeune en moyenne que lorsque la séduction vient d'une femme, nous sommes là dans le cadre pénal des agressions sexuelles dont le sujet agresseur fut alors la victime : «j'avais 17 ans et lui 33, j'avais peur de lui, il m'a pénétré", «j'avais 8 ans, lui c'était un ami de mon père, ça a duré 2 ans», «j'avais 11 ans et je me suis fait violer par un surveillant de super marché», «j'avais 11 ans et c'était mon instituteur».

Lorsque les deux protagonistes ont le même âge, ou sont dans un écart d'âge inférieur à 5 ans et que le partenaire est de sexe féminin l'entrée dans la vie sexuelle paraît plus normalisée, pourtant là encore, dès que le partenaire est de sexe masculin, on note des pratiques singulières : «j'avais 15 ans, je me faisais branler, ça les amusait», «j'avais 13 ans et je leur proposais (à ses copains) de les masturber», «j'avais 18 ans, on se masturbait réciproquement».

Cependant, l'agresseur peut aussi avoir commencé sa vie sexuelle avec ses proches, au premier chef ses soeurs ou ses frères : «je devais avoir 15 ans et elle 13, c'était l'ainée de mes soeurs (soeur cadette)», «c'est mon frère, il avait 17 ans et il m'a violé, j'avais 13 ans», «je devais avoir 4 ou 5 ans quand ça a commencé, je le masturbais, lui il avait 17 ans au début, ça a bien duré 10 ans».

Enfin, et dans de rares cas, on note un début de vie sexuelle avec des sujets plus jeunes, familial ou étranger : «je devais avoir 15 ans et lui 9, je l'ai caressé et je lui ai fait une fellation» (une telle pratique suppose un antécédent que le sujet ne pourra nommer, pas plus qu'il ne déclarera avoir été abusé pendant l'enfance), «j'étais ado, c'était avec une fille, elle était très jeune, une petite fille quoi».

### 3 - L'hypothèse d'une "séduction" continue primaire

Si l'entrée dans la vie sexuelle des agresseurs présente une réelle différence par rapport aux sujets auteurs de CBV c'est essentiellement dans une dimension que l'on pourrait qualifier de séduction. Ces sujets furent, pour **une majorité d'entre eux, "séduit" par un adulte féminin ou masculin ou encore furent eux mêmes des séducteurs d'enfants plus jeunes.** Cette dernière occurrence laisse filtrer une question quant à une origine antérieure de la séduction. Deux autres points sont à relever qui distinguent l'entrée dans la sexualité des deux groupes, les Témoins ont plus souvent commencé leur vie sexuelle sur un mode "actif" (initiateur, non séduit, avec un sujet d'un âge dont l'écart n'excède pas 5 ans et de sexe féminin) que les agresseurs (92% vs 60%,  $p=0,003$ ). Enfin, les Témoins présentent leurs débuts sexuels sur un mode plus souvent qualitatif que descriptif ce qui ne se retrouve pas chez les agresseurs où nous avons un descriptif des partenaires et des conditions de la relations. Cela ne peut que nous indiquer que ces débuts, dans leurs réalités psychiques, ont connus une élaboration chez les Témoins, qu'ils n'ont pas connus pour les aresseurs, qui les restituent de manière plus brutale. Faudrait-il pour autant en conclure que nos sujets agresseurs sont ainsi parce qu'ils ont été séduit dans leur sexualité naissante? Question fondamentale : cette séduction engendrerait-elle une conduite sexuelle déviante ou ne serait-elle que la trace, en après coup événementiel, d'un processus psychique déjà là? Il semble difficilement envisageable que, compte tenu de l'âge relativement tardif (pubertaire) auxquels sont rapportés ces événements, nous ayons à faire à un processus primaire. L'hypothèse la plus plausible serait celle d'une séduction psychique continue primaire, de type traumatique, qui rendrait assez "naturel" une manoeuvre de séduction d'un aîné sur un plus jeune. Le lien psychique trouvant ainsi son expression événementiel. Ce qui pourrait nous indiquer la justesse de cette voie, c'est le fait qu'une majorité de sujets agressés dans l'enfance ne font pas figurer ces agressions au titre d'un début de sexualité, montrant ainsi le clivage existant entre leur propre agression et le registre d'une sexualité psychique. Nous aurions ainsi deux modes psychiques différents, mais pas exclusifs (malheureusement), d'entrée dans le registre de l'acte délictueux sexuel : l'un purement psychique, celui de la séduction continue psychique, qui par son effet de continuité imprime une certaine formalité du lien à l'objet (une certaine "naturalité", pourrait-on écrire), l'autre

présentant une composante événementielle repérable dans le temps et dans l'espace (l'agression sexuelle précoce) provoquant un effet similaire. Ces deux voies conduisent à l'effet "traumatisme" et à ses conséquences d'abrasions psychiques, d'où cette difficulté élaborative que l'on rencontre chez les agresseurs et pas chez les Témoins.

#### **4 - Les modifications dans la vie sexuelle**

La vie sexuelle des agresseurs présente plus fréquemment des changements importants que celle des Témoins (45% vs 31%). Les raisons qui sont évoquées dans les deux groupes, ne semblent pas présenter de grandes différences catégorielles. En ce qui concerne les agresseurs, la raison la plus fréquemment évoquée est l'arrêt des relations sexuelles; les raisons en sont multiples, depuis le dépistage d'une séropositivité au VIH, à la dépression de l'épouse, en passant par la fausse couche ou la naissance d'un enfant ou encore la ménopause ou enfin le dégoût de la partenaire, voire des femmes en général; dans le même registre sera évoqué la séparation ou le divorce ou la rupture. Cependant une autre raison de cette modification est la découverte de l'homosexualité du sujet ou, pour le moins, de sa bisexualité, qui parfois peut remonter à loin dans le temps, voire à la propre agression du sujet, qui n'est pas toujours présenté comme telle : «la fellation de mon instituteur, j'ai vécu cela comme une ouverture dans une autre direction»; homosexualité non présentée comme un changement en soi mais ce sera la prostitution qui sera alors éprouvé comme une modification importante : «les rapports de prostitution (de 17 à 19 ans)». La découverte de certaines pratiques sexuelles sont présentées comme des changements importants (notamment la fellation) pouvant devenir une recherche quasi exclusive. Cependant les agressions sexuelles que les sujets ont subies dans l'enfance sont très rarement évoquées au titre des modifications de la vie sexuelle. Les autres raisons qui sont évoqués sont du registre du changement : de domicile, de travail, de pays, de statut social et même après une seconde incarcération.

## 5 - La masturbation

Il était important d'évaluer la valeur fonctionnelle psychique que représente la masturbation en tant que mécanisme auto-érotique afin de négocier certaines excitations, dont celles référencées à l'absence. Une capacité auto-érotique fonctionnelle assure au sujet une intégrité psychique, c'est-à-dire lui permet *a minima* de pouvoir traiter les excitations auxquelles il se trouvera confronté et qu'il ne pourra totalement élaborer psychiquement.

La masturbation concerne peu ou prou 68% d'agresseur contre 45% de Témoins. Parmi ceux qui se masturbent (avant l'incarcération) dans les deux groupes, **seul le groupe des agresseurs présente des sujets ne pouvant différer leur envie de se masturber** quand celle-ci surgit, quelque soit l'endroit où ils se trouvent (10% vs 0%). Par ailleurs, **les fréquences élevées de masturbation se rencontrent de façon spécifique chez les agresseurs** (20% vs 6%). Les autres sujets de nos deux populations attendront d'avoir un moment de tranquillité ou essayeront de faire autrement.

Pour les 10% de sujet ne pouvant différer l'acte masturbatoire, on perçoit combien ce dernier est mis en oeuvre dans une urgence qui impose cet impératif d'immédiateté. Il s'agit pour eux de tenter de décharger l'excitation qui ne peut être engrammée psychiquement et qui les met suffisamment en danger pour ne pouvoir être différée. Il en est de même, quoique dans une mesure moindre, avec les sujets présentant un rythme élevé de masturbations quotidiennes. Ces conduites signent un échec, plus ou moins large, de la constitution de l'auto-érotisme psychique. De tels sujets sont particulièrement vulnérables à l'excitation, qui devient pour eux une véritable menace psychique, d'où cette recherche masturbatoire. Enfin, une défaillance de l'auto-érotisme psychique ne peut qu'être vécue par le sujet que comme une blessure narcissique (ne pas pouvoir penser seul l'excitation auquel le sujet est soumis). On peut alors penser que la masturbation, de par l'éprouvé corporel qu'il suscite, assimilé à du plaisir, puisse fonctionner comme un lieu de réassurance narcissique, garant d'un éprouvé d'intégrité de l'enveloppe corporelle menacée par la surcharge d'excitation. De tels chiffres nous indiquent que **notre population d'agresseurs sexuels présente moins de capacité auto-érotique psychique que notre population Témoin.**

La population d'agresseurs sexuels est significativement beaucoup moins sévère dans ses jugements quant à la masturbation que les Témoins qui la trouve plus fréquemment "pas normale", "mal", "coupable", "mauvaise" ou encore "honteuse". Un tel résultat nous indique que **la capacité de refoulement est plus présente chez les Témoins que chez les agresseurs.**

## **6 - Les sources d'excitations**

### **6.1 - masturbatoires**

Lorsque l'on cherche à comprendre ce qui est support ou générateur d'excitation dans la pré-phase masturbatoire, uniquement parmi les agresseurs, certains utiliseront des conduites spécifiques : «épier dans les douches» ; ou des objets vecteurs d'excitations (autre que les supports audio et vidéo) : des sous-vêtements féminins, des chaussettes de couleurs claires, etc.... Si nous reconnaissons ici la tentative voyeuriste ou fétichique, il en va différemment pour les objets suivants : «des vêtements d'enfants», «la photo d'un petit garçon», «le corps de ma fille». Ces derniers sujets ne sont pas ceux qui présentent un besoin incoercible de se masturber.

Parmi les autres, 39% d'agresseurs déclarent que "quelque chose", plus particulièrement une pensée ou une image, leur "vient dans la tête", pourcentage à peu près identique chez les Témoins (34%). Chez les Témoins ces images sont principalement centrées sur des souvenirs : de femmes connues par eux, de relations sexuelles ou de scènes érotiques vues dans les magazines. Si chez les agresseurs de nombreuses réponses sont similaires à celles-ci, d'autres apparaissent spécifiques, par exemple d'une population de pédophiles, et se présentent sous forme d'images «très fortes» : «un petit garçon, je le déshabille», «ma fille, elle se carresse la poitrine» (inceste), «un jeune enfant en érection», «un jeu sexuel avec des enfants», «la fillette du moment», «la dernière fillette avec qui j'ai eu des attouchements», «une sodomie avec un inconnu». Enfin, certains sujets, relativement rares, disent avoir des «pensées bizarres» dont ils sont incapables de préciser le contenu, des «images troubles» qu'ils

ne peuvent définir ou encore des «flashes» qui les mettent mal à l'aise. Il semble que nous ayons à faire ici à des figurations d'objets  $\beta$  (W. R. Bion) preuve que l'excitation ne peut être engrammée.

Enfin, l'emploi de matériel pornographique (support papier, audio ou vidéo) ne semble guère différent dans nos deux groupes en ce qui concerne la masturbation. Le magazine pornographique étant légèrement plus utilisé par les agresseurs que par les Témoins.

## 6.2 - Dans la sexualité générale

Il n'y a pas de différence significative entre nos deux échantillons quant à l'emploi de matériel pornographique quel qu'en soit le support dans la sexualité générale. Les pratiques sado-masochistes ("cuir", chaînes, etc...) se retrouvent dans les deux groupes mais seuls les agresseurs spécifient l'emploi de menottes. Par contre on peut relever chez les agresseurs, à titre descriptif, des cas précis n'étant pas présents sous une forme ou sous une autre dans l'autre échantillon dont certaines pratiques : «je m'enveloppais dans du plastique, je me mettais sur le lit et j'éjaculais». Cependant, dans les contenus du matériel pornographique, les agresseurs sexuels sont nettement plus nombreux à préférer les scènes homosexuelles et celles de violences sexuelles, **eux seuls utilisent un support présentant de jeunes enfants ou disent préférer les scènes zoophiles**; par contre quand il s'agit de jeunes adolescents, un sujet du groupe Témoin utilise ce type de matériel.

### ***En résumé sur la vie sexuelle***

*En dehors de l'acte délictueux 80% des agresseurs présentent une vie sexuelle dont 78% se disent satisfaits. Pour décrire celle-ci les agresseurs insistent plus sur l'aspect quantitatif: les fréquences, les "besoins" sexuels importants et insatisfaits (particulièrement les violeurs) mais aussi sur les conduites sexuelles très singulières ou régulièrement délictueuses (pédophilie, exhibitionnisme). Le passage à l'acte délictueux procure plus de satisfaction à deux agresseurs sur cinq. Leur vie sexuelle a débuté de manière significative dans un climat de séduction même quand il n'y a pas eu d'agression sexuelle dans l'enfance, ce qui permet de poser l'hypothèse que dans l'enfance de ces sujets ils furent soumis à une séduction continue primaire de la part d'un objet environnemental primordial. Moins de un agresseur sur deux connaîtra une modification importante de sa vie sexuelle dont la principale sera l'arrêt des relations avec sa partenaire habituelle.*

*La masturbation peut se présenter chez l'agresseur sous une forme impérative et de toute manière la fréquence y est plus élevée que chez les témoins. Elle révèle une carence d'auto-érotisme psychique ainsi qu'une capacité de refoulement moindre. Seuls parmi les agresseurs sexuels on rencontre des sujets utilisant comme vecteur inducteur de leur sexualité des images présentant des jeunes enfants.*

**X**  
**INVESTIGATION DE LA PERSONNALITÉ**

Pour cette partie nous n'avons pas l'ambition de faire soit un "profil" de l'agresseur sexuel, encore faudrait-il qu'il n'y ait qu'un seul mode de fonctionnement, soit des "profils" ce qui supposerait que l'on puisse ordonner les agresseurs selon leurs conduites; notre projet est double, d'abord de tenter de mettre en évidence les moyens dont dispose le sujet afin de faire face aux événements de son existence tout en organisant celle-ci, ensuite de rendre saillants certains traits qui, certes pourraient se déployer dans des formes banales d'organisations psychiques mais qui, présents chez ces sujets et alliés à d'autres dimensions, peuvent constituer certaines combinaisons conduisant à la recherche d'une conduite agressive sexuelle. Cela n'est possible que par une appréhension des mécanismes de traitement des excitations, ce que l'on nommera la capacité de mise en représentation et donc des mécanismes défensifs qui s'appliqueront à ces excitations (endopsychiques ou environnementales). Le but de notre projet est de permettre aux thérapeutes d'avoir un tableau général des processus à l'oeuvre qui les aide à se représenter l'organisation de ces sujets. Ce travail n'a pas vocation à dire : "voici comment fonctionne un agresseur sexuel"; il donnera en revanche les moyens de construire la carte de chaque sujet, ouvrant des voies vers des études plus ciblées sur tel ou tel type de conduites délictueuses.

## **1 - Les angoisses**

**Plus de un agresseur sur deux en dehors de la prison éprouve souvent ou plutôt souvent des angoisses**, alors que ce n'est le cas que pour deux témoins sur cinq. Si l'analyse des angoisses montre des similitudes, elle précise aussi des différences importantes entre les deux groupes.

Dans nos deux populations, on retrouve d'abord des descriptions classiques physiques d'angoisses même si elles semblent particulièrement violentes sur le plan des manifestations somatiques; fréquemment aussi des angoisses de perte multiples (de travail, financière, de logement, etc...); de nombreuses formulations autour du travail, de l'avenir professionnel; angoisse

face à la solitude; enfin, angoisses diffuses pouvant envahir tout le champ de la conscience laissant parfois entrevoir des éléments francs de dépersonnalisation ainsi que des émergences psychotiques et persécutoires.

Chacune de nos deux populations présente cependant soit des angoisses que l'on ne retrouvera pas dans l'autre groupe, soit des angoisses qui seront amplifiées chez un groupe. Chez les Témoins, on rencontre assez fréquemment la peur de l'autre, de l'étranger, une méfiance à l'égard d'autrui, ce qui est plus rare chez les agresseurs (78% vs 61%,  $p < 0,07$ ) chez qui elle semble faire place à **la crainte de ne pas être reconnu** : «je suis déconsidéré par ma femme», «aucune femme ne me reconnaît», «je ne suis pas reconnu affectivement et professionnellement», «je suis inutile». Les Témoins évoquent souvent, de multiples manières, la dimension dépressive, soit crainte de la dépression pour eux ou peur de la dépression des autres ou encore pensées dépressives et/ou nostalgiques de ceux qui sont disparus (parents, liens affectifs). Chez les agresseurs cette **dimension d'éprouvé dépressif, parmi nos cas, n'est presque jamais évoquée.** En revanche, ce qui peut paraître étonnant, c'est que l'on trouve chez eux une composante de **crainte d'abandon plus grande** (64% vs 50%) sans pour autant qu'on les ait réellement plus "laissés tomber" que les Témoins (53% vs 78%,  $p = 0,008$ ), ainsi qu'**une recherche de dépendance plus importante** (28% vs 16%), et une crainte plus fréquente (plus particulière aux pères incestueux et aux pédophiles) qu'il n'arrive "quelque chose" aux enfants qui leurs sont proches, inexistante chez les Témoins. Ces éléments ne peuvent que nous indiquer une **relation anaclitique ambiguë**<sup>1</sup>, l'objet étant **à la fois** recherché pour s'y soumettre (être dépendant) et particulièrement agressé car vécu comme pouvant abandonner, autant d'éléments qui semblent ne pas avoir permis que s'établisse une potentialité dépressive suffisante pour assumer les éprouvés dépressifs sans risque d'effondrement.

Enfin, la **crainte des figures d'autorité** semble le fait des seuls agresseurs, comme l'est la **présence fréquente de pensées suicidaires** parfois dans une violence auto et hétéro agressive (plus

---

<sup>1</sup> - Au sens défini par Bleger : "L'ambiguïté est ce qui n'est pas encore défini, ce qui n'est pas encore discriminé, ce qui permet la coexistence de choses, de situations ou d'attitudes qui [...] sont incertaines, non définies, non discriminées et non hiérarchisées en espèces ou en ensemble.", in BLEGER J. (1967) : **Symbiose et ambiguïté**, Paris, éd. PUF, coll. *Le fil rouge*, 1981, 394 p., p. 214.

particulièrement chez les violeurs d'adultes) : «prendre ma voiture et foncer sur d'autres, pour me foutre en l'air».

Des angoisses, nos deux populations en expriment et des similaires; cependant une dimension semble émerger centrante la différence entre les deux cohortes, celle de l'altérité. **Les agresseurs présentent moins d'indice de reconnaissance de l'altérité** : la peur de l'étranger est nettement moins souvent évoquée, quant à l'angoisse dépressive elle est quasiment absente des réponses, nous indiquant une difficulté à organiser des représentations internes (en absence) de l'objet. Pour les agresseurs la dimension de l'autre semble fragile et donc psychiquement peu organisée, ce qui ouvre la voie à des **angoisses narcissiques** portant sur l'identité même du sujet, comme celle de ne pas être "reconnu", absente chez les témoins qui eux ont plutôt peur de ne pas être à la hauteur. Il en va de même pour les figures d'autorité dont le jugement est plus fréquemment redouté, elles ne semblent pas dans un registre d'images paternelles, mais de toute puissance : «quand le chef est près de moi, comme s'il contrôlait mon existence», «quand je vais chez les gendarmes faire contrôler mes papiers, je ne sais plus si je suis vivant ou mort», «avec ma patronne c'est terrible, elle peut tout sur moi». Enfin, la présence de pensées suicidaires pour échapper à l'angoisse, dont la composante narcissique est importante, alliée à une dimension violente, doit indiquer le risque de tels passages à l'acte sur un mode mélancolique, ce qui semble nettement moins présent chez les auteurs de coups et blessures volontaires.

## **2 - La dépendance à l'environnement externe**

Les agresseurs sont moins souvent dépassés par les événements que les Témoins (43% vs 53%) cependant, ce ne seront pas les mêmes types d'événements qui mettront à mal les agresseurs. Pour les uns et les autres certaines catégories se retrouvent, notamment les événements liés à leur situation judiciaire ou qui concerne l'acte délictueux; les situations professionnelles sont aussi source de dépassement. Pour autant les agresseurs sexuels font particulièrement référence au "monde" en général : «dépassé par la manière dont les hommes s'entre-tuent et se détruisent dans le monde», « les gens qui luttent contre les inondations, ça me bouleverse,

j'aimerais les aider comme bénévole» (agression sexuelle < 15 ans), «face à l'an 2000, il y a 30% de jeunes qui sont détraqués», «la stupidité humaine, le manque de maîtrise des gens» (viol de sa belle fille); aux démarches administratives qui semblent les mobiliser beaucoup plus que les Témoins, comme les problèmes financiers très fréquemment évoqués . En revanche, les témoins seront particulièrement dépassé par leur imagination et par des événements touchant leur famille.

Nous voyons dans les deux groupes, l'émergence de deux dimensions opposées : les aresseurs sont plus tournés vers l'événement extérieur, le monde, le versant adaptatif (papier administratif, l'aspect **financier** et le travail), les témoins présentent plus d'intériorité avec l'évocation d'images psychiques ou de familiers. La **dépendance de l'agresseur à l'environnement** nous indique sa faible potentialité dépressive: les situations qui le dépasseront seront celles à l'extérieur de lui , ce sera moins le cas pour les Témoins. Cette dépendance explique son angoisse face aux vecteurs d'intégration à celui-ci (papiers administratifs, le travail, etc...); ainsi **son angoisse d'adaptation est le prolongement de son anaclitisme**, il s'agit pour lui de s'adapter et de survivre ou de disparaître. L'agresseur est donc "en prise direct" sur l'environnement avec des moyens psychiques peu efficaces pour s'en défendre nous autorisant à penser son **pare-stimulus peu fonctionnel**, indiquant un environnement primordial défaillant à protéger le sujet des surcharges émotionnelles issues de l'environnement et de lui même. Cela ne vient que compléter ce que nous avons déjà pu écrire à propos de l'auto-érotisme et donc des capacités dépressives moindres chez les agresseurs.

### *En résumé sur les angoisses*

*Plus fréquemment angoissés que les Témoins, les agresseurs sexuels présentent principalement des **angoisses de type narcissique et d'adaptation**. Leur anaclitisme les rend dépendants d'un environnement (dépendance qui est recherchée), dont ils se défendent mal (indiquant un pare-stimulus peu protecteur) et auquel il cherche à s'adapter. Cet ensemble est particulièrement cohérent et nous indique que **les agresseurs sexuels n'ont pas pu organiser une capacité dépressive fonctionnelle**. Enfin, les figures surmoïques relèvent d'un Moi-idéal cruel, plus que d'un Surmoi secondarisé. La fragilité de la constitution de l'objet, son peu d'étayage interne et la présence de pensées suicidaires violentes peut faire redouter des passages à l'acte autolytique mélancoliforme.*

### **3 - Représentation de la folie**

Si deux sujets sur trois dans les deux groupes ont pu présenter des craintes que le monde autour d'eux s'écroule, significativement les agresseurs sexuels ont moins souvent que les témoins l'impression qu'ils pouvaient devenir fou (40% vs 59%,  $p < 0,04$ ) ou qu'ils pouvaient commettre des actes fous (36% vs 56%,  $p < 0,03$ ).

Dans nos deux populations nous retrouvons des catégories de représentations assez proches du "devenir fou". Principalement il y a l'idée d'une perte de repères spatio-temporels, d'actes autolytiques, que la folie c'est ce qu'ils ont déjà fait et qui les a conduit en prison, irruption de la grande violence. Cependant, certaines catégories sont propres à chacun des groupes : par exemple, les Témoins évoqueront l'errance, la divagation ou l'amnésie ce que l'on ne retrouve chez aucun agresseur. En revanche ces derniers abordent fréquemment la notion diffuse d'un «ça craque», qui ne peut pas être simplement placé dans le cadre d'un effacement des repères, et qui s'accompagnerait d'une perte de contrôle : «quand mes idées obsédantes (sexuelles) m'occupent l'esprit. Elles ne cesseront donc jamais», «mes problèmes sexuels, ils prennent trop d'importance...je ferai des choses incompréhensibles».

Quant à commettre des actes fous, les catégories sont sensiblement les mêmes dans nos deux populations. Cependant, lorsque des actes violents sont évoqués, ils peuvent porter chez les agresseurs sexuels sur les enfants : «aller jusqu'au viol et au crime [sur des enfants]» (attentat à la pudeur < 15 ans), «peur de violer et tuer des enfants, même si c'est fondé sur rien et sans désir de le faire» (attentat à la pudeur < 15 ans), ce qui n'est jamais présent chez les Témoins, pas plus que ne l'est l'acte suicidaire ou auto-mutilateur que l'on trouve chez les agresseurs.

### *En résumé des représentations de la folie*

*S'il n'y a pas de grandes différences quant aux représentations de la folie, nous retrouvons le fait que les agresseurs, quoique présentant autant que les Témoins qu'ils pourraient s'effondrer, en ont moins de représentation qu'eux, nous indiquant ainsi une cohérence psycho-logique plus faible, oeuvre certainement du clivage. Par contre, leurs représentations portent plus souvent sur le sentiment que quelque chose en eux pourrait se rompre, avec l'émergence d'images d'actes autolytiques ou celles de grande violence sur des enfants - ce qui nous permet de percevoir que derrière les discours d'attirance, d'attachement ou d'affection porté à l'enfant se cache une dimension violente, voire meurtrière..*

## **4 - Les phobies**

Nous avons cherché à évaluer si les sujets présentaient plus ou moins de peurs intenses en prison ou au dehors. Cela devait nous permettre d'évaluer, tout en tenant compte de l'aspect véritablement anxiogène de la prison, l'effet de contenance psychique que peu représenter l'incarcération mais aussi la capacité de mise en représentation de l'angoisse.

#### **4.1 -Pendant l'incarcération**

**Les agresseurs sexuels, pendant le temps de leur incarcération, sont nettement plus sujets à des peurs intenses que les Témoins** : plus de un agresseur sur deux en présente souvent ou plutôt souvent, alors que 60% des Témoins n'en ont jamais ou rarement. La qualité même de ces peurs présente certaines différences identifiant chacun des deux groupes. Pour un grand nombre d'agresseurs sexuels, l'incarcération les fait basculer dans un univers de peur permanente : «l'incarcération m'entretient dans la peur» ; où il leur faut bien souvent se méfier des autres détenus : «il faut se méfier de tout le monde», «j'ai peur de tous les autres» ; avec la crainte que les autres n'apprennent le statut de leur délit : «j'ai peur qu'on apprenne pourquoi je suis là», «la vie est dure en prison pour les gens comme "nous"», «si on apprend, j'ai peur qu'on me frappe», «qu'on me suicide», «qu'on me massacre». Si les Témoins redoutent plus fréquemment de perdre leurs amis, la perte chez les agresseurs sexuels se porte plus sur les proches familiaux et laisse apparaître un fort sentiment d'abandon, quant à la crainte de perdre les enfants, elle semble plus particulièrement le fait des pères incestueux.

#### **4.2 - Avant l'incarcération**

**Les agresseurs sexuels avant l'incarcération étaient beaucoup moins sujet à des peurs intenses que les Témoins** : quatre sur cinq disent ne jamais ou rarement en avoir éprouvées, alors que deux Témoins sur cinq y sont sujets souvent ou plutôt souvent. Si un certain nombre de ces peurs semblent relever de système phobiques banals : de la maladie, des accidents, de certains bruits violents («une porte qui claque»), d'autres sont nettement plus présents chez les Témoins, comme la peur de certains animaux (44% vs 29%) ou celle des lieux élevés ( $p=0,04$ ), alors que certaines ne semblent se rencontrer que chez les agresseurs, particulièrement la peur de la dénonciation, celle de la répétition et de l'aggravation des faits. Il faut cependant noter que lorsque la peur de la mort est évoquée, les Témoins évoqueront leur crainte «d'être tué», alors que les cas

parleront de leur crainte de «se tuer», qui nous renvoie à la dimension auto-agressive déjà repérée.

La lecture de l'écart entre la présence d'angoisse plus grande en dehors de l'incarcération et une représentation de celle-ci plus faible (moins de présence de peurs représentées) ne peut que nous indiquer **une difficulté de mise en représentation moindre** par rapport aux Témoins, qui eux trouveront dans l'incarcération une contenance psychique<sup>1</sup>.

Face à ces sentiments de malaise ou de peur nous avons recherché les conduites d'évitements utilisées par les sujets. La comparaison des deux groupes montre de part et d'autre des conduites similaires, pouvant pour une part d'entre elles limiter l'activité du sujet : l'évitement de la situation phobogène, se distancier "mentalement" : «je fais comme si de rien était» ; mise en oeuvre d'une activité physique; il y a aussi les sujets qui ne feront rien de particulier. Cependant, chacun des groupes présente des caractéristiques défensives particulières, qui ne se retrouvent pas dans l'autre groupe : là où les Témoins peuvent avoir une attitude hétéro-agressive à l'égard de l'objet phobogène (tuer ou chasser les animaux sources de peur, attaquer les humains inquiétants même s'il s'agit de personnage parentaux), **les agresseurs présenteront une attitude auto-agressive** : «je m'inflige des traitements pour éviter l'angoisse» (le sujet se bat), «je prends des médicaments» (dans le cadre de tentatives de suicides), «je m'ouvre les veines».

## **5 - Des passions envahissantes?**

En contre-point des phobies, nous avons recherché si les sujets présentaient des passions envahissantes et n'avons pas trouvé de différence quantitative entre nos deux populations (60% vs 62% pour les témoins). Il faut cependant noter : soit certaines inflexions du côté des agresseurs dans des

---

<sup>1</sup> - Pour une analyse plus complète de ces questions, voir la partie "Capacité de mentalisation, nécessité de mise en paroles et «pragmatique de la mentalisation».

catégories communes aux deux groupes; soit des catégories que l'on ne retrouve pas chez les Témoins.

a) - Les **catégories communes** et les inflexions spécifiques

Ce qui est déclaré "passions" est protéiforme :

- le bricolage, la mécanique;
- les activités culturelles (soit pratiquée, soit comme spectateur) : musique, arts plastique, écriture, lecture, spectacles;
- les sports pratiqués : divers mais seuls les agresseurs citent «la pêche», et ce relativement fréquemment, qui est pour certains une passion dévorante : «c'est toute ma vie. J'y serai 24 heures sur 24 si je m'écoutais, j'ai un matériel fou» (attentat à la pudeur < 15 ans);
- une personne ou la "famille" : là encore il faut différencier les réponses des Témoins évoquant «ma femme», «ma famille», des réponses des agresseurs parlant : «des femmes» (violeurs) ou des réponses propres aux agresseurs comme «mes enfants» (sujets incestants), ou encore «les enfants» (plusieurs cas de viols < 15 ans, d'attentats à la pudeur < 15 ans) ou enfin «la victime» (plusieurs dossiers, toujours des enfants).

b) - Les catégories spécifiques des **Témoins**:

- les sports mécaniques : les Témoins ne sont pas les seuls à décliner de telles passions mais en proportion ils sont nettement plus nombreux à en faire état (60% vs 3%);
- «faire l'amour» (avec une femme) : seuls les Témoins présentent cette réponse, ce qui est parfois comparé «à une drogue». Une telle réponse est loin d'être incohérente chez les Témoins, en effet, elle révèle une capacité à mettre en mots la représentation d'un

plaisir, impliquant un autre, pouvant d'autant plus devenir "passion" qu'il est dans l'immédiat de la question, inaccessible.

c) - Les catégories spécifiques aux **agresseurs sexuels** :

- «le feu» : réponse présente chez 8% de ceux déclarant une passion, elle transparait parfois dans les actes d'agression (viol < 15 ans + CBV antérieur : "brulures de cigarettes");
- les jeux et les jeux d'argent (8%): «la fête foraine», «les jeux vidéo» mais aussi les machines à sous, les courses hippiques, les cartes, etc....;
- l'information : particulièrement celle politique (5%);
- la religion et certaines options philosophiques (7%) : «l'harmonie», «la tolérance» (inceste / fils), certains sujets utiliseront leur passion religieuse pour contenir d'autres passions : «si je n'étais pas devenu témoins de Jéhova, certaines de mes activités seraient devenues des passions» (viol < 15 ans).

***En résumé des phobies, des peurs et des passions***

*Les agresseurs sexuels présentent en dehors de leur incarcération nettement moins de peurs et de systèmes phobiques organisés que les Témoins. Spécifiquement mais isolément, certains peuvent craindre la répétition et l'aggravation de l'acte délictueux. Par contre l'incarcération viendra très fortement potentialiser ces mécanismes, alors qu'elle les atténuera chez les Témoins. Pour faire face à ces peurs, au delà des techniques d'évitements propres aux deux groupes, seulement chez les agresseurs sexuels on rencontre une attitude auto-agressive. Les passions, peu différentes des Témoins, portent, lorsqu'elles sont spécifiques des agresseurs sexuels, directement sur les enfants pour certains pédophiles et pères incestueux sur les femmes pour certains violeurs. La passion pour le feu, les jeux (dont ceux d'argent), la religion et les systèmes philosophiques n'ont pas été rencontrés dans la population témoin.*

## 6 - Les difficultés relationnelles

**En général** presque un tiers des sujets dans nos deux populations présente des difficultés relationnelles qui sont sensiblement similaires. Il s'agit essentiellement de timidité, de difficulté à s'exprimer ou à lier des contacts, de méfiance vis à vis d'autrui quelque soit la forme qu'elle recouvre. Les agresseurs sexuels semblent cependant plus insister sur deux points : la peur des autres et un sentiment d'infériorité.

**Dans le champ professionnel** les agresseurs sexuels connaissent plus de difficultés que les Témoins (28% vs 12%,  $p < 0,06$ ). Il s'agit principalement de relations conflictuelles dénotant une grande rigidité de ces sujets mais aussi d'éléments de «fausses accusations» et de «jalousie». Dans ces mauvaises relations, l'on peut noter celle d'un enseignant se "plaignant" de la «jalousie des parents à cause des trop bons rapports [qu'il entretenait avec les enfants», enseignant incarcéré pour agression sexuelle, ce qui nous montre la fausse perception que ces sujets ont des relations unissant adultes et enfants, parents et enfants. Ainsi, il convient de corriger l'abord des données socio-démographiques en ce qui concerne ceux qui travaillent. En règle générale, il y a plus d'agresseurs sexuels qui exercent un emploi que les Témoins, mais parmi ceux qui travaillent dans les deux populations, les Cas présentent plus de difficultés que les Témoins. Ce point est confirmé par l'étude des changements d'emplois qui indique **une population d'agresseurs sexuels professionnellement beaucoup plus instable que celle des Témoins** : 34% ont changé de deux à dix fois d'emplois depuis leur entrée dans la vie professionnelle contre seulement 17% des Témoins. Au delà de dix changements nous trouvons le même taux dans nos deux populations : 13%, mais avec des fréquences plus élevées chez les agresseurs allant jusqu'à une cinquantaine de places.

Par contre les **difficultés familiales** sont plus fréquentes chez les Témoins (53% vs 44%). Si l'on retrouve dans nos deux populations des griefs identiques, ceux des Témoins sont singulièrement plus diversifiés que les agresseurs sexuels où prédomine la thématique de la "rupture" sous différentes déclinaisons, les deux tiers d'entre elles étant dûes à l'acte délictueux et/ou à l'incarcération, 5% évoquant même une rupture «depuis toujours» avec leur famille.

Dans l'enfance on ne note pas de différences de difficultés relationnelles avec les autres enfants entre les deux groupes (37% de Témoins vs 35% de Cas) avec sensiblement les mêmes type de difficultés de part et d'autre : isolement, sentiment d'exclusion, bagarres, moquerie et phénomène de "bouc émissaire". **L'adolescence** ne verra pas s'instaurer de très grandes différences, en nombre, de sujets en difficulté entre les deux groupes (Cas = 31%, Témoins 38%). Par contre, l'analyse des personnes avec lesquelles les sujets éprouvent des difficultés indique une **meilleure intégration des Témoins à l'adolescence dans leur groupe d'âge que les agresseurs sexuels**, puisque un Témoin sur trois éprouvant des difficultés relationnelles à l'adolescence les a avec des jeunes de son âge, alors que c'est presque un agresseur sur deux qui est dans le même cas. Le contenu de ces difficultés ne fait pas apparaître de différence en ce qui concerne la violence physique issue de camarades ou de membres de la famille (principalement le père) entre nos deux groupes; en revanche chez les agresseurs sexuels est présente une inquiétude tournant autour de la sexualité : «timidité avec les filles», «difficultés sexuelles» ; mais aussi des «violences sexuelles» subies, autant d'éléments qui sont absent chez les Témoins.

### *En résumé des difficultés relationnelles*

*Quoique ne présentant superficiellement pas plus de difficultés relationnelles que les Témoins, les agresseurs sexuels offrent une **insertion professionnelle plus fragile et plus instable** qu'eux. A l'adolescence les difficultés éprouvées l'étaient principalement avec les jeunes de leur groupe d'âge, avec l'émergence de **préoccupations sexuelles**.*

## **7 - Comportement relationnel et émotionnel avant l'incarcération**

Nous avons essayé de percevoir la ou les caractéristiques du mode de relation qu'entretenaient les sujets de nos deux populations avec les objets

de leur environnement, donc avec leur monde interpersonnel en général et de comprendre ainsi les mécanismes de défenses psychiques qui étaient mis communément en oeuvre, avant l'incarcération.

En dehors de l'univers carcéral les agresseurs sexuels ont moins souvent que les Témoins le sentiment d'être regardé de travers dans la rue (36% vs 56%,  $p < 0,02$ ), comme ils ont moins fréquemment l'impression d'être espionnés et d'être sur leurs gardes et qu'ils ont généralement moins la sensation que les autres devinent leurs pensées (29% vs 50%,  $p < 0,02$ ). Être critiqué, même si la critique est justifiée est mieux supporté par les agresseurs que par les Témoins (24% vs 41%,  $p < 0,05$ ). La jalousie est capable de rendre "fou" beaucoup plus fréquemment les Témoins que nos Cas (41% vs 12%,  $p < 0,001$ ). Sur le plan émotionnel, contrairement aux Témoins, l'idéal des agresseurs sexuels n'est pas l'action (72% vs 94%,  $p < 0,01$ ) et ils reconnaissent moins souvent que les Témoins qu'ils avaient tendance à se sentir plus fort que tout le monde (11% vs 28%,  $p < 0,01$ ). Par ailleurs, les Témoins ont plus souvent été amoureux et ont eu des coups de foudre même s'ils se déclarent nettement plus fidèles (84% vs 69%,  $p < 0,06$ ). Enfin les Témoins dans la journée changent plus fréquemment d'humeur que les cas (50% vs 37%,  $p < 0,06$ ).

Un tel tableau montre, avant l'incarcération, une personnalité des Témoins beaucoup plus suspicieuse, coléreuse, jalouse, à l'humeur changeante que les agresseurs sexuels. Ces éléments indiquent les tendances projectives et persécutoires importantes des Témoins dont les caractéristiques interprétatives sont bien présentes révélant une personnalité aux traits paranoïaques pouvant se révéler brutalement violente. Si l'on voit se dessiner pour **les Témoins une organisation de type psychopathique**, jusque dans ses flambées amoureuses, à ses côtés la personnalité des agresseurs sexuels paraîtra bien plus calme. Leur idéal sera plutôt de laisser faire les autres avec nettement moins de méfiance ou de suspicion à l'égard d'autrui; ils paraissent d'un commerce relationnel nettement plus facile que les témoins ce qui se vérifiera dans leur capacité à intégrer les systèmes associatifs et à les diriger. Cependant, certains traits se révèlent très proches des Témoins, là où l'on pourrait attendre des différences : en dehors de l'incarcération ils sont capables de se mettre aussi souvent en colère que les Témoins et presque aussi souvent au'eux d'avoir des colères violentes, comme ils aiment presque autant qu'eux les situations

de risque et de danger (47% vs 43%), révélant *mezzo vocce* une impulsivité et un attrait pour les systèmes excitants. Ainsi, les agresseurs sexuels semble présenter une modalité double de fonctionnement psychique : ils disposent nettement moins d'éléments organisés de projection et d'interprétation mais en même temps ils montrent une réactivité et une attirance pour les systèmes excitatifs presque aussi grande que les Témoins dont nous avons vu qu'ils étaient organisés sur un mode psychopatique. Une telle modalité double de fonctionnement signe **chez les agresseurs sexuels une organisation psychique plus fluente que chez les Témoins avec un système défensif moins structuré**. Une telle conclusion ne vient que confirmer les résultats précédants qui nous indique chez **l'agresseur sexuel un sujet mal équipé psychologiquement pour faire face à sa montée excitative et qui sera donc, au moins autant qu'un sujet psychopathe, voire plus que lui, débordé par celle-ci**.

## **8 - Comportement relationnel et émotionnel pendant l'incarcération**

L'incarcération changera profondément la réactivité des sujets de nos deux populations jusqu'à voir s'inverser certaines données. Les traits de suspicion, de méfiance verront leur score nettement augmenté dans nos deux populations, effet de l'immersion dans l'univers carcéral plaçant agresseurs et Témoins dans un environnement similaire. Cependant cette similitude n'est qu'apparente. Son indice de "dangerosité" sera plus grand selon que le sujet sera agresseur sexuel ou auteur de CBV, compte tenu de la défiance des autres détenus à l'égard des délits sexuels. Cet état de fait se traduit par une potentialisation du sentiment d'être espionné chez les Cas, alors que le même sentiment s'atténue chez les Témoins (Cas : passage de 29% à 39%; Témoins : de 44% à 41%); il en va de même avec l'impression "d'être regardé de travers", les Témoins connaîtront une augmentation moyennement forte quand les Cas doubleront presque leur taux de réaction (Témoins : passage de 55% à 66%; Cas : de 35% à 68%).

La réactivité émotionnelle traduira donc soit la dimension d'inquiétante nouveauté, soit celle du risque relationnel permanent; en cas de critique le taux de réactivité violente sera potentialisé chez les Témoins alors qu'il subira

une baisse importante chez les Cas (Témoins : passage de 22% à 28%; Cas : de 17% à 10%,  $p<0,01$ ); par contre le déclenchement de colères violentes sera de part et d'autre très atténué (Témoins : passage de 44% à 12%; Cas : 33% à 3%,  $p<0,03$ ). D'emblée, ce dernier résultat ne peut que nous indiquer un **effet de contention de l'espace pénitentiaire** qui cependant n'aura pas toujours lieu puisque les changements d'humeur chez les Témoins au cours de la journée connaîtront une augmentation de leurs variations et resteront plus fréquents que chez les Cas, qui eux enregistreront une légère baisse (Témoin : passage de 50% à 56%; Cas : de 37% à 35%,  $p<0,02$ ). Enfin, les éléments projectifs et interprétatifs connaîtront une baisse significative chez les Témoins alors qu'elle sera faible chez les agresseurs sexuels, par exemple l'impression que les autres devinent leurs pensées passera de 50% à 34% chez les Témoins et seulement de 29% à 24% chez les Cas.

Ainsi, avec l'incarcération les modes de réactivité seront différents, d'autant que le climat de dangerosité qu'imprime la prison aux relations ne sera pas vécu identiquement par nos deux populations. L'incarcération aura un effet de contention psychique pour les Témoins ce qui ne sera pas totalement le cas pour les agresseurs sexuels qui connaîtront à la fois une potentialisation de leurs vécus persécutoires et une baisse paradoxale de leurs modes de réactivité violente. Cela permet de comprendre la "bonne adaptation" des agresseurs sexuels en prison, qui en général ne posent pas de problèmes disciplinaires. Ce qui confirme enfin leur **capacité de "modelage" comportemental par appui sur l'environnement externe**.

## ***En résumé des comportements relationnels et émotionnels avant et pendant l'incarcération<sup>1</sup>***

*L'étude des comportements relationnels et émotionnels nous montre une population d'agresseurs sexuels qui, quoique d'une apparence plus calme, présente une **organisation psychique plus fluente, moins bien organisé sur le plan défensif et donc plus mal équipé pour faire face à des montées excitatives que les Témoins**. Ces derniers, malgré de profondes carences élaboratives, sont mieux structuré autour d'une personnalité de type psychopatique. L'incarcération se révélera psychiquement contenante pour les Témoins, alors que pour les agresseurs sexuels elle potentialisera leur vécu persécutoire et entraînera une baisse paradoxale de leur réactivité violente.*

### **9 - Réactivité à la solitude et décompensation psychiatrique**

Les agresseurs sexuels semblent nettement plus capable que les Témoins de supporter la solitude. 51% savent faire avec, contre 29% des Témoins, ces derniers déclarant plus souvent se déprimer dans les instants de solitude et sont même, pour 29% d'entre eux, prêts à faire n'importe quoi pour ne pas être seul (Cas=16%). Si l'on n'enregistre pas de différence notable dans les activités de loisir entre nos deux populations, il faut noter que chez les agresseurs sexuels, lorsqu'ils veulent décompresser", les prises de toxiques (alcool, médicaments) sont plus nombreuses que chez les Témoins et que seul chez eux apparaissent des conduites auto mutilatoires. Par rapport aux moments de "tristesse intense" ou de dépression, si 3% des Témoins déclarent n'en avoir jamais, c'est 16% des Cas qui feront la même déclaration. Quant aux tentatives de suicide, aux épisodes de décompensation psychiatrique, ils semblent plus fréquent chez les Témoins que chez les Cas, particulièrement en ce qui concerne les épisodes délirants (19% vs 8%. p<0.05).

---

<sup>1</sup> - Pour une analyse élargie, voir la partie : "Capacité de mentalisation".

## **10 -Addiction**

La prise de drogue est nettement plus fréquente chez les Témoins que chez les Cas (44% vs 18%,  $p < 0,001$ ). Dans les deux groupes on retrouve les mêmes types de toxiques : shit, héroïne, cocaïne ou médicaments mais seul un Cas déclarera utiliser du crack. Quant aux prises d'alcool, ce sont encore les Témoins qui prédominent mais avec un écart qui n'est pas significatif (56% vs 48%).

XI  
L'ACTIVITÉ ONIRIQUE

L'activité onirique est à la fois un observateur et un indicateur de la capacité de mentalisation d'un sujet<sup>1</sup>. La qualité du rêve en effet permet de percevoir l'état d'organisation de la psyché à un moment donné d'une histoire, qualité qui peut varier dans le temps en fonction des événements auxquels sera soumis le sujet. Nous avons donc cherché à évaluer le mode et le rythme onirique des sujets.

Les agresseurs disent moins rêver que les Témoins (78% vs 88%), et ceux n'ayant jamais rêvé sont plus nombreux parmi eux (17% vs 9%). En dehors de la prison ils font moins souvent le même rêve (44% vs 32%) mais ils rêvent plus fréquemment de leur travail (53% vs 31%,  $p < 0,05$ ) et font moins communément des cauchemars (35% vs 53%,  $p < 0,05$ ). Ils rêvent moins souvent que les témoins aux actes qui leurs sont reprochés (13% vs 20%,  $p < 0,001$ ) et ils sont nettement plus nombreux que les Témoins à n'y rêver jamais (65% vs 40%,  $p < 0,001$ ).

Ces quelques chiffres nous indiquent que si les agresseurs sexuels rêvent moins que les Témoins leur processus onirique semble d'une qualité tout aussi médiocre.

Si l'on demande aux sujets dans les deux populations qui disent ne pas rêver d'évoquer un rêve d'enfance dont il se souviendrait, **la majorité des évocations sont de type traumatique**. Pour les agresseurs sexuels : « mon père me jette dans un puit », « mon beau-père me frappait », « ma mère me maltraitait », « on me tirait dessus », « mon beau-père me confié à des étrangers, il m'abandonne », « je tombe de la Tour Eiffel », « j'étouffe » ; pour les Témoins : « un précipice dans lequel je tombais », « sensation d'être un squelette qui s'effritait », « ma noyade vers 7 ans ».

## **1 - Organisation formelle d'un rêve récent : l'indigence**

L'évocation d'un rêve récent, par les sujets disant rêver, montre d'abord pour une large majorité de sujets agresseurs sexuels une grande

---

<sup>1</sup> - Nous renvoyons particulièrement, pour cette partie, aux travaux de Michel Fain et Christian David sur la fonctionnalité de l'activité onirique, in FAIN M., DAVID Ch. (1962) : *Aspects fonctionnels de la vie onirique*, *Rev. franç. Psychanal.*, t.XXVII, 1963, n° spécial, p. 241-343.

**pauvreté représentative du matériel onirique, plus encore que chez les Témoins.**

**La structure formelle des rêves est très indigente chez les agresseurs sexuels.** Très souvent elle se résume à une image, sans action : «avec ma famille», «ma mère, elle est décédée (dans la réalité)», «la prison», «un feu éteint»; ou alors la scène est réduite à une action simple sans enchaînement scénarisé : «promenade avec mes enfants», «je sors d'ici», «je retrouve mes enfants à la sortie», «avec mes 3 enfants, je les serre fort», «sur un pont, je me jette dans le vide», «je joue, je gagne beaucoup d'argent», «je n'ai plus rien, j'ai tout vendu». Lorsque apparaît un scénario plus complexe, le thème de rêve est alors fréquemment imprégné de violence ou de dangerosité : «je suis dans le bureau du juge, si je ne réponds pas, on va torturer ma femme, lui arracher les ongles. Je plante les pieds de la chaise dans le juge», «c'est une plate-forme de wagon, il y a des chaises en déséquilibre à cause du freinage, je suis sur une de ces chaises»; ou alors il peut être connoté, mais moins fréquemment, par une dimension de plaisir : «je suis en vacances au bord de la mer, je me fais bronzer et je vais à la pêche avec une femme», «je me baignais dans la piscine que nous venions d'installer avec des amis». L'indigence formelle du rêve semble liée à certains contenus, toujours les mêmes, particulièrement lorsque le rêve met en scène un enfant, quelqu'il soit, ou un membre de la famille proche (même conjointe, compagne ou amie); or de tels contenus sont eux mêmes caractéristiques de l'acte délictueux du sujet.

Chez les Témoins, tout en se situant dans des tonalités similaires, les rêves sont plus fréquemment construits, laissant percevoir une épaisseur du préconscient plus grande.

## **2 - Les contenus des rêves récents**

L'analyse de contenu de ces rêves permet de les regrouper en neuf grandes catégories de contenus. Nous avons privilégié, de manière exclusive, le thème désignant l'intitulé de la catégorie, c'est-à-dire qu'un rêve où figure un enfant par exemple, avec des membres de la famille, apparaîtra dans la catégorie "Enfant", pas dans celle de "Famille", les rêves des autres catégories ne pourront donc plus voir apparaître ce rêve. Une telle façon de

faire pourra apparaître très peu discriminative; pourtant, ce qui nous a engagé à pratiquer ainsi, c'est que la lecture en continue des rêves, qui nous a montré l'extrême pauvreté représentative de ceux-ci, ne fait souvent apparaître qu'un seul élément et surtout que certains contenus sont exclusifs de certaines classes.

- **Enfant** : signifie que dans le rêve apparaît un enfant;
- **Famille** : il apparaît un membre de la famille du sujet;
- **Violence** : le sujet est dans une situation périlleuse, naturelle ou humaine, provoquée ou subie et/ou il met en scène de la violence;
- **Délit** : le sujet évoque, revit la scène du délit;
- **Prison** : le sujet évoque la prison et/ou la situation carcérale;
- **Travail** : le travail du sujet apparaît;
- **Argent** : où la notion d'argent, de luxe est explicitement présente;
- **Plaisir** : nous avons ici fait figurer soit les rêves où il était explicitement question de plaisir, soit ceux dans lesquels il était implicitement suggéré;
- **Autre** : regroupe les rêves qui n'ont pu être classés dans les catégories précédentes.

Par soucis de démonstration nous avons regroupé les catégories judiciaires en 4 grandes classes :

- **INCESTANT** : regroupe les actes d'agressions sexuelles, criminelles ou délictueuses sur mineur ou majeur par ascendants ou collatéraux; elle recouvre ce que l'anthropologie nomme "inceste";
- **PÉDOPHILE** : recense les actes criminels ou délictueux sur des mineurs de moins de quinze ans;
- **VIOLEUR** : ce sont les viols sur personne adulte;
- **AGRESSEUR** : rassemble les agressions sexuelles, les attentats à la pudeur, les exhibitions sur personne adulte;
- **TÉMOINS** : représente les sujets du groupe témoin.

Nous avons associé les rêves, des 137 sujets agresseurs sexuels disant rêver, par catégories de contenu à l'intérieur de ces classes.

Classe/Contenu	INCESTANT	PÉDOPHILE	VIOLEUR	AGRESSEUR	TÉMOINS
Enfant	47%	32%	5%	0%	8%
Famille	20%	18%	23%	15%	44%
Violence	13%	14%	19%	15%	0%
Délit	0%	4%	10%	0%	20%
Prison	3%	4%	10%	8%	4%
Travail	7%	4%	5%	8%	0%
Argent	3%	4%	10%	8%	0%
Plaisir	7%	7%	5%	31%	8%
Autres	0%	13%	13%	15%	16%

### 3 - Les rêves chez les sujets incestants et pédophiles

Les auteurs d'"inceste" et les "pédophiles" présentent la qualité formelle du rêve la plus pauvre de nos populations. Brefs, ils sont dans leur grande majorité constitués par une image en plan fixe : «un enfant», «des barreaux», ou d'une action simple sans enchaînement scénarisé, présentant un personnage ou un tableau. Rarement, plusieurs actions seront liées faisant apparaître un scénario onirique qui restera très minime.

La caractéristique des rêves de sujets incestants et pédophiles est la très grande fréquence de représentation d'enfant (47% et 32%) bien supérieure à toutes les autres catégories et classes. De tels contenus semblent, ici, caractéristiques de l'acte délictueux des sujets. La présence de représentations d'enfants dans le rêve s'accompagne systématiquement d'une indigence formelle. On a alors : une simple image : «ma fille», «mes enfants»; une simultanéité d'images : «mes enfants, mon chien, je suis avec eux»; parfois ces personnages sont indistincts : «je vois mes enfants, c'est une image flou, ma femme mais ce n'est qu'une silhouette»; si ces personnages sont inscrits dans une action celle-ci est très réduite : «mes enfants, à la sortie», «promenade avec mes enfants», «être chez moi avec ma

femme et mon fils», «mon fils avec ma femme sur mes genoux». Les pédophiles présenteront de surcroît une anonymisation de l'enfant : «une image d'enfant», «dormir avec un enfant» et la violence percera parfois derrière le tableau familial : «avec mes trois enfants, *je les serre fort*», «je suis avec un élève (le sujet est instituteur), je mène une nouvelle vie et, de nouveau, c'est le déraillement sexuel». Cette très grande fréquence de l'enfant dans un matériel onirique par ailleurs pauvre nous indique la centration quasi exclusive du sujet sur cette figuration qui vient "engloutir" l'intégralité des potentialités représentatives, dans une forme de "monomanie onirique".

Lorsque le rêve s'étoffe, le sujet incestant se présente comme coupé dans ses relations : «ma femme, mes enfants, ma mère, ils discutent à la maison, *je n'entends rien*», «ma fille est *derrière une porte vitrée*, je ne peux l'ouvrir», «*derrière la porte vitrée fermée*, il y a ma fille», «ma femme, mes sœurs me parlent, *je ne peux pas leur parler*». Si nous avons à faire ici à une figuration de la situation carcérale, il est important de repérer combien le langage porteur d'une Loi d'organisation interne est ici altéré et inefficace. Les autres parlent, le sujet entend, mais ne peut s'inscrire dans l'échange. Ainsi, il semble que la situation carcérale permet au sujet la figuration de ce dans quoi il est pris. Il est aussi important de remarquer combien dans ces rêves figurant enfants ou famille, il semble qu'il y ait une forme d'équivalence entre les personnages : «mon fils et ma femme sur mes genoux» qui nous indique une sorte de confusion des perceptions internes des rôles de chacun, en effet la signification n'est pas la même de prendre son fils ou sa femme sur les genoux. Cela ne peut que nous montrer la confusion des places dans lesquels évoluent ces sujets. Si la confusion est tentée d'être levée, c'est alors l'émergence de la très grande violence : «ma femme m'empêche de voir mon enfant, je la tue», «je tue le père de ma femme, car il m'empêche de voir mes enfants». Ainsi, la représentation de la situation carcérale figurant l'interdit est vécu par ces sujets comme source de violence, nous indiquant que l'enfant est perçu comme plus qu'un double d'eux mêmes, il fait partie d'eux, sans séparation. C'est ainsi que l'on peut comprendre les rêves sans déplacement ni condensation où le sujet voit simplement "un enfant", rêve de formalité très infantile sans travail de transformation, nous indiquant une faible épaisseur des circuits préconscients. S'en séparer, c'est risquer la mort, d'où cette défense majeure figurée par le meurtre de ce qui vient interdire l'accès à

l'enfant et qui est aussi, dans le rêve, une figuration de la situation carcérale. Cela nous indique combien cette incarcération peut être génératrice plus d'excitation psychique que de contenance, ce qui est exactement l'inverse des sujets du groupe Témoin<sup>1</sup>.

Les figurations d'enfants diminuent fortement dès que le délit n'entre plus dans le registre de l'inceste ou de la pédophilie. Si les Témoins présentent des rêves où figurent des enfants, il convient d'en noter l'organisation profondément différente. Beaucoup moins nombreux, ils sont toujours plus élaborés. La figuration de l'enfant est toujours intégrée à un scénario, élément parmi d'autres et en lien avec d'autres : «je rêve à ma femme, ma gosse aussi, ma piaule, la vie à la maison mais avec quelqu'un d'autre à ma place». Il en va de même avec la figuration de la famille. Très nombreuses, ces figurations sont toujours intégrées à un scénario où pointe fréquemment la nostalgie. L'évocation en est toujours beaucoup plus riche que chez les agresseurs sexuels.

#### 4 - Les rêves de violence

L'autre figuration onirique qui attire l'attention par sa fréquence est la violence et son corollaire, la dangerosité. Lorsque apparaît cette thématique, le rêve systématiquement s'étoffe. Avec la violence émerge une action et donc un scénario montrant un travail psychique plus élaboré mais où transparait souvent l'état intérieur du sujet en lien avec son acte d'agression : «je suis sur un chemin entre deux précipices» (attouchement < 15 ans / ascendant), «je tombe dans un trou après avoir volé au dessus de fil à haute tension» (viol < 15 ans), «un village inondé, c'est dangereux, je sauve des enfants et je récupère des chaussettes» (viol < 15 ans / ascendant + fétichisme révélé à l'entretien). Dans ces scénarios ce peut être la propre violence subie par le sujet qui se trouve être figurée au présent : «des monstres, la tête, les pattes, du sang, je revois mon violeur quand j'avais 11 ans, son sexe» (viol < 15 ans / ascendant), «ma mère et mon beau-père essaye de me tuer par piqûres» (viol < 15 ans, enfermé pendant l'enfance dans une cave par la mère et violé à 10 ans par son beau-père). Ce sont les

<sup>1</sup> - Une approche complémentaire sera évoquée dans la partie : "Capacité de mentalisation, nécessité de mise en paroles et «pragmatique de la mentalisation».

violeurs qui présentent le plus d'éléments violents ou dangereux dans leur rêves mais *a contrario* ils présentent aussi des rêves où est figuré soit une étrange fixité, antinomie de leur acte délictueux : «avec mon père et mon frère dans un alpage, on s'ennuie» (viol et actes sado-masochiques), «je vois la maison, je regarde un mur lisse, peint, banal» (viol et meurtre); soit des situations d'impasse reflétant le mode de fonctionnement du sujet qui, pour parer à des situations d'impasses psychiques à pouvoir élaborer, pourra avoir recours à la violence : «je suis libre, mais je ne peux sortir de la prison, je ne tombe que sur des voies sans issues»; situation aussi de violence intérieure signalant la grande difficulté de traitement du conflit psychique : «un avion m'amène dans un pays en guerre. Soldat, je dois tirer sur une lumière qui venait sur nous» (viol). Ce dernier rêve nous montre la très grande difficulté que le sujet violeur a à traiter la conflictualité que provoque chez lui la rencontre avec l'objet féminin. Cette dernière, centrant les représentations de la conflictualité psychique, ne peut se faire que sous la forme d'une "attaque" guerrière, la "lumière" (figuration de l'espace creux du vagin) ne pouvant être que menaçante. Cette figuration onirique d'une violence agressive, dont le fait est plus celle des violeurs de femme adulte, semble consubstantiellement liée à l'objet féminin qui est vécu comme toujours à agresser car en permanence dangereux, même s'il se situe en position passive : «je suis dans le bureau du juge, si je ne réponds pas, il va torturer ma femme, lui arracher les ongles. Je plante les pieds de la chaise dans le juge» (viol avec violence), dans ce dernier rêve la violence est double d'abord sur l'élément féminin mais aussi sur le représentant de la Loi, qui n'est pas une Loi "bonne", mais une Loi perversie autorisant ce qu'elle est censé sanctionner. L'acte d'agression est caractéristique du viol : c'est la pénétration violente. De tels rêves nous montre la menace permanente dans laquelle vive ces sujets, dans la mesure où la Loi organisatrice des différences est éprouvée comme dangereuse, en d'autres termes, la notion de Bien est inexistante puisque source de retournement : ce qui serait censé protéger, agresse. Ce retournement de situation dans le rêve est double : la femme est agressée par celui qui est censé représenter la Loi (imago paternelle non efficace) et le représentant de la Loi, c'est-à-dire ce qui vient la figurer - est mis à mort. Reste de ce processus un état d'excitation inextinguible. Un tel retournement de situation, dans le cadre du travail onirique, peut être lu comme une tentative de rétablir une faillite antérieure, précisément celle du double retournement qui n'a pu

s'opérer, ne permettant donc pas que s'instaure la transitionnalité d'un certain réel. Ce dernier laissera dès lors le sujet dans un état permanent d'excitation.

Ici un point doit attirer notre attention, c'est le fait qu'aucun des sujets du groupe témoin n'évoque spontanément de rêve dans lequel est figuré, sous une forme ou sous une autre, de la violence, alors que celle-ci est apparemment leur mode de réaction premier, révélant peu de capacité de négociation psychique. Comprendre ce fait, c'est faire l'hypothèse que la violence, au travers de ses dérivés figuratifs, fait intrinsèquement partie du lien à l'objet pour les agresseurs sexuels alors que pour les Témoins elle n'intervient que comme preuve de l'échec des autres systèmes de traitement de la conflictualité psychique. Pour ces derniers, la violence est certes la marque d'un échec élaboratif mais est elle leur permet de sortir de l'impasse psychique dans laquelle ils peuvent s'éprouver être. Cette violence fonctionnera donc comme un mécanisme de régulation à la limite entre l'intra et l'extra psychique, c'est la logique du "passage à l'acte". Pour les premiers la violence semble faire partie encore du lien à l'objet, comme trace d'une violence archaïque dont leur pauvreté figurative est une séquelle : c'est la liaison même à l'objet qui est "imprégnée" de violence, d'où ces rêves où font retour les situations traumatiques de l'enfance, indiquant non seulement des traumatismes sans fin mais une faillite primaire des étayages pulsionnels<sup>1</sup>. Chez le psychopathe la violence permet de négocier le lien à l'objet pour échapper à ce que la psyché vit comme une emprise; la violence *a minima* est dégagée de l'objet; chez l'agresseur sexuel la violence, comme déjà indiquée est consubstantielle à l'objet, c'est-à-dire non encore différenciée de lui. Cela nous indique que la construction de l'objet - beaucoup plus que le psychopathe - est inachevée. L'objet appartient encore au champ du radicalement "autre", de l'encore impossible à penser, élément B de Bion, imprégné de la violence de l'impensable, de l'hétérogénéité absolue c'est-à-dire de l'inérogénéisable total. Pour ces sujets quelque chose du réel n'a pu se transitionnaliser. Ces dernières conclusions, viennent à l'appui d'autres, pour nous indiquer combien **l'agresseur sexuel, quelque soit son délit, semble présenter une organisation psychique moins structurée que les sujets Témoins.**

---

<sup>1</sup> - C'est Claude Janin qui a travaillé ces défaillances d'étayage primaires ainsi que la différenciation entre les traumatismes élaborables, ceux avec fin et ceux, non directement élaborables, qu'il nomme "sans fin". JANIN Cl. (1996) : Figures et destins du traumatisme, Paris, éd. PUF, 1996, 132 p., part. p. 40 sq.

## 5 - Rêver au délit

Peu de sujets chez les agresseurs sexuels vont rêver au délit, contrairement aux Témoins qui peuvent soit revoir la scène telle qu'elle s'est passée : «je revois le meurtre tel qu'il s'est passé» ; soit la réarrange afin que les choses se terminent mieux que ce qu'il en fut dans la réalité : «je revois la victime, elle n'était pas mutilée. Mes copains lui disent que ce n'est pas grave, on reste bon copains».

## 6 - Rêves d'argent et de plaisir

Les autres catégories de rêves chez les agresseurs sexuels sont toutes aussi peu élaborées, qu'il s'agisse de représentation d'argent ou de plaisir, les scénarios sont toujours sensiblement les mêmes et très infantiles : «je suis riche, je n'ai plus de soucis» (attentat à la pudeur < 15 ans), «j'ai gagné au loto» (viol), «j'habite dans une grande villa, c'est le luxe, personne ne me dérange» (viol de sa sœur cadette < 15 ans). Ce dernier rêve nous donne peut être une clé des rêves d'argent, l'argent autorisant le luxe permettrait d'exclure tout gêneur, le sujet ne serait plus "dérangé" dans ses pratiques délictueuses, d'autant que c'est ce qui se révélera dans l'entretien : sa crainte d'être dérangé pendant ses rapports nocturnes avec sa sœur. Ainsi, l'argent serait ici mis en rapport avec la Loi, comme permettant de la contourner, telle une *supra - lex*. Autant d'éléments nous indiquant l'inocuité symbolique de la Loi pour ces sujets.

Les rêves évoquant directement du plaisir sont peu nombreux, sauf pour les sujets auteurs de délits d'agressions sexuelles sur des personnes adultes. En général pauvres dans les autres catégories sur le plan formel et de contenu : «je fais de la moto seul» (violeur), «au bord de la mer, on se fait bronzer» (agression sexuelle < 15 ans), «je me baigne dans la piscine que j'ai construite avec des amis» (viol < 15 ans / ascendant), ils sont beaucoup plus riches, sur le plan figuratif, chez les agresseurs d'adultes : «je suis dans une voiture de sport, je rencontre des amis, nous allons dans un bar où nous rencontrons d'autres amis, on parle et on va dans une discothèque» (agression sexuelle sur adulte sous la menace d'une arme), «j'allais me

marier avec une personne sans visage qui faisait tout pour me mettre à l'aise» (attentat à la pudeur avec violence). Cependant de tous ces rêves figurant peu ou prou du plaisir, il semble qu'il y ait un grand absent, c'est le rêve à figuration sexuelle. Parmi tous les rêves que nous avons collecté, un seul évoque explicitement une dimension sexuelle : «j'embrasse une femme, elle me dit que je bande, ça s'arrête là» (exhibitionnisme). Alors que chez les Témoins, une grande part des rêves de plaisir, met en scène la sexualité : «je faisais l'amour avec ma femme», «on se retrouve avec ma copine, c'était sexuellement agréable», «je la vois faire l'amour avec son amant». Il semble donc que plus l'acte délictueux est grave moins les représentations de plaisir sont figurées dans le rêve.

### **7 - Le rêve chez le pédophile : au delà du principe de plaisir, le silence et le meurtre**

Il ne nous est pas possible dans le cadre de ce rapport de présenter l'analyse de tous les rêves que nous avons collecté, mais il nous est apparu intéressant de montrer la construction éminemment paradoxale de certains de ceux-ci qui traduisent bien l'état d'organisation psychique du rêveur. Prenons le rêve suivant, fait par un sujet pédophile : «je suis avec mon neveu [une des victimes] à la pêche, nous sommes entraînés par une carpe». Dans ce rêve l'absence de mot, figurée par la classique mutité de la carpe, entraîne les sujets vers une forme de mort. Silence assassin d'une identité en devenir (celle de l'enfant) où les sujets sont morts à l'organisation symbolique du lien entre génération, alliance mortifère liant l'agresseur et l'agressé en un seul et même devenir indifférencié : la mort. Le silence, ici fondateur d'indifférence (au sens de "non-différence") fait la complicité meurtrière. Il indique combien la relation de l'agresseur à l'agressé est, puisque non soumise aux règles régissant l'échange humain, sans limite. Ainsi le rêve vient figurer, dans une recherche de compromis terrifiant, tout à la fois l'indifférenciation de l'enfant avec l'adulte, lié dans une même quête ("la pêche") dans un même geste, et la mise en place d'une limite paradoxale soudant plus les deux protagonistes que les séparant. Ici, ce qui lie, tue; ce qui sépare assassine.

Survivre supposerait de lâcher la carpe, d'abandonner la conduite silencieuse qu'elle imprime pour l'univers du mot. L'enfant que fut cet

agresseur pourra t'il le faire? D'autant moins qu'il est ligoté par l'adulte qu'il est devenu répétant quoi de cette enfance qui peut être à déjà sombré dans le flot du silence? Complicité de l'enfant dans l'adulte et avec l'adulte, la première loi du silence gît ici. L'acte, fut il pêcheur, pour perpétuer le passé du rêveur à besoin de tuer l'avenir. La collusion est parfaite, le passé ne passe plus dès lors qu'il se répète à l'identique psychique. Le meurtre d'avenir et d'identité est garant du passé en une fidélité mortelle où l'enfant n'abandonnera plus l'adulte. Passé et avenir n'appartiennent plus à des temporalités séquentielles mais à une seule et même dimension : le temps ne passe plus, la répétition se fait à l'identique, ainsi joue le déni de la temporalité. L'absence de temporalité étant la caractéristique d'un fonctionnement sur le mode primaire, cela ne peut que nous montrer combien ces rêves se situent dans un "au-delà" du principe de plaisir. Ce dont il s'agit c'est bien d'une réduction des tensions, permettant au rêveur, certes de continuer à dormir, mais surtout de parvenir à une réduction absolue, reliant l'enfant à l'adulte qu'il est devenu en bouclant le désir sur lui-même et en le rendant dès lors sans objet. Cela nous permet de noter l'équivalence de ces trois objets du rêve : l'adulte rêveur, le neveu et la carpe. Chacun ici est équivalent à l'autre. La carpe, représentant ce vers quoi tend le désir : à se taire une fois pour toute, à faire silence. C'est là, la puissance de ce faux tiers qu'est la carpe. C'est un tiers qui n'est plus garant d'une organisation différenciante, d'une complexification du système. Pour autant, un tel rêve n'est pas par le sujet assimilé à un cauchemar et en cela il ne peut que nous étonner. Serait-ce le fait que les deux personnages sont des "pêcheurs"? Peut-on lire cela sous le signe de la culpabilité œdipienne, où l'un et l'autre pêche dans la même eau, la même bouche? S'il en avait été ainsi, le rêve se serait terminé en cauchemar, la mort serait apparue comme la sanction du désir. Pas ici : la mort est ce par quoi la satisfaction arrivera, dans une réduction absolue et définitive de la tension, liant pour toujours l'adulte à l'enfant. Un adulte retrouvant l'enfant en lui, non différencié, renouant ainsi en filigrane avec ce qui les engloutira tous les trois : l'eau de la mère. Ainsi se dessine, par le jeu des rabattements successifs la présence du flot engloutissant. L'imago maternelle préside dans ces rêves. Imago omnipotente, non porteuse de la parole paternelle elle appelle au silence, imago séductrice et non protectrice hébergeant l'espace meurtrier. Seule la mort identifiera les deux pêcheurs à la carpe. Le retour aux sources, à l'origine, ne peut se réaliser que par la mort où l'enfant et l'adulte boivent

l'eau d'oubli de la parole du Léthé. Tout déplacement semble impossible puisque aucun lien unit l'origine à ses diffractions objectales. L'origine est ici une ou n'est plus. C'est donc dans la mort et par la mort que le désir cessera mais que l'objet sera enfin atteint. La mort permet d'atteindre l'objet (renouer avec la mère) et permet d'en faire cesser les effets (réduction totale des tensions). Il n'y a dans ce rêve aucune alternative possible, même la carpe est attachée à l'hameçon lui promettant ainsi une mort tout aussi sûre que pour le pêcheur et son neveu. Cette rapide démonstration nous montre combien, au cœur de tout acte pédophilique gît le meurtre.

## **8 - Les cauchemars**

Le cauchemar signe l'échec d'un processus de mise en forme d'une excitation, quelqu'en soit l'origine et la figuration qu'elle peut recouvrir. Ce processus, que l'on nomme le "travail du rêve", en cas de cauchemar, ne réussit pas à engrammer, dans une figuration tolérée par le Moi et donc satisfaisant aux exigences du Surmoi, une excitation pulsionnelle, soit parce que le Surmoi interdit une telle figuration, soit parce que l'appareil psychique ne possède pas les capacités à lier ce type d'excitation. En règle générale, et dans des proportions qui varient, ces deux vecteurs sont corollaires et liés. Lorsque l'appareil psychique ne peut lier une excitation, c'est que celle-ci déborde ses capacités de traitement, c'est-à-dire qu'elle génère une conflictualité insoluble pour l'appareil dans l'état où il se trouve actuellement. La conflictualité en impasse signifie que l'appareil psychique ne dispose d'aucun matériel, d'aucune figure ou image issues de son développement historique, suffisamment "efficace", c'est-à-dire appartenant à et issu d'un processus de transformation suffisamment élaboré, pour donner une forme, une identité, c'est-à-dire identifier ce à quoi il est soumis par l'excitation. Il ne peut donc que chercher à échapper à ce qui fonctionne pour lui comme un traumatisme. Il est face à une "menace" pour son intégrité et il prendra en quelque sorte la fuite dans le réveil. Ce dernier sera pour le moins "anxieux", reflétant l'état du Moi qui vient d'être menacé dans son intégrité et laissé dans un état de désaide<sup>1</sup>. Les éléments apparaissant dans un cauchemar

---

<sup>1</sup> - Le cauchemar fonctionnera donc sous un registre similaire à celui du traumatisme et de sa suite onirique : le rêve dit "traumatique". Pour ce dernier type de rêve, qui conduit au cauchemar, l'appareil psychique répètera la situation traumatique qu'en son temps il n'a pas pu gérer, dans l'espoir d'y réussir

travaillent donc aux limites des potentialités intégratives de l'appareil psychique et nous indiquent donc ce qui le menace dans son identité même. Cependant, ce qui fait cauchemar un jour peut, selon les circonstances d'évolution de l'appareil psychique (une thérapie notamment) mais aussi selon des conditions environnementales ne plus présenter la même fonction traumatique. Étudier les cauchemars dans le temps nous a donc semblé permettre d'aborder la fonction de l'incarcération en envisageant quelle place prenait l'acte délictueux dans la psyché des agresseurs sexuels.

Dans un premier temps nous effectuerons une classification des cauchemars avant l'incarcération des sujets, puis nous envisagerons s'il y a, ou pas, évolution de ceux-ci pendant le temps d'incarcération.

En dehors de l'incarcération, les agresseurs sexuels sont moins sujet aux cauchemars que les Témoins (35% vs 53%,  $p < 0,05$ ) ce qui est cohérent avec le fait qu'il disent aussi rêver moins qu'eux. Cependant, au moment de l'incarcération, cette tendance s'inversera et le taux de cauchemars sera plus élevé chez les agresseurs sexuels que chez les Témoins (31% vs 25%). Enfin, après un temps d'adaptation à l'univers carcéral, la fréquence des cauchemars est sensiblement la même dans nos deux populations (Cas=21%, Témoins=22%).

### **8.1 - Les cauchemars avant l'incarcération**

Nous avons de nouveau classé les cauchemars par contenus, selon les quatre classes précédemment définies. Ces contenus sont répétitifs et pauvres, donc peu diversifiés.

- Mort : signifie que dans le rêve est représenté un mort;
- Mort du sujet : le sujet se voit mort, se met à mort (suicide) ou meurt;
- Agression du sujet : une agression apparaît dans le rêve ou le sujet encourt un risque par une agression précisée

---

cette fois-ci (afin de protéger le rêveur et de satisfaire à l'ordonnateur du rêve, le désir préconscient de dormir), en développant un "signal d'angoisse" protégeant le Moi de l'effet de surprise traumatique qui le laisse dans un état de détresse et de désaide désorganisant.

*Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels*  
**C. BALIER, A. CIAVALDINI, M. GIRARD-KHAYAT**  
 Novembre 1996

comme telle, soit par un tiers, soit par un élément environnemental;

- Chute, mise en danger : le sujet est mis en danger par une chute, soit directement de lui-même, soit d'un véhicule dans lequel il se trouve, soit d'un objet qui viendrait chuter sur lui;
- Difficulté d'argent : le rêve figure un état de précarité, de manque d'argent mettant le sujet ou ses proches en péril;
- Réveil anxieux : le sujet évoque simplement la trace du cauchemar au travers d'un réveil anxieux;
- Autre : regroupe les rêves qui n'ont pu être classés dans les catégories précédentes.

Classe/Contenu	INCESTANT	PÉDOPHILE	VIOLEUR	AGRESSEUR	TÉMOINS
Un mort	8%	20%	14%	25%	18%
Mort du sujet	7%	///	7%	///	29%
Agression du sujet	54%	80%	51%	///	///
Chute, mise en danger	31%	///	7%	75%	6%
Difficulté d'argent	///	///	///	///	29%
Réveil anxieux	///	///	21%	///	///
Autre	///	///	///	///	18%

Chez les agresseurs sexuels, le principal contenu des cauchemars sera l'agression. La thématique de ce contenu est sensiblement la même selon la classe du délit, elle semble donc indépendante de celle-ci. C'est l'effraction qui prime : «une porte s'ouvre, on entre et on veut m'étouffer» (viol < 15 ans / ascendant), «une bête qui sort de la trappe sous le lit» (viol avec violence). Parfois, on peut repérer des traces d'échec à construire une conflictualité psychique, est alors explicitement figurée, soit une lutte entre deux secteurs du sujet : «je ne peux fermer la porte, l'esprit du mal pousse de l'autre côté» (viol sujet adulte); soit l'impossibilité à se représenter une différenciation sexuelle et donc rendant particulièrement dangereux une figuration du fantasme de scène primitive : «c'est une vache-taureau qui me fonce dessus». Généralement la source de la

menace est diffuse, le "on" est de rigueur mais aussi souvent non identifiée à un humain : «des fantômes m'attaquent» (agression sexuelle < 15 ans), «des serpents m'agrippent, du sang sur moi» (viol < 15 ans / ascendant); singulièrement l'on peut percevoir au travers de certains de ces cauchemars l'impossibilité de traitement psychique de la montée d'excitation, que le sujet vit comme étrangère à lui et à laquelle il s'identifiera dans l'agression réelle : «une présence énorme, une masse importante vient à ma rencontre avec une intention étrange (idée d'une menace)» (viol < 15 ans). Parfois cette dimension menaçante révèle un clivage dramatique, où la part du sujet identifiée à cet agresseur interne étrange (la poussée excitante qui fait effraction) est réellement dangereuse pour le sujet; alors la bascule psychotique fonctionnera et on assistera à une mise en acte du rêve : «une pièce avec des araignées, il y a un boa qui ouvre la mâchoire et je lui arrache celle-ci» (viol), ultérieurement, ce sujet s'auto-castrera. Enfin, l'agression peut être la propre agression qu'a subie le sujet dans son enfance qui fait retour sous forme d'un rêve traumatique.

Tout aussi menaçant sont les thèmes de chute qui figurent tous la même impossibilité d'endiguer un processus une fois que celui-ci est déclenché ce qui ne peut que renvoyer au mécanisme de l'acte délictueux: «je glisse d'une falaise et je ne peux pas me rattrapper» (viol). Parfois on sent la tentative de dévitalisation du travail psychique pour échapper à l'excitation, en même temps que se révèle la dimension infantile dans laquelle évolue la vie psychique de ces sujets : «dans un dessin animé, plein de robots, je glisse sur un toboggan et je ne peux pas m'arrêter» (viol < 15 ans / ascendant). Il est à remarquer que chez les sujets auteurs d'inceste, on rencontre relativement souvent, lié au thème de la chute, l'image du «trou noir» : «je plane et je tombe dans un trou noir» (viol < 15 ans / ascendant). Ici, ce "trou noir" reprend d'une certaine façon la description de l'éprouvé émotionnel des sujets avant l'acte, dans ce sentiment d'effondrement intérieur, où l'excitation "méduse"<sup>1</sup> les capacités de représentation du système, en une sorte d'"auto-médusage", tout en même temps qu'il indique la

---

<sup>1</sup> - Ce terme renvoie au texte de Freud sur "La tête de méduse" mais aussi aux travaux de B. Chervet sur le "médusage". Voir : FREUD S. (1922) : *La tête de Méduse*, in *OCFP*, XVI, 1921-1923, Paris, éd. PUF, p. 161-4; et CHERVET B. (1993) : *Des amours d'enfants*, in *Rev. franc. Psychanal.*, 1993, 2, p. 535-49.

terreur de l'élément sexuel féminin (*a fortiori* de la castration), engloutisseur de l'intégralité de l'énergie psychique représentative. Dans un tel cas le passage à l'acte équivaldrait au réveil pour sortir du cauchemar : basculer dans une autre dimension, par une inversion des polarités psychiques, pour échapper à cet engloutissement sidérant et terrifiant provoqué par la montée excitative.

Lorsque dans le cauchemar figure un mort, il s'agit le plus souvent de l'un des parents de l'agresseur : «je vois ma mère mourir sur le lit» (viol < 15 ans), «la mort de mon père» (viol et meurtre). Ces images de mort de parents ne sont pas sans évoquer les "rêves typiques"<sup>1</sup> de mort de personnes chères, dont Freud nous rappelle que "leur mort n'est pas leur mort habituelle, mais celle des ombres de l'Odyssée, qui retrouvent quelque vie dès qu'elles ont bu du sang"<sup>2</sup>. Il convient de se demander quel est le sang que boivent ces "ombres" dans le cas de l'agresseur sexuel? Quel traumatisme révèle ce souhait qui n'est pas actuel? Moins fréquemment il s'agit de la propre mort du sujet : «je vois ma mort» (viol), «c'est ma mort, j'ai peur» (agression sexuelle). Certains autres rêves où figurent la mort du sujet présentent cependant plus de richesses figuratives : «dans un tunnel du métro, je me pendais» (viol < 15 ans / ascendant) nous retrouvons ici des figuration du sexe-ventre de la femme-mère avec l'image ambiguë de "la corde au cou" et de la fin érectile des pendus, représentation tout à la fois de la terreur de l'élément féminin et de la seule voie pour y échapper : la mort excitante par pendaison, nous indiquant des jeux érotiques avec la mère-mort. Ce qui sauve, excite et dans ce cas tue.

La comparaison avec le groupe des Témoins nous montre de profondes différences, d'abord dans les contenus qui ne sont pas identiques, ce qui nous a forcé à créer des catégories spécifiques, mais encore dans la tonalité même de ces contenus. Si les cauchemars venant figurer des morts d'êtres proches peuvent être sensiblement identiques dans nos deux populations, jamais l'on ne rencontre chez les Témoins de contenu suicidaire, même si la mort du sujet est plus

---

<sup>1</sup> - FREUD S. (1900) : L'interprétation des rêves, Paris, éd. PUF, nvelle éd. 1967, 573 p., p. 210-40.

<sup>2</sup> - Ibid. p. 217.

fréquemment représentée que chez les agresseurs sexuels. En règle générale, il s'agit d'une mort par accident, très rarement par agression, et le réveil se fait classiquement avant que le sujet ne décède. Les cauchemars d'agressions, d'effractions disparaissent presque totalement. Seul persiste, et très rarement, le contenu "chute", encore est-ce la chute d'objet et non celle du sujet : «une armoire tombe sur moi, j'ai crié». Par contre apparaît un type de cauchemar figurant une préoccupation totalement absente des figurations oniriques, qu'elles soient cauchemardesques ou pas, des agresseurs sexuels : les problèmes d'argent ou de précarité sociale mettant en danger lui ou/et sa famille : «j'ai des problèmes d'argent», «je suis au chômage, sans travail, dans une autre ville», «je suis sans travail, comment vais-je faire pour nourrir ma famille». Ces cauchemars traduisent la précarité sociale de ces sujets (plus importante que celle des Cas), l'état traumatique dans lequel celle-ci les laisse. Pour autant le fait que l'on puisse voir apparaître des images de familiers ("famille") peut nous indiquer le souci latent qui est présent dans le cauchemar et donc la notion d'altérité et de responsabilité *a minima*, ce qui n'est jamais le cas avec les agresseurs sexuel, alors que 35% d'entre eux n'exercent aucune activité professionnelle et que parmi ceux-ci plus d'un tiers déclarent n'avoir jamais exercé d'activité professionnelle.

Cette comparaison des deux cohortes avant l'incarcération, signe une angoisse plus centrée sur le quotidien chez les Témoins, moins envahis par une dangerosité interne. Paradoxalement, leurs cauchemars révèlent un univers psychique plus contenu, mieux organisé. Ce qui ne signifie nullement que les Témoins de notre groupe soient des parangons du bon fonctionnement psychique, au contraire. C'est simplement dans la comparaison avec notre population d'agresseurs sexuels qu'il nous semblent mieux organisés, moins menacés par leurs excitations internes et plus "en prise" avec l'univers social même si leur adaptation semble moins satisfaisante selon des critères d'emploi et d'insertion.

## 8.2 - L'évolution des cauchemars<sup>1</sup>

Dans le tableau suivant nous avons regroupé par thème les contenus des cauchemars des sujets selon trois périodes : "Avant l'incarcération" (dont l'analyse a été faite ci-dessus), "En début d'incarcération" où les sujets sont confrontés au "choc" carcéral qui pour bon nombre d'entre eux présente un effet traumatique et "Après une période d'adaptation" dont nous avons fixé arbitrairement le temps minimal pour les "primaires" à un mois.

CAUCHEMARS AVANT L'INCARCÉRATION		CAUCHEMARS EN DÉBUT D'INCARCÉRATION		CAUCHEMARS APRÈS UNE PÉRIODE D'ADAPTATION	
CAS	TÉMOINS	CAS	TÉMOINS	CAS	TÉMOINS
MORT + Un mort - Mort du sujet	MORT - Un mort + Mort du sujet	MORT - Un mort - Mort du sujet + Menace de mort			
AGRESSION + Sujet agressé ± Autre agressé, le sujet ne peut rien faire. - Agression d'enfance		POLICE revoit les interrogatoires et/ou est menacé ou encore agressé JUSTICE		PROCÈS / JUGEMENT  VIOLENCE / MENACE + Thématique d'effraction	
		PRISON ± cherche à s'évader s'évade mais ne trouve pas la sortie bagarre		PRISON + rêve de type opératoire, reprenant la réalité quotidienne	PRISON le sujet oublie qu'il est en prison
CHUTE de soi Mise en danger	CHUTE d'un objet Mise en danger	CHUTE de soi	CHUTE de soi		
RÉVEIL ANXIEUX					
	DIFFICULTÉ D'ARGENT, PRÉCARITÉ +				
		SÉPARATION FAMILIALE ISOLEMENT			
		ACTE DÉLICTEUX -	ACTE DÉLICTEUX + Revoit répétitivement les scènes du délit	SCÈNES LIÉES AU DÉLIT ++ apparition de scènes en rapport avec le délit ou du délit	ACTE DÉLICTEUX - s'estompe, sauf pour les meurtres
					FAMILLE / AMI avec lesquels cela se passe mal ou qui sont inatteignables
	AUTRE	AUTRE	AUTRE	+ AUTRE	AUTRE

<sup>1</sup> - Les cauchemars touchent un peu plus d'un tiers de notre population d'agresseurs, il semblerait donc peu prudent d'en tirer des conclusions qui aient valeur de généralités. Cependant l'évolution de ceux-ci dans le temps de l'incarcération nous indique des orientations que l'on peut considérer comme étant valables pour l'ensemble de notre population, dans la mesure où il s'agit de tendances de l'appareil psychique, nous indiquant des voies qu'il convient ultérieurement de faire fructifier.

Sur le plan quantitatif le taux de cauchemars baisse avec le temps d'incarcération passant pour les agresseurs de 35% à 20% (et de 53% à 22% pour les Témoins), qualitativement l'étude des contenus, que ce tableau synthétise, nous montre que les cauchemars ne sont pas fixes, mais qu'ils vont être les témoins d'une modification du travail psychique. Les thèmes de mort vont progressivement disparaître même si en début d'incarcération il y aura une recrudescence de contenus où transparaît l'impact traumatique de l'incarcération : ces sujets rêveront qu'ils sont menacés de mort, «qu'on veut leur peau», que «les autres détenus menacent de [les] tuer». Ainsi disparaît le thème de l'agression à l'origine multiple ou diffuse au profit d'une menace qui est centré sur l'univers carcéral mais aussi sur la police et la justice. Ce sont souvent des images de l'interrogatoire qui reviennent, de la garde à vue, le sujet y est «frappé», «insulté», vision répétitive des visages des acteurs de l'appareil judiciaire auquel le sujet a eut à faire, particulièrement le ou la juge qui menace de peine drastique : «elle me condamne à la guillotine». En même temps que l'incarcération le thème de la prison apparaît, dangereuse; le sujet doit s'y battre, il ne peut s'en échapper; y sont lié des thèmes d'isolement laissant émerger celui de la séparation familiale : famille inatteignable, peur de la perdre, etc...Le seul thème qui persiste à l'identique est celui de la chute. Pour les Témoins seul persiste des catégories "avant" l'incarcération, "la chute", avec l'ambiguïté de ce terme, il est vrai qu'incarcéré, ils sont "tombés", par contre on voit apparaître des contenus où le sujet revoit, de manière répétitive, les scènes du délit. De tels scènes apparaîtront peu chez les agresseurs sexuels pendant cette phase mais, comme pour les témoins, c'est sous forme de rêve traumatique qu'elles se présenteront. Par contre, à la phase suivante, après une période d'adaptation, alors que chez les témoins il y aura une sédation progressive de ce type de cauchemars, sauf quand il y a eu meurtre, chez les agresseurs, une fois passé l'impact traumatique de l'incarcération, des rêves où seront figurés des éléments du délit occuperont plus d'un tiers des cauchemars avec l'émergence de nouvelles images à propos de leur délit : «(après avoir lu un article sur l'inceste) j'assistais attaché à un inceste, je ne pouvais rien faire, mais je brisais les chaînes et je tapais très fort sur le père incestueux qui faisait mal à son propre enfant». Si se maintient toujours peu ou prou la

dimension de la menace, celle-ci est alors clairement identifiée et occupe parfois le devant de la scène : le procès et le jugement, ainsi que la vie carcérale et *a minima* un nouveau thème de cauchemar surgit : la violence, non pas celle faite au sujet, mais la propre violence du sujet. Enfin, la diversité des cauchemars augmente. Pour les Témoins, avec l'installation dans une vie carcérale, les cauchemars changent de tonalité : ils oublient dans leur rêves qu'ils sont en prison et un élément les ramène à leur cruelle réalité, en même temps que l'éloignement de la famille et des amis se trouve figuré dans sa dimension agressive, expression de la colère de les sentir inatteignables.

D'une telle comparaison des cauchemars dans les deux groupes, il apparaît que les agresseurs sexuels voient leurs angoisses trouver, non pas une sédation (le taux de cauchemar passera seulement de 35% à 21%), mais la possibilité d'une figuration par des éléments externes, appartenant à leur nouvel environnement qui fonctionne pour eux comme une menace réelle. Ainsi, et paradoxalement, l'incarcération permettra une certaine forme de contention des angoisses sans pour autant les calmer, alors que pour les Témoins, la baisse significative de leur taux de cauchemar nous montre qu'ils trouvent dans l'incarcération une réelle sédation de leur angoisse. La réalité extérieure vient "soulager" les agresseurs de leurs parts internes inquiétantes, fournissant ainsi des objets phobogènes repérables et cohérents. De nouveau ici, nous percevons combien ces sujets utilisent leur percepts environnementaux pour négocier ce que précisément leur appareil psychique ne peut négocier : s'il y a toujours menace, elle est enfin clairement identifiée et elle se situe à l'extérieur d'eux sous les traits de la prison, du juge, des autres prisonniers, des gardiens ou encore de la police. L'engrammage se fait dès lors dans des figurations formelles qui possèdent une cohérence interne et qui sont donc organisatrices pour le sujet car liées entre elles par un réseau que le sujet ne perçoit, dans un premier temps, que sous une forme "paranoïaque" (il est menacé). C'est un tel état de fait qui permet l'apparition d'autres contenus cauchemardesques. Le fait qu'en rêve les sujets retrouvent la scène du délit (22% des agresseurs sexuels en rêvent souvent ou plutôt souvent) nous indique son apparition sur la

scène psychique, puisque c'est toujours sous la forme de cauchemar que ce qui a été exclu de la psyché y fait retour<sup>1</sup>. Enfin, cette comparaison nous montre que les agresseurs sexuels, spécifiquement en ce qui concerne l'apparition du délit dans le matériel onirique, présentent des réactions identiques mais différées par rapport aux Témoins, ce qui nous indique que ces sujets ont besoin d'un temps d'adaptation plus long à l'univers carcéral (certainement en raison des dangers qu'ils y courent). Ainsi, l'ensemble des éléments que nous venons d'évoquer nous l'indiquent, l'incarcération permet, très paradoxalement et à terme, une modification dans le sens d'un réaménagement positif des potentialités préconscientes des agresseurs sexuels, même si elle augmente apparemment leur taux d'angoisse.

Cependant, dans le cadre d'une prise en charge, un tel réaménagement peut présenter ses propres difficultés de négociation. Les situations réellement dangereuses auxquels est confronté le sujet dans le cadre de son incarcération, et qui subitement centreront son angoisse, pourront venir occuper le devant de la scène et occulter l'approche et le travail sur les angoisses diffuses antérieures à son incarcération. Il sera donc important de ne pas perdre de vue que cette réalité, aussi dangereuse soit-elle, sera utilisée par le sujet comme une défense par la réalité pour ne pas aborder ce qui fondera le ressort d'une prise en charge thérapeutique. Ainsi et paradoxalement, ce qui vient permettre à ces sujets de connaître une organisation différente et de meilleur aloi, les soulageant de leurs angoisses diffuses en leur fournissant des représentations structurées - esquivables dans leur réalité par un certain nombre de conduites d'évitement - est précisément ce qui pourrait faire obstacle au traitement. Un tel état de fait est à comprendre comme l'effet d'une défense psychique que nous avons déjà remarqué ailleurs : ces sujets utilisent en permanence leur percept de la réalité extérieure pour se défendre contre leurs angoisses internes. Dans ce cas, le percept "danger" ou "menace" sera utilisé pour se défendre de l'inélabore interne.

---

<sup>1</sup> - Ce sont des psychosomaticiens qui ont plus particulièrement attiré l'attention sur ce phénomène. Voir:  
 SAMI-ALI M. - (1987) : Penser le somatique, Paris, éd. Bordas (Dunod), 1987, 148 p., p. 42  
 - (1997) : Le rêve et l'affect, Paris, éd. Dunod, 1997, 271 p., p. 180.

## **9 - Rêves traumatiques d'agression dans l'enfance**

Proches du cauchemar sont les rêves traumatiques d'agressions pendant l'enfance qui font retour répétitivement pendant l'âge adulte. Sur le plan des chiffres on n'enregistre aucune différence avec les Témoins 19% de nos sujets les évoqueront spontanément dans le matériel onirique et pour 10% d'entre eux ces rêves se répètent souvent ou plutôt souvent. Cependant l'analyse de contenus de ces rêves sera très différente selon qu'il s'agit des Témoins ou des agresseurs sexuels. Chez les Témoins nous n'enregistrons aucune évocation spontanée d'agression sexuelle (pas plus que quand ce facteur sera spécifiquement exploré) et les figures parentales sont exceptionnellement mises en causes. L'ensemble des rêves d'agressions vécues concerne principalement des personnes extérieures au champ familial. Les rêves d'opération, de rixes d'enfants où le sujet n'a pu se défendre, d'attaque par des grands, par des policiers, voire des traumas de la jeune adolescence (une scène de torture en Algérie où, jeune adolescent, le sujet appartient à une organisation militaire) constituent les principaux thèmes de ces rêves d'agressions. Chez les agresseurs sexuels il en va bien autrement : ils évoquent spontanément, pour un peu moins de la moitié, des rêves d'agressions comme étant sexuelles. Seuls les violeurs de femmes adultes n'en évoqueront pas. Ce sont principalement des viols qui seront évoqués. Parmi les autres rêves d'agressions, non-sexuelles donc, deux fois sur trois ce sont des personnages familiaux qui en sont les auteurs principalement les parents ou beaux-parents: «je rêve des coups de poings violents de mon père» (attentat à la pudeur < 15 ans / ascendant), «les gifles de ma mère car j'ai marché dans une flaque d'eau, j'en tombe en arrière» (viol < 15 ans / ascendant), «je rêve des punitions et des privations de mon père alcoolique» (viol < 15 ans), «les coups que me donnaient mes parents» (viol), «mon beau-père qui me maltraitait» (agression sexuelle).

**En résumé de l'activité onirique**

*Les agresseurs sexuels présentent une activité onirique moins bien organisée que celle des témoins qui l'est déjà peu. Très pauvre, tant dans la forme que dans le contenu, elle révèle un fonctionnement préconscient peu développé avec de nombreux versants traumatiques qui se traduisent par des rêves répétitifs des traumatismes de l'enfance, particulièrement ceux provoqués par les agressions parentales sur l'enfant où encore les agressions sexuelles vécues par eux, autant d'éléments inexistantes chez les Témoins. Les sujets incestueux ou pédophiles présentent de manière caractéristique des rêves où se trouve figuré des images d'enfants sans scénario. L'étude de l'activité onirique révèle la très grande difficulté qu'ont les agresseurs sexuels, quelque soit leur délit, à engrammer la montée d'excitation interne qui fonctionne comme un traumatisme. L'étude des cauchemars témoigne, malgré des apparences contraires, que l'incarcération permet un réaménagement des potentialités préconscientes de ces sujets, qui peut cependant venir à l'encontre d'une élaboration thérapeutique.*

**XII**  
**EXPLORATION DES VÉCUS D'ENFANCE ET D'ADOLESCENCE**

## 1 - L'école

En général les Témoins furent plus souvent exclus des établissements scolaires que les agresseurs sexuels (28% vs 18%). Les motifs des renvois se ressemblent. Les questions de discipline et de désordre sont principalement mises en avant, les uns et les autres étant tout autant bagarreurs; seuls chez les agresseurs sexuels seront évoquées des raisons de niveau scolaire, raisons identiques invoquées pour l'arrêt définitif des études. Si l'école buissonnière est pratiquée sensiblement au même taux dans nos deux groupes, les Témoins sont plus fugueurs que les Cas (31% vs 22%).

## 2 - Une tendance précoce à l'exercice de la cruauté

Enfants, les Témoins n'étaient pas plus décrit comme "menteur" par leur entourage que les Cas (28% vs 31%). De même, être cruel avec les animaux ne semble pas être plus fréquent chez les cas que chez les Témoins (10% vs 13%). Seulement, lorsqu'on analyse le contenu des actes de cruauté, la différence s'affiche de manière brutale. Du côté des Témoins ce sont des actes qui restent dans une dimension soutenable : «quand j'avais 10 ans, je battais mon chien», «enfant, je peignais mes chats et je leur coupais la moustache», le plus violent étant : «enfant, je jetais les chats dans la Seine». Côté agresseurs sexuels, la violence s'annonce cruelle : «j'attrapais les chats par la queue et je les jetais», «je jetais les chats contre les murs», «je tuais les chiens au fusil», «je brûlais les lézards», «je mettais les lézards sur la route pour les voir se faire écraser, j'ai fait cela jusqu'à 15 ans», «vers 7 ans, je plumais les poules vivantes», «j'arrachais la tête des canards». Ainsi se révèle chez les agresseurs sexuels une tendance précoce à l'exercice de la cruauté, inexistante, sous cette tonalité, chez les Témoins. Cet aspect, qui ne peut être qu'une indication de tendance, nous montre que la dimension d'une identification anthropomorphique à la douleur de l'animal paraît problématique au profit d'une recherche de l'excitation.

Pendant la période d'enfance et d'adolescence, le sommeil semble plus perturbé chez les Cas que chez les Témoins (26% vs 12%), si l'écart est en limite de signifiante, le contenu montre très tôt chez les agresseurs sexuels des cauchemars liés aux difficultés familiales, à des craintes de

figures parentales réellement inquiétantes, ou encore à un sentiment d'insécurité profond. Par contre la tendance à avoir souvent des accidents semble plus fréquente chez les Témoins que chez les Cas (17% vs 7%). Pas plus que les Témoins, les agresseurs n'avaient l'impression d'être rejeté. Pas, non plus, de différence constatée dans les souhaits, enfant ou adolescent, de devenir quelqu'un de particulier ou de faire quelque chose de précis dans leur vie. La possession d'un objet, de type transitionnel, ou l'attachement à un animal n'est pas significativement différente dans nos deux groupes. Cependant l'exploration des relations avec l'animal révèle que **seuls les agresseurs sexuels révèlent des liens de type sadique avec l'animal** : «je le jetais du haut de l'escalier».

### **3 - Les troubles sexuels apparaissent tôt dans les demandes de consultations spécialisées**

Les consultations psychologiques ou psychiatriques ont eu la même fréquence dans l'enfance dans nos deux populations (16%). Si certains raisons sont identiques et banales (orientation et/ou difficultés scolaires), les agresseurs sexuels présentent des demandes de consultations plus fréquemment pour troubles du sommeil, ce qui est logique puisque le sommeil est déclaré plus perturbé et troubles anxieux, mais aussi parfois pour des causes révélant des perturbations franches (par exemple : ne parlait, ni ne marchait à 4ans). Quoique non significative, à l'adolescence, l'écart entre nos deux groupes se creuse en ce qui concerne les demandes de consultations psychologiques ou psychiatriques (Témoins : 6%, Cas : 12%). Côté des motifs qui seront identiques, difficultés et bilans scolaires mais aussi tentatives de suicide ou fugue, **les agresseurs sexuels présentent comme motifs de consultations déjà des comportements sexuels particuliers et des agressions sexuelles caractérisées.**

### **4 - Les agressions sexuelles dans l'enfance et/ou l'adolescence**

Ici, la différence entre Cas et Témoins est particulièrement significative, **aucun Témoin n'a été agressé sexuellement dans l'enfance et/ou**

**l'adolescence alors que c'est le cas pour plus d'un agresseur sur trois (0% vs 35%,  $p < 0,001$ ).**

Sur les 58 agresseurs qui furent eux mêmes victimes d'agressions sexuelles, 83% le furent pendant l'enfance (entre 3 et 12 ans) et 17% à l'adolescence (<18 ans). Seul un peu plus d'un quart d'entre eux n'ont connu qu'une seule agression, presque les trois quart furent agressés soit à plusieurs reprises par des personnes différentes, soit de manière répétée par la même personne, soit plus rarement les deux cas de figure peuvent se rencontrer chez le même sujet. La moyenne d'âge générale à la première agression subie est inférieure à 10 ans (9,5 ans). Lorsque l'agression est répétée par un étranger à la famille ou par un proche familial (hors les parents voire un frère aîné), il convient ici de poser la question de la vigilance familiale à l'égard d'un enfant dont on ignore pas qu'il présente un certain nombre de symptômes qui, sans être caractéristiques pour un non professionnel, pourraient cependant attirer l'attention de ceux qui sont en position d'aide et d'assistance affective, en général les parents. Dans le cas où rien ne sera repéré, quel symptôme familial cela représente-t-il, quel sens l'enfant lui donnera-t-il?

Parmi les agresseurs :

- **50% sont des étrangers à la famille mais peu ou prou connu par elle : d'abord des membres du "milieu éducatif" (28%), principalement éducateurs ou assimilés (prêtre 2%), un voisin (12%), un enseignant (10%),**
- **28% sont des inconnus, parmi les quels figurent quelques femmes;**
- **22% sont des membres de la famille proche principalement des hommes, les grands pères sont cités exceptionnellement, plus souvent les pères, nettement plus les frères aînés mais aussi les oncles et les cousins. Les femmes sont aussi des agresseurs puisque l'on rencontre les sœurs et les tantes. Parmi nos sujets agresseurs, pas une seule fois la mère n'a été évoqué comme agresseur sexuel de son enfant, alors qu'elle a pu l'être comme vectrice de violence physique.**

L'acte d'agression sera pour un tiers des sujets une masturbation faite par l'agresseur sur l'enfant, parfois l'acte sera accompagné de violence, cependant un quart connaîtra une masturbation réciproque assez souvent accompagnée de fellation. Un tiers de nos sujet sera soumis à une pénétration anale, dont 10% diront qu'il s'agit d'un viol avec violence. Enfin 2 sujets diront avoir été voyeur d'un exhibitionniste et 2 autres ne pourront se souvenir de l'acte d'agression tout en reconnaissant qu'ils furent agressés.

### ***En résumé des vécus d'enfance et d'adolescence***

***Les agresseurs sexuels furent des enfants et adolescents mieux intégrés que les Témoins dans les circuits scolaires. Très tôt leur sommeil présente plus de perturbations avec des cauchemars reflétant un sentiment d'insécurité profond ce qui entraînera plus de demandes de consultations psychologiques ou psychiatriques pour troubles du sommeil dans l'enfance et à l'adolescence. Parmi les motifs de consultations (qui sont double des Témoins) on retrouve déjà des comportement sexuels particuliers et des agressions sexuelles caractérisées. Les relations sadiques sévères et une tendance précoce à la cruauté franche envers les animaux, fussent-ils ceux familiers, sont une caractéristique des agresseurs sexuels.***

***L'autre grande caractéristique, spécifique aux agresseurs sexuels est, dans plus d'un cas sur trois, un agression sexuelle avant 10 ans, qui sera dans les trois quart des cas multiple ou répétée au cours de l'enfance ou l'adolescence. Cette agression sera l'œuvre dans la moitié des cas d'étrangers à la famille mais connus d'elle, plus d'un quart sera occasionnée par des inconnus et un peu moins d'un quart par des membres de la famille, particulièrement frères aînés et oncle. Les femmes ne sont pas absentes des personnes agressant les sujets dans l'enfance. Majoritairement l'acte d'agression sexuel se présentera sous la forme d'une masturbation ou d'une masturbation réciproque avec ou sans fellation, mais un tiers des sujets seront soumis à une pénétration anale dont 10% sous la forme d'un viol avec violence.***

**XIII**  
**LES ANALYSES DES CORRESPONDANCES MULTIPLES (ACM)**

Cette technique est une manière de représenter les données catégorielles dans l'espace, en les projetant dans différents plans, selon différents axes. Du regroupement de certaines modalités de variables lors de la projection sur un plan, on peut tirer des conclusions sur l'association plus fréquentes de ces modalités.

Les variables sont dites actives lorsqu'elles participent à la construction des axes, et illustratives lorsqu'elles ne participent pas à la construction de ceux-ci, mais sont seulement secondairement projetées sur les plans. Pour être efficace, cette technique requiert que pour une variable donnée (par exemple "décès du père"), les effectifs des différentes modalités (Oui, Non) ne soient pas trop déséquilibrés, sinon un poids trop important est accordé à la modalité la plus rare. Ceci explique que certaines variables n'aient pas été incluses dans les ACM, et que parfois, il était plus pertinent d'éliminer les données manquantes quand elles étaient peu nombreuses que de créer une modalité "donnée manquante" de faible effectif.

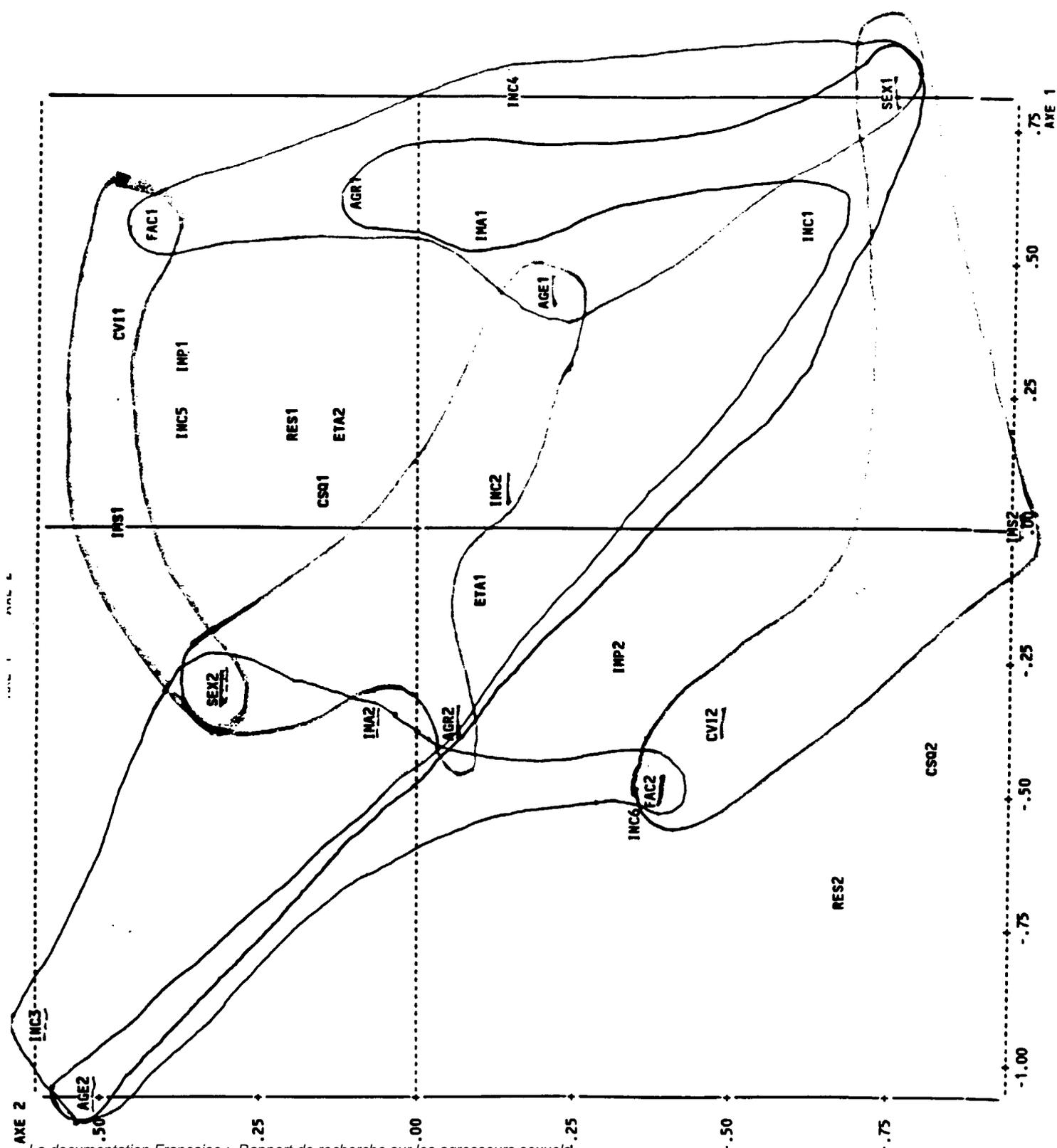
L'interprétation de l'analyse qui repose sur des tests de coordonnées des modalités par rapport à chacun des axes, consiste à envisager successivement les groupements de modalités de variables selon le premier (vertical), le deuxième (horizontal) et parfois un troisième ou un quatrième axe. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une projection d'un espace à plusieurs dimensions sur un plan et que des points qui semblent proches peuvent être en fait éloignés.

## **1 - ACM sur l'importance de l'âge et du sexe de la victime<sup>1</sup>**

Dans la mesure où 65% des sujets de notre cohorte d'agresseurs sont inculpés pour un acte concernant une victime de moins de 15 ans, il nous a d'abord semblé important de déterminer si l'âge de la victime et son sexe étaient associés significativement à d'autres modalités.

---

<sup>1</sup> - En règle générale et sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse a exclu les sujets qui ne reconnaissent pas du tout les faits et quelques sujets dont les données sur les variables choisies manquaient. L'analyse porte sur 144 sujets.





sont inculpés de viol sur adulte. Ils reconnaîtront les faits et les conséquences de leur acte pour la victime.

- Les sujets du groupe du bas déclarent que le sexe de la victime n'importe pas mais la victime est alors un sujet de sexe masculin. Ils ne reconnaissent que partiellement les faits et pas les conséquences de leur acte pour leur victime.

Enfin, un troisième axe sépare :

- des sujets qui annoncent que l'âge de la victime a de l'importance, la victime est alors un adulte de sexe masculin. Ces agresseurs furent eux mêmes agressés dans l'enfance.
- Des sujets qui eux n'ont pas été agressé dans l'enfance mais qui ont effectué un viol incestueux sur un mineur de sexe féminin.

## **2 - ACM sur les sentiments éprouvés par rapport à l'acte<sup>1</sup>**

Dans cette analyse nous avons essayé de percevoir les conditions intérieures (sentiments éprouvé) permettant au sujet d'appréhender l'anormalité de l'acte d'agression et ses conséquences pour lui-même et pour la victime

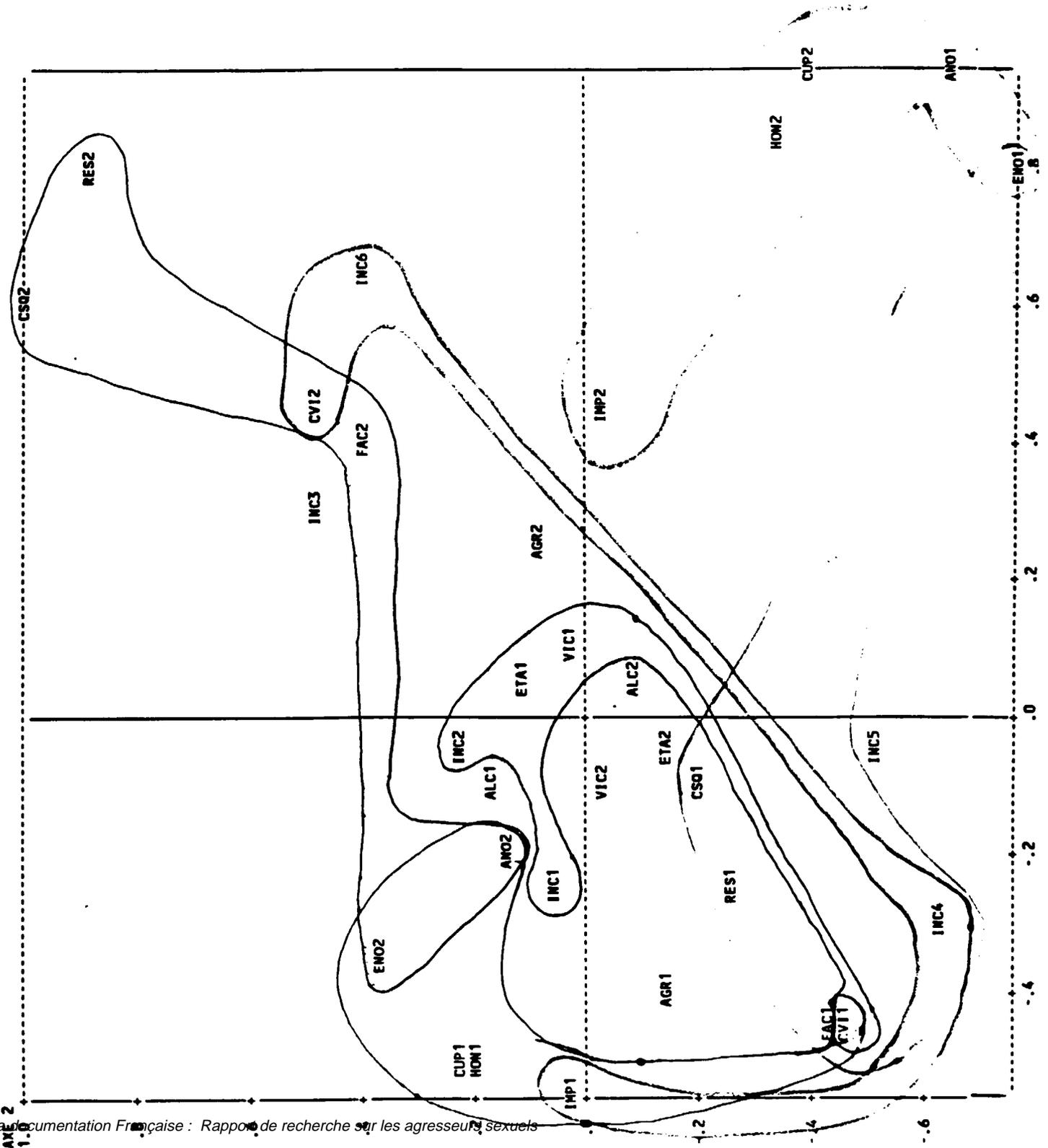
Les variables du modèle sont :

- \* variables participant à la construction des axes :
  - CUP : sentiment de culpabilité (oui/non)
  - HON : sentiment de honte (oui/non)
  - ENO : considère son état normal pendant l'acte (oui/non)
  - ANO : considère son acte normal (oui/non)
  - AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
  - CSQ : est conscient des conséquences de son acte pour lui-même (oui/non)
  - CVI : est conscient des conséquences de son acte pour la victime (oui/non)

---

<sup>1</sup> - En règle générale et sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse a exclu les sujets qui ne reconnaissent pas du tout les faits et quelques sujets dont les données sur les variables choisies manquaient. L'analyse porte sur 149 sujets.

ALA sentiments éprouvés par rapport à l'acte. "IMLULP" active  
AXE 1 \* AXE 2



- RES : se sent responsable de son acte (oui/on)
- FAC : reconnaît totalement les faits (oui/partiellement)
- VIC : s'est senti victime des événements (oui/non)
- INC :
  - 1 = viol < 15 ans non incestueux
  - 2 = viol < 15 ans incestueux
  - 3 = viol > 15 ans
  - 4 = agressions < 15 ans non incestueux
  - 5 = agressions < 15 ans incestueux
  - 6 = agressions > 15 ans

\* variables illustratives

- ETA : statut judiciaire 1 = prévenu 2 = condamné
- ALC : a pris de l'alcool avant l'acte (oui/non)

L'axe vertical oppose deux groupes de sujets de manière significative :

- à gauche du graphique, on trouvera des sujets déclarant avoir agi par impulsion et dans un état anormal, mais qui se sentent honteux et coupable de leur acte, qu'ils jugent anormal. De tels sujets ont conscience des conséquences de leur acte pour leur victime.
- A la droite du graphique, se détache un groupe de sujets qui ne déclarent pas avoir agi sous le coup d'une impulsion et qui considèrent leur état comme normal pendant l'acte. Ils n'éprouvent ni honte, ni culpabilité pour leur acte qu'ils jugent comme normal. Ces sujets ne perçoivent pas les conséquences de leur délit pour la victime.

Sur l'axe horizontal s'opposent significativement deux groupes :

- en bas du graphique se situent des sujets dont le chef d'inculpation est une agression non incestueuse sur mineur. Ces sujets, qui ne considèrent pas leur état comme anormal pendant l'acte, reconnaissent totalement les faits et en revendiquent pleinement la responsabilité. Ils ont conscience des conséquences de leur acte pour eux-mêmes et pour la victime.
- En haut se situent des sujets qui assurent ne pas être dans leur état normal pendant l'acte mais qui considèrent celui-ci

comme anormal. Ils ne reconnaissent pas totalement les faits et ne se sentent pas responsables du délit dont ils ne perçoivent pas les conséquences pour eux-mêmes et pour leur victime.

Un troisième axe sépare :

- des sujets, prévenus et non condamnés, qui ont commis un viol sur mineur (incestueux ou pas) et qui, quoique se sentant victime des événements, reconnaissent les conséquences de l'acte pour la victime.
- Des sujets condamnés pour une agression sexuelle non incestueuse sur mineur ou majeur, déclarant avoir agi sous l'effet d'une impulsion et qui ne reconnaissent pas les conséquences du délit pour leur victime.

### **3 - ACM sur sentiment de rejet et de sentiments paranoïaques<sup>1</sup>**

Ici nous avons tenté de comprendre s'il y avait une liaison entre les sentiments de rejet et les sentiments paranoïaques ou d'autres vécus émotionnels avec les catégories judiciaires, afin de comprendre l'incidence éventuelle de ces éprouvés sur le délit.

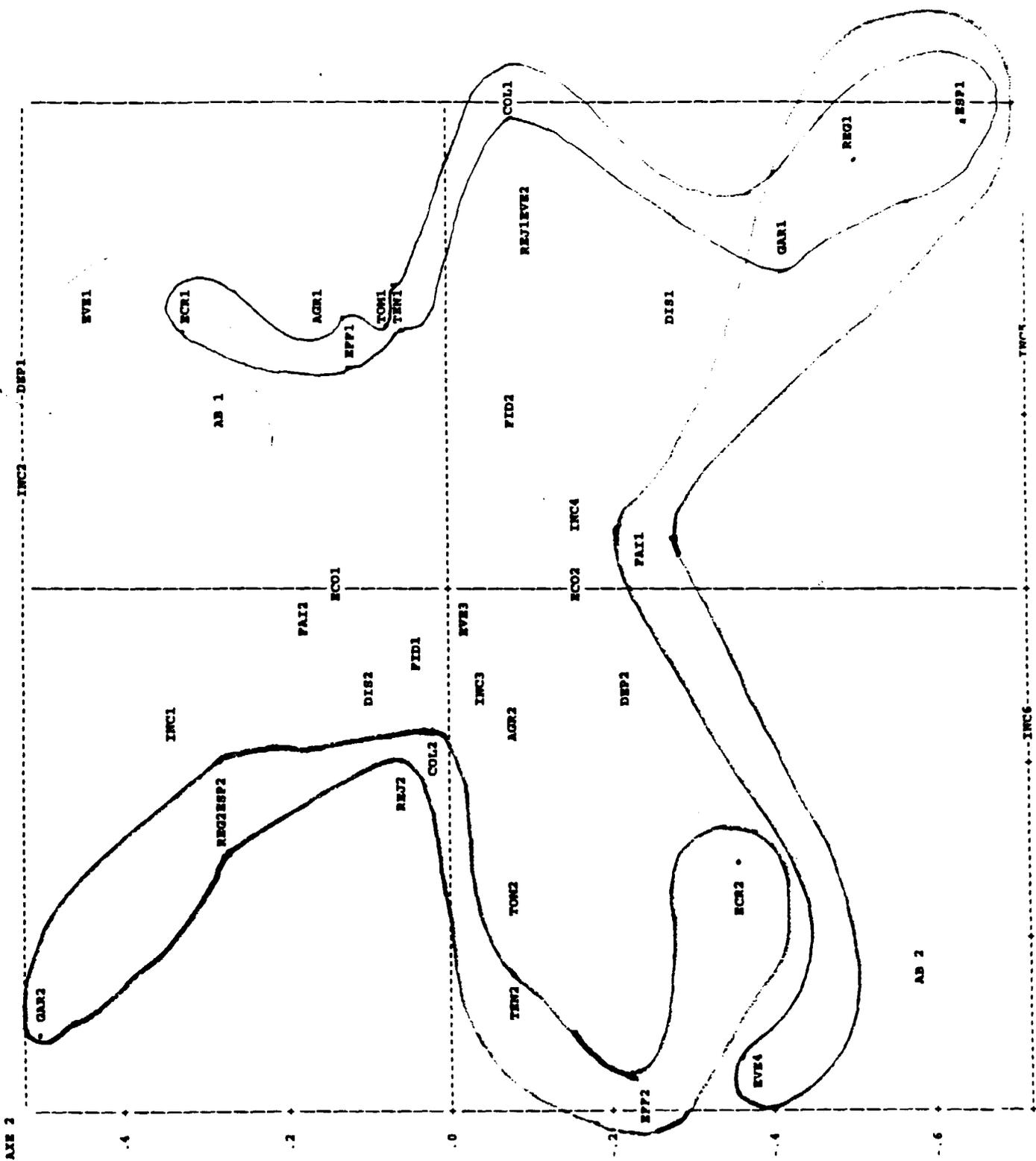
Les variables du modèle sont toutes actives :

- REJ : avoir l'impression d'être rejeté (oui/non)
- EVE : se sentir dépassé par les événements (1 : svt, 2 : plutôt svt, 3 : rarement, 4 : jamais)
- DEP : aimerait devenir indépendant (vrai/faux)
- TOM : a été souvent laissé tomber (vrai/faux)
- AB : a peur d'être abandonné (vrai/faux)
- ECR : a déjà eu l'impression que le monde pouvait s'écrouler (vrai/faux)
- EFF : a eu l'impression qu'il pouvait s'effondrer (vrai/faux)
- REG : avait parfois l'impression d'être regardé de travers (vrai/faux)\$
- ESP : a déjà eu le sentiment d'être espionné (vrai/faux)
- GAR : avait le sentiment d'être sur ses gardes (vrai/faux)
- DIS : était froid et distant avec les autres (vrai/faux)

---

<sup>1</sup> - Sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse porte sur 168 sujets.

ACH 3 sentiments paraociaux et catégorie judiciaire AIE 1 • AIE 2



- TEN : était en général tendu (vrai/faux)
- COL : se mettait souvent en colère (vrai/faux)
- FID : était un homme fidèle (vrai/faux)
- FAI : préfère laisser faire les autres (vrai/faux)
- ECO : était plutôt économe (vrai/faux)
- AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
- INC :
  - 1 = viol < 15 ans non incestueux
  - 2 = viol < 15 ans incestueux
  - 3 = viol > 15 ans
  - 4 = agressions < 15 ans non incestueux
  - 5 = agressions < 15 ans incestueux
  - 6 = agressions > 15 ans

L'axe vertical oppose deux groupes de sujets de manière significative :

- à gauche du graphique, on trouve des sujets qui se sentaient sur leur garde, se sentaient regardés de travers, voire espionnés, étaient tendus et se mettaient souvent en colère. Ces sujets ont eu l'impression de pouvoir s'effondrer ou que le monde autour d'eux pouvait s'écrouler.
- A droite du graphique, on trouve les sujets qui ne se sentaient pas sur leur garde, n'éprouvaient pas être regardés de travers, voire espionnés, ne se sentaient pas tendus et qui ne se mettaient pas souvent en colère. Ces sujets n'ont pas l'impression de pouvoir s'effondrer ou que le monde autour d'eux pouvait s'écrouler.

L'axe horizontal présente deux groupes significativement opposés :

- En haut sont des sujets auteurs d'agression sur adulte. Ils se sentent sur leur garde, regardés de travers, voire espionnés. Ils préfèrent laisser les autres faire et ne se sentent jamais dépassés par les événements.
- En bas, sont regroupés des sujets auteurs de viol incestueux sur mineur. Ceux-ci ont déjà eu l'impression que le monde autour d'eux pouvait s'écrouler et ont peur d'être abandonné. Ils aimeraient devenir indépendant mais se sentent souvent dépassés par les événements.

#### **4 - ACM sur l'agression dans l'enfance et choix d'objet ultérieur<sup>1</sup>**

Dans cette partie d'analyse, nous avons cherché à comprendre l'incidence du statut familial et de l'agression dans l'enfance, sur le délit.

Les variables du modèle sont toutes actives :

- INC :      1 = viol < 15 ans non incestueux  
              2 = viol < 15 ans incestueux  
              3 = viol > 15 ans  
              4 = agressions < 15 ans non incestueux  
              5 = agressions < 15 ans incestueux  
              6 = agressions > 15 ans
- REC : 1 = primaire ou 2 = récidiviste
- CEL : célibataire (oui/non)
- MAR : marié (oui/non)
- DIV : divorcé (oui/non)
- AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)
- DOR : dormait bien avant (oui/non)
- DRO : a déjà pris de la drogue (oui/non)

L'axe vertical oppose significativement deux groupes de sujets :

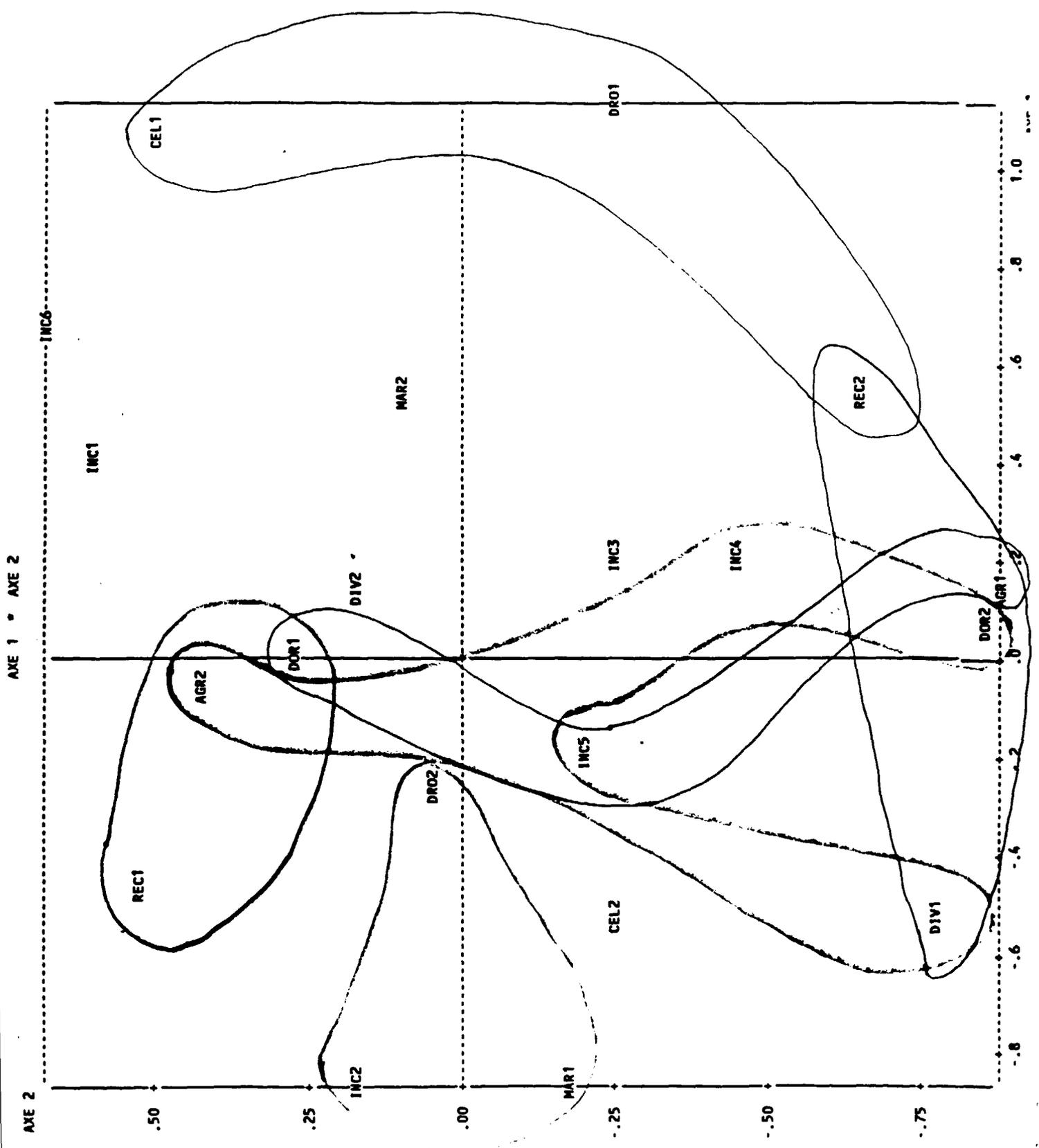
- à gauche des auteurs de viol incestueux qui sont des sujets mariés et qui ne prennent pas de drogue.
- A droite des sujets récidivistes mais célibataires, qui ont déjà pris de la drogue

L'axe horizontal présente deux groupes de sujet significativement opposé :

- en bas des sujets récidivistes agressés pendant l'enfance, qui sont divorcés et qui ne dormaient pas bien avant l'incarcération.
- En haut des sujets incarcérés pour la première fois, qui n'ont pas été agressés dans l'enfance et qui dormaient bien avant l'incarcération.

---

<sup>1</sup> - Sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse porte sur 164 sujets.



Un troisième axe (non représenté) sépare significativement :

- des sujets inculpés pour agression non incestueuse sur mineur, qui n'ont pas été agressés dans l'enfance, qui sont divorcés et qui n'ont jamais pris de drogue.
- Des sujets inculpés pour agression incestueuse sur mineur qui ont été agressés dans l'enfance et qui ont déjà pris de la drogue.

### 5 - ACM sur les sujets élevés seul par leur mère<sup>1</sup>

Cette dernière analyse tente de comprendre si le fait d'avoir été élevé par une mère seule présente une liaison quelconque avec la qualité du délit.

Les variables du modèle sont toutes actives :

- MER : élevé seul par sa mère (oui/non)  
 AGR : a été agressé dans l'enfance (oui/non)  
 INC :       1 = viol < 15 ans non incestueux  
               2 = viol < 15 ans incestueux  
               3 = viol > 15 ans  
               4 = agressions < 15 ans non incestueux  
               5 = agressions < 15 ans incestueux  
               6 = agressions > 15 ans  
 - REC : 1 = primaire ou 2 = récidiviste  
 - DEC : père décédé (oui/non)

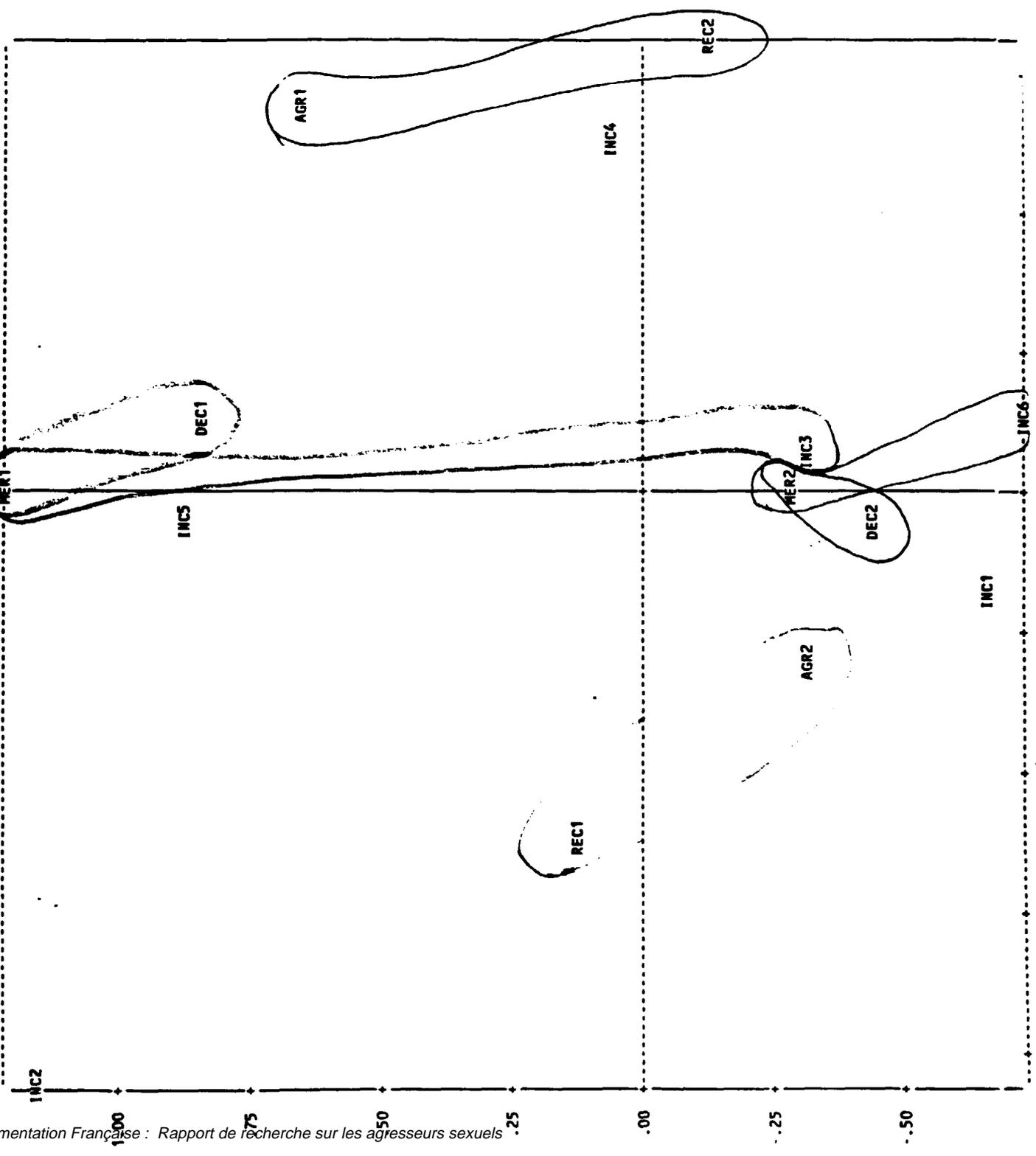
Alors que les deux premiers axes vertical et horizontal ne mettent pas de liaison intéressante en évidence, un troisième axe sépare significativement

- des sujets inculpés de viol sur adulte et qui furent élevés par leur mère seule,
- et des sujets qui sont inculpés d'agression sur adulte et qui n'ont pas été élevés par leur mère seule.

---

<sup>1</sup> - Sauf mention contraire, la modalité 1 est OUI et la modalité 2 est NON. L'analyse porte sur 164 sujets.

AXE 1 \* AXE 2



Ces analyses confirment l'ensemble de nos analyses et permettent de dégager certaines configurations, nous indiquant qu'il faut bien se garder de ranger sous la même analyse l'ensemble des agresseurs sexuels.

Nous avons pu voir que la présence de honte et/ou de culpabilité ne pouvait pas être considérée comme un bon indicateur de prise en charge psychothérapeutique. Cependant, cette culpabilité peut s'inclure dans certaines configurations qui nous indique qu'elle peut quand même constituer un point d'appel à un traitement psychique. Ainsi semble -t-il en aller pour les sujets qui outre l'affirmation d'une culpabilité, déclarent avoir agi par impulsion et qui considèrent leur état anormal au moment de l'acte, qu'il juge lui-même comme anormal. Ces sujets ont conscience des conséquences de leur acte. Compte tenu de ce que nous avons évoqués des indicateurs de traitement, **les agresseurs de ce groupe sont de "bon répondeur" potentiel à un traitement psychique.** Rencontrer des sujets qui présenteraient ce type de configuration, devrait logiquement conduire à proposer une prise en charge psychothérapeutique.

Le cas de figure contraire se présente dans la configuration suivante où les sujets disent n'éprouver aucune culpabilité et/ou honte pour un acte jugé normal. Dans ce cas il n'est plus question d'impulsion et ils jugent normal leur état. De tels sujets n'ont aucune conscience des conséquences de leur acte pour les victimes. Ainsi défini, un tel groupe sera **particulièrement réfractaire à toute prise en charge psychique.**

**XIV**  
**INVESTIGATION FAMILIALE ET SOCIALE**

## 1 - Mode de logement

Mode de logement	Agresseurs %	Témoins %
Personnel	68	34
Personnel financé par un tiers	5	13
Chez les parents	11	25
Tiers ou foyer	10	31
Hôtel	4	0
SDF	5	10

Le mode de logement traduit une forme d'autonomie sociale.

68% d'agresseurs sexuels vivent dans un logement personnel contre 34% des témoins, et encore parmi ces derniers 13% ne le financent pas (5% ASx). Cette donnée devant être pondérée par celle de l'âge, qui peut expliquer que 25% des témoins vivent encore chez leurs parents, vs 11% pour les agresseurs sexuels. Le logement chez un tiers (hors parents) ou dans un foyer représente 31% des témoins versus 10% des cas. Si 10% des témoins sont des SDF, seuls 5% le sont chez nos cas. Cependant aucun témoin ne vis à l'hôtel contre 4% des cas.

Ici la population des agresseurs sexuels semblent nettement mieux intégrée socialement et présenter plus d'autonomie. Certes le facteur d'âge doit pondérer ces résultats, mais il ne saurait à lui seul expliquer la totalité de cette tendance.

## 2 - Mode de vie

Le mode de vie traduit une tendance de la qualité de l'intégration sociale.

Mode de vie	Agresseurs %	Témoins %
Célibataire	33	53
Marié	38	32
Concubin	25	22
Divorcé	17	3
Si divorce, > 2 <sup>1</sup>	23	0
Nbre moyen d'enfants	3	5
Même lit	35	22
Nbre moyen de partenaires	2	3

Si les témoins sont pour 53% d'entre eux célibataires ce n'est le cas que pour 33% des agresseurs sexuels. Par contre les sujets mariés présentent peu de différence dans nos deux populations : 32% chez les témoins sont mariées et 22% sont concubins vs 38% et 25% chez les agresseurs sexuels. Cependant, la stabilité du foyer, pour les sujets mariés est plus grande chez les témoins, seuls 3% sont divorcés contre 17% des agresseurs sexuels. Parmi ces derniers 23% ont divorcé au moins 2 fois.

Si le nombre moyen d'enfants par couple (marié ou concubin) est plus important chez les témoins (5 enfants vs 3 pour les agresseurs sexuels), les enfants sont plus fréquemment d'un même lit chez les agresseurs sexuels que chez les témoins (35% vs 22%). Ces résultats valent pour un nombre de partenaires plus important chez les témoins que chez les agresseurs (3 vs 2).

Ces éléments nous indiquent une **stabilité plus grande du mode de vie du côté des agresseurs sexuels**. Cependant la fréquence nettement plus élevée des divorces doit venir tempérer cette affirmation.

Les Agresseurs sexuels paraissent s'être intégrés à un environnement social sans avoir eu besoin de recours aux différents organismes d'aide. De ce fait ils réduisent à la fois la possibilité de s'exposer au regard d'un professionnel (assistant social ou autre) et diminuent d'autant leur chance de rencontrer ces intervenants, qui auraient pu déceler quelques indices d'une souffrance psychique ou d'un dysfonctionnement. Deux questions se posent alors, se sont-ils organisés dans un mécanisme d'évitement face au risque de

---

<sup>1</sup> - Ce chiffre s'adresse aux sujets déjà divorcés : il s'agit de 23% des divorcés.

cette confrontation, ou dans un mécanisme de clivage maintenant isolé leurs actes comme autant d'enclaves fragmentées de leurs personnalité?

Ils reproduiraient alors un modèle de fonctionnement social sans en avoir intériorisé les sous-bassements, sorte de coquille vide traduisant, non une adaptabilité véritable, mais des comportements en faux-self que l'on pourrait rapprocher de l'image du caméléon qui se confond à l'environnement pour éviter la menace du regard de l'autre.

Le fait de vivre seul ne doit donc pas être appréhendé sous l'angle d'une indépendance, mais sous l'angle d'une solitude interne insupportable conduisant aux actings sexuels, dans la mesure où cette solitude ne rencontre aucun relais venant étayer un moi non constitué.

### 3 - Composition de la famille actuelle

46 % des agresseurs sexuels ont deux enfants et 17 % en ont 5, le nombre moyen d'enfants par couple est néanmoins plus important chez les témoins (5 vs 3 pour les agresseurs sexuels) là encore on aurait pu supposer que le positionnement dans une chaîne généalogique actuelle permettrait aux individus concernés de réélaborer une position identitaire plus stable ce d'autant que les choix d'objets sexuels sont plus stables chez les agresseurs que chez les témoins (35 % vs 22 % sont du même lit). Il est vrai aussi qu'il s'agit de chiffres toutes catégories de délits confondus et que parmi ceux là nous retrouverons les pères incestueux, n'est ce pas l'indice d'un fonctionnement en clivage.

Dans un tiers des cas la situation personnelle des agresseurs a changé depuis l'incarcération, il s'agit alors d'un divorce ou d'une rupture avec la partenaire, ce qui ne permet plus aux sujets la rencontre avec leurs enfants.

### 4 - Famille d'origine

Si l'identité de base s'acquiert dans les premières années, c'est la famille d'origine qui constitue les premiers liens. L'appartenance d'un individu à son groupe familial d'origine, la fréquence ou non des séparations dans la

petite enfance a une importance dans la constitution dans l'identité et dans la stabilité ultérieure. Il était donc important d'analyser la qualité du groupe familial, percevoir s'il a été un élément de sécurité suffisant pour les identifications à travers la représentation que nous en donnent ces sujets.

Lorsque "les parents" sont évoqués le terme recouvre dans nos deux populations les parents biologiques soit une cellule de base constituée de façon relativement standard dans le discours.

	Témoins	Agresseurs
Parents biologiques	90%	91%
Connaissez-vous votre père?	70%	71%
Connaissez-vous votre mère?	75%	80%

5 % des agresseurs ont été adopté dont 60 % d'entre eux avant 12 ans. Les sujets de nos deux populations n'ont pour un tiers d'entre eux pas connu leur père. Quant à la fréquence du divorce des partents, il reflète dans nos deux cohortes une moyenne inférieure à la moyenne nationale :

25 % de parents divorcés chez les agresseurs.

20 % de parents divorcés dans le groupe témoin.

On remarque que 57 % de la population des agresseurs avait moins de 12 ans au moment du divorce.

Si 72 % des sujets ont été élevés dans leur famille génitrice, cela ne s'est pas fait de façon continue mais dans une partie de leur vie seulement avec une différence importante entre nos deux groupes :

86 % des témoins ont toujours été élevés par leur famille alors que seulement 40 % l'ont toujours été pour les agresseurs sexuels.

On notera plus de ruptures de lien chez nos cas, nous y reviendrons plus loin en évoquant les séparations. En ce qui concerne les décès, pour la population référente le père est décédé dans 15 % des cas avant l'âge de 13 ans et 25 % ont perdu leur mère avant l'adolescence quant au groupe témoin si 36 % ont perdu leur père, le décès a été un évènement de la vie d'adulte dans 91 % des cas et mal vécu pour tous. Lorsqu'il s'agit du décès maternel nous retrouvons des chiffres équivalents (19 % de mères décédées lorsque les sujets étaient adultes, décès mal vécu dans 100 % des cas), alors qu'il

n'est mal vécu que dans 59 % des cas chez les agresseurs, et dans 69 % des cas lorsqu'il s'agit du décès maternel.

## 5 - Grands- parents

Les grands-parents peuvent constituer un élément intervenant comme suppléance familiale, ils sont aussi des indicateurs de la continuité de la chaîne généalogique, mais aussi de mécanismes de répétition pathologiques parfois. Seuls, 8 % des agresseurs sexuels ont été élevés par les grands-parents paternels aujourd'hui décédés dans 92 % des cas pour ce qui concerne le grand-père et 28 % des cas pour la grand-mère. Si le nombre des non réponses est important 34 % la majeure partie de nos sujets dit n'avoir pas eu de bons rapports avec ces grands-parents par voie de conséquence leurs décès est vécu dans l'indifférence.

63 % de sujets ont connu leurs grands-parents maternels dont les décès et les vécus de ces décès sont assez semblable à celui des grands-parents paternels. Toutefois, les sujets sont un peu plus nombreux (54 % vs 44 %) à relever de bons rapports avec les grands-parents maternels que paternels.

Ceci tendrait à laisser penser dans ce consensus d'indifférence aux deuils des grands-parents que celui-ci n'a pas laissé d'empreinte très forte chez les parents eux-mêmes.

	<b>Témoins</b>	<b>Agresseurs</b>
Indifférence au décès du grand-père paternel	56%	56%
Indifférence au décès de la grand-mère paternelle	42%	45%
Indifférence au décès du grand-père maternel	50%	52%
Indifférence au décès de la grand-mère maternelle	45%	36%

Ces grands-parents maternels semblent avoir été plus investis de relation positive, en effet de bons rapports sont notés dans 54 % vs 44 %.

Cependant lorsque nous interrogeons les sujets agresseurs sexuels, sur la qualité de ces liens aux grands-parents, soit ils n'ont rien à dire, ou

expriment parfois des regrets de ne pas les avoir connu, soit, quand l'attachement est exprimé, il est très fort, sans ambivalence plus investis que les parents eux-mêmes avec un qualificatif tels que : admirables, respectables, très instruits, très grande artiste, géniaux, adorables, chaleureux, bons, affectueux avec comme conséquence lors du décès une sorte d'effondrement : «j'étais un drogué de mon grand-père», «j'écoute encore la voix de ma grand-mère sur une bande son», «après le décès de mon grand-père, je tombais dans les pommes, j'ai été 15 jours absents de l'école, rien ne me calmait, je suis devenu très émotif jusqu'à l'armée», «sans eux je ne serai pas ou j'en suis», parfois on perçoit un clivage dans les identifications où l'un est bon l'autre mauvais. On peut penser dans ce contexte que les parents ne se sont eux-mêmes affranchis d'une position infantile à l'égard de leurs propres parents, tant l'investissement est idéalisé.

Un grand nombre de sujets n'a pas d'information concernant la qualité des relations entre grands-parents et parents quand ces derniers étaient enfants (50) lorsque l'entente était mauvaise, c'est surtout le rapport entre père et grand-père qui est cité comme conflictuel, avec l'idée d'un grand-père violent.

Les propos sont beaucoup plus nuancés dans notre population Témoin du style : «Je les ai bien aimés», ou encore «ils me servaient de confidents», mais nous ne retrouvons pas la dimension excessive notée précédemment.

Quant à la qualité des relations supposées par nos sujets de leurs parents à leurs propres parents, elle est affirmée comme ayant été bon dans 75 % des sujets pour le groupe témoin et dans 66 % pour les agresseurs avec une qualité qui s'est améliorée au décours de la vie, puisque lorsque les parents sont encore vivants la relation est jugée bonne dans 91 % des cas.

## **6 - Séparation familiale**

On notera pour les deux populations une grande fréquence de séparation dans la petite enfance.

En effet, 41 % ont été séparés de leur famille avec une importance plus grande chez les agresseurs sexuels puisque 44 % d'entre eux l'ont été avant

l'âge de 7 ans et 17 % dans la toute première enfance. Le divorce des parents intervenant pour 25 % dans le groupe témoin et 14 % chez les agresseurs.

25 % des agresseurs sexuels ont été placés avant l'âge de 12 ans dont 13 % avant un an. 15 % seulement ont été élevés dans une institution, mais 50 % des agresseurs l'ont été avant la pré-adolescence. Aucun sujet du groupe Témoin n'a été abandonné, seuls 2,8 % chez les agresseurs sexuels l'ont été.

La séparation parentale ou le décès d'un parent est la raison principale de l'arrêt de la prise en charge éducative de l'enfant. Les autres causes s'échelonnent de la maladie des parents à des problèmes scolaires toutes catégories confondues, cette cause est préférentiellement citée.

La famille nucléaire est essentielle. La famille au sens large occupe peu de places dans l'investissement qui en fait, pas de rôle d'étayage relais d'où une bien plus grande fragilité quand cette cellule n'offre pas le cadre habituel sécurisant.

Le fait d'avoir été séparé de sa famille dans l'enfance ne permet pas de distinguer les différentes catégories judiciaires à l'intérieur des "agressions sexuelles", pas plus que la mort d'un parent ne le permet. Si l'on tient compte du fait de la relative froideur affective face au décès du père, il est possible de se demander si, face à une séparation, nous ne sommes pas confronté au même processus de désaffectivation. Si tel était le cas, on pourrait se demander si la présence d'un parent à bien entraîné son inscription dans la psyché de l'enfant.

## **7 - Sujets élevés par leur mère**

20 % des sujets agresseurs sexuels ont été élevés par une mère seule et 25 % chez les Témoins, pour 35 % d'entre eux avant l'âge de 2 ans, la cause de l'arrêt de la prise en charge était soit la séparation parentale, soit le décès du père dans une égale proportion.

Seuls 2,3 % de nos cas ont été élevé par un père seul. Parmi les couples reconstitués on peut noter que c'est le plus souvent la mère et le

beau-père qui reprend la charge des enfants (8 vs 1) conformément aux normes sociales habituelles.

A partir des croisements effectués entre ce critère des sujets élevés par une mère seule et les grandes catégories de délits, on peut définir deux groupes significatifs qui s'opposent :

- ceux qui récidivent sont ceux qui ont été agressés dans l'enfance.
- ceux qui ne récidivent pas n'ont pas été agressés dans l'enfance.

Ce qui donne un élément d'information supplémentaire pour justifier les campagnes de prévention dans le champ de la pédopsychiatrie avec ici l'accent porté sur les familles monoparentales.

18,90 % de sujets élevés seuls par la mère ont été sexuellement agressés dans l'enfance sans que l'on puisse savoir s'il existe des différences selon l'âge de l'agression.

32 % de ce sous-groupe se retrouve dans la catégorie judiciaire des agressions d'adultes, et 25 % violeurs d'adultes.

Si plus des 9/10 connaissent leur mère, en revanche 29 % chez les cas et 28 % chez les témoins affirment ne pas connaître leur père : ce qui signifie qu'un lien structurel subjectif de filiation n'a pas joué son rôle d'organisateur interne de loi puisque ces chiffres ne recoupent pas la proportion des enfants adoptés.

Dans le registre des séparation toujours 50 % de nos cas ont connu une séparation du couple parental avant 12 ans, alors que les témoins n'ont vécu le divorce des parents que dans 22 % de cas.

## **8 - Décès des parents**

Parmi les agresseurs sexuels qui ont perdu leur mère 25 % des cas l'ont perdu avant 13 ans.

9 % chez les témoins et 15 % des cas pour les agresseurs perdent leur père dans la période de latence entre 3 et 7 ans ce décès est mal vécu pour 59,4 % de ces sujets. Celui de la mère est mal vécu dans 69,4 % des cas.

Le décès qu'il s'agisse du père ou de la mère est mal vécu dans tous les cas pour le groupe témoin.

	Témoins		Cas	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Décès du père</b>				
bien vécu			4	6
mal vécu	11	100	41	59
indifférent			24	35
<b>Décès de la mère</b>				
bien vécu			6	17
mal vécu	6	100	25	69
indifférent			5	14

On enregistre face aux décès du père, dans un tiers des cas, un sentiment d'indifférence, alors que pour les témoins la totalité l'a mal vécu. Ne peut-on considérer cet indifférence comme une capacité à dénier la réalité, à l'anesthésier, à la délier de tout affect ? Ce que l'on retrouve (au travers de l'analyse de contenu) dans la froideur des crimes commis. Il y aurait donc une forme de correspondance entre l'inaptitude à traiter leurs affects et leur inaptitude à s'identifier à l'autre dans ce qu'il lui font subir.

## 9 - Traumatismes familiaux

Dans 1/3 des cas, on note la mort d'un enfant comme élément traumatique dans l'anamnèse, différent des fausses couches qui apparaissent dans 38 % chez les témoins et 23 % chez les agresseurs sexuels et pourtant cela n'est noté comme évènement important que dans 18 % des cas alors que 47 % de nos sujets sont arrivés dans leur famille avec le poids d'un décès les précédant, et que ces mêmes sujets l'ont mal vécu dans 65 % des cas.

Ces données, qui semblent être en contradiction les unes avec les autres, nous indique combien dans ces familles les liens de continuité sont défailant ?

Ces traumatismes sont de différents ordres.

En premier lieu on enregistre les **décès d'enfant dans la famille d'origine**, à parité cependant entre Cas et Témoins (30% vs 34%). Pour les âges de survenu de cet événement il semble que pour les Témoins cet événement soit arrivé plus souvent bien avant la naissance que les agresseurs (67% vs 47%) alors que pour les agresseurs il est plus fréquent que l'âge de survenue de l'événement se situe entre deux ans avant la naissance du sujet et son septième anniversaire (40% vs 33%). Dans la famille d'origine de l'agresseur cet événement est mal vécu dans 65% des cas.

Il y a aussi les **morts brutales**. Dans 30 % des cas elle est arrivée avant la naissance des sujets considérés et dans 56 % des cas dans la lignée immédiate :

- père 17,8 %
- mère 13,3 %
- frère 20 %
- soeur 6,7 %

Dans 70 % des cas elle sera mal vécue.

**Les séparations parentales**, plus fréquentes pour les Témoins (41% vs 27%) est cependant mal vécu pour 70% des agresseurs.

**L'hospitalisation ou la maladie d'un des deux parents** touche aussi les deux populations, les agresseurs présentent une sensibilité légèrement plus grande, quoique non significative, à l'hospitalisation de leur mère puisque (62 % vs 56%) l'ont mal vécu. Le groupe des Témoins vit mal Inversement l'hospitalisation du père est, quoique dans une limite non significative, légèrement plus mal vécu chez Témoins que chez les Cas (75 % vs 67 %). Pour ces derniers, qu'il s'agisse de l'hospitalisation maternelle ou paternelle celle-ci s'est faite avant l'adolescence durant la période de latence alors que pour le groupe témoin les hospitalisations parentales ont eu lieu après

13 ans dans tous les cas pour le père et à 80 % pour la mère.  
Lorsqu'un autre membre de la famille a été hospitalisé il s'agit majoritairement d'un frère pour les agresseurs (67 % vs 50 %) ce qui été mal vécu dans 60 % des cas.

Aucun sujet du groupe témoin n'a été séparé de sa famille pour hospitalisation ou maison de repos alors qu'ils l'ont été dans **23 % des cas chez les agresseurs :**

**Le sentiment de rupture**, présentant une connotation plus définitive, prédomine dans notre population Témoin beaucoup plus que le sentiment d'avoir été séparé. Les principales causes de séparation de l'enfant sont l'alcoolisme du père, l'émigration principalement le rapatriement d'Algérie, ou encore un placement éducatif du à l'inaptitude des parents, la guerre pour 3 d'entre eux, ceci lorsqu'il s'agit de rupture du milieu d'origine sont notés également l'incarcération d'un membre de la famille, ou encore la peur d'être frappé par le père.

Chez les agresseurs sexuels les causes des séparation de l'enfant sont principalement les divorces ou séparations parentales qui ont fonctionné comme élément constituant un effet de bascule, **introduisant une rupture dans la vie du sujet dans plus d'un tiers des cas.**

Si la séparation ou le divorce est majoritairement cité il n'est pour autant toujours possible au sujet de donner la ou les raison (s) de cette séparation. Viennent en première cause de rupture :

- l'adultère,
- la dispute,
- la jalousie,
- l'alcool,
- le licenciement et pour l'un d'entre eux, un avortement.

## **10 - Relation au père, à la mère**

Les auteurs d'actes incestueux déclarent qu'ils se sont sentis plus fréquemment " *vissé* "ou " *humiliés* " par leur père.

Les auteurs de viols déclarent plus souvent que les autres s'être sentis humilié par leur mère (11% vs 1%,  $p=0,008$ ). La compréhension est à rechercher du côté interne au niveau d'une représentation d'une mère humiliante plus que du côté d'une réalité concrète. Tout semble se passer comme si l'image interne de la mère était contaminé par ce que la psychanalyse appelle la "mère archaïque", mère toute puissante, pouvant combler de gratifications et mère terrifiante pouvant détruire le sujet. L'auteur de viol se vengerait d'une mère interne qu'il ne peut situer comme telle, faute de contenir à cette mentalisation.

### 11 - Réseau de sociabilité

L'évaluation du réseau de socialité s'est faite sur la base de 2 données : le réseau d'amitié évalué par le sujet ainsi que sa participation à des organisations regroupant des personnes dans des buts définis (association, groupe, club, formation politique ou professionnelle, etc...).

Les amis	Agresseurs %	Témoins %
Beaucoup, ou plutôt beaucoup	49	37
Un seul ou pas du tout	15	28
Vous pouvez compter sur eux	87	62

De manière significative les Agresseurs Sexuels ont plus fréquemment que les Témoins, beaucoup ou plutôt beaucoup d'amis (49% vs 37%). Dans 87% des cas ils peuvent compter sur eux, alors que ce n'est le cas pour les témoins que dans 62% d'entre eux. Seuls 15% des Agresseurs Sexuels n'en ont pas ou simplement un seul, alors que 28% des témoins sont dans la même situation.

Vie sociale "Être membre de"	Agresseurs %	Témoins %
Une association	18	3
Un club	19	12
Un regroupement qq	16	3
Parti politique	5	3

*Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels  
C. BALIER, A. CIAVALDINI, M. GIRARD-KHAYAT  
Novembre 1996*

Occupe une fonction de responsabilité	Agresseurs %	Témoins %
Une association	61	0
Un club	21	0
Un regroupement qqc	40	0

Les Agresseurs Sexuels sont des acteurs de la vie sociale beaucoup plus fréquemment que les témoins. **18% sont membres d'une association et dans plus de 60% des cas ils se trouvent à un poste de responsabilité.** 19% des ASx sont membres d'un club et une fois sur cinq c'est à un poste de responsable. Les témoins eux ne le sont que pour 12% d'entre eux et ils n'y sont jamais en tant que responsables. Les regroupements divers attirent 16% des Agresseurs Sexuels et plus d'une fois sur trois ils sont à un poste de responsabilité, contre 3% des témoins qui sont toujours simple membre. Enfin les Agresseurs Sexuels, pour 5% d'entre eux, appartiennent à un parti politique, contre 3% chez les témoins.

Les agresseurs sexuels présentent donc un réseau de socialité beaucoup plus important que nos témoins. **De manière nettement plus importante, ce sont des acteurs de la vie sociale ou fréquemment ils occupent des postes de responsabilités.**

Ces informations dessinent le tableau d'un agresseur sexuel présentant une meilleure insertion ainsi qu'une présence très active dans le tissu social.

**Résumé de la vie familiale et de l'insertion sociale**

*La population des agresseurs présente une meilleure intégration professionnelle et présente plus d'autonomie que les Témoins. Ils présentent aussi une stabilité plus grande de leur mode de vie, malgré une fréquence plus élevée de divorces. Il semble qu'ils aient la capacité de reproduire des modèles d'adaptation sociale, sans en avoir intériorisé véritablement les données structurelles psychiques. Nous aurions affaire ici plus à une capacité de "modelage" qu'à une capacité réellement intégrative.*

*Les Agresseurs Sexuels présentent une relative indifférence face aux décès des pères qui, selon leurs dires, particulièrement pour les auteurs d'actes incestueux, les auraient plus fréquemment "vissés" ou "humiliés", alors que les auteurs de viol se sont sentis plus souvent humiliés par leur mère.*

*Les Agresseurs Sexuels se décrivent comme ayant beaucoup ou plutôt beaucoup d'amis, sur lesquels ils peuvent compter, et de manière nettement plus importante, ce sont des acteurs de la vie sociale ou fréquemment ils occupent des postes de responsabilités. Ainsi, l'agresseur sexuel laisse l'image d'un homme présentant une bonne insertion sociale et une présence très active dans le tissu social.*

**XV**  
**ÉTUDE DU CONTRE TRANSFERT DE L'INVESTIGATEUR**

Pendant la moitié des entretiens, les investigateurs déclarent ne pas être à l'aise, ceci est plus fréquent avec les agresseurs sexuels qu'avec les Témoins, mais ceci est indépendant du sexe de l'investigateur. De tels résultats permettent de poser deux hypothèses de travail.

1 - Qu'en est-il de la possibilité d'identification à de tels sujets pour les investigateurs et quelle est la nature de cette identification possible?

N'est-ce pas le fait de la présence d'une communauté de pulsion archaïques à la base, chez l'investigateur comme chez ces agresseurs. Il y aurait une sorte de continuité, de communauté de fantasmes archaïques que l'investigateur est parvenu à franchir et qui rend d'autant plus nécessaire une distance, une distinction avec ceux qui ne l'ont pas pu.

2 - Le parcours des résultats laisse percevoir, par l'investigateur, une **fragmentation des processus de pensées**. Il semble que nous soyons ici dans une **logique du paradoxe**, la victime est, comme l'acte, dans une pulsionnalité sans véritable génitalité. La victime est le déclencheur de l'acte comme support anonyme. Nous sommes dans un système de logique du paradoxe tel que l'a défini D. Anzieu : "La pensée n'opère pas dans un compromis ambivalentiel entre désir et défense, comme dans la névrose, mais se développe dans une succession temporelle où ni l'un, ni l'autre, n'est faux". Le vrai n'est plus le contraire du faux, mais se situe dans une succession d'énoncés. Rien de la charge libidinale ne peut être morcelée, diffractée, différée, voire même pensée. L'acte délictueux serait la répétition d'un appel à l'élaboration mentale qui ne s'est pas faite. Tentative désespérée de dénouer une "illusion négative" entre mère et enfant "la négative de la transitionnalité où l'interne et l'externe ne sont pas mis en correspondance quand le risque d'explosion psychique menace"<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> - ANZIEU D. (1975) : *Le transfert paradoxal*, in *Nouv. Rev. Psychan.*, éd. Gallimard, 12, p. 49-72.

## XVI

## IMPACT DU QUESTIONNAIRE ET DEMANDE DE SOINS

**A la suite de la passation de notre questionnaire un sujet sur  
deux demande une prise en charge thérapeutique.**

Ceci montre à l'évidence l'impact du questionnaire que nous avons construit pour collecter les données. Ce questionnaire se révèle capable d'engager le sujet dans un processus thérapeutique, alors même qu'il s'agit d'une pathologie réputée inaccessible à un traitement par la psychiatrie traditionnelle.

**XVII**  
**LES ÉPREUVES PROJECTIVES<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> - Cette partie a été réalisée grâce au travail du Laboratoire de Psychologie Clinique de l'Institut de Psychologie de l'Université René Descartes, dirigé par Mme le Professeur C. CHABERT. Ont participé au travail de recueil des données et à la rédaction de cette partie : Mmes S. COTTIN-SCHULER, S. GOURLAOUEN-COUTON, F. NEAU.

Ce travail repose sur l'analyse des protocoles de TAT et de Rorschach<sup>1</sup> (RCH) de 30 sujets masculins agresseurs sexuels incarcérés, âgés de 25 à 45 ans.

Pour investiguer et analyser le fonctionnement psychique de ces sujets, nous nous référerons à l'interprétation psychanalytique développée par l'École de Paris.

Les premiers résultats permettent de mettre en évidence l'hétérogénéité des données obtenues :

- 1 - une grande variabilité inter-individuelle de la population étudiée;
- 2 - une relative variabilité intra-individuelle entre Rorschach et TAT.

### **1 - Une grande variabilité inter-individuelle de la population étudiée**

La population d'agresseurs sexuels ne peut se définir par son appartenance à une catégorie nosographique déterminée, et en particulier il n'est pas possible pour la caractériser de la réduire à des modalités perverses, comme nous essaierons de le montrer. Elle ne présente

- aucune organisation névrotique franche;
- quelques rares organisations psychotiques franches (dissociatives ou déficitaire);
- quelques organisations narcissiques, en échec pour la quasi totalité d'entre elles dans la mesure où les mécanismes de défenses narcissiques ne suffisent pas à constituer des enveloppes psychiques

---

<sup>1</sup> - Le Rorschach et le TAT offrent un instrument privilégié pour mettre à l'épreuve la capacité des sujets à fonctionner dans un espace transitionnel.

stables face à des effractions internes et surtout externes.

- La plupart de ces protocoles relèveraient d'états-limites, dans la mesure où ils dénotent une très grande dépendance à l'objet, mais selon des modalités qui varient considérablement d'un sujet à l'autre, même si les mécanismes de défense, répétitifs pour l'ensemble de la population, ne permettent à aucun de ces sujets d'efficaces aménagements intrapsychiques anti-dépressifs. Peut-on alors faire l'hypothèse que les passages à l'acte occuperaient pour les agresseurs sexuels la place de ces aménagements anti-dépressifs?

## **2 - Une relative variabilité intra-individuelle entre Rorschach et TAT**

Dans plus de la moitié des protocoles, un clivage apparaît entre les réponses au RCH et les réponses au TAT.

Le plus fréquemment, c'est le Rorschach qui paraît pathologique, dans la mesure où l'appel à la régression suscité à partir de la planche à symbolique féminine-maternelle s'avère dans tous les cas très désorganisant.

En revanche, le TAT reste pseudo-adapté à la réalité : la réalité serait-elle plus étayante?

*Exemple : RCH, Pl. VII : 6<sup>m</sup> - Les restes d'une feuille qu'on aurait fait brûler.*

*Pl. VIII : 3<sup>m</sup> - Alors là il y a un caméléon (en rose, un de chaque côté), deux caméléons qui grimperaient le long d'un tronc ou quelque chose comme ça. (Renverse la planche) Si je retourne le carton, ça me fait penser à une très belle fleur, pourquoi pas.*

*Pl. IX : 3<sup>m</sup> - Soupir. Là, j'ai beau retourner...Un fœtus, deux fœtus au-dessus (en rose)...*

*Deux poumons en bas et les deux grosses tâches vertes, des poumons aussi, mais des poumons de fumeurs.*

Pl. X : 2<sup>e</sup> - Oesophage au-dessus (*en gris*), deux poumons (*en rose*), poumons atteints par la maladie et autour des microbes qui essaient d'attaquer l'organisme.

Au TAT, le même sujet nomme tous les personnages des planches figuratives (Pierrot, Jeanne, le petit Toto, Jean), ce qui lui permet de produire une histoire. Quand la figuration humaine, redoublée par la nomination, vient à manquer, aucun scénario ne peut être élaboré.

Pl. 11 : Alors, quand il n'y a pas de personnage...Ah! si, il y en a un là. (5<sup>e</sup>) Une espèce de bestiole qui sort d'un mur, on voit une patte de canard. Après l'examen de la gravure, ça m'a fait penser à un truc de science fiction et comme je n'aime pas la science fiction, je ne vais rien inventer.

Pl. 19 : 5<sup>e</sup> - J'ai pas d'histoire à raconter. (6<sup>e</sup>) J'ai pas d'histoire à raconter, mais tout ce que me fait penser ce dessin, c'est un extrait de dessin animé (*rire*).

Pl. 16 : 2<sup>e</sup> - Ce qui me vient à l'esprit, c'est comment on peut analyser quelqu'un à partir des réponses qu'il donne.

Cette hétérogénéité d'une épreuve à l'autre se retrouve à l'intérieur de chaque protocole sous forme de **désorganisation brutale** et **d'irruption projective**. Elle témoigne d'une **très grande dépendance par rapport aux stimuli perceptifs** et **peut-être à l'environnement extérieur**. Les ébauches d'étayage sur le percept, qu'il soit figuratif ou non figuratif, ne se maintiennent pas quand ce percept est effrayant; alors les ressources internes ne sont pas mobilisables.

## **2.1 - Du surinvestissement perceptif à l'emprise perceptive : une relation d'emprise réciproque**

Le **surinvestissement du percept** est à souligner dans la très grande majorité des cas, presque toujours avec une approche banale et conformiste, massivement formelle au RCH, et dominée par la passivité voire par la soumission.

Par le surinvestissement de cette enveloppe perceptive, les sujets tentent d'exercer une emprise sur le stimulus et de s'agripper à la réalité extérieure. Mais ce contrôle formel souvent drastique suffit rarement à masquer l'emprise que le stimulus exerce sur le sujet et la précarité de cette réalité externe. "Si j'analyse tout de A à Z, c'est plus fort que moi, partout où je

passe, le décor il faut que je le connaisse par cœur. Quand je rentre dans une pièce, il faut que je trouve la porte de sortie. Rien ne m'échappe" dit un sujet à la planche 5 du TAT.

Le doute sur les perceptions et les souvenirs vient illustrer le déni d'une réalité externe jamais posée définitivement.

*Exemple* : cf M3 : TAT, Pl. 13 MF - Oh la! Quelle scène! Oh la la la la! On dirait encore au début de siècle, Alors est-ce que c'est une scène de jalousie ou un réveil tard, un peu brutal ou une scène d'angoisse, c'est beaucoup de choses. L'amant, soit l'amant satisfait, soit l'amant désabusé; voilà, c'est tout autrement; c'est vrai que là...

L'emprise par le percept réduit le déploiement de la scène projective. Si de nombreux sujets sont sensibles à la symbolique sexuelle et au contenu latent des planches, les capacités de déplacement et de scénarisation sont réduites.

## **2.2 - Les mouvements pulsionnels et leur représentation (ou l'archipel pulsionnel)**

Plusieurs modalités de traitement pulsionnel sont repérables.

- Les mouvements pulsionnels ne sont pas représentables : soit ils sont complètement abrasés, soit leur représentants s'expriment uniquement dans leur ambivalence destructrice envahissante, en toute déliaison.
- Chez d'autres sujets, la représentation des mouvements pulsionnels agressifs est amorcée mais ne peut s'exprimer, sauf d'une manière fragmentaire, et toujours singulière :
  - a) ébauchée, elle bascule dans un fantasme sadique cru, avec un mouvement persécutif.

*Exemple* : RCH : Pl. II - une tache...un cœur.

Pl. III : un sabot de cheval...la tête d'une mouche (*dans le D noir central inférieur*), 6, un caniche, ils sont passés chez le coiffeur (*geste de couper*). A l'enquête, le sujet a vu le rouge : "l'organe de la mouche si elle était éclatée", il

*ajoute que le rouge est "une tache rajoutée pour emmerder le monde".*

- b) Ces bribes de représentations, ces îlots de secondarisation alternent avec des moments de vide, soit à l'intérieur d'une même épreuve, soit d'une épreuve à l'autre.

*Exemple : RCH. Pl. III : 5" - Ça, c'est deux personnes qui soulèvent un paquet.*

*Pl. IV. 25" : Une sorte de monstre. C'est tout ce que je vois.*

*Pl. V : Ça, c'est la vraie chauve souris.*

*Pl. VI. 10" : Je verrais ça pourrait être des lapins (*montre du doigt sur la planche*), des mammifères qu'ils soient chiens ou...Ou ça peut représenter un nuage tout simplement (à l'enquête :: "des bouts de nuage détachés un peu").*

- c) Le déni, la dévitalisation, l'isolation parfois très proche du clivage n'empêchent pas que des traces de secondarisation soient repérables.

*Exemple : RCH. Pl. II. 8" : Ça me fait penser à l'intérieur d'une fleur, d'une pensée.*

*Pl. III. 7" : Un animal, un chat par exemple, le devant d'un chat, la tête, il y a plusieurs petits trucs.*

*Pl. IV. 8" : Ça me fait penser au démons vu de dos...un vieil arbre aussi.*

Les mouvements pulsionnels sont représentés soit par des kinesthésies, soit par des réponses sensorielles sans que s'opère aucune liaison. Quand elles existent, les seules liaisons possibles entre représentations et affects sont partielles.

Au Rorschach les kinesthésies humaines sont rares, presque toujours a-relationnelles, spéculaires ou de posture.

*Exemple : Pl. II : Deux clowns qui se tapent dans les mains.*

*Pl. VII : Deux femmes dans une pose de mime comme un peu les asiatiques...qui se regardent dans une danse.*

*Pl. X : Une personne, un homme ou une femme avec de grandes ailes dans une danse moderne, genre de personnage dans Béjart, de la danse moderne.*

## **2.3 - L'angoisse et les mécanismes de défense**

### **2.3.1 - La nature de l'angoisse**

A l'angoisse de castration se superpose l'angoisse de la perte d'objet,, et de la perte d'amour de la part de l'objet.

L'examen de la problématique identificatoire chez ces sujets souligne combien l'**hypothèse psychopathologique de la perversion ne suffit pas à rendre compte de leur organisation psychodynamique.**

En effet, au Rorschach la castration ne paraît pas déniée, même si elle n'est pas traitée selon le modèle névrotique. Les réponses à la planche II témoignent d'une angoisse de castration : rarement présente en direct ("un sexe féminin, un utérus...Une allée profonde avec un style de mausolée au bout", "une vision de sang, deux êtres qui se sont blessés et il y a du sang...ou qui se sont fait amputer des jambes"), elle se laisse cependant entendre dans les efforts que fait le sujet pour l'éviter, selon des modalités toujours singulières ("deux singes en train de danser, mais de dos", "une fusée...déjà décollée", "deux petits cochons...des chiensquifont des petits bisous", "l'intérieur d'une fleur, d'une pensée").

La symbolique phallique est elle aussi reconnue, rarement dans sa valence active ("un oiseau, un aigle ou un rapace" , pl. IV), mais le plus souvent dans l'effort même que font de nombreux sujets pour réduire une position phallique active et menaçante.

*Exemple : Pl. IV : Un monstre avec de grosses pattes...des gros pieds...des bras fourchus...Un reflet, de la fumée et le reflet de la fumée sur l'eau...des nuages". C'est triste ça, c'est tout noir (...) encore une figure symétrique...une fourrure, un animal qui a été dépecé...une chauve souris. A l'enquête : "toutes on a l'impression que c'est une photo pliée en deux".*

C'est la confrontation à l'imgo féminine-maternelle qui désorganise en fait la majeure partie de la population étudiée ici. La symbolique féminine n'est jamais reconnue pour le rôle contenant de ses creux. Rarement fétichisée ( "des pattes de grenouilles...quelqu'un de féminin avec une avancée de cheveux et des grandes robes qui cacheraient les pieds") ou mutilée ("un crapaud, comme des cuisses de grenouilles. Il en manquerait

la moitié", "un papillon où on a arraché les ailes...les ailes sont écartées"), parfois béante ou close ("Deux lapins en train de crier...un papillon qui ferme la bouche", "un fessier d'un animal, ou l'endroit où on fait ses besoins"), elle est évoquée le plus souvent comme inconsistante, avec des contours flous ("des lapins...des mammifères, des chiens...un nuage...des bouts de nuages détachés un peu"), comme un reste de présence, parfois aux limites du tangible ("les restes d'une feuilles qu'on aurait fait brûler", "une île", "une figure sur un modèle qui a été plié et découpé...une ossature...un assèchement au niveau de la tête").

Les réponses "Kob" témoignent d'une excitation corporelle rarement destructrice mais au contraire trophique, sur les deux versants de l'auto-conservation et d'Eros. La pulsion anale serait alors susceptible d'amener le sujet sur la voie de la symbolisation.

*Exemple* : RCH. Pl. IX - Du bois mort, un genre de virus sur des arbres, un genre de moisissure, je ne sais pas trop (*dans l'orange sup. et les bordures inférieures*).

- Quelque chose qui coule, qui sort de l'arbre (*dans la ligne médiane verticale*).

- Une coupe comme ça, la forme d'une coupe (*avec la même localisation que dans la réponse "du bois mort"*)

Au TAT, de nombreuses répétitions signent la pauvreté, ou le défaut dans la différenciation à l'instar de ces héros qui "pensent à", sans que le narrateur puisse jamais préciser le contenu de sa pensée. Cette pseudo-pensée apparaît alors comme contenant vide de contenu.

Dans un autre récit, toutes les actions sont présentées (le plus souvent à l'enquête) comme en train de se faire : l'actuel - l'acte au présent - vient boucher l'absence de l'objet, dans une addiction à l'activité de penser comme si cela seulement pouvait contenir ce présent.

*Exemple* : RCH. Pl. II : Des noirs en train de faire à manger. A l'enquête : ...et le chaudron, qu'ils sortent soit en train de retirer, soit de poser quelque part.

Pl. IV : Un monstre. A l'enquête : ...il est en train de renifler le sol.

Pl. V : C'est une peau de bête. A l'enquête : ...en train de sécher.

Pl. VII : Deux personnes de profil, comme s'il y avait une glace au milieu. A l'enquête : ...deux personnes vis à vis,

deux personnes en train de répéter une pièce ou en train de se disputer ou une personne qui répète toute seule devant un miroir.

Au Rorschach, quand ils existent, **les affects sont déficitaires, ou débordants, et primaires, relevant davantage du pur registre de la sensorialité** (cf pl. IX "ecrevisses" *dans l'orange*).

Au TAT, ils sont souvent "flottants" selon l'expression de J. B. Pontalis, décrivant des affects qui ne seraient pas adressés, pas assignés à un objet : "On dirait qu'une personne est décédée, l'autre se frotte les yeux, il a dû pleurer" (pl. 13 MF).

A l'angoisse de castration, se superposerait ainsi l'angoisse de la perte d'un "objet maternel psychique", selon le terme de Freud<sup>1</sup> à peine constitué, parfois aux bords de l'informe et de l'inconsistant, si peu capable de contenir ou d'apaiser la détresse du moi du nourrisson.

De plus, l'objet maternel psychique, ce "presque rien", peut devenir mauvais, comme le montrent certaines réponses à la planche VII du Rorschach : "2 têtes, un genre de poisson...une sole...de mer...des têtes assez méchantes...elles pourraient peut-être sourire, "une carafe...une tête de monstre". L'angoisse de la perte de l'objet se redoublerait alors d'une angoisse devant la perte d'amour de la part d'un objet à peine présent et virtuellement menaçant, ces sujets se retrouveraient dans la position que Freud spécifie comme féminine dans *Inhibition, symptôme et angoisse*.

*Exemple* :TAT. Pl. 3 BM : "Oh là! C'est une femme qui est vidée, qui a même peut-être pris des coups, une femme qui en a marre de la vie, tout lui dégoûte, peut-être à deux pas du suicide quoi, c'est très triste, j'ai horreur de ces photos, de voir une femme comme ça, il y a un homme derrière qui l'a rendu comme ça. Ça peut être une brave femme".

### 2.3.2 - La perte de l'objet et son destin

Le traitement de la séparation au TAT le confirme, **l'objet primaire apparaît chez nos sujets comme manquant**. La fonction de pare stimuli

---

<sup>1</sup> - FREUD S. (1926) : Inhibition, symptôme et angoisse, in OCF. P, t. XVII, Paris, éd. PUF, 1992, 336 p., p. 203-286, p. 254.

et de holding, défaillante, n'a pas permis la constitution d'un objet interne stable. Par conséquent, face à la séparation ou à la solitude, aucun appui sur un espace interne fiable n'est possible. L'agrippement à la réalité extérieure devient alors massif, soutenu par le stimulus figuratif. Le recours au factuel, à l'événementiel, à l'accrochage autobiographique domine ainsi de nombreux récits de TAT.

*Exemple* : PI. 3 BM - "Ben là, ça peut faire penser à tout, ça, ça peut me faire penser à mon enfance, à mon adolescence, quand j'étais placé chez mes parents nourriciers, mes parents naturels, parceque je recevais des coups, là je me revois si vous voulez. Je serais puni. C'est tout. C'est bon".

Si la position dépressive reste pour l'ensemble des sujets de notre groupe d'Agresseurs Sexuels impossible à élaborer, néanmoins le traitement de la problématique de perte se repère de plusieurs manières :

- l'affect dépressif parvient à s'exprimer, comme en témoignent au Rorschach des réponses "mort" ou la sensibilité C;
- la perte entraîne une relation de type anaclitique à l'objet.

*Exemple* : TAT. PI. 3 BM : "Oh là! (10") Là on dirait que c'est une personne malheureuse, pleurant dans son coin et...ou bien une personne endormie...et ça donne envie d'aller vers cette personne soit pour la consoler et chercher à comprendre pourquoi elle est dans cette position là. Oui, c'est tout ce que je pense".

- le corps traduit l'affect (corps endormi, ou au repos, ou las), ces postures du corps expriment alors un vide psychique, une impossibilité à penser et à symboliser.

*Exemple* : TAT. PI. 3 BM : Ça c'est un enfant qui dort...Je sais pas, ben il sort, c'est tout.

- dans les cas de faillite identificatoire c'est l'environnement dans sa dimension sensorielle qui porte l'affect dépressif.

*Exemple* : TAT. PI. 3 BM : Ça peut me faire vous dire qu'il s'agit là d'une personne maladeet...ou interné dans un hôpital. Ce qui me fait dire cela, c'est vu l'attitude assise, la tête entouré d'un bras et, euh...sur un...enfin un coussin, enfin, je ne sais pas. Une image triste tant dans le fond et la forme, parceque l'image est en noir et blanche et c'est une personne soit mourante, soit blessée, soit malade,. Tout est cohérent dans cette image. C'est tout.

- seules les représentations sont données, renvoyant à des fantasmes massifs de maltraitance, d'abandon et de dénuement, manifestations d'un "défaut fondamental" (M. Balint).
- la lutte anti-dépressive peut aboutir à des défenses maniaques.

### **2.3.3 - Les mécanismes de défense**

Certains mécanismes de défense tels le clivage et le déni sont massifs et communs à l'ensemble de la population étudiée. Chez aucun des sujets, ces mécanismes de défense n'établissent un compromis défensif ni ne permettent un dégageant par rapport à l'angoisse.

Le clivage s'impose devant la porosité des frontières entre dedans et dehors et devant la menace d'effraction par la réalité externe et interne.

Ces mécanismes sont relayés par une série de défenses comportementales (inhibition, manie) et narcissiques.

Le recours ponctuel à des défenses du registre névrotique par des procédés de discours labiles et rigides ne structure pas un aménagement intra-psychique du conflit.

### **Résumé des conclusions aux épreuves projectives**

*L'organisation psychique des agresseurs sexuels est particulièrement hétérogène, avec une grande variabilité intra et inter individuelle. La plupart d'entre elles se constituent en archipel, où les irruptions projectives témoignent à la fois de l'ampleur de l'effraction de la réalité externe et de la fragilité de celle interne.*

*Cependant, en dépit de cette hétérogénéité, il nous paraît possible de dégager quelques repères, quelque soit l'organisation psychopathologique de ces sujets. On enregistre une très grande dépendance par rapport aux stimuli perceptifs et à l'environnement extérieur, ce qui signe un sur-investissement du percept ainsi qu'une capacité de déplacement et de scénarisation réduites. On constate une véritable archipélisation pulsionnelle.*

*L'hypothèse psychopathologique de la perversion ne suffit pas à rendre compte de leur organisation psychodynamique. L'objet primaire apparaît chez nos sujets comme manquant. La confrontation à l'imgo féminine-maternelle est désorganisante et c'est l'actuel - l'acte au présent - qui vient boucher l'absence de l'objet. Enfin, les affects sont déficitaires, ou débordants, et primaires, relevant davantage du pur registre de la sensorialité.*

*Les articulations entre perceptions et projection, aussi marquées par l'emprise soit-elles, ainsi que les traces d'angoisse quant à l'objet, témoignent de la possible existence d'un espace intermédiaire sur lequel pourrait s'arrimer une relation thérapeutique, pour un grand nombre de nos sujets. Pour quelques autres, chez lesquels ces éléments n'ont pas été retrouvés, une telle relation paraît plus problématique.*

**XVIII**

**LA RÉCIDIVE ET LA QUESTION DE LA PROGRESSION DANS LE  
DÉLIT : LE DÉLIT CALMANT?**

L'analyse des récidives faites plus haut a montré que non seulement un tiers des Agresseurs sexuels constituant notre cohorte connaissent une progression dans la gravité du délit mais que plus la récidive augmente plus l'éventualité que la récidive soit sexuelle est grande, en sachant qu'en cas de récidive, une sur deux en général sera d'ordre sexuel.

A l'appui de notre recherche, nous proposons une courte reprise de certaines statistiques officielles.

### **1 - Statut des atteintes à l'intégrité physique des personnes dans les statistiques officielles de 1994 sur la criminalité**

Dans les *Comptes du crime*<sup>1</sup> les auteurs, dont Pierre Tournier, montrent que l'augmentation des chiffres de la délinquance est essentiellement due au très fort accroissement des délits de vols et de cambriolages.

Depuis les années 1950 les atteintes aux personnes et aux mœurs connaissent une progression nettement moins importante que les atteintes aux biens (+200% environ sur 40 ans). Néanmoins cette progression semble connaître une **nette accélération depuis la fin des années 1980**. Face à ce changement récent nous nous sommes demandés s'il était possible de percevoir un éventuel mouvement de passage, pour la population délinquante, des atteintes aux biens à celles contre les personnes.

Une telle indication nous sera donné par la lecture du rapport ministériel de Annie Kensey et Pierre Tournier sur le "devenir judiciaire des sortants de prison condamnés à une peine à temps de 3 ans ou plus"<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> - ROBERT Ph., AUBUSSON DE CARVALAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P. (1994) : Les comptes du crime, Paris, éd. L'Harmattan, col. Logiques sociales, 1994, 330 p. Voir aussi le compte rendu fait par CHEMIN A. (1995) : *art.*, Le Monde, Mardi 31 janvier 1995, p. 13.

<sup>2</sup> - KENSEY A., TOURNIER P. (1994) : *Libération sans retour?*, TRAVAUX ET DOCUMENTS (SCERI), n° 47 et ÉTUDES ET DONNÉES PÉNALES (CESDIP), n° 69, Ministère de la Justice, oct. 1994, 127 p.

## **2 - La récidive et les affaires de mœurs**

Ce rapport d'octobre 1994 a été réalisé sur un échantillon représentatif de la population des libérés de 1982 initialement condamnés à 3 ans ou plus. 1157 dossiers ont été retenus à partir d'un sondage par strates, représentant la population de 2654 cas.

L'étude des "retours" a été faite sur la base de la consultation des casiers judiciaires, après 6 ans à partir de la sortie de prison. Un tel délai est nécessaire pour connaître les peines prononcées pour des faits compris dans les 4 années consécutives à la libération.

Une première analyse montre une baisse relative des retours de 12% par rapport aux chiffres de 1973, soit un écart en taux global de 4,7 points (1973 = 39%; 1982 = 34,3%). Quoique relativisée par les modifications structurelles<sup>1</sup> entre les deux périodes de référence, l'analyse diachronique n'indique aucune tendance à la hausse des retours en prison des condamnés à 3 ans et plus<sup>2</sup>.

Cependant, l'analyse de certaines sous-cohortes définies par les auteurs font apparaître une augmentation des atteintes aux personnes.

Annie Kensey et Pierre Tournier dégagent de leur échantillon général des sous-cohortes représentatives de leur population de référence. Chaque sous-cohorte est définie par l'infraction initiale ayant entraîné la condamnation. Au nombre de 7, elles sont spécifiées par :

- le vol non qualifié (délit),
- le vol qualifié (crime),
- les coups et blessures volontaires,
- le viol,
- le meurtre,
- l'attentat à la pudeur
- le trafic de stupéfiant.

---

<sup>1</sup> - Par exemple, les modalités d'exécutions sont très différentes d'une période à l'autre : en 1973 il y avait 2/3 de libération conditionnelle, cette proportion n'est plus que de 1/3 en 1982.

<sup>2</sup> - KENSEY A., TOURNIER P. (1994) : *Libération sans retour?*, op. cit., p. 12.

L'étude des "retours", sur un plan descriptif, montre un rapport<sup>1</sup> entre le délit initial et le délit de récidive (la "nouvelle affaire"). En effet lorsque l'on passe de l'atteinte contre les biens à l'atteinte contre les personnes comme délit initial, on voit croître, dans la récidive, le taux d'atteinte contre les personnes.

Pour l'ensemble de ces catégories, le temps moyen d'apparition d'une nouvelle affaire est de 15 mois.

Pour les vols non qualifiés, catégorie du délit qui connaît le plus de récidive, 72% connaîtront une nouvelle affaire, seul 8,81% seront des ACLP, et 0,63% seront des affaires de délits de mœurs, soit 7% des ACLP.

Pour les vols qualifiés, dont le taux de récidive passe à 59%. Les ACLP passent elles à 16% et les affaires de délits de mœurs représentent 1,6% du total, soit 10% des ACLP.

Pour les CBV en délits initiaux, 51% récidiveront dont 37% en ACLP. Les affaires de mœurs sont encore des délits mais elles croissent à 15% des récidives, ce qui représente 42% des ACLP.

Les viols, catégorie du crime, connaissent 39% de récidives. 16% des récidives totales sont des ACLP. Cependant, c'est dans cette seule catégorie où l'on voit apparaître en "nouvelle affaire" des crimes sexuels pour 5,41%. Les affaires de mœurs, délits et crimes confondus, représentent 9% des récidives et forment 50% des ACLP. Ainsi, près de 9% de violeurs récidiveront avec une affaire identique.

Les meurtres présentent 32% de récidives et 23% de celles-ci seront des ACLP dont aucune ne sera une affaire de mœurs.

Dans les attentats à la pudeur le taux de récidives est de 31%. Ici c'est 36% qui seront des ACLP dont 50% seront constitués par des affaires de mœurs, soit 18% du total des récidives de cette sous-cohorte.

Pour le trafic de stupéfiant, les chiffres transmis ne permettent pas de faire une analyse.

---

<sup>1</sup> - Le fait de ne disposer que des tableaux agrégés ne permet pas d'effectuer un calcul de signifiante.

De telles chiffres montrent deux pics importants en délits initiaux qui présenteront en nouvelle affaire des crimes ou délits de moeurs : les CBV et les attentats à la pudeur, ce sont les mêmes catégories qui présentent, en nouvelle affaire, le plus d'ACLP, soit plus de 36% pour l'une et l'autre des catégories, dont près de 50% sont des affaires de moeurs.

### **3 - L'hypothèse d'une progression du délit : l'excitation calmante**

**Ces constatations amènent à reconsidérer une hypothèse que n'infirme pas la clinique de notre questionnaire : celle de la progression du délit.** En effet, si l'on peut "comprendre" une récurrence d'attentat au moeurs en attentat au moeurs, par une sorte de *loi des similitudes*<sup>1</sup>, comment comprendre un tel taux de récurrence en affaire de moeurs chez les CBV? Comment comprendre la progression à l'intérieur des affaires de moeurs?

La récurrence du délit suppose un échec du délit initial et de la peine à venir "calmer" le sujet. Une fois sorti de prison, confronté aux mêmes difficultés, le sujet aura tendance à réagir d'une façon similaire, c'est-à-dire de la manière dont le lui permet son appareil psychique. Cependant, l'hypothèse de la progression introduit l'idée que la conduite anciennement délinquante ou criminelle n'est plus d'une qualité suffisante pour endiguer la tension chez le sujet et que celui-ci devra - à sa psyché défendant - avoir recours à une mise en acte d'une "qualité" supérieure. N'est-ce pas ce que l'on rencontre dans certaines affaires criminelles, ou le parcours des récurrences montre une progression régulière jusqu'au meurtre. Nous pourrions évoquer ici une affaire récente, celle de Van Geloven. Ce sujet pédophile récidiviste, avait connu entre 1983 et 1991 trois condamnations à deux ou trois ans d'emprisonnement, dont la première en 1983 pour enlèvement, avant de commettre le meurtre d'Ingrid et Muriel le 19 octobre 1991.

---

<sup>1</sup> - C'est Hippocrate qui proposera une loi des similitudes "*simili similibus*", qui définit pour lui la relation d'aide et donc doit avoir une vertu curative.

Lorsque nous évoquons la notion de "qualité", il faut entendre une capacité à venir calmer l'excitation, la tension interne. Or, "calmer" ne signifie pas forcément "représenter". Le verbe "calmer" est à entendre dans un sens proche de Michel Fain lorsqu'il écrit que "ce qui calme n'amène pas la satisfaction"<sup>1</sup>. Ainsi le "calme" dont il est question ici vient s'opposer à "satisfaisant"<sup>2</sup>.

Une telle hypothèse induit l'idée que le sujet aurait besoin d'encre plus d'excitation pour se calmer, pour réduire la tension provoquée par le contexte. L'excitation deviendrait alors un dernier moyen pour venir juguler l'excitation, d'où des passages à l'acte visant de plus en plus directement des systèmes d'excitations sexuelles, qui paradoxalement perdent leur qualité de sexuelle au sens freudien de ce terme. Ils n'ont de sexuel que l'excitation qu'ils sont censés supposer produire : l'objet sexuel perdant subitement sa qualité d'objet au sens libidinal de ce terme. Nous retrouvons ici les notions d'«objet non-objet» ou encore «d'objet ustensilitaire» de P. C. Racamier, spécifique d'une relation de perversion narcissique<sup>3</sup> et celle de relation fétichique à l'objet développée par E. Kestemberg<sup>4</sup>.

Ainsi en témoigne, dans un registre plus évolué, ces propos de patient :

"Je suis dans un fast food, assis en face d'une femme elle est jolie, bien fringuée. Je la regarde et puis il y a comme un «décliv», il y a des pensée d'une violence exceptionnelle, de viol. Et d'un coup, je ne vois plus qu'un corps...c'est bestial. Je ne vois qu'un corps, ni homme,

---

<sup>1</sup> - Pour M. Fain dans "Prélude à la vie fantasmatique" en 1971, les activités psychomotrices utilisées par les grands malades somatiques doivent être comprises comme un système permettant d'assurer au patient une relative protection contre la réapparition d'une réalité ayant retrouvé ses qualités de brutalité primaire. C'est donc un système anti-traumatique. Un tel système signe des défaillances majeures dans l'organisation fantasmatique de la psyché et un effacement des systèmes de représentations qui fait le lit au retour d'une sensorialité primaire indifférenciée. De telles activités psychomotrices dans cette perspective traumatique utilise les propriétés de réduction de l'excitation de la pulsion de mort. Ces activités s'apparentent au bercement réalisé par certaines mères pour permettre à leur bébé de s'endormir. Ce sont donc fondamentalement des activités calmantes. (FAIN M. (1971) : *Prélude à la vie fantasmatique*, in Rev. franc. Psychanal., éd. PUF, Paris, 2-3, 1971.)

<sup>2</sup> - Une telle hypothèse a déjà été proposé à propos des patients somatisants, par Claude Smadja et Gérard Szvec. Ils ont nommé ce type de défense par l'excitation : *Procédé autocalmant*. Voir : SMADJA C., SZVEC G. (1993) : *Argument*, Revue française de psychosomatique, 4, 1993, p. 5-6.

<sup>3</sup> - RACAMIER P. C. (1992) : Le génie des origines, Paris, éd. Payot, 1992, 420 p., p. 291.

<sup>4</sup> - KESTEMBERG E. (1981) : *Le personnage tiers, sa nature, sa fonction*, in Les Cahiers du Centre de Psychanalyse, 1981, 3, p. 1-55.

ni femme et je sens la colère. C'est dur à exprimer, c'est comme dans les journaux, **on** la violerait, **on** la tuerait pas. Non. Juste du sadisme, juste pour mon plaisir à moi...de la vengeance."

Certes le problème des sujets, contenu dans les statistiques évoquées, n'est que rarement dans le registre de la représentation mentale telle que cette exemple le propose. Déjà dans un tel exemple, chacun notera le passage au "**on**", élidant ainsi le sujet de sa position. Faisant cela, ce sujet se désubjective et parvient à désobjectaliser l'objet, à le transformer en "chose sexuelle", en "chose à plaisir". C'est pour cela que la progression du délit correspond à une nécessité interne à ces sujets : rechercher des moyens calmants en dérivant la tension interne, de plus en plus efficaces et donc de plus en plus coûteux psychiquement mais aussi pénalement. Ainsi, la sanction pénale ne serait qu'un indice du coût psychique de l'acte de sauvegarde, qu'a représenté pour le sujet, le crime ou le délit provoqué? D'où l'importance de la pénalisation comme prémisses imposées - et nécessaires - à la future représentation psychique. Dans de tels cas, le principe de plaisir serait supplanté par un "principe de calmance". Il n'y a pas recherche de la satisfaction, il y a recherche d'un apaisement et d'un retour au calme. C'est ce que confirme la recherche, 78% des agresseurs cherchent un apaisement dans l'acte délictueux.

Enfin, tant l'analyse des résultats de notre questionnaire, que la pratique thérapeutique au long cours avec des sujets "agresseurs sexuels" nous montre que la progression n'est pas rare. Elle semble pourtant se présenter parfois sous des auspices fantasmatiques ou des formes de scénarii. Ne nous y trompons pas, ce ne sont bien souvent que des "**scénarii-actes**", uniquement fait pour générer de l'excitation, tout en étant paradoxalement incapable de pouvoir engrammer l'excitation sexuelle. Parallèlement et contrairement à la pensée opératoire pour des patients somatisant qui ne vient que redoubler l'acte, nous aurions affaire ici à un acte qui viendrait redoubler l'excitation provoquée par le "scénario-acte". Il y aurait ici une **fétichisation du "fantasme"**, comme on peut dire qu'il y a une fécalisation de l'objet, et ainsi évitement d'une potentielle construction fantasmatique dont nous savons tous qu'elle ne se réalise que sur l'élaboration du manque.

C'est le cas de Gilles, 35 ans, ex-animateur de jeunes enfants, pédophile longtemps actif, reçu en psychothérapie depuis plus de 2 ans : "Au début, dit-il, ce que je recherchais c'était la «fusion» (sic) avec les pré-adolescents". Il les tenait dans ses bras, les câlinait. Puis, viendront progressivement les attouchements, les fellations et la pénétration anale. Cette progression est objet d'une évolution, d'une mise en place dans le temps : "Ce n'est pas venu tout de suite, dit-il, c'était à chaque fois comme un besoin d'aller plus loin". C'est alors que s'installera - toujours dans cette logique progrédiente - le souhait (et sa réalisation) de pénétration d'enfant de plus en plus jeune, surgira un jour "l'idée" de meurtre. C'est cette "pensée folle", incompréhensible et terrifiante pour lui "qui aime les enfants", qui le fera engager une demande thérapeutique conduisant à son éloignement du monde de l'animation des jeunes enfants.

Ce qui est recherché, dans ces cas, c'est la production d'un quantum d'excitation encore plus grand, seul moyen de contention d'une excitation diffuse mais toujours présente. Ici, l'acte évite l'éclatement psychique par la tentative de décharge qu'il provoque, tentative de ramener le "calme" dans la psyché. Corrolairement l'excitation provoquée dans la mise en acte même évite la rencontre d'une production fantasmatique, dont le sujet ne semble pas capable psychiquement. Pour ces sujets la rencontre avec l'objet, s'assimile à une trajectoire excitante, profondément désorganisant, que seule une excitation supérieure pourra contenir. Au choc, le contre choc, thérapie du choc pourrait-on dire. Claude Balier évoque la mise en acte du pictogramme, dont je rappelle la définition : "Représentation de l'affect et affect de la représentation", particulièrement celui de "pénétrant -pénétré"<sup>1</sup>. Pour de tels sujets, nous avons affaire à un véritable effondrement du travail figuratif.

#### **4 - L'acte perceptif, une défense contre l'angoisse**

A la lecture de ces résultats, la progression dans le délit pose une question quant au destin de l'excitation. Dès que la barrière de l'atteinte contre la personne est franchie on perçoit nettement une potentialité de

---

<sup>1</sup> - **BALIER Cl. (1996) : Psychanalyse des comportements sexuels violents, Paris, éd. PUF, col. Le fil rouge, 253 p., part. p. 177-181.**

progression avec un passage de l'atteinte contre la personne à l'atteinte sexuelle. Un tel état de fait n'incite-t'il pas à penser que ces deux délits, atteinte contre les biens et contre les personnes, seraient à considérer comme étant de natures psychiques différentes?

Une telle progression invite à utiliser la notion de pulsion de mort, où la déliaison une fois enclenchée ne connaîtrait plus de frontière. Cependant, le recours à une compréhension économique de ce type de phénomène engage à une réflexion où l'élément endoperceptif - l'excitation - occuperait une place particulièrement importante.

En effet souvenons nous de ce précepte "quand l'horizon est plat c'est la vue qui le borde", un tel aphorisme pourrait comporter un corollaire : "quand l'horizon de la vie est désespérément plat, c'est l'horreur du vide qui le borde". En n'esquissant ici qu'une réflexion, il semble possible de supposer que les sujets connaissant une progression dans le délit, sont engagés dans un processus qui recherche, à tout prix, un retour au calme. Retour impossible à négocier pour certains, qui seront alors pris dans la spirale de l'excitation, jusqu'à la mort. Il y aura recherche et rencontre d'une excitation, calmante d'une autre excitation inengrammable, donc inélaborable psychiquement. Ces deux excitations ne sont pas du même registre, du même niveau topique, sinon la technique que ces sujets utilisent serait contenante, ce qui n'est pas le cas. Leur recours c'est l'activation d'éléments sensoriels, c'est donc la perception (ce qui est confirmé par les épreuves projectives) . **Dans ce cas, l'activation perceptive est ainsi placée du côté des mécanismes défensifs de type économique**, comme peut l'être la répression ou encore dans un registre presque identique les procédés auto-calmants mis en évidence par G. Szewec et Cl. Smadja. Percevoir l'excitation du sexuel, pour ne pas percevoir l'excitation du manque à être. Ce dernier est engendré par l'élaboration de l'identité sexuelle, donc du désir et de sa litanie de frustrations nécessaires que le tabou de l'inceste engendre. La vertu première de ce tabou est de forcer<sup>1</sup> la psyché au travail de la séparation d'avec l'objet

---

<sup>1</sup> - "Forçage", en voilà un mot violent, un mot qui connote la séduction traumatique, c'est ici la véritable "violence de l'interprétation". La psyché aurait-elle un tropisme pour la violence, puisqu'elle même est peut-être issue d'un forçage primitif : si l'objet naît dans la haine, le sujet, pour être, fut nécessairement objet pour un autre sujet pour lequel il naquit à son tour dans la haine. Violence de la mère à l'égard de son enfant qu'elle rencontre au risque de la vie, c'est-à-dire que la rencontre peut être malencontreuse, altérant le narcissisme de la mère, et par là même interdisant à l'enfant la constitution d'un narcissisme fiable.

de la satisfaction et donc de la forcer au travail de la représentation. Quand la notion de manque ne peut-être perçue, c'est-à-dire élaborée, le sujet se trouve face, non à une figure du vide mais au vide et à sa charge surexcitante possédant alors un fort potentiel traumatique. C'est cette dernière charge, surexcitante, qu'aucun mécanisme mental ne pourra venir lier à du psychique, que le sujet aura à maîtriser. Il aura alors recours à une excitation interne, une endo-excitation proche dans sa réalité psychique d'une auto-excitation.

Percevoir cette excitation, c'est pour le sujet, se percevoir, ne pas être aspiré par le vide suscité par la rencontre avec un objet. L'auto-excitation permet au sujet de tenter tout à la fois une décharge (mais la différence de niveau des excitations, rend la décharge inefficace, toujours à recommencer, tel le rocher de Sisyphus qui retombe de lui-même à peine issu au haut de la pente) et en même temps de trouver dans cette manœuvre une lutte efficace contre la déhiscence de son être.

**XIX**  
**CAPACITÉ DE MENTALISATION CHEZ L'AGRESSEUR SEXUEL**

Mentaliser est à comprendre dans notre travail comme une fonction fondamentale du psychisme que l'on reconnaît sous forme d'une fonction qui "atténue l'impact des excitations en leur conférant un sens; [qui] diffère la satisfaction; [et qui] maintient la constance de l'objet"<sup>1</sup>. La mentalisation est donc le processus psychique qui prend en charge la tension *in-corpore* (à effet physiologique) pour lui permettre d'advenir psychiquement et de s'inscrire dans l'histoire du sujet. En d'autres termes, de transformer les traumatismes ou les actes violents relevant souvent d'un hors-psyché, en blessures à penser.

Évaluer la mentalisation ou encore les potentialités d'élaboration psychique de nos populations, c'est utiliser un certain nombre de données (certes parcellaires) de cette étude qui fonctionneront comme autant d'observateurs :

- la qualité des angoisses, avant et pendant l'incarcération;
- les positions émotionnelles et relationnelles avant et pendant l'incarcération;
- la contenance psychique;
- la potentialité régressive;
- la capacité dépressive;
- la dimension onirique.

Nos deux populations étant composées de sujets incarcérés, nous avons considéré l'incarcération comme une situation expérimentale, identique pour tous les sujets et à laquelle ils devront faire face. La situation étant ainsi définie, il est alors possible d'en tirer des conclusions quant aux fonctionnements psychiques que le sujet utilisera pour s'adapter à son environnement. Une telle stratégie adaptative ne pourra qu'être cohérente avec ses compétences psychiques. Il ne faudrait cependant pas croire que cette adaptation, si difficile soit-elle, ne serait qu'un cas particulier. Nous la posons comme exemple d'adaptation à un environnement social peu tolérant aux agresseurs. Mais quel environnment l'est réellement? Ainsi, avons nous fait l'hypothèse que les capacités d'adaptation dont feront preuve les agresseurs en prison sont aussi, avec une intensité moindre, celles dont ils font preuve dans leur vie en dehors de l'univers carcéral.

---

<sup>1</sup> - DORON R. (1991) : art. *Mentalisation*, in DORON R., PAROT F. (1991) : Dictionnaire de Psychologie, Paris, éd. PUF, 1ère éd.1991, 761 p., p. 429.

Il s'agit ici de mettre en tension certains résultats de cette recherche, afin d'envisager l'exigence, sur le plan thérapeutique, d'un "au-delà" du pénal. Il s'agit aussi de tirer de cette mise en tension certaines validations d'approches cliniques avec ces sujets et la nécessité peut-être d'en étendre la pratique compte tenu des traits spécifiques de leur organisation psychique.

## 1- L'Angoisse

	<b>Agresseurs %</b>	<b>Témoins %</b>
<b>Angoisse : souvent ou plutôt souvent</b>	<b>51</b>	<b>40</b>
<b>Peur dans les endroits élevés</b>	<b>44</b>	<b>26</b>
<b>Peur de certains animaux</b>	<b>44</b>	<b>29</b>

En dehors de la prison plus de la moitié des agresseurs sexuels disent ressentir plutôt souvent ou souvent de l'angoisse contre seulement 40% des témoins. Par contre, lorsqu'il s'agit de peurs intenses, les témoins y sont plus sujets que les agresseurs sexuels. Ces peurs sont plus souvent liées à des éléments de réalités concrètes pour les témoins, par exemple et de manière significative, les lieux élevés (44% vs 26%), certains animaux (44% vs 29%).

Ces éléments montrent que si en général les sujets agresseurs sexuels présentent plus d'angoisse, ils en ont moins de représentation que les Témoins qui semblent présenter des phobies plus organisées. **Chez les agresseurs sexuels l'angoisse serait donc plus diffuse, latente, sans réelle organisation phobique, elle signerait une difficulté de mise en représentation psychique.**

## 2 - Comparaison entre le comportement relationnel avant et pendant l'incarcération

Cette comparaison fait apparaître de singulières particularités qui semblent dues, au premier regard, à la situation carcérale spécifique de l'agression sexuelle, particulièrement de ceux que l'on nomme "les pointeurs".

Sentiment	d'être regardé de travers		d'être espionné		d'être sur ses gardes	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	35%	56%	29%	44%	53%	62%
Pendant Incarcération	68%	65%	39%	40%	72%	81%

Par exemple, avant l'incarcération, 56% des Témoins ont le sentiment d'être regardé de travers, seul 35% des agresseurs sexuels l'ont. Une fois incarcéré, c'est 68% des agresseurs sexuels qui ont ce sentiment contre 65% des Témoins. Le sentiment d'être espionné baisse légèrement chez les témoins avec l'incarcération, il augmente de plus de 10% chez les agresseurs sexuels. Avec "le sentiment d'être sur ses gardes", l'augmentation est de 19 points dans les deux groupes, avec le même décalage de 10% supérieur pour les témoins<sup>1</sup>. En dehors de la prison les Témoins présentent donc un tableau d'entrée plus pathologique (données significatives sur l'ensemble des résultats) que les agresseurs sexuels, où domine la menace par l'extérieur avec de fort traits projectifs. Cependant, le score au sentiment d'être espionné doit retenir notre attention, en effet, les Témoins lorsqu'ils sont incarcérés enregistrent une baisse légère de leur activité projective, par contre les agresseurs sexuels voit leurs résultats potentialisés.

Envisageons maintenant la réaction des sujets à la critique.

	Sujet n'aime pas être critiqué		Même si la critique est justifiée		La critique le rend violent	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	47%	50%	24%	41%	17%	22%
Pendant Incarcération	47%	57%	34%	41%	9%	29%

<sup>1</sup> - Avt Incarcération : T=62%, ASx=52%; Pdt : T=81%, ASx=71%.

Pour la population témoin, le seuil de réactivité à la critique est d'emblée élevé (50%) et celui-ci est encore potentialisé par la situation carcérale (57%). Si l'on précise que la critique est justifiée, introduisant ainsi un élément d'objectivation de celle-ci, visant à contenir la dimension projective par l'appel à une réalité éprouvée, le pourcentage des Témoins avant et pendant l'incarcération ne diffère pas : 41% n'aiment pas être critiqué.

Ce taux est cohérent avec le chiffre précédant, en effet cette population présente par ailleurs toutes les caractéristiques d'éléments franchement persécutoires donc, même quand la critique est justifiée, le taux de réactivité est presque identique (50 à 41%). L'impact de la réalité consciente perçue est peu opérante. Enfin, en ce qui concerne la violence, la situation carcérale, en potentialisant l'insécurité du sujet, en potentialise sa dangerosité (passage de 22 à 29%).

En ce qui concerne les agresseurs sexuels le mode de réponse est inverse de celui des Témoins. D'un taux presque identique au départ (47%), leur seuil de réactivité à la critique n'est pas modifié par l'incarcération. Par contre, l'introduction de l'élément de réalité présentant la critique comme justifiée est reconnu et entraîne un effet calmant important sur l'élément persécutoire (passage de 47 à 24%). Ce même élément de réalité perdra de son pouvoir "calmant" dans la situation carcérale qui remobilisera l'insécurité du sujet (passage de 24 à 34%). Cependant, avec la question de la violence déclenchée par la critique, contre toute attente et en opposition nette avec les Témoins, la situation carcérale fait baisser de moitié le taux de réactivité violente. Là encore, il nous faut lire ces résultats à la lumière de la situation carcérale. En règle générale, celle-ci augmente le seuil persécutoire. Si les agresseurs sexuels ne varient pas avant ou pendant l'incarcération, ne devons nous pas lire cela comme : "il ne faut pas que l'on perçoive que je suis un agresseur sexuel sinon ma position risque d'être encore plus inconfortable". Cette hypothèse permet de comprendre que **les réactions pouvant spécifier les agresseurs au regard des autres détenus et les faire sortir de l'anonymat, particulièrement les réactions de**

**violence, sont gommées.** Cette constatation permet de comprendre que l'augmentation du taux de réactivité des agresseurs sexuels dans la situation carcérale même si la critique est justifiée est une réaction qui n'a lieu qu'en leur for intérieur, sans expression externe, c'est-à-dire que les sujets opéreront un barrage quant à l'expression de ces affects violents.

Cela est confirmée par la position des sujets à l'égard de l'expression de la colère.

	Souvent en colère	
	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	26%	25%
Pendant Incarcération	8%	16%

En dehors de la prison 1 sujet sur 4 qu'il soit agresseur ou Témoin, se met souvent en colère. Une fois incarcéré, c'est un agresseur sur 9 contre un Témoin sur 6 qui conservera le même comportement. Ainsi, l'incarcération pour les sujets agresseurs sexuels opère un véritable étouffement de l'affect de colère.

Ces dernières conclusions permettent de faire l'hypothèse que les sujets agresseurs sexuels mettent en oeuvre une **répression des affects<sup>1</sup> de violence et de colère** afin de ne pas être spécifiés par rapport aux autres détenus. Réprimer particulièrement l'affect de violence constitue pour eux une répression de caractéristiques identitaires, puisqu'il s'agit de réaction à la critique, cette dernière mettant toujours en jeu le narcissisme.

Cette répression leur permet de se fondre dans le paysage carcéral, d'en épouser les formes et les contours afin de passer inaperçu et ainsi de se protéger. Il s'agirait là d'une stratégie "passe-muraille", capacité de "modelage" par appui sur l'environnement externe, c'est ce qui fait, qu'en règle général, ces sujets ne posent pas de problème disciplinaire dans les prisons.

---

<sup>1</sup> - PARAT C. (1991) : *A propos de la répression*, Rev. franç. Psychosom., éd. PUF, 1/1991, p. 93-114.: L'effacement de l'affect constitue une rupture de continuité entre excitation et représentation. Une telle conception se lie avec l'idée d'un principe de calmance.

### 3 - La contenance psychique

Étudier la capacité de contenance psychique c'est rechercher, à terme, les capacités de liaison avec des représentations. Il s'agit d'évaluer les potentialités de l'appareil psychique à lier des excitations<sup>1</sup>. Contenir suppose être soi-même capable d'être contenu dans un environnement pouvant fonctionner, à certains moments ou dans certaines conditions de défaillance des qualités du contenant primaire (relation mère-nourrisson), comme élément de contention des excitations. Dans ces derniers cas, l'environnement devient un étayage pour la capacité de contenance psychique du sujet. La défaillance ou les altérations du contenant psychique se traduisent toujours par des mécanismes projectifs.

Nous avons donc exploré la dimension projective et demandé à nos populations par exemple si en général elles étaient jalouses, si elles avaient l'impression que l'on devinait leurs pensées ou si elles se sentaient méprisées

	En général êtes-vous jaloux		Sentiment parfois qu'on devine vos pensées		Impression parfois d'être méprisé	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	51%	66%	29%	50%	28%	35%
Pendant Incarcération	26%	28%	23%	34%	53%	46%

Les Témoins sont plus jaloux en dehors de la prison et l'incarcération fait baisser les scores de manière impressionnante pour cette population. Pour une telle question, il est moins important d'avoir un indice de la jalousie de nos sujets qu'un indicateur de leur activité projective. La jalousie, en effet,

---

<sup>1</sup> - Je rappelle que c'est la mère qui joue le rôle de premier contenant pour la surcharge émotionnelle de son bébé, c'est encore à elle que revient le rôle de transformer ces quantités d'excitations non liable par l'enfant, en quantité psychiquement transformable, c'est là son activité détoxiquante. C'est dans un second temps que l'enfant introjectera cette relation "contenant - contenu" (par le mécanisme de l'identification projective, tel que W. R. Bion l'a décrite), créant progressivement ses propres processus pour penser sa pensée, générant eux-mêmes des contenants de pensée. Ultérieurement ces derniers fonctionneront comme des processus donnant sens aux perceptions et aux raisonnements (B. Gibello).

est la projection sur le partenaire des désirs d'infidélité et de l'intérêt homosexuel pour le rival.

Un Témoin sur deux pense que ses pensées sont parfois devinées avant l'incarcération, contre un agresseur sexuel sur trois. L'incarcération modifiera peu le score pour les seconds, par contre il ne reste plus qu'un Témoin sur trois qui éprouve ce sentiment à l'intérieur de la prison.

Ces deux résultats nous indiquent que pour les Témoins l'incarcération a un effet de contenance psychique indéniable, avec pendant celle-ci une baisse des défenses projectives; cela est corroboré par les résultats au "sentiment d'être espionné". Cet effet de contenance ne semble pas jouer pour les agresseurs sexuels que l'incarcération confronte à l'émergence permanente d'une réalité menaçante, par exemple, avant l'emprisonnement, un agresseur sur quatre seulement a le sentiment d'être méprisé alors que c'est le cas d'un témoin sur trois; avec l'emprisonnement c'est un peu plus d'un agresseur sur deux qui présente cette crainte alors que ce n'est le cas que d'un peu moins d'un Témoin sur deux.

Certes, la situation de l'agresseur sexuel en prison est délicate mais, malgré cela, ces résultats nous permettent de saisir que les agresseurs sexuels, tous délits confondus, sont sous le coup de l'actuel, dans une dépendance réactive très grande par rapport à leur environnement. Au contraire les témoins arrivent à utiliser l'environnement carcéral afin de s'y trouver psychologiquement contenus. Cependant, l'étude du contenu des cauchemars nous indique ce qui est occulté par les chiffres : à savoir que cet actuel menaçant donne une figuration aux angoisses diffuses qui, elles, disparaissent très rapidement une fois que le sujet est incarcéré. A la place, d'autres contenus cauchemardesques apparaissent, qui ne viennent plus figurer des angoisses diffuses, mais au contraire qui mettent en scène l'univers carcéral, avec des représentations très précises, leur permettant de constituer un néo-système phobique qui alimentera une défense par la réalité. Cette défense mettra en avant le danger réel pour ne plus évoquer les angoisses diffuses.

#### 4 - Passivité, activité et potentialité de régression

	Votre idéal, c'est laisser faire les autres (1)		Votre idéal, c'est l'action (2)	
	Agresseurs	Témoins	Agresseurs	Témoins
Avant incarcération	42%	34%	72%	94%
Pendant Incarcération	47%	44%	55%	65%

Ces deux questions permettent d'évaluer la position du sujet à l'égard de la passivité et de l'activité.

Avant l'incarcération, les agresseurs présentent peu de recouvrement (question 1+2) entre passif et actif, en revanche avec un recouvrement de près de 30%, les Témoins présentent une possibilité d'ambivalence pour au moins un tiers d'entre eux, alors qu'elle n'est que de 10% pour les agresseurs. Une fois incarcérés les Témoins voient leur capacité de laisser agir les autres augmenter de 10% vs 5% pour les agresseurs sexuels. L'incarcération provoquerait donc chez les Témoins la possibilité d'adopter une attitude plus passive qu'à l'extérieur, cela ne serait le cas que beaucoup moins fréquemment pour les agresseurs.

Pour la presque totalité des témoins, en dehors de la prison, l'idéal c'est l'action contre 72% pour les agresseurs sexuels. Emprisonnés, l'action restent l'idéal pour 65% des Témoins et 55% des agresseurs. Cette baisse chez les Témoins corrobore les résultats précédants : lorsque le cadre extérieur le leur permet, les Témoins présentent une capacité d'abandonner leur idéal d'action, au profit d'une attitude plus passive. En bref, les Témoins présentent une capacité de régression.

Ces résultats nous indiquent l'effet de contenance qu'a la situation carcérale pour les Témoins. La prison, institution pourvoyant à leurs besoins primaires, circonscrivant les espaces et la temporalité, fonctionnera comme un contenant et sera investi comme tel par eux, c'est ce qui leur donnera la possibilité de s'appuyer sur ce cadre institutionnel pour juguler les excitations dues au développement de leur position passive (privation de liberté, coupure avec le monde extérieure, etc...), en conséquence il leur est alors possible d'abandonner en partie leur idéal d'action.

## 5 - La capacité dépressive

De l'ensemble de nos données il est intéressant d'extraire l'évaluation par les sujets eux-mêmes de leurs épisodes dépressifs.

	Avez-vous connu des moments de tristesse intense, de dépression ou d'abattement dans votre vie?	
	Témoins	Agresseurs
Souvent	31%	30%
Plutôt souvent	19%	13%
Rarement	47%	40%
Jamais	3%	17%

Cette évaluation serait peu discriminative si 17% des agresseurs ne disaient présenter **jamais** de moment de tristesse intense, de dépression ou d'abattement. Un tel résultat nous indique que, pour la population d'agresseurs sexuels, la dépression est d'un abord plus délicat que pour les témoins.

## 6 - L'activité onirique

Explorer l'activité onirique, c'est rechercher la fonctionnalité du travail du rêve, c'est-à-dire apprécier l'efficacité du rêve dans sa tâche d'équilibration entre processus primaires et processus secondaires. Les défaillances élaboratives affectant la fonction onirique l'empêche de jouer son rôle tampon. C'est alors que l'on peut voir apparaître des passages à l'acte ou encore des pathologies somatiques.

Pour apprécier la potentialité fonctionnelle d'un travail du rêve dans nos deux populations, nous avons exploré, au-delà du simple fait de rêver et de s'en souvenir, la qualité du rêve avant et pendant l'incarcération : s'agit-il de rêves répétitifs, de cauchemars, etc...et leur capacité de les raconter<sup>1</sup>.

	Rêvez-vous?	
	Témoins	Agresseurs
OUI	88%	77%
NON	12%	23%

---

<sup>1</sup> - L'étude sur les rêves a fait l'objet d'un autre travail, où est repris et analysé l'ensemble du corpus des rêves. Cette analyse montre une étonnante pauvreté du fonctionnement onirique.

Sinon, depuis quand		
	Témoins	Agresseurs
Depuis toujours	9%	17%

En règle générale, les agresseurs sexuels rêvent moins que les Témoins (77 vs 88%), et pour 17% de la population d'agresseurs, il en est ainsi depuis toujours.

Rêve répétitif avant incarcération	
Témoins	Agresseurs
44%	32%

Rêve de travail avant incarcération	
Témoins	Agresseurs
32%	53%

Cauchemars		
	Témoins	Agresseurs
Avant incarcération	53%	35%
Début incarcération	25%	30%

Si les Témoins présentent une activité onirique plus présente que les agresseurs, par contre, l'analyse de contenu des rêves ou les taux de rêves répétitifs et de rêves de travail indiquent que l'activité onirique de ceux qui rêvent n'est pas d'une meilleure qualité de part ou d'autre. Un élément renforce la mauvaise qualité du rêve chez les Témoins, c'est leur taux de cauchemar avant l'incarcération : un Témoin sur deux cauchemardait *versus* un agresseur sur trois. Cependant, avec l'incarcération, la chute de ce taux est remarquable pour les Témoins, ils ne sont plus qu'un sur quatre à avoir des cauchemars, alors que les agresseurs ne voit pas leur taux changer de manière significative.

Une telle occurrence nous indique de nouveau combien la situation carcérale est contenante pour les sujets Témoins. Psychiquement, ils pourront utiliser leur potentiel - apparemment plus important - de fonctionnalité onirique. En effet, les excitations, dans le cadre pénitentiaire seront suffisamment contenues pour pouvoir être traitées psychiquement, sans débordement des possibilités du sujet (ce qui est le cas dans le cauchemar). L'incarcération au travers de son effet de contenance provoque donc chez les

Témoins un effet de sédation de l'angoisse, ce qui n'est pas le cas pour les agresseurs.

## **7 - La répression : mode de défense prévalent**

La comparaison de nos deux populations montre qu'avec un taux d'angoisse diffuse plus important, peu d'organisation phobique, moins de capacités tant régressives que dépressives et des potentialités oniriques inférieures, **les agresseurs sexuels présentent une difficulté de mise en représentation psychique plus importante que notre population témoin**, composée essentiellement d'organisations psychopathiques. Que penser dans ces conditions du recours à la violence sexuelle, comme comportement de survie psychique? Ces éléments sur la piètre capacité élaborative des agresseurs sexuelles ne peut-il nous faire proposer, à titre d'hypothèse, de concevoir la violence sexuelle comme une violence plus archaïque que la violence purement physique sans connotation sexuelle? Une telle occurrence devrait nous faire reconsidérer nos conceptions psychopathologiques autour du concept de perversion.

Par ailleurs, cette moindre capacité régressive fait que là où la situation carcérale devrait présenter des effets de contenance psychique, elle n'est pour les agresseurs sexuels qu'élément d'un "actuel" excitant, potentiellement dangereux, entraînant chez eux une rupture volontaire entre les excitations et les représentations, afin de se protéger, utilisant ainsi de manière massive comme mécanisme défensif majeur **la répression**. Ce mécanisme défensif est dès le début de la vie, sous l'influence de l'environnement. La capacité de régression pauvre, l'impossibilité de s'appuyer sur le cadre institutionnel, la répression des affects de colère et de violence en tant qu'affect identitaire<sup>1</sup> donne parfois à ces sujets un aspect de passivité totale alors que l'on a affaire à une intense répression psychique.

Le fait que déjà à l'extérieur de la prison, l'angoisse ait de la difficulté à se lier à des représentations, nous indiquerait que **la répression est l'un des mécanismes défensifs prévalent chez les agresseurs sexuels**

---

<sup>1</sup> - En effet la violence est l'affect nécessaire à la différenciation originaire ou ultime, tant l'ultime en son terme rejoint l'origine. Violence nécessaire à l'affirmation d'une origine de l'identité. Cf P. Aulagnier.

dans leur quotidienneté hors incarcération. En effet, quel est l'environnement social qui est tolérant à l'agresseur sexuel? Car enfin, faut-il le préciser, l'agression sexuelle fonctionne chez ces sujets comme une caractéristique identitaire occulte, aussi monstrueuse soit-elle et inéchangeable, qui positionne ces sujets dans un sentiment intense de solitude, d'«être à part». Seule une telle compréhension permet de comprendre la constitution de réseaux d'échanges où, à l'intérieur de ceux-ci, certaines conduites délictueuses pourront fonctionner comme marques néo-identitaires.

Ce sentiment interne de solitude participera chez les agresseurs sexuels à leur quête des systèmes associatifs, lieux où des sujets s'unissent, au delà des différences, autour d'un objet fonctionnant comme un idéal et pouvant être perçu, par certains, comme venant suppléer à une identité défaillante.

Ainsi, pour les Témoins la situation carcérale permet une liaison des excitations, pour les agresseurs, au contraire. cette situation les conduit à une déliaison qui cependant sera temporaire, puisque nous verrons se stabiliser les taux de cauchemars dans nos deux populations après un temps d'adaptation. Ainsi, chacune des deux organisations psychiques (Agresseurs Sexuel et Témoins) fera-t-elle une utilisation différente du système carcéral : contenant pour les second, il deviendra organisateur pour les premiers du fait même du danger qu'il représente. Il ne faudrait pas occulter le fait que les agresseurs risquent de nouveau d'utiliser le danger réel encouru dans l'univers carcéral comme une défense par la réalité, leur évitant dès lors d'aborder leurs angoisses diffuses, shuntant ainsi tout travail thérapeutique. Ainsi et paradoxalement ils utiliseraient de nouveau leurs percepts (ici du danger) pour échapper à leur agonies identitaires.

Il sera donc nécessaire de tenir compte de ce type de défense dans les prises en charge thérapeutique. Le processus d'approche des angoisses diffuses ne pouvant s'effectuer qu'après un temps d'adaptation à l'univers pénitentiaire en gardant à l'esprit que les évocations des menaces de l'actuel (autres détenus, etc...) ne seront que des masques de leur impossibilité à se penser comme sujet.

**XX**  
**LE TRAVAIL DE FORMATION AVEC LES ÉQUIPES ET**  
**L'ÉLABORATION D'UNE "PRAGMATIQUE DE LA**  
**MENTALISATION"**

Depuis le début de cette recherche notre choix fut celui **d'une «pragmatique de la mentalisation»**. Il s'agissait pour nous d'établir les conditions minimales pour que le sujet incarcéré puisse faire l'expérience de la mentalisation et par elle d'augmenter l'empan de sa capacité à mentaliser. L'une des hypothèses qui guida la construction du questionnaire fut que l'amplitude du spectre des questions abordées devait permettre, au sujet agresseur sexuel qui y répondait, de placer des mots sur des pans entiers de sa propre histoire et ainsi de la percevoir. Ce travail devait participer au travail de réaménagement ultérieur de la levée du déni. En effet, mettre en mots participe à un travail de perception psychique des éprouvés internes. C'est en trouvant des mots pour dire ce qui fut perçu que le sujet peut s'approprier sa perception. En la nommant, il la reconnaît comme sienne. Cette mise en mot permet le passage de la perception à la prise de conscience, encore faut-il qu'il y ait "quelqu'un" pour l'entendre; c'est précisément dans ce but que les réunions (tous les mois et demi pendant un an et demi) avec les équipes assurant le recueil des données, devaient permettre à chaque soignant d'augmenter son empan d'écoute. En effet, dans de nombreux cas nous nous sommes aperçus que la description de l'acte d'agression était rarement demandée en détail. L'argument opposé était, en vertu d'une règle de libre parole, qu'il était souhaitable d'attendre que le sujet vint de lui-même aborder son acte. Preuve était pourtant faite que souvent il fallait attendre longtemps avant d'entendre, spontanément, une parole sur l'acte, parole qui parfois ne venait jamais. Une telle pratique révèle aussi la réticence, très humainement compréhensible, des soignants à entendre parfois ce qui relève de l'horreur. Comment, lorsque l'on a soi-même des enfants, peut-on écouter le récit de viol sur enfants avec actes de barbarie? Comment pouvoir supporter, une fois quittée l'enceinte professionnelle, ce qui reste en soi de l'évocation de tels actes? Restes traumatiques, fonctionnant comme des séquestres, pouvant faire retour dans le champ nocturne des rêves, laissant alors le soignant dans un état de détresse psychique. Autant de raisons qui alimentaient la résistance des équipes, les conduisant à s'abriter derrière la très respectable règle de libre parole.

Cependant, les équipes en convinrent peu à peu, une telle conduite risquait d'alimenter une complicité des dénis. Agresseurs sexuels et soignants étant d'accord, pour des raisons inconscientes fort différentes, pour ne pas aborder les détails de l'acte. Dès lors les sujets n'avaient plus de

possibilité de percevoir leur acte et ainsi de le replacer dans une trame historique organisée par la loi humaine où se doit d'être respectée la différence des sexes et des générations.

La mise en place des QIPAAS souleva donc dans les équipes de nombreuses interrogations méthodologiques.

**Pour assurer la pertinence de ces entretiens et permettre l'homogénéité des investigations, il a été nécessaire de garantir une formation continue aux personnels assurant ce recueil.** L'ensemble des équipes participant à la recherche a été rencontré tous les mois et demi. Chaque réunion du groupe de recherche comptait entre 1 et 4 représentants des diverses institutions qui se sont engagées dans l'activité de recherche, soit à chaque réunion entre 35 et 40 personnes. Les réunions eurent lieu de Mai 1994 à Septembre 1995 date de clôture du recueil des données. Ces réunions, centrées sur la mise en oeuvre de la recherche et les interrogations que suscitait le recueil des données auprès des agresseurs sexuels, étaient émaillées d'apport tant théoriques que cliniques. Ainsi s'est constitué un travail de liaison et de réflexion entre les différents professionnels et les différentes équipes permettant le développement d'une plus grande cohérence dans la prise en charge de ce type de patients.

Les interrogations méthodologiques soulevées par la mise en place des QIPAAS furent nombreuses et riches dans les réflexions qu'elles suscitèrent.

## **1 - Résistances au QIPAAS**

Tout d'abord, dans la droite ligne de notre hypothèse, il fallut vaincre la résistance de certaines équipes. La crainte était que les questions fassent intrusion dans l'espace psychique des agresseurs et que le questionnaire ne conduise à un forçage de la parole du sujet. Dès lors réaction thérapeutique, que nous souhaitons mettre en place, ne devait conduire qu'à panser les "coups de canif" que le questionnaire aurait donnés dans l'espace psychique du sujet. Après 3 mois d'utilisation les mêmes équipes - étonnées- percevaient combien l'outil n'était pas effrayant. Bien au contraire ce qui avait été perçu comme trop aiguë se révélait, à l'emploi, comme un outil très

pertinent de mise en paroles d'actes et de vécus psychiques restant souvent, comme évoqué ci-dessus, dans l'ombre des entretiens.

## **2 - Difficulté d'une connaissance réelle de l'acte**

Si cette recherche permet de prendre en compte la perméabilité restreinte entre système judiciaire et système de soins en milieu carcéral, certaines équipes eurent en effet de la difficulté à accéder aux greffes afin de déterminer l'acte qualifiant pour l'inclusion dans la cohorte; cela nous introduit à une réflexion sur la qualification de l'acte au regard de sa "vérité". Méthodologiquement, la qualification de l'acte se faisait avant l'investigation, par recherche, au greffe, de la qualification judiciaire. Pour autant, cette qualification est loin de recouvrir la totalité de l'acte. Si l'on veut tenter de prendre en compte une certaine réalité de celui-ci, il est nécessaire de comparer la qualification judiciaire à celle effectuée par le sujet. La "vérité" de l'acte se situe quelque part entre ces deux qualifications.

1 - Côté agresseur sexuel, l'acte reconnu par le sujet est souvent lié à de multiples facteurs qui, plus ou moins ressortent tous soit d'une dimension de culpabilité, soit de la manipulation. Par exemple, en cas de viol, le sujet pourra reconnaître l'attouchement sexuel et pas le viol :

- soit par volonté d'atténuer la charge qui pèse contre lui, ce qui peut survenir avant un procès;
- soit par une non-reconnaissance de la notion de viol (par exemple la pénétration digitale peut être reconnue sans perception d'un acte de viol).

Ces deux cas de figures parviennent au même résultat, mais ressortent d'une intention, *a priori*, bien différente.

2 - Côté judiciaire, la qualification de l'acte, quoique "calibrée" dans le cadre pénal, connaît des fluctuations multiples. Elle est effectuée par un homme, le juge. Ce dernier utilisant les catégories pénales, classera l'acte en fonction d'un certain nombre d'impératifs. Ainsi, une agression sexuelle pourra être requalifiée au cours d'une instruction à plusieurs reprises, la

même affaire pouvant, selon la qualification judiciaire, être passible de la cour d'assises ou du tribunal correctionnel.

Ces difficultés de nomination de l'acte délictueux rendent peu probable son appropriation par le sujet. Comment s'approprier quelque chose qui, soit est requalifié ou déqualifié par la justice, soit est démenti par le sujet lui-même ? Dans un tel cas, demander au sujet une description détaillée de l'acte et des éprouvés qui y sont liés, permet au sujet d'avoir à dire sans risquer d'être considéré comme un récitant jugé au bout de la narration et dont, à terme, le récit lui échappera de par la qualification qu'il recevra. Ainsi, en demandant au sujet de décrire son acte, quelque'en soit la violence, c'est de lui dont il parle. C'est lui, en tant que sujet, qui sera écouté. C'est précisément ce changement de point de vue qui permettra au sujet en le "racontant" de percevoir véritablement l'ampleur de son acte, ce que n'avait pas permis les récits visant à une qualification judiciaire ou policière de l'acte qui restent tous extérieurs au sujet.

**Un tel récit nous apparaît, avec le recul du temps, tout à fait fondamental.** En effet, il existe une grande différence entre l'imputabilité de l'acte et son appropriation par le sujet. **Seul un tel récit peut être considéré comme une prémice favorable à l'appropriation par le sujet de son acte.** Nous y reviendrons plus avant. Cependant, l'expérience nous a montré, avec les sujets déniaient leur acte, qu'une fois la condamnation effectuée il est plus difficile de parvenir à une appropriation de l'acte par le sujet et ainsi à la levée du déni.

### **3 - La question des refus de passation**

Cette recherche par la passation des QIPAAS, ne se fit pas sans quelques refus, même si ceux-ci furent relativement rares. Cependant, tous les refus ne s'équivalent pas : certains sujet auraient accepté de "passer" le questionnaire moyennant deux mois de remise de peine; d'autres, une fois leur affaire jugée, ont refusé considérant cela comme "une affaire classée"; les pères incestueux n'ont pratiquement jamais refusé, contrairement aux sujets violents. **La violence apparaît comme une source plus importante de refus que l'acte d'agression sexuel proprement dit** (ce que confirme bien notre étude). Une telle composante semble aussi être

validée par les sujets du groupe témoin. Tous les refus furent respectés, mais l'expérience a montré que ceux qui refusaient le QIPAAS bénéficiaient, quand même, d'au moins un entretien, ce qui constituait pour eux une première expérience thérapeutique qu'ils n'auraient peut être pas eu sans le questionnaire.

#### **4 - Le QIPAAS : un "aménageur" thérapeutique**

La lecture des travaux de nos collègues étrangers, en ce qui concerne les interventions auprès de cette population de délinquants, montre que le souci majeur est d'éviter la récidive. Une telle position, issu du choix du modèle de référence conceptuelle, le cognitivisme, s'inscrit dans une optique judiciaire. **Le choix que nous avons fait, même s'il prend en compte cette dimension se situe plus dans la tentative d'enrayer un processus de répétition et donc de passage à l'acte.** Éthiquement, nous nous situons, non dans une dimension judiciaire, mais dans une perspective d'emblée thérapeutique.

Ainsi, l'utilisation du questionnaire a eu pour nombre d'équipes un effet structurant, que ce soit au niveau d'un remodelage du dispositif d'accueil que du "setting" des entretiens. Par exemple le sujet incarcéré était reçu par 2 personnes, l'une investiguant, l'autre écoutant et prenant des notes. Un tel dispositif, nous le rappelons, est celui préconisé par C. Balier, afin d'éviter les risques trop grands de clivage ou de manipulations psychiques, sans pour autant les éradiquer totalement. Ainsi, naturellement, le questionnaire fonctionna comme un "aménageur" du cadre thérapeutique. Aménagement qui ne porte pas uniquement sur le dispositif, mais aussi sur le déroulement temporel de l'investigation.

##### **4.1 - Questionner : un "forçage" nécessaire de la parole**

Le QIPAAS, avec son contenu obligatoire d'interrogations fonctionne pour les équipes comme un surmoi extérieur. Cette "imposition" permet de faire faire, à nombre de soignants, l'expérience d'une investigation non traumatique. Contrairement à ce qui était craint,

la mise en mots se fit sans effondrement du sujet, au contraire, elle fut vectrice d'une expérience véritablement thérapeutique pour l'agresseur. Une telle situation relève de l'organisation psychique dans laquelle se trouve engagé les sujets agresseurs. L'hypothèse est que leur problématique se situe dans le champ d'un défaut de symbolisation : ils n'ont pas la possibilité d'une mise en représentation fonctionnelle d'une partie de leur système pulsionnel. Une part de leur sexualité reste soit dans le champ de l'infantile, soit dans celui de l'archaïque et donc du difficilement représentable (excitatif "pur").

La mise en représentation, le travail de représentance, auquel tout sujet dans son histoire se trouve confronté, nécessite une négociation de la violence. La parole, à ce titre, est toujours "forçage". Symboliser suppose, en effet, une "absence" de l'objet, à sa place c'est une représentation qui s'y substitue dans le psychisme. Toute nomination repose donc sur la faculté de supporter, de traiter la disparition de l'objet du champ de la perception afin qu'il réapparaisse, sous forme d'un symbole, dans la psyché et son appareil mnémonique. La symbolisation va donc de pair avec la problématique de la disparition. Or, la disparition est toujours violence faite au sujet, c'est le confronter à l'insupportable du manque, non pas tant de l'objet, mais du manque à être. Lui proposer de nommer c'est le confronter à cette violence qu'il n'a pu traiter et qui, du moins en faisons nous l'hypothèse, a enclenché le passage à l'acte, voir la répétition de l'acte délictueux entraînant la récidive. Passer à l'acte, c'est éviter dans un champ focal précis, le travail psychique de la symbolisation. Ainsi, **questionner représente certes un "forçage", voire une violence, mais une violence symbolique nécessaire sans laquelle ces sujets ne pourraient se confronter au travail de la représentance.**

#### **4.2 - La description de l'acte : un moment dynamique**

C'est bien ce qui est enregistré par les équipes, la description détaillée de l'acte était le **moment dynamique du questionnaire**. S'il place l'investigateur dans une position de voyeur, tous s'accordent

à reconnaître que c'est le moment le plus difficile et c'est souvent un moment "d'authenticité franc" (sic). Ces constatations très fréquentes indiquent que face à l'appareil judiciaro-policié le sujet est dans une description "opératoire", il raconte un acte coupé de ses affects. Nous avons rarement rencontré des soignants présentant des sujets décrivant leur acte de manière exhibitionniste. Au contraire, **la prise de parole provoquait un apaisement et non une excitation** (ce qui serait le cas d'une description exhibitionniste). Pour les deux actants psychique, l'investigateur et l'investigué, l'acte devenait source de représentation psychique pour les besoins du QIPAAS. Ce dernier fonctionnait comme un "tiers", représentant de cette recherche entendue comme lieu des améliorations du soin. Ainsi, le QIPAAS devenait le représentant de celui qui "demandait la parole", de celui pour qui la demande était faite. Dès lors le risque de dire face à quelqu'un devenait certainement moins inquiétant pour l'agresseur.

##### **5 - Les difficultés d'évocation de l'intimité psychique reflètent une régression malaisée**

Le plus difficile n'était pour autant pas toujours la description de l'acte, l'ensemble des équipes de recueil des données ont pu différemment le constater, **le plus douloureux pour ces sujets résidait souvent dans le fait d'aborder leur vie psychique** (lieu d'intimité interne), difficulté enregistrée aussi pour le repérage temporel. Cette difficulté permet d'évaluer les capacités régressives que possèdent ces sujets. **Plus l'évocation mobilisera les défenses psychiques de type refus ou clivage, moins la capacité régressive sera présente, autant de points rendant plus difficile la prise en charge future.** Cependant, il faut prendre en compte que ces sujets étaient rencontrés plusieurs fois (en moyenne trois). Pour certains la qualité des réponses évoluait au fil des entretiens permettant aux équipes de se placer progressivement sur des "pistes" thérapeutiques. Par ailleurs, le recul du temps indique qu'il ne semble pas y avoir de parasitage entre l'investigation et la prise en charge. Bien au contraire, le questionnaire fonctionne comme une ouverture qui reste opérationnelle tout au long du traitement.

Si au départ, l'une des craintes était que, face à un tel flot de questions, les sujets allaient se trouver vidés de toute demande, bien au contraire le questionnaire fonctionna comme prévu. La progression que nous avons envisagée permit, non un vidage, mais une mise en mots progressive des différents champs du psychisme du sujet.

## **6 - L'effet de médiatisation et de renforcement de la contenance psychique**

L'expérience a montré que certains détenus ont évoqué avec leur(s) compagnon(s) de cellule - quand ils savaient les motifs d'incarcération, reconnus entre eux, similaires - le questionnaire. Cela a entraîné des demandes de passation qui n'étaient pas prévues dans le protocole originel. Une telle constatation nous indique que loin d'être traumatique le questionnaire peut avoir des "effets de sens" que nous n'avions pas prévu entre les détenus eux-mêmes. Certes il ne faut pas être dupe de l'aspect "dérivatif" que représente en milieu carcéral la passation d'un questionnaire de cet ordre. Cependant, ce seul aspect ne saurait expliquer, à lui seul, les demandes qui furent adressés aux équipes et qui virent des sujets non prévus par le protocole avoir plusieurs entretiens. Ici l'aspect "mise en parole", "mise en perception" et "mise en perspective psychique" de l'acte est prépondérant. Au travers du questionnaire l'acte, aussi violent soit-il, n'entraîne plus d'effraction des systèmes psychiques d'écoute: en quelque sorte l'acte ne devient plus dangereux psychiquement. C'est à partir de cette limite d'écoute reconstituée que l'acte peut commencer à être perçu par le sujet. Le QIPAAS présente donc, pour les équipes, des **effets de renforcement de contenance psychique**, tout en disposant de qualités de "médium malléable"<sup>1</sup>, réalisant **une première médiation**, non seulement entre le sujet et son acte, mais entre le sujet et un autre sujet extérieur à l'environnement soignant. Ainsi, **cet effet renforçateur de contenance psychique d'une part et de médiatisation de l'autre permet de réinscrire l'acte délinquant dans un circuit d'historisation sociale.** L'acte, au regard d'un tiers n'est plus parlé en temps que tel mais connaît un intermédiaire qui vient le représenter pour ce tiers, c'est le QIPAAS. Nous

---

<sup>1</sup> - La notion de "médium malléable" est emprunté à ROUSSILLON R. (

sommes ici face à des éléments de prémice d'une symbolisation. Sans pour autant garantir qu'elle interviendra nécessairement.

### **6.1 - La contenance psychique permet à l'acte d'horreur de devenir "blessure à penser"**

Le dispositif que nous avons mis en place a permis à certains soignants de percevoir combien ils abordaient le délinquant sexuel comme un "délinquant sexuel" et non comme un sujet à part entière. Ils le recevaient comme une image et non comme une personne. Le questionnaire a donc permis la transformation de l'image même du délinquant sexuel pour les équipes de soins. En effet, la nomination fait émerger de la représentation sociale le sujet et sa souffrance. Le dispositif que nous avons mis en place permet donc "l'attente du sujet" et est vecteur de processus représentationnels. Le cadre est ici vecteur d'étayage d'une figurabilité du sujet. En parlant l'acte, dans un tel contexte, le sujet se parle. C'est cette parole qu'il entend "s'adresser à", qui lui révèle la perception, souvent pour la première fois, de son acte. En "rencontrant son acte dans sa parole", il le crée et ainsi en prend possession. C'est cette nomination qui le fonde alors comme sujet souffrant. Son acte n'est alors plus son "emblème", marque répulsive lachée à la figure du monde le désignant comme "ordure". Son acte devient le symbole d'une indicible souffrance, d'une souffrance elle-même en attente de représentation. L'acte ne prendra forme, pour le sujet lui-même, que dans cette nomination. Le sujet pourra se l'approprier si tant est que la souffrance ne vienne pas annihiler le porteur de l'écoute. Là se situe toute la place de l'investigateur, sa capacité à ne pas être subverti - dans sa pensée - par l'horreur. Le risque étant que l'impensable de l'acte se transforme en impensé pour l'investigateur. C'est alors, pour obtenir un bien être commun, le risque déjà évoqué d'une complicité des dénis. Cependant, si cette occurrence est évitée, alors ce n'est pas l'acte qui est accueilli par l'écoute mais son au-delà. L'acte se mue alors en "blessure à penser". L'impensable devient béance narcissique, preuve d'un **inachevé identitaire**. Une fois cela re-connu, le travail thérapeutique peut commencer, les prémices de l'élaboration ayant été rendues possibles par le cadre. Le

délinquant sexuel devenant témoin de son acte pourra alors porter témoignage de ce qu'il a entendu de sa souffrance. S'il fallait parler d'un temps pour la demande de soins psychique, ce ne serait qu'en cet instant que le sujet pourrait l'envisager. On perçoit facilement combien le travail est commencé depuis longtemps quand une demande thérapeutique peut parvenir à la conscience d'un sujet et être entendu comme tel par un tiers; combien corollairement il est vain avec de tels sujets d'attendre d'emblée une demande pour engager un travail thérapeutique.

## **7 - Une ligne de conduite : chercher à susciter la demande**

Ces éléments permettent d'avancer que répondre au QIPAAS est déjà en soi la prémice d'une demande : le sujet expérimentera la possibilité de penser à son acte en présence d'un tiers qui cette fois ne sera pas, soit persécuteur, soit annihilé par lui. Cela ne signifie pas qu'il y aura une demande systématique après le questionnaire, elle ne l'est qu'une fois sur deux (**50% de demandes de suivi psychothérapique après la passation du QIPAAS**). Il s'agit simplement d'une expérience thérapeutique qui fera trace (**62% des sujets juge d'emblée l'expérience d'investigation positive**). Tout ces points nous amène à proposer une ligne de conduite générale **avec ce type d'agresseur il ne s'agit pas d'attendre une demande de soins psychiques, il faut impérativement chercher à la susciter.**

## **8 - Les équipes et l'utilisation du QIPAAS**

L'utilisation du QIPAAS a développé des appropriations diverses de cet outil de travail dans les équipes.

Si déjà le QIPAAS sert de support, dans de nombreux centres, à l'investigation thérapeutique, certaines équipes réfléchissent actuellement à l'utilisation du questionnaire comme **évaluation d'un pré-traitement** préparant à un suivi thérapeutique, avec cette question corollaire, comment inscrire le questionnaire dans un protocole de suivi?

Certaines questions auxquelles les sujets délinquants n'avaient pas ou pu répondre, sont parfois reposées quelques mois plus tard, afin de percevoir l'évolution du processus élaboratif. Dans ce cas, le questionnaire est utilisé comme support d'une **évaluation de l'évolution du processus de symbolisation**. Dans le même ordre d'idée, les sujets sont souvent revus après un temps de passation plus ou moins long - en moyenne, quand la détention le permet, l'intervalle est de 1 à 2 mois. Cela permet aux équipes d'apprécier **l'effet en après coup du questionnaire**, ce qui en reste dans le temps dans la maturation du processus représentatif. **C'est fréquemment dans ces entretiens post-investigation que se présentent les autres demandes de suivis.**

Enfin, le questionnaire est utilisé, après le temps de la recherche, comme **un guide d'entretien**. (Dès septembre 97 une version d'usage clinique du QIPAAS, le QICPAAS, sera disponible. Il s'agit d'une version simplifiée et modifiée selon les résultats de la recherche<sup>1</sup>).

Ainsi, les équipes en s'appropriant le QIPAAS se sont-elles façonnées un outil de travail qui n'est plus tout à fait celui que nous leur avons fourni, sans pour autant être tout à fait différent. Il est le reflet de leur capacité à créer des soins psychiques. Dès lors l'outil qu'elles utilisent n'est plus un objet étranger, mais reflète l'histoire de l'équipe créatrice de soins, un objet familier dans lequel elles peuvent se reconnaître comme auteur et donc qu'elles utilisent avec plaisir, en pensant qu'elles ont créé ce qu'elles ont trouvé sur leur parcours thérapeutique.

## **8.1 - Unification du tissu thérapeutique au niveau national**

Un autre point mérite d'être relevé à part, dans l'effet de cette appropriation du questionnaire par les équipes. Il s'agit de l'effet d'unification, sur le territoire national, des systèmes de prise en charge.

---

<sup>1</sup> - Cette version est le fruit d'une confrontation entre l'équipe de recherche et les équipes en place sur le terrain pénitentiaire. Elle a été longuement discutée dans un groupe de travail au sein de l'ARTAAS et particulièrement par l'équipe du SMPR de Varcès, souvent représenté par M. P.-Y. EMERAU. (voir partie "le devenir du QIPAAS").

En effet l'ensemble des équipes qui ont participé à la recherche, ont pu échanger, au cours des rencontres inter-équipes de suivi de recherche, leurs expériences, leurs interrogations mais aussi leurs difficultés. Elles ont pu y puiser aussi des modifications de leur manière d'intervenir psychiquement auprès de ce type de patients délinquants. Tous ces points venant à propos de l'appropriation de l'outil "questionnaire". Par le biais de ces échanges - fertiles - autour d'un outil d'investigation, c'est l'ensemble des pratiques de chacun qui était exposé, discuté, parfois renégocié. Ainsi, **à l'échelle du système de soins psychiques carcéral français, le QIPAAS installe un tissu relativement homogène de prise en charge.** Homogénéité ne signifie pas similitude. Chaque équipe, nous l'avons déjà montré, par ce lent travail d'appropriation conserve ses qualités propres et ses différences fécondes. Cette unification de l'intention de soin sur un territoire est rendue nécessaire du fait même de la mobilité des détenus dans le système carcéral. En effet, un sujet "agresseur sexuel" qui au cours de son histoire carcérale peut changer plusieurs fois de lieu d'incarcération, pourra retrouver un même esprit de prise en charge thérapeutique. Un tel développement évite au sujet délinquant une trop grande rupture de soins quand il change de lieu de détention. Cela ne veut pas dire qu'il n'aura pas à traiter le travail de séparation avec son équipe thérapeutique précédente mais il aura le sentiment d'une unité de prise en charge. C'est cette certaine "familiarité" qui participera pour le sujet délinquant du sentiment d'une "méta-contenance" psychique. Implicitement, il fera l'expérience que son acte - quel qu'il ait pu être sa violence - peut concerner un système social. Son acte, s'il est excluant, n'est pas pour autant exclusion psychique du sujet qui l'a commis. Ce point est aussi renforcé par le fait que le plus souvent les expériences relationnelles thérapeutiques positives sont l'action de soignants particuliers, dont nous savons qu'ils sont nombreux dans ces équipes. Ici, dans le cas de cette homogénéisation, il s'agit non plus de répondre au "coup par coup", de faire de la rencontre thérapeutique un aléatoire dépendant du sujet qui l'organise, mais d'opposer à l'acte transgresseur, une politique cohérente donnant au sujet, quelque soit l'endroit où il est pris en charge, le sentiment qu'il fut pensé, avant et ailleurs qu'ici où il est. Qu'il fut pensé dans son acte même. Ainsi se

trouve reconsidéré la place du sujet, premier acte fondateur de la responsabilisation.

**Cet élément d'homogénéisation nous apparaît fondamental pour le suivi de telles personnalités dont il n'est pas possible d'assurer qu'il se fera, au cours du temps d'incarcération, toujours avec le même thérapeute.**

**XXI**  
**SYNTHÈSE DES RÉSULTATS**

L'ensemble de cette étude montre que notre population d'Agresseurs Sexuels est plus âgée que celle incarcérée pour violence physique (moyenne d'âge des Cas = 40 ans). Dans leur très grande majorité de nationalité française (95%) avec pour les trois quart d'entre eux des parents d'origine française, (il y a significativement moins d'Africains du Nord chez les Cas que chez les Témoins). Les Agresseurs sexuels, ici en parité avec les Témoins, présentent un plus faible niveau de scolarisation que la moyenne des sujets incarcérés. Pour autant, au premier abord, ils présentent une meilleure intégration dans la vie professionnelle que les Témoins, ainsi qu'une meilleure insertion dans celle-ci, puisque un sur six est un cadre (1 sur 33 chez les Témoins).

## **1 - Le délinquant sexuel, son acte et sa victime**

**Les violeurs de sujets adultes sont les plus fragiles sur le plan de leur insertion sociale.** Ce sont certes les plus "jeunes" de notre cohorte mais ils présentent un niveau d'éducation bas; ils ont quantitativement le plus faible niveau de formation professionnelle et la plus instable insertion professionnelle à la date des faits ainsi que la plus délicate autonomie financière.

Les deux tiers de notre population d'agresseurs sexuels sont incarcérés pour la première fois, mais près de la moitié sont des récidivistes avec une **moyenne identique dans les deux cohortes de trois récidives par sujet** et un âge moyen à la première incarcération de 27 ans chez les Agresseurs sexuels. Ce sont les agresseurs de mineurs non-incestants qui récidivent le plus et les violeurs de mineurs incestants qui récidivent le moins. Cependant pour les sujets incestants **un sujet sur trois admet que la conduite délictueuse avait un caractère de régularité dans sa vie.**

Une analyse quantitative et qualitative des récidives montre que **la récidive sexuelle est un risque constant pour les Agresseurs sexuels et occupe au moins la moitié des récidives,** avec le fait que

**plus le nombre de récidives augmente, plus augmente le risque que la récidive soit sexuelle,** mais plus augmente aussi l'éventualité de l'atteinte physique violente aux personnes.

Chez les sujets récidivistes, les condamnations ou les incarcérations antérieures n'ont provoquées aucune transformation psychique par rapport aux sujets "primaires". **Ainsi, une fois en dehors d'un cadre judiciaire et/ou pénal, ils ne chercheront pas à tenter une démarche thérapeutique dont aucun bien fondé ne leur apparaît.**

**Moins de un agresseur sur deux reconnaît totalement l'acte délictueux,** mais si l'agresseur fut lui-même agressé dans son enfance ou adolescence, il reconnaît plus fréquemment les faits. Ce sont les violeurs de mineurs non incestants qui présentent le plus de réticence à reconnaître les faits. L'alcoolisation entraîne une réticence à la reconnaissance de l'acte, en revanche si le sujet évoque l'acte comme une impulsion, il en reconnaîtra plus sa délictuosité.

Lorsque la reconnaissance de l'acte est totale, il y a moins de plaisir évoqué pendant l'acte et plus d'apaisement. **Lorsqu'un sujet a lui-même subi une agression sexuelle dans son enfance, il reconnaîtra plus facilement totalement les faits.**

Lorsque la reconnaissance est partielle, chez les violeurs d'enfants ou d'adulte ce qui ne sera pas reconnu en premier est l'intrusion corporelle, chez les autres agresseurs ce sera l'acte d'agression. La victime sera alors présentée comme "séductrice" ou "consentante". **Cependant pour tous les agresseurs ce qui est refusé en permanence, c'est la violence.**

La victime est plus fréquemment connue des agresseurs sexuels que des Témoins. Son âge a de l'importance pour un auteur sur 3, mais concerne moins les auteurs d'actes incestueux, les plus concernés étant les auteurs d'agression sur sujets de moins de 15 ans. Chez ces derniers, l'âge de préférence pour le choix d'une victime est inférieur à 15 ans. Quand il y a

**un âge de préférence, la victime est le plus souvent de sexe masculin.** Si l'agresseur a lui même été agressé dans l'enfance, il accorde plus souvent de l'importance à l'âge de la victime.

Le sexe de la victime est important pour un agresseur sur deux, dans un tel cas la victime est moins souvent un mineur. Les agresseurs agressés dans l'enfance ont plus souvent une victime de sexe masculin.

Le choix de l'âge de la victime est un révélateur de l'homoérotisme du sujet agresseur.

## **2- L'acte d'agression : caractéristiques et composantes psychiques et environnementales**

Moins de un agresseur sur cinq cherche un lieu particulier pour l'exercice de son acte et un sur cinq préfère un moment précis de la journée. L'essentiel est d'être - mis à part l'exhibitionniste, et encore - à l'abri du regard de l'autre au moment du déclenchement de l'acte. **Dans ces moments, toute forme d'altérité deviendra menaçante pour le sujet.**

Moins de un sujet sur cinq reconnaît avoir voulu montrer quelque chose à la victime. La même proportion admet avoir exercé une contrainte sur elle. **La contrainte physique surgit le plus souvent lors de la manifestation de refus par la victime.** La violence morale de l'acte n'est pas repérée par l'agresseur. **Si les parents incestants sont seulement 2% à reconnaître la présence de violence dans l'acte d'inceste,** les agresseurs d'enfants reconnaissent moins souvent la violence que ceux d'adultes.

**Avant l'acte délictueux, un tiers des agresseurs sexuels ont eu d'autres comportements susceptibles d'être jugés comme délictueux mais non judiciarisés** dont près de la moitié d'entre eux sont de même nature que le délit. Dans la moitié des cas ces comportements sont apparus à l'adolescence et dans un sixième dans l'enfance du sujet.

**Un agresseur sur quatre avait déjà pensé à l'acte délictueux avant de passer à l'acte mais, en règle générale, l'aspect dangereux n'est pas perçu.** L'acte délictueux apparaît comme une

stratégie anti-dépressive face à l'impossible maîtrise de la montée d'excitation.

L'acte d'agression s'est passé, pour plus d'un tiers des agresseurs sexuels, dans une période particulière de leur vie. Les événements cités indiquent que perdre une situation traumatique ancienne entraînant pour eux une grande difficulté à traiter les signaux de "perte objectale", ce qui confirme que **l'acte délictueux surgirait en lieu et place de la défaillance de leur capacité dépressive.**

**L'alcoolisation est présente dans un tiers des passages à l'acte.** Près de la moitié des agresseurs reconnaissent qu'une impulsion est à l'origine de leur acte.

Presque un quart des agresseurs a eu une "pensée" ou une "image" avant le déclenchement de l'acte mais qui semblent se présenter sous le statut d'une quasi hallucination indiquant des éprouvés proches de la dépersonnalisation signant une abolition subjective face à la montée excitative. **Le surgissement de l'acte se déroule donc dans un climat d'effacement du processus de représentation psychique.**

L'acte délictueux procurera principalement un éprouvé d'apaisement. Retour au "calme" qui suit le sentiment intérieur d'un dépassement par l'excitation au moment du déclenchement de l'acte. Ce dépassement est vécu par les sujets comme étant inquiétant, d'autant plus qu'ils perçoivent l'impossibilité d'un contrôle et l'effacement de leur limites subjectives. Ainsi, un agresseur est il plus acteur de son acte qu'auteur.

**Par ailleurs, au moment de l'agression, les qualités humaines de la victime disparaissent pour l'agresseur sexuel.**

**Une large majorité d'agresseurs sexuels est incapable d'évaluer son degré de dangerosité.**

Honte et culpabilité ne sont pas différenciées par les agresseurs. Si la honte est plutôt celle d'avoir perdu le contrôle de soi, **la culpabilité est inefficace et révèle donc une incompréhension de la dimension délictueuse de l'acte.**

**Moins de un sur deux ne perçoit, ni le lien entre l'acte commis et leur incarcération, ni les conséquences que son acte pourrait avoir pour la victime.** Cependant, même lorsque des conséquences sont perçues pour la victime, celles-ci doivent être tempérées et ne sont pas forcément le signe d'un véritable travail psychique de "reconnaissance". Ce point indique la **nécessité de l'action judiciaire pour qu'une telle reconnaissance puisse advenir.**

Ce dernier point est d'autant plus important que la moitié de ceux revendiquant la responsabilité de leur acte n'en perçoivent pas les conséquences pour la victime, que près des deux tiers des agresseurs se sentent victime des événements et qu'un sur cinq pensait que cela devait "fatalement" arriver dans sa vie. Ce dernier point est d'autant plus vrai que le sujet agresseur a été lui-même agressé dans son enfance.

Plus des deux tiers désirent changer mais seul un agresseur sur deux a fait quelque chose pour changer. **Plus les sujets reconnaissent complètement être l'auteur du délit, plus leur gradient de volonté de changement augmente.** L'analyse du "prix à payer" pour ce changement révèle que 88% sont prêts à "payer le prix fort", mais que ce dernier laisse transparaitre soit une incompréhension du terme symbolique, soit une violence (sacrificielle ou mutilatrice) à l'identique de l'acte d'agression lui-même. Parmi les sujets qui désirent changer, seul un tiers a réellement entrepris une action efficace. **Les récidivistes ne font rien de plus que les autres pour "changer". Ce qui est efficace pour provoquer la demande de changement et de soin c'est, à chaque fois, la condamnation actuelle,** La période d'intervention thérapeutique féconde chez les récidivistes est donc juste après leur condamnation. Cependant presque deux agresseurs sur trois perçoivent confusément que quelque chose en eux serait à changer, ce qui signe l'attente d'une injonction à caractère interdictif, conteneur et donc protecteur.

### **3 - La vie familiale, sexuelle et l'insertion sociale de l'agresseur**

En dehors de l'acte délictueux 80% des agresseurs présentent une vie sexuelle dont 78% se disent satisfaits. Pour décrire celle-ci les agresseurs insistent plus sur l'aspect quantitatif : les fréquences, les "besoins" sexuels

importants et insatisfaits (particulièrement les violeurs) mais aussi sur les conduites sexuelles très singulières ou régulièrement délictueuses (pédophilie, exhibitionnisme). Le passage à l'acte délictueux procure plus de satisfaction, que l'acte habituel, à deux agresseurs sur cinq. Leur vie sexuelle a débuté de manière significative dans un climat de séduction même quand il n'y a pas eu d'agression sexuelle dans l'enfance, ce qui permet de poser l'hypothèse que dans l'enfance de ces sujets ils furent soumis à une séduction continue primaire de la part d'un objet environnemental primordial. Ce dernier point explique que la vie sexuelle des agresseurs a commencé plus souvent sur un mode passif que les non agresseurs sexuels. Enfin, moins de un agresseur sur deux connaîtra une modification importante de sa vie sexuelle dont la principale sera l'arrêt des relations avec sa partenaire habituelle.

La masturbation peut se présenter chez l'agresseur sous une forme impérative et de toute manière la fréquence y plus élevée que chez les témoins. Elle révèle une **carence d'auto-érotisme psychique ainsi qu'une capacité de refoulement moindre que pour les Témoins**. Seuls parmi les agresseurs sexuels on rencontre des sujets utilisant comme vecteur inducteur de leur sexualité des images présentant des jeunes enfants.

La population des agresseurs présente globalement et en apparence une meilleure intégration professionnelle et plus d'autonomie que les Témoins. Cependant quand ils ont des difficultés celles-ci sont beaucoup plus importantes que les Témoins et ils offrent alors une insertion professionnelle beaucoup plus instable. De la même manière, ils disposent d'une stabilité plus grande de leur mode de vie, quoiqu'ils ont nettement plus de divorces. Ils semblent qu'ils aient **la capacité de reproduire des modèles d'adaptation sociale, sans en avoir intériorisé véritablement les données structurelles psychiques**. Nous aurions affaire ici plus à une capacité de "modelage" par appui sur l'environnement, qu'à une capacité réellement identificatoire et intégrative.

Les Agresseurs Sexuels présentent une relative indifférence face aux décès des pères qui, selon leurs dires les auraient plus fréquemment "vissés" ou "humiliés".

Les Agressors Sexuels se décrivent comme ayant beaucoup ou plutôt beaucoup d'amis, sur lesquels ils peuvent compter, et de manière nettement plus importante, ce sont des acteurs de la vie sociale ou fréquemment ils occupent des postes de responsabilités. Ainsi, l'agresseur sexuel laisse l'image d'un homme présentant une bonne insertion sociale et une présence très active dans le tissu social.

#### **4 - L'enfance et l'adolescence**

Les agresseurs sexuels furent des enfants et adolescents mieux intégrés que les Témoins dans les circuits scolaires. Très tôt leur sommeil présente plus de perturbation avec des cauchemars reflétant un sentiment d'insécurité profond ce qui entraînera plus de demandes de consultations psychologiques ou psychiatriques pour troubles du sommeil dans l'enfance et à l'adolescence. Sur le plan relationnel c'est à **l'adolescence** que des difficultés spécifiques apparaîtront, bien différentes des Témoins. Ces difficultés éprouvés l'étaient principalement avec les jeunes de leur groupe d'âge, avec **l'émergence de préoccupations sexuelles. Parmi les motifs de consultations (qui sont le double des Témoins) on retrouve déjà des comportement sexuels particuliers** et des agressions sexuelles caractérisées.

**Dans l'enfance et l'adolescence les relations sadiques sévères et une tendance précoce à la cruauté franche envers les animaux. fussent-ils ceux familiers, sont une caractéristique type des agresseurs sexuels.**

**L'autre grande caractéristique, spécifique aux agresseurs sexuels est, dans plus d'un cas sur trois, un agression sexuelle subie avant 10 ans,** qui sera dans les trois quart des cas multiples ou répétée au cours de l'enfance ou l'adolescence. Cette agression sera l'oeuvre dans la moitié des cas d'étrangers à la famille mais connu d'elle, plus d'un quart sera occasionné par des inconnus et un peu moins d'un quart par des membres de la famille, particulièrement frères aînés et oncle. Les femmes ne sont pas absentes des personnes agressant les sujets dans l'enfance. Majoritairement l'acte d'agression sexuel se présentera sous la forme d'une

masturbation ou d'une masturbation réciproque avec ou sans fellation, mais **un tiers des sujets seront soumis à une pénétration anale** dont 10% sous la forme d'un viol avec violence.

## **5 - Vie psychique et organisation psychopathologique**

Les agresseurs sexuels présentent principalement des **angoisses de type narcissique et d'adaptation**. Leur anaclitisme les rend dépendants d'un environnement (dépendance qui est recherchée) dont ils se défendent mal (indiquant un pare-stimulus peu protecteur) et auquel ils cherchent à s'adapter. Cet ensemble est particulièrement cohérent et nous indique que **les agresseurs sexuels n'ont pas pu organiser une capacité dépressive fonctionnelle**. Enfin, les figures surmoïques relèvent d'un Moi-idéal cruel, plus que d'un Surmoi secondarisé. La fragilité de la constitution de l'objet, son peu d'étayage interne et la présence de pensées suicidaires violentes peut faire redouter des passages à l'acte autolytique mélancoliforme.

En dehors de leur incarcération ils présentent nettement moins de peurs et de systèmes phobiques organisés que les Témoins. Spécifiquement mais isolément, certains peuvent craindre la répétition et l'aggravation de l'acte délictueux. Par contre l'incarcération viendra très fortement potentialiser ces mécanismes, alors qu'elle les atténuera chez les Témoins. Pour faire face à ces peurs, au delà des techniques d'évitements propres aux deux groupes, seulement chez les agresseurs sexuels on rencontre une attitude auto-agressive. Les passions peu différentes des Témoins portent, lorsqu'elles sont spécifiques des agresseurs sexuels, directement sur les enfants pour certains pédophiles et pères incestueux, sur les femmes pour certains violeurs. La passion pour le feu, les jeux (dont ceux d'argent), la religion et les systèmes philosophiques n'a pas été rencontrée dans la population témoin.

S'il n'y a pas de grandes différences quant aux représentations de la folie, nous retrouvons le fait que les agresseurs, **quoique pressentant autant que les Témoins qu'ils pourraient s'effondrer, en ont moins de représentation qu'eux**, nous indiquant ainsi **une cohérence psychique plus faible**, oeuvre certainement du clivage. Par contre, leurs représentations portent plus souvent sur le sentiment que quelque chose en

eux pourrait se rompre, avec l'émergence d'**images d'actes autolytiques ou celles de grande violence sur des enfants** - ce qui nous permet de percevoir que derrière les discours d'attirance, d'attachement ou d'affection porté à l'enfant se cache une dimension violente, voire meurtrière.

Leur activité onirique est moins bien organisée que celle des Témoins qui l'est déjà peu. Très pauvre, tant dans la forme que dans le contenu, elle révèle un fonctionnement préconscient peu développé avec de **nombreux versants traumatiques** qui se traduisent par des rêves répétitifs des traumatismes de l'enfance, particulièrement ceux provoqués par les agressions parentales sur l'enfant ou encore d'autres agressions sexuelles vécues par eux, autant d'éléments inexistants chez les Témoins. **Les sujets incestants ou pédophiles présentent de manière caractéristique des rêves où se trouve figurées des images d'enfants sans scénario.** L'étude de l'activité onirique révèle la très grande difficulté qu'ont les agresseurs sexuels, quelque soit leur délit, à engrammer la montée d'excitation interne qui fonctionne comme un traumatisme. L'étude des cauchemars témoigne, malgré des apparences contraires, que l'incarcération permet un réaménagement des potentialités préconscientes de ces sujets.

L'étude des comportements relationnels et émotionnels nous montre une population d'agresseurs sexuels qui, quoique d'une apparence plus calme, présente une organisation psychique plus fluente, moins bien organisée sur le plan défensif et donc plus mal équipée pour faire face à des montées excitatives que les Témoins. Ces derniers, malgré de profondes carences élaboratives, sont mieux structurés autour d'une personnalité de type psychopatique. L'incarcération se révélera psychiquement contenante pour les Témoins, alors que pour les agresseurs sexuels elle potentialisera leur vécu persécutoire et entraînera cependant une baisse paradoxale de leur réactivité violente.

Enfin, l'utilisation des épreuves projectives met en évidence, chez l'agresseur sexuel, une organisation psychique particulièrement hétérogène, avec une grande variabilité intra et inter individuelle. La plupart de ces organisations sont constituées en archipel, où les irruptions projectives

témoignent à la fois de l'ampleur de l'effraction de la réalité externe et de la fragilité de celle interne.

Malgré cette hétérogénéité et quelque soit l'organisation psychopathologique de ces sujets. On enregistre **une très grande dépendance par rapport aux stimuli perceptifs et à l'environnement extérieur**, ce qui signe un **surinvestissement du percept** ainsi qu'une capacité de déplacement et de scénarisation réduites. On constate une véritable archipélisation pulsionnelle.

**L'hypothèse psychopathologique de la perversion ne suffit pas à rendre compte de leur organisation psychodynamique.**

L'objet primaire apparaît chez nos sujets comme manquant. La confrontation à l'imaginaire féminine-maternelle est désorganisante et c'est l'actuel - l'acte au présent, dont celui du percept - qui vient colmater l'absence de l'objet. Enfin, les affects sont déficitaires, ou débordants, et primaires, relevant davantage du pur registre de la sensorialité.

Les articulations entre perceptions et projection, aussi marquées par l'emprise soit-elles, ainsi que les traces d'angoisse quant à l'objet, témoignent de la possible existence d'un espace intermédiaire sur lequel pourrait s'arrimer une relation thérapeutique, pour un grand nombre de nos sujets. Pour quelques autres, chez lesquels ces éléments n'ont pas été retrouvés, une telle relation paraît plus problématique.

## **6 - La question du "changement", les possibilités de traitement et les indicateurs thérapeutiques**

Clore cette synthèse c'est aborder la question du changement, de ses possibilités et de sa faisabilité au travers des traitements. C'est poser la question des récurrences et de leur évitement : "y a-t-il, avec de tels sujets, des possibilités de changements permettant de minorer le risque de récurrence?" En d'autres termes la volonté de changement, quand elle est verbalisée, est-elle efficace, peut-elle être réellement considérée comme un moteur de changement?

Ce qu'il faut retenir des réponses au questionnaire envisageant cette question, c'est qu'un certain nombre de sujets sont prêts à payer le "prix fort" pour que cesse leur comportement. Ce prix, nous l'avons vu, est parfois celui d'une violence sacrificielle ou mutilatrice qui masque une dimension de désespoir et d'extrême indigence psychique de ces sujets à faire face aux excitations (intra ou extra psychiques). C'est bien ainsi qu'un sujet demandant une lobotomie dévoile qu'il se rend ainsi compte que c'est en lui que dysfonctionne quelque chose. Il est cependant "pris" dans une représentation où il y aurait quelque chose de mauvais en lui qu'il faudrait extirper, c'est le modèle soustractif<sup>1</sup> de la maladie. L'excès n'est pas perçu du côté de l'excitation mais du "quelque chose" en trop qu'il faut enlever, quelque chose de mauvais. Nous percevons que ce qui est pour eux "en trop" est en réalité un en moins. En moins du côté de leur capacité à faire face au traitement de certaines excitations. Ces sujets ont moins de capacité à traiter les mêmes doses d'excitations, car ils n'ont pas acquis les systèmes de filtrages psychiques de l'excitations (conduisant à l'acquis des interdits humains). Ainsi, la même dose d'excitations sera pour eux considérée comme une surcharge, d'où les traitements visant à inhiber les "productions" d'excitations internes. Ce "en trop", qu'il faudrait enlever, est bien le produit d'une impossibilité d'engrammage de l'excitation, il est le produit du "en moins" du côté du processus. C'est la carence du processus de psychisation qui alimente ce "en trop" d'excitation. Ainsi peut on se rendre compte, que tout en étant absolument nécessaire, la délivrance de substances inhibitrices de productions hormonales, ne fait qu'accréditer cette vision de la "maladie-délit", il y a du "en trop" qu'il faudrait inhiber. Il nous semble qu'une telle proposition thérapeutique, si elle est nécessaire, ne rend compte que d'une partie de l'éprouvé du sujet auteur d'agression sexuelle, elle tait la réalité de la souffrance du "en moins" de processus perçu confusément par nombre de ces sujets. Il semble donc qu'il doive être tenu compte de cette dimension lors de la prise en charge thérapeutique. Si le "en trop" se doit d'être respecté, il ne doit en aucun cas masquer le déficit dont il est issu. C'est souvent la première dimension qui permettra de travailler la seconde. Cependant, omettre la seconde c'est prendre le risque de signifier implicitement au sujet qu'on ne considère pas réellement l'origine de sa souffrance et dès lors lui renvoyer l'idée d'une simple normalisation de son comportement sans

---

<sup>1</sup> - LAPLANTINE F. (1986) : Anthropologie de la maladie, Paris, éd. Payot, 411 p., p. 199 sq.

s'intéresser à sa souffrance identitaire origine même de son défaut de processus. A terme, le risque est donc de rendre dépendant du traitement le sujet qui y est soumis.

Un sujet pour lequel une perception de ce "en moins" de processus est plus vive devrait bénéficier plus pleinement d'un abord psychothérapique, sans que l'alliance des thérapeutiques soit à rejeter, bien au contraire.

Ce «prix de la justice» est considéré comme le prix fort pour un changement. ce qui suppose que le sujet attend de ce prix un changement, en conséquence de quoi quelque chose ne se reproduira plus. On ne peut que sentir le "double tranchant" d'une telle affirmation, aussi positive soit-elle : "j'ai payé, j'ai changé". Une fois que ce qui est considéré comme le prix, sera payé, le sujet ne sera plus du tout dans la même demande de changement puisqu'il jugera être soldé de tout compte. Certes chacun reconnaîtra ici une confusion des sphères entre le judiciaire et le psychique. Cependant il faudrait se garder d'un raisonnement trop simple qui dirait que cette confusion indique combien peu ces sujets ont envie de changer et que payer leur dette suffit. Cette confusion appartient à leur mode de fonctionnement. Pris dans le percept de la justice par son "bras", le jugement et l'emprisonnement, les agresseurs percevront un désir de changement certainement "induit" par cette perception et en effet il convient de rappeler que ce qui est efficace pour provoquer la demande de changement et de soin c'est à chaque fois la condamnation actuelle, c'est-à-dire la référence à un indice perceptif obligeant le sujet à entreprendre une démarche.

Or, le percept, nous l'avons vu à de nombreuses reprises, est pour eux un pôle d'accrochage et de sauvegarde face à des angoisses identitaires agoniques. Il s'agira donc d'utiliser ce temps perceptif (nous avons montré que c'est la continuité du percept qui semble garantir que ça durera dans le temps), où pèsera sur le sujet le percept judiciaire (tel une main sur l'épaule qui guide le non-voyant) pour le placer sur des bases où pourraient s'établir les pré-conditions d'une mise en représentation psychique de son acte et de ses incidences, c'est-à-dire les conditions d'une mise en absence de l'objet, seule voie pour accéder à un symboliquement partageable, autrement dit pour instaurer un traitement psychothérapique efficace. Cela semble d'autant plus important qu'aucun de nos sujets, estimant qu'ils devaient payer un prix

"fort", n'ait précisé qu'en dehors du temps carcéral l'aide devait se poursuivre, voici un autre élément renforçant **l'idée d'un étayage sur un temps judiciaire perceptif**. De cette importance du percept et de l'environnement, nos procédures thérapeutiques doivent tenir compte.

**Ainsi est-il nécessaire de trouver le moyen de maintenir un percept favorable à l'établissement des conditions d'un traitement ou d'un suivi : soit sous forme d'une "obligation de soins", soit sous celle d'une judiciarisation du suivi.**

Un tel percept (obligation ou judiciarisation) fonctionnera pour les sujets agresseurs sexuels comme un repère. Il constituera une forme d'environnement apaisant, qui vaut moins par l'effet d'obligation que par celui de cadre propre à faciliter le travail de mentalisation.

**Aussi est-il important, pour les professionnels de la santé en relation avec les sujets agresseurs sexuels, d'établir une différence entre traitement et suivi.** Le traitement engageant une relation active propre à développer la mentalisation et devant prendre fin un jour; le suivi est le rappel, de loin en loin, qu'un travail psychologique est à préserver. Il ne faut en effet pas sous estimer l'existence et le maintien du clivage qui fait partie de la personnalité de ces sujets. Clivage, responsable de l'oubli et de la minimisation des risques tenant à des traumatismes subis dans l'enfance : traumatismes sexuels parfois mais surtout traumatismes lors de l'établissement des premières relations avec les parents.

**En ce qui concerne traitement et surtout suivi, la part du cadre social représenté par les délégués à la probation sera donc de la plus grande importance.**

Au delà de la volonté affirmée par le sujet d'engager un traitement, notre étude a mis en évidence **5 indicateurs significatifs de bonne réponse à une prise en charge de type psychothérapique<sup>1</sup>**:

- le fait que le sujet reconnaisse totalement le délit qui lui est reproché;
- le fait de se sentir "anormal" au moment de l'acte;
- la présence de la reconnaissance spontanée qu'une impulsion puisse être à l'origine de leur acte;
- lorsque l'arrestation est verbalisée comme soulageant le sujet;
- la reconnaissance qu'il y a eut exercice d'une contrainte pendant l'acte.

Enfin, quoique non efficace, si de la culpabilité, voire de la honte, sont verbalisées - tout en étant réservé sur leur dimension réelle de moteurs d'une mentalisation du changement - il pourra leur être accordée de l'importance quant à une première accroche pour un travail thérapeutique.

---

<sup>1</sup> - Pour l'argumentation de ces indicateurs, nous renvoyons au corps du texte du rapport. Le lecteur y trouvera l'ensemble des raisons qui rendent ces traits saillants.

**XXII**  
**POUR CONCLURE :**  
**FAVORISER LA MISE EN PLACE TRAITEMENT PENDANT LA**  
**DÉTENTION ET DÉVELOPPER LE SUIVI POST-PÉNAL**

L'ensemble de cette recherche montre au premier chef que les sujets auteurs de délits et crimes sexuels, même dans le cas où ils sont récidivistes, ne percevant pas les conséquences de leur acte pour eux mêmes et surtout pour la victime, n'en connaissent pas les dimensions judiciaires et pénales. **La volonté de changement, même chez les sujets récidivistes, n'est active que le temps de la judiciarisation et de la pénalisation de leur affaire.** Une fois quittés les rets de la justice cette volonté disparaît. Par ailleurs, l'incarcération de tels sujets, même si elle les place dans un univers réellement inquiétant, leur permet de trouver une ébauche d'organisation psychique les rendant *a minima* accessible à une procédure de soin. **Il serait donc efficace d'initier un processus de soins pendant le temps carcéral et donc de développer les opportunités, particulièrement en début de détention, de rencontre avec les équipes de soins psychiques,** tout en respectant un temps de latence pour les sujets incarcérés pour la première fois, afin d'éviter les effets traumatiques de l'incarcération.

Dans le même souci, s'appuyant sur le fait que ces sujets étayent leur organisation psychique sur les percepts environnementaux plus que sur des éléments symboliques intériorisés, **un suivi post-pénal, judiciairement contrôlé (par voie d'obligation de soins ou de judiciarisation du soins) semble nécessaire le temps où le sujet ne manifesterait pas de changement psychique.** Pour un certain nombre d'entre eux, plus qu'un espoir de changement, le fait d'un tel suivi, perçu par le sujet au travers des consultations et contrôles réguliers, peut avoir un effet conteneur et donc anti-dépresseur suffisant pour éviter les récidives (malheureusement peut-être pas toutes). Faute de telles mesures on risque, comme c'est déjà le cas pour 45% (75 sujets) des agresseurs sexuels, de voir des récidives dont 66% (50 sujets) d'entre elles présentent une progression dans la gravité des actes délictueux.

La prise en charge thérapeutique de ces sujets suppose un certain nombre d'aménagements tenant compte de leurs mécanismes défensifs prévalents : la répression d'abord, mais aussi le clivage et le déni massif de l'autre. Il est donc nécessaire de placer le sujet dans une situation qui lui évite d'avoir recours particulièrement à la répression, tout en renforçant les effets de contenance psychique. Le choix opéré, pour le questionnaire, d'une

**"pragmatique de la mentalisation"** doit ici être repensé dans un cadre plus strictement thérapeutique. En effet, attendre, sous le couvert de la règle de libre parole, que le sujet aborde ses actes, montre que souvent il faut attendre longtemps une parole qui parfois ne vient jamais. L'expérience de notre questionnaire montre **qu'une "imposition" de la parole, au travers des questions, est pour ces sujets une expérience véritablement thérapeutique**, dans la mesure où les équipes sont elles-mêmes supervisées, compte tenu des effets contre-transférentiels que la rencontre de tels sujets impose à l'écouter. Questionner, sortir de la réserve, représente dès lors un forçage de la parole et d'une certaine façon une violence, mais une violence symbolique nécessaire sans laquelle ces sujets ne se confronteront jamais au travail de la mise en représentation. C'est ce travail de parole qui leur permettra d'ébaucher un travail de **"toucher psychique"** de leur(s) acte(s). Placer le sujet dans les conditions de **devoir nommer**, c'est le confronter à une violence qu'il n'a pu traiter et qui, en faisons-nous l'hypothèse, a enclenché le passage à l'acte. En nommant, c'est l'agresseur qui devient le témoin d'une souffrance et celui qui témoigne d'une souffrance n'est plus en position d'accusé. Il accuse alors réception d'une souffrance dont il fut le vecteur, au travers de son acte d'agression, et que parfois lui-même a subi. Il accuse alors le coup que lui-même a porté, et par cette voix en supporte le fait d'en être l'auteur.

Compte tenu des impacts psychiques auxquels les agresseurs sexuels soumettent les soignants qui s'y trouvent confrontés, il semble nécessaire qu'un travail d'aide et d'étayage psychique face partie de la prise en charge thérapeutique de tels sujets, sous la forme de supervisions régulières, tant pour les équipes intra-pénitentiaire que pour celles extérieures ou que pour les thérapeutes travaillant dans le cadre de cabinet privé.

Quoique nous ayons défendu la nécessité d'une pression de la réalité judiciaire afin que se poursuive un processus de soin, il semble important de libérer le thérapeute d'une liaison avec la justice. Pour ce faire, nous proposons que la prise en charge des agresseurs, à leur sortie de prison ou / et dans le cadre d'une judiciarisation du soin, soit assurée certes par un thérapeute reconnu pouvant suivre ce type de sujet, mais relié indirectement à la sphère judiciaire par un tiers, un médiateur (psychologue ou médecin, expert en ce type de patients) qui pourrait prendre la décision, si nécessaire,

d'un recours à la justice en cas de non présentation du sujet à ses séances de soins ou de danger avéré.

Enfin, l'évaluation d'une évolution psychique du sujet, ne pouvant être faite par le thérapeute, il conviendrait qu'elle puisse être faite par un tiers expert qui la rapporterait à un collège bi-partite réunissant justice et santé afin de prendre la décision de levée des mesures judiciaires de suivi concernant le sujet.

Pour peu que l'on se donne la peine de poursuivre un suivi initié pendant le temps de la peine, au dehors, et d'entendre nos propositions, alors pourra-t-on espérer voir réellement baisser les récidives des sujets sortants.

## XXIII LE DEVENIR DU QIPAAS

Le travail avec les équipes thérapeutiques tout au long des deux années de recueil des données a fait apparaître combien le questionnaire était utilisé de manières diverses. Ces diversités firent germer l'idée d'une transformation, au terme de la recherche, du QIPAAS en un **guide d'entretien**, retour en quelque sorte à ce dont il était originellement issu mais considérablement enrichi par l'apport élaboratif de tout le travail de recherche mené par les équipes. Un guide cependant un peu particulier, puisque nous nous proposons d'utiliser les résultats de notre étude comme **base d'une évaluation de la fonctionnalité élaborative du sujet**. Ainsi, toute équipe, avec une formation minimum, à condition de bénéficier d'une supervision, pourrait utiliser un outil opérationnel qui pourrait l'aider à s'orienter thérapeutiquement avec les sujets délinquants sexuels.

D'ores et déjà, à la demande de certaines équipes, le QIPAAS est proposé à l'utilisation sous sa forme actuelle (voir annexe), tout à la fois comme outil de rencontre des délinquants sexuels et comme éléments de formation des personnels.

### **1 - Un devenir de l'action "recherche" : la création de l'ARTAAS**

Lors de leur réunion au mois de juin 95 clôturant en partie le recueil des données, les équipes participantes ont souhaité poursuivre un travail de formation. A cet effet, fut créée une Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles (ARTAAS) dont le siège est le SMPR de Fresnes. Le Président en est le Dr Claude Balier et le Secrétaire Général Mme le Dr Sophie Baron-Laforêt, médecin psychiatre au SMPR de Fresnes. Ses membres se réunissent à Paris à l'hôpital Guiraud tous les deux mois pour une journée de travail.

## **2 - Impact de l'ARTAAS sur la formation des personnels**

Dans une période de mise en place et de rodage, nous avons voulu limiter la participation aux seules équipes ayant participé à la recherche. Néanmoins, l'association compte déjà près de 80 membres adhérents, tous travailleurs du secteur psychiatrique pénitentiaire.

Un travail suivi, à partir des réflexions suscitées par le développement de la recherche et l'emploi de son questionnaire (QIPAAS) s'est organisé au sein de 5 groupes ayant pour thème :

- La relation d'étayage dans le suivi thérapeutique.
- L'utilisation des techniques de groupe.
- L'utilisation des techniques corporelles.
- Les ateliers d'expression.
- Création d'une trame d'entretien à partir du questionnaire de la recherche.

L'après-midi de chaque rencontre est consacrée à une étude de cas dont le Dr Cl. Balier assure la supervision. Un thérapeute expose un cas suivi, les participants donnent leur point de vue. Le rôle du superviseur étant de dégager les points de repères fondamentaux pour une pratique en relation avec le connaissance des pathologies en cause. Il s'agit donc d'étendre ce qui se fait au sein d'une équipe à la cinquantaine de participants à ces journées. Cela permet enfin de **poursuivre, avec les équipes en place sur le territoire français, l'esprit insufflé par la recherche, celle d'une "interaction recherche-formation" dans un souci évident d'interactivité entre les partenaires du soin auprès des agresseurs sexuels.**

La demande de participation est considérable de la part de nombreuses équipes n'ayant pas participé à la recherche. Il faut penser à ceux qui travaillent maintenant dans les établissements pour peine, point faible du dispositif d'action pour une stratégie globale des soins en milieu carcéral.

Dans son développement l'ARTAAS va inévitablement vers une régionalisation de son action, sous l'égide de personnes se sentant aptes à répercuter ce qui continuera à se faire à un niveau central.

## XXIV VALORISATION DE LA RECHERCHE

**Compte tenu de la sensibilité des thèmes traités, du questionnement éthique qu'impose une telle recherche et du fort sentiment de responsabilité qu'elle engage, le responsable et les directeurs scientifiques de ce travail n'ont pas souhaité engager de publications avant l'analyse de toutes les données.**

Cependant, quelques communications ont été faites :

- Journée Technique Nationale d'Information sur le suivi médical des auteurs de crimes et délits sexuels, organisée par la DGS et la DAS, Paris, le 21 mars 1996. Thèmes des interventions :

"Présentation de la méthodologie de la recherche auprès des auteurs de délits et de crime sexuels incarcérés",

"Présentation de quelques résultats (définitifs) de la recherche et du travail effectué avec les équipes de soins".

- Colloque des Psychologues Praticiens, Paris le 22 mars 1996, thème de l'intervention :

"Une recherche sur l'organisation psychique des sujets agresseurs sexuels incarcérés. Hypothèses psychopathologiques et possibilités de traitement psychique".

- XV Congrès international du Rorschach et des Méthodes Projectives, Boston (USA), 8-12 juillet 1996. Thèmes des interventions :

"Faisabilité d'une recherche, avec une double technique projective, auprès d'une population d'agresseurs sexuels incarcérés".

"Approche de la dynamique psychique de 30 auteurs d'agression sexuelle, à travers les épreuves projectives".

- 31<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Française de Criminologie, sur le thème "*Santé et système pénitentiaire*", Dijon, les 25 et 26 octobre 1996. Thèmes des interventions :

"Dynamique d'une recherche sur l'organisation psychique et la mise en place d'un traitement possible auprès des agresseurs sexuels incarcérés : «une solution à la française»".

"Que nous apprend la prison sur les agresseurs sexuels? Potentialité de mentalisation et capacité d'adaptation".

- Colloque de la Société Française de Psychologie : "*Prévention et agressions sexuelles*", Paris, le 30 mai 1997. :

"Comment comprendre la récidive chez l'agresseur sexuel".

- En 1997 sont prévus :

- Journée Nationale d'Étude de l'ARTAAS, Paris, 18 septembre : "Les résultats de la recherche et la question de l'obligation de soins";

- Congrès National de Sexologie : "Les transgresseurs sexuels", Aix-Les-Bains, 3 et 4 octobre;

- Séminaire d'Étude du Groupe Lyonnais de Psychanalyse : "La répétition chez les agresseurs sexuels";

- Colloque du Laboratoire de Psychologie Clinique de l'Université de Paris V : "L'étayage perceptif chez l'agresseurs sexuel", Paris le 22 novembre.

- En 1998 est prévu, le Congrès National des SMPR à Lyon.

A cet ensemble volontairement restreint, il faut ajouter **la création de l'association ARTAAS** (cf plus haut), et nos interventions régulières dans son enceinte, la recherche servant de support à l'échange et à la formation des personnels. Il serait souhaitable que les travaux des différents groupes de travail de l'ARTAAS puissent être publiés et largement diffusés auprès des équipes en exercice.

## SOMMAIRE

1 - Données socio-démographiques:p.	3
2 - Nature des délits et des récidives p.	3
3 - Reconnaissance du délit p.	4
4 - La victime	p. 5
5 - Que se passait il avant le délit dans la vie psychique du sujet à propos de l'acte délictueux ?	p. 5
6 - Les événements, attitudes psychiques et comportements précédents l'acte délictueux p.	5
7 - Que se passe t'il psychologiquement pendant l'acte p.	6
8 - Les vécus après l'acte délictueux p.	6
9 - Les caractéristiques de l'acte d'agression p.	7
10 - La vie sexuelle de l'agresseur en dehors de l'acte d'agression p.	7
11 - Les angoisses p.	8
12 - Les représentations de la folie p.	8
13 - Les phobies, les peurs et les passions p.	8
14 - L'activité onirique p.	8
15 - Les difficultés relationnelles p.	9
16 - Les comportements relationnels et émotionnels avant et pendant l'incarcération p.	9
17 - Les vécus d'enfance et d'adolescence p.	9
18 - La vie familiale et l'insertion sociale p.	10
19 - Les épreuves projectives p.	10
Pour conclure p.	11

L'étude compare deux populations, l'une composée de **176 cas d'auteurs d'agressions sexuelles**, toutes qualifications judiciaires confondues et **32 témoins** ou "non agresseurs sexuels" (désignés encore par le terme "Témoins"), tous incarcérés pour violences physiques ayant ou non entraîné la mort, avec ou sans intention de la donner, mais sans antécédent de crime ou de délit sexuel. L'étude a été menée auprès de 18 SMPR, CD et MA répartis sur le territoire national français.

## 1 - Données socio-démographiques

Notre population d'Agresseurs Sexuels est plus âgée que celle incarcérée pour violence physique (moyenne d'âge des Cas = 40 ans). Dans leur très grande majorité de nationalité française (95%) avec pour les trois quart d'entre eux des parents d'origine française, (il y a significativement moins d'Africains du Nord chez les Cas que chez les Témoins). Les Agresseurs sexuels, ici en parité avec les Témoins, présentent un plus faible niveau de scolarisation que la moyenne des sujets incarcérés. Pour autant, au premier abord, ils présentent une meilleure intégration dans la vie professionnelle que les Témoins, ainsi qu'une meilleure insertion dans celle-ci, puisque un sur six est un cadre (1 sur 33 chez les Témoins).

De l'ensemble du croisement des données socio-démographiques et des catégories judiciaires utilisées dans la recherche, il appert que **la catégorie des violeurs d'adultes se dégage comme particulièrement fragile sur le plan de son insertion sociale**. Ce sont certes les plus "jeunes" de notre cohorte mais ils présentent un niveau d'éducation bas; ils ont quantitativement le plus faible niveau de formation professionnelle et la plus instable insertion professionnelle à la date des faits ainsi que la plus délicate autonomie financière.

## 2 - Nature des délits et des récidives

Catégories utilisées dans la recherche	n Cas	%
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	26	15%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	26	15%
Viol sur sujet "adulte".....	46	26%
Aggression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	51	29%
Aggression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	11	6%
Aggression sexuelle sur sujet "adulte"....	16	9%

Deux tiers des Agresseurs sexuels sont incarcérés pour la première fois, mais près de la moitié sont des récidivistes avec une moyenne identique dans les deux cohortes de trois récidives par sujet et un âge moyen à la première incarcération de 27 ans chez les Agresseurs sexuels. Ce sont les agresseurs de mineurs non-incestants qui récidivent le plus et les violeurs de mineurs incestants qui récidivent le moins. Cependant pour les sujets incestants un sujet sur trois admet que la conduite délictueuse avait un caractère de régularité dans sa vie.

Une analyse qualitative des récidives dans les deux cohortes montre, de manière discriminante, que l'on ne rencontre aucune ILS chez les Cas, pas plus que l'on ne rencontre de problèmes judiciairisés d'alcoolisation chez les Témoins. Par contre, **la récidive sexuelle est un risque constant pour les Agressors sexuels et occupe au moins la moitié des récidives, avec le fait que plus le nombre de récidives augmente, plus augmente le risque que la récidive soit sexuelle, mais plus augmente aussi l'éventualité de l'atteinte physique violente aux personnes.**

**Chez les sujets récidivistes, les condamnations ou les incarcérations antérieures n'ont provoquées aucune transformation psychique par rapport aux sujets "primaires". Ainsi, une fois en dehors d'un cadre judiciaire et/ou pénal, ils ne chercheront pas à tenter une démarche thérapeutique dont aucun bien-fondé ne leur**

### 3 - Reconnaissance du délit

Catégories judiciaires	Reconnaissance du délit		
	Totale	Partielle	Pas du tout
Viol sur mineur < 15 ans non incestueux	35%	46%	19%
Viol sur mineur < 15 ans incestueux.....	35%	54%	12%
Viol sur sujet "adulte".....	31%	58%	11%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans non incestueux.....	57%	25%	18%
Agression sexuelle sur mineur < 15 ans incestueux.....	50%	40%	10%
Agression sexuelle sur sujet "adulte"....	31%	56%	12%

Reconnaissance du délit en fonction de la catégorie judiciaire.

(Les chiffres représentent les pourcentages par catégories)

**Moins de un agresseur sur deux reconnaît totalement l'acte délictueux, mais si l'agresseur fut lui-même agressé dans son enfance ou adolescence, il reconnaît plus fréquemment les faits. Ce sont les violeurs de mineurs non incestants qui présentent le plus de réticence à reconnaître les faits. L'alcoolisation entraîne une réticence à la reconnaissance de l'acte, en revanche si le sujet évoque l'acte comme une impulsion, il en reconnaîtra plus sa délictuosité.**

Lorsque la reconnaissance de l'acte est totale, il y a moins de plaisir évoqué pendant l'acte et plus d'apaisement. **Lorsqu'un sujet a lui-même subi une agression sexuelle dans son enfance, il reconnaîtra plus facilement totalement les faits.**

Lorsque la reconnaissance est partielle, chez les violeurs d'enfants ou d'adulte ce qui ne sera pas reconnu en premier est l'intrusion corporelle, chez les autres agresseurs ce sera le fait de l'acte d'agression et la victime sera présentée comme "séductrice" ou "consentante". **Cependant pour tous les agresseurs ce qui est en filigrane refusé en permanence, c'est la violence.**

**La reconnaissance totale du délit est un indicateur sur lequel un travail thérapeutique pourra s'appuyer.**

#### **4 - La victime**

Les agresseurs sexuels connaissent plus fréquemment leur victime que les Témoins. L'âge de la victime a de l'importance pour un auteur sur 3, mais concerne moins les auteurs d'actes incestueux, les plus concernés étant les auteurs d'agression sur sujets de moins de 15 ans. Chez ces derniers, l'âge de préférence pour le choix d'une victime est inférieur à 15 ans. Quand il y a un âge de préférence, la victime est le plus souvent de sexe masculin. Si l'agresseur a lui même été agressé dans l'enfance, il accorde plus souvent de l'importance à l'âge de la victime.

Le sexe de la victime est important pour un agresseur sur deux, dans un tel cas la victime est moins souvent un mineur. Les agresseurs agressés dans l'enfance ont plus souvent une victime de sexe masculin.

Le choix de l'âge de la victime est un révélateur de l'homoérotisme du sujet.

**Au moment de l'agression, les qualités humaines de la victime disparaissent pour l'agresseur sexuel.**

#### **5 - Que se passait il avant le délit dans la vie psychique du sujet à propos de l'acte délictueux?**

**Un tiers des agresseurs sexuels ont eu d'autres comportements susceptibles d'être jugés comme délictueux mais non judiciairisés dont près de la moitié d'entre eux sont de même nature que le délit. Dans la moitié des cas ces comportements sont apparus à l'adolescence et dans un sixième dans l'enfance du sujet.**

**Un agresseur sur quatre avait déjà pensé à l'acte délictueux avant de passer à l'acte mais, en règle générale, l'aspect dangereux n'est pas perçu. L'acte délictueux apparaît comme une stratégie anti-dépressive face à l'impossible maîtrise de la montée d'excitation.**

#### **6 - Les événements, attitudes psychiques et comportements précédents l'acte délictueux**

Pour plus d'un tiers des agresseurs sexuels, l'acte d'agression s'est passé dans une période particulière de leur vie. Les événements cités semblent indiquer que perdure une situation traumatique ancienne faisant que ces sujets ont du mal à traiter les signaux de "perte objectale". **Il est confirmé que l'acte délictueux surgirait en lieu et place de la défaillance de leur capacité dépressive.**

**L'alcoolisation est présente dans un tiers des passages à l'acte. Près de la moitié des agresseurs reconnaissent qu'une impulsion est à l'origine de leur acte. La présence de cette reconnaissance est un élément favorisant sur le plan thérapeutique.**

Presque un quart des agresseurs a eu une "pensée" ou une "image" avant le déclenchement de l'acte mais qui semblent se présenter sous le statut d'une quasi

hallucination indiquant des éprouvés proches de la dépersonnalisation signant une abolition subjective face à la montée excitative. **Le surgissement de l'acte se déroule donc dans un climat d'effacement du processus de représentation psychique.**

## **7 - Que se passe-t-il psychiquement pendant l'acte?**

C'est principalement un éprouvé d'apaisement que procure l'acte délictueux. Retour au "calme" qui suit le sentiment intérieur d'un dépassement par l'excitation au moment du déclenchement de l'acte. Ce dépassement est vécu par les sujets comme étant inquiétant, d'autant plus qu'ils perçoivent l'impossibilité d'un contrôle et l'effacement de leur limites subjectives. Ainsi, un agresseur est il plus acteur de son acte qu'auteur.

**Le fait de se sentir "anormal" au moment de l'acte, constitue un bon indicateur thérapeutique.**

**Enfin ces sujets semblent pour une grande part d'entre eux incapables d'évaluer leur degré de dangerosité.**

## **8 - Les vécus après l'acte délictueux**

Honte et culpabilité sont indifférenciées par les agresseurs. Si la honte est plutôt celle d'avoir perdu le contrôle de soi, **la culpabilité est inefficace et révèle donc une incompréhension de la dimension délictueuse de l'acte.** Elle pourra néanmoins être utilisée comme point d'accroche pour un travail thérapeutique.

**Moins de un sur deux ne perçoit, ni le lien entre l'acte commis et leur incarcération, ni les conséquences que son acte pourrait avoir pour la victime.** Cependant, même lorsque des conséquences sont perçues pour la victime, celles-ci doivent être tempérées et ne sont pas forcément le signe d'un véritable travail psychique de "re-connaissance". Ce point indique la **nécessité de l'action judiciaire pour qu'une telle reconnaissance puisse advenir,** d'autant plus que la moitié de ceux revendiquant la responsabilité de leur acte n'en perçoivent pas les conséquences pour la victime, que près des deux tiers des agresseurs se sentent victime des événements et qu'un sur cinq pensait que cela devait "fatalement" arriver dans sa vie. Ce dernier point est d'autant plus vrai que le sujet agresseur a été lui-même agressé dans son enfance.

Plus des deux tiers désirent changer mais seul un agresseur sur deux a fait quelque chose pour changer. **Plus les sujets reconnaissent complètement être l'auteur du délit, plus leur gradient de volonté de changement augmente.** L'analyse du "prix à payer" pour ce changement révèle que 88% sont prêts à "payer le prix fort", mais que ce dernier laisse transparaitre soit une incompréhension du terme symbolique, soit une violence (sacrificielle ou mutilatrice) à l'identique de l'acte d'agression lui-même. Parmi les sujets qui désirent changer, seul un tiers a réellement entrepris une action "efficace. Les récidivistes ne font rien de plus que les autres pour "changer". **Ce qui est efficace pour provoquer la demande de changement et de soin c'est, à chaque fois, la condamnation actuelle.** La période d'intervention

thérapeutique féconde chez les récidivistes est donc juste après leur condamnation. Cependant presque deux agresseurs sur trois perçoivent confusément que quelque chose en eux serait à changer, qui signe l'attente d'une injonction à caractère interdictif, conteneur et donc projecteur.

Enfin, **lorsque l'arrestation soulage le sujet**, ce qui est le cas pour plus d'un agresseur sur trois, **cela constitue un bon indicateur thérapeutique.**

## **9 - Les caractéristiques de l'acte d'agression**

Moins de un agresseur sur cinq cherche un lieu particulier pour l'exercice de son acte et un sur cinq préfère un moment précis de la journée. L'essentiel est d'être - mis à part l'exhibitionniste, et encore - à l'abri du regard de l'autre au moment du déclenchement de l'acte. **Dans ces moments, toute forme d'altérité deviendra menaçante pour le sujet.**

Moins de un sujet sur cinq reconnaît avoir voulu montrer quelque chose à la victime. La même proportion admet avoir exercé une contrainte sur elle. **La contrainte physique surgit le plus souvent lors de la manifestation de refus par la victime. La violence morale de l'acte n'est pas repérée par l'agresseur. Si les parents incestants sont seulement 2% à reconnaître la présence de violence dans l'acte d'inceste, les agresseurs d'enfants reconnaissent moins souvent la violence que ceux d'adultes.**

Enfin, **la reconnaissance de la contrainte est un bon indicateur thérapeutique.**

## **10 - La vie sexuelle de l'agresseur en dehors de l'acte d'agression**

En dehors de l'acte délictueux 80% des agresseurs présentent une vie sexuelle dont 78% se disent satisfaits. Pour décrire celle-ci les agresseurs insistent plus sur l'aspect quantitatif : les fréquences, les "besoins" sexuels importants et insatisfaits (particulièrement les violeurs) mais aussi sur les conduites sexuelles très singulières ou régulièrement délictueuses (pédophilie, exhibitionnisme). Le passage à l'acte délictueux procure plus de satisfaction, que l'acte habituel, à deux agresseurs sur cinq. Leur vie sexuelle a débuté de manière significative dans un climat de séduction même quand il n'y a pas eu d'agression sexuelle dans l'enfance, ce qui permet de poser l'hypothèse que dans l'enfance de ces sujets ils furent soumis à une séduction continue primaire de la part d'un objet environnemental primordial. Moins de un agresseur sur deux connaîtra une modification importante de sa vie sexuelle dont la principale sera l'arrêt des relations avec sa partenaire habituelle.

La masturbation peut se présenter chez l'agresseur sous une forme impérative et de toute manière la fréquence y est plus élevée que chez les témoins. Elle révèle une carence d'auto-érotisme psychique ainsi qu'une capacité de refoulement moindre. Seuls parmi les agresseurs sexuels on rencontre des sujets utilisant comme vecteur inducteur de leur sexualité des images présentant des jeunes enfants.

## **11 - Les angoisses**

Plus fréquemment angoissés que les Témoins, les agresseurs sexuels présentent principalement des angoisses de type narcissique et d'adaptation. Leur anaclitisme les rend dépendants d'un environnement (dépendance qui est recherchée), dont ils se défendent mal (indiquant un pare-stimulus peu protecteur) et auquel ils cherchent à s'adapter. Cet ensemble est particulièrement cohérent et nous indique que les agresseurs sexuels n'ont pas pu organiser une capacité dépressive fonctionnelle. Enfin, les figures surmoïques relèvent d'un Moi-idéal cruel, plus que d'un Surmoi secondarisé. La fragilité de la constitution de l'objet, son peu d'étayage interne et la présence de pensées suicidaires violentes peut faire redouter des passages à l'acte autolytique mélancoliforme.

## **12 - Les représentations de la folie**

S'il n'y a pas de grandes différences quant aux représentations de la folie, nous retrouvons le fait que les agresseurs, **quoique présentant autant que les Témoins qu'ils pourraient s'effondrer, en ont moins de représentation qu'eux**, nous indiquant ainsi **une cohérence psychique** plus faible, oeuvre certainement du clivage. Par contre, leurs représentations portent plus souvent sur le sentiment que quelque chose en eux pourrait se rompre, avec l'émergence **d'images d'actes autolytiques ou celles de grande violence sur des enfants** - ce qui nous permet de percevoir que derrière les discours d'attirance, d'attachement ou d'affection porté à l'enfant se cache une dimension violente, voire meurtrière..

## **13 - Les phobies, les peurs et les passions**

Les agresseurs sexuels présentent en dehors de leur incarcération nettement moins de peurs et de systèmes phobiques organisés que les Témoins. Spécifiquement mais isolément, certains peuvent craindre la répétition et l'aggravation de l'acte délictueux. Par contre l'incarcération viendra très fortement potentialiser ces mécanismes, alors qu'elle les atténuera chez les Témoins. Pour faire face à ces peurs, au delà des techniques d'évitements propres aux deux groupes, seulement chez les agresseurs sexuels on rencontre une attitude auto-agressive. Les passions peu différentes des Témoins portent, lorsqu'elles sont spécifiques des agresseurs sexuels, directement sur les enfants pour certains pédophiles et pères incestueux, sur les femmes pour certains violeurs. La passion pour le feu, les jeux (dont ceux d'argent), la religion et les systèmes philosophiques n'a pas été rencontrée dans la population témoin.

## **14 - L'activité onirique**

Les agresseurs sexuels présentent une activité onirique moins bien organisée que celle des témoins qui l'est déjà peu. Très pauvre, tant dans la forme que dans le contenu, elle révèle un fonctionnement préconscient peu développé avec de nombreux versants traumatiques qui se traduisent par des rêves répétitifs des traumatismes de l'enfance, particulièrement ceux provoqués par les

agressions parentales sur l'enfant ou encore d'autres agressions sexuelles vécues par eux, autant d'éléments inexistant chez les Témoins. Les sujets incestants ou pédophiles présentent de manière caractéristique des rêves où se trouve figurées des images d'enfants sans scénario. L'étude de l'activité onirique révèle la très grande difficulté qu'ont les agresseurs sexuels, quelque soit leur délit, à engrammer la montée d'excitation interne qui fonctionne comme un traumatisme. L'étude des cauchemars témoigne, malgré des apparences contraires, que **l'incarcération permet un réaménagement des potentialités préconscientes de ces sujets.**

## **15 - Les difficultés relationnelles**

Quoique ne présentant superficiellement pas plus de difficultés relationnelles que les Témoins, les agresseurs sexuels - quand ils présentent des difficultés d'intégration professionnelle - offrent une **insertion professionnelle** beaucoup plus instable qu'eux (bien qu'en apparence meilleure, cf. "Données socio-démographiques", p. 3). **A l'adolescence** les difficultés éprouvés l'étaient principalement avec les jeunes de leur groupe d'âge, avec l'émergence de préoccupations sexuelles.

## **16 - Les comportements relationnels et émotionnels avant et pendant**

### **l'incarcération**

L'étude des comportements relationnels et émotionnels nous montre une population d'agresseurs sexuels qui, quoique d'une apparence plus calme, présente une **organisation psychique plus fluente, moins bien organisée sur le plan défensif et donc plus mal équipée pour faire face à des montées excitatives que les Témoins.** Ces derniers, malgré de profondes carences élaboratives, sont mieux structurés autour d'une personnalité de type psychopatique. L'incarcération se révélera psychiquement contenant pour les Témoins, alors que pour les agresseurs sexuels elle potentialisera leur vécu persécutoire et entraînera cependant une baisse paradoxale de leur réactivité violente.

## **17 - Les vécus d'enfance et d'adolescence**

Les agresseurs sexuels furent des enfants et adolescents mieux intégrés que les Témoins dans les circuits scolaires. Très tôt leur sommeil présente plus de perturbation avec des cauchemars reflétant un sentiment d'insécurité profond ce qui entraînera plus de demandes de consultations psychologiques ou psychiatriques pour troubles du sommeil dans l'enfance et à l'adolescence. **Parmi les motifs de consultations (qui sont le double des Témoins) on retrouve déjà des comportement sexuels particuliers et des agressions sexuelles caractérisées. Les relations sadiques sévères et une tendance précoce à la cruauté franche envers les animaux, fussent-ils ceux familiers, sont une caractéristique des agresseurs sexuels.**

**L'autre grande caractéristique, spécifique aux agresseurs sexuels est, dans plus d'un cas sur trois, un agression sexuelle subie**

avant 10 ans, qui sera dans les trois quart des cas multiples ou répétée au cours de l'enfance ou l'adolescence. Cette agression sera l'oeuvre dans la moitié des cas d'étrangers à la famille mais connu d'elle, plus d'un quart sera occasionné par des inconnus et un peu moins d'un quart par des membres de la famille, particulièrement frères aînés et oncle. Les femmes ne sont pas absentes des personnes agressant les sujets dans l'enfance. Majoritairement l'acte d'agression sexuel se présentera sous la forme d'une masturbation ou d'une masturbation réciproque avec ou sans fellation, mais un tiers des sujets seront soumis à une pénétration anale dont 10% sous la forme d'un viol avec violence.

## **18 - La vie familiale et l'insertion sociale**

La vie sexuelle des agresseurs a commencé plus souvent sur un mode passif que les non agresseurs sexuels. La population des agresseurs présente une meilleure intégration professionnelle et présente plus d'autonomie que les Témoins. Ils présentent aussi une stabilité plus grande de leur mode de vie, quoiqu'ils présentent nettement plus de divorces. Ils semblent qu'ils aient la capacité de reproduire des modèles d'adaptation sociale, sans en avoir intériorisé véritablement les données structurelles psychiques. Nous aurions affaire ici plus à une capacité de "modelage" qu'à une capacité réellement intégrative.

Les Agresseurs Sexuels présentent une relative indifférence face aux décès des pères qui, selon leurs dires les auraient plus fréquemment "vissés" ou "humiliés".

Les Agresseurs Sexuels se décrivent comme ayant beaucoup ou plutôt beaucoup d'amis, sur lesquels ils peuvent compter, et de manière nettement plus importante, ce sont des acteurs de la vie sociale ou fréquemment ils occupent des postes de responsabilités. Ainsi, l'agresseur sexuel laisse l'image d'un homme présentant une bonne insertion sociale et une présence très active dans le tissu social.

## **19 - Les épreuves projectives**

L'organisation psychique des agresseurs sexuels est particulièrement hétérogène, avec une grande **variabilité intra et inter individuelle**. La plupart d'entre elles se constituent en archipel, où les irruptions projectives témoignent à la fois de l'ampleur de l'effraction de la réalité externe et de la fragilité de celle interne.

Cependant, en dépit de cette hétérogénéité, il nous paraît possible de dégager quelques repères, quelque soit l'organisation psychopathologique de ces sujets. On enregistre **une très grande dépendance par rapport aux stimuli perceptifs et à l'environnement extérieur**, ce qui signe un surinvestissement du percept ainsi qu'une capacité de déplacement et de scénarisation réduites. On constate une véritable archipélisation pulsionnelle.

**L'hypothèse psychopathologique de la perversion ne suffit pas à rendre compte de leur organisation psychodynamique.** L'objet primaire apparaît chez nos sujets comme manquant. La confrontation à l'imgo féminine-maternelle est désorganisante et c'est l'actuel - l'acte au présent - qui vient

colmater l'absence de l'objet. Enfin, les affects sont déficitaires, ou débordants, et primaires, relevant davantage du pur registre de la sensorialité.

Les articulations entre perceptions et projection, aussi marquées par l'emprise soient-elles, ainsi que les traces d'angoisse quant à l'objet, témoignent de la possible existence d'un espace intermédiaire sur lequel pourrait s'arrimer une relation thérapeutique, pour un grand nombre de nos sujets. Pour quelques autres, chez lesquels ces éléments n'ont pas été retrouvés, une telle relation paraît plus problématique.

### POUR CONCLURE

#### FAVORISER LA MISE EN PLACE DE TRAITEMENT PENDANT LA DÉTENTION ET DÉVELOPPER LE SUIVI POST-PÉNAL

Le fonctionnement psychologique des auteurs d'agressions sexuelles est divers dans ses manifestations comportementales. Les agresseurs sexuels ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire présentent de graves troubles de l'identité caractérisés par un défaut de mentalisation qui ne leur permet pas de traiter efficacement un surcroît d'excitation ou un mouvement dépressif consécutif à la séparation d'avec l'objet, dépression nécessaire au développement psychique.

Lorsque l'émergence de la représentation psychique dépasse leurs possibilités, c'est le spectre d'une folie menaçante qui les amène à rechercher la perception pure et simple : ramener l'autre à l'état de "chose". La sensorialité hic et nunc doit l'emporter sur le fantasme. Le mouvement se fait alors dans une violence de type narcissique (exister aux dépens de l'autre), même si elle prend, dans un certain nombre de cas l'habit du plaisir.

Cette étude montre qu'une thérapeutique est possible permettant, par des voies diverses, le développement d'une activité mentale.

Néanmoins, il faut savoir que pour un certain nombre (restreint) de sujets, le maintien de l'identité se fait par une opposition systématique à toute loi régissant les rapports humains et à tout respect de l'autre comme individu distinct. Tant que ces sujets resteront sur de telles positions, ils ne pourront opter pour une solution thérapeutique authentique. Seule la voie judiciaire stricte pourra alors faire face à ce type de cas.

C'est dire combien le suivi médical ne saurait en aucune manière régler tous les problèmes.

La passation des questionnaires a montré qu'un nombre important d'auteurs d'agressions sexuelles incarcérés est accessible à un traitement et le demande, contrairement à ce qu'en dit la psychiatrie traditionnelle. **L'aide médicale en prison peut donc être efficace dans la majorité des cas, sans besoin de parler d'obligation.** L'incarcération servant de repère sensoriel concret et actuel fondamental pour le fonctionnement mental de ces patients.

Par contre, **à l'extérieur de la prison, une "obligation de soins" est nécessaire pour maintenir un repère, indiquant à ces sujets la nécessité qu'il y a pour eux à continuer un suivi.** Une telle "obligation" constitue pour ces sujets une

environnement apaisant, qui vaut moins par l'effet d'obligation que par celui de cadre propre à faciliter le travail de mentalisation.

**Les psychiatres et psychologues devraient établir une différence entre traitement et suivi.** Le traitement engageant une relation active propre à développer la mentalisation, et devant prendre fin un jour. Le suivi est le rappel, de loin en loin, qu'un travail psychologique est à préserver. Il ne faut en effet pas sous estimer l'existence et le maintien du clivage qui fait partie de la personnalité de ces sujets. Clivage, responsable de l'oubli et de la minimisation des risques tenant à des traumatismes subis dans l'enfance : traumatismes sexuels parfois mais surtout traumatismes lors de l'établissement des premières relations avec les parents.

**En ce qui concerne traitement et surtout suivi, la part du cadre social représenté par les délégués à la probation est de la plus grande importance.**